Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D. 212-6 du code forestier.

Aménagement forestier

Forêt domaniale de L'AIGOUAL (partie gardoise)

Département du GARD (30)

2017 - 2036

Surface cadastrale : 11 452,45 ha
Surface retenue pour la gestion : 11 452,45 ha

Altitudes extrêmes : 347 m – 1565 m

Révision d'aménagement

DRA : Zone d'influence Atlantique et bordure du Massif Central

Office National des Forêts

DOCUMENT ONF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Arrêté

portant approbation du document d'aménagement de la PARTIE GARDOISE de la forêt domaniale de L'AIGOUAL pour la période 2017 - 2036 avec application du 2° de l'article L122-7 du code forestier

DOCUMENT ONF

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

VU les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,1°, R213-19, et R213-20 du code forestier ;

VU les articles L122-7, L122-8, R122-23 et R122-24 du code forestier ;

VU les articles L331-4, R331-19, L414-4 et R414-19 du code de l'environnement ;

VU la directive régionale d'aménagement zone d'influence atlantique et bordure du massif central de la région Languedoc-Roussillon, arrêtée en date du 18 juillet 2006 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 17 mars 2014, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de L'AIGOUAL-DIVISION LINGAS - SAINT-GUIRAL (GARD) pour la période 2011 - 2030 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 06 novembre 2012, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de L'AIGOUAL - MONTALS (GARD) pour la période 2006 - 2020 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 09 juin 2008, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de L'AIGOUAL – LES PINS (GARD) pour la période 1997 - 2016 ;

VU l'avis de la directrice du parc national Parc national des Cévennes en date du 05 avril 2017 ;

VU l'autorisation du ministre de la transition énergétique et solidaire pour le site classé de l'abîme de Bramabiau, en date du 19 avril 2019 ;

SUR la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

Arrête :

Article 1

La PARTIE GARDOISE de la forêt domaniale de L'AIGOUAL (GARD), d'une contenance de 11 452,45 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction

écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2

Cette forêt comprend une partie boisée de 10 633,87 ha, actuellement composée de hêtre (42 %), chêne pubescent (6 %), châtaignier (4 %), chêne vert (2 %), frêne commun (1 %), épicéa commun (14 %), sapin pectiné (14 %), pin noir d'Autriche (5 %), pin sylvestre (4 %), pin Laricio de Corse (3 %), Douglas (2 %), pin à crochets (2 %) et mélèze d'Europe (1 %). Le reste, soit 818,58 ha, est constitué de landes, de vides rocheux et d'autres espaces ouverts.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie irrégulière, ou en conversion en futaie irrégulière, sur 7 045,67 ha, et en taillis, sur 124,05 ha.

Les essences-objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le hêtre (2 369,00 ha), le frêne commun (29,94 ha), le chêne sessile (22,19 ha), le sapin pectiné (1 856,06 ha), l'épicéa commun (1 380,52 ha), le pin noir d'Autriche (463,93 ha), le pin Laricio de Corse (271,77ha), le Douglas (213,23 ha), le pin sylvestre (176,57ha), le châtaignier (114,48 ha), le pin à encens (100,62 ha), le chêne pubescent (61,85ha), le cèdre de l'Atlas (44,11 ha), le mélèze d'Europe (36,49ha), le sapin de Vancouver (grandis) (5,28 ha), et d'autres résineux (23,68ha). Les autres essences seront maintenues comme essences-objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3

Pendant une durée de 20 ans (2017 – 2036) :

- La forêt sera divisée en neuf groupes de gestion :
    - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 7 516,59 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation variant de 10 à 15 ans en fonction de la croissance des peuplements ;
    - Un groupe de taillis simple à révolution de 50 ans, d'une contenance de 169,25 ha, qui fera l'objet de coupes de renouvellement sur 5 ha au cours de la période ;
    - Un groupe d'îlots de sénescence, d'une contenance de 345,29 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle, au profit de la biodiversité ;
    - Un groupe classé en réserve biologique intégrale, d'une contenance de 220,83 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle et fera l'objet d'un suivi scientifique, selon les modalités définies par un plan de gestion spécifique arrêté par ailleurs ;
    - Un groupe classé en réserve biologique dirigée, d'une contenance de 54,07 ha, qui sera géré selon un plan de gestion spécifique arrêté par ailleurs ;
    - Un groupe d'intérêt écologique général d'une contenance de 2 723,82 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle ;
    - Un groupe à vocation de maintien d'une activité pastorale, d'une contenance de 335,46 ha, qui pourra faire l'objet d'interventions au profit du pastoralisme ;
    - Un groupe sans vocation de production ligneuse, d'une contenance de 48,56 ha, qui pourra faire l'objet d'interventions au profit des arboreta, dans un but patrimonial ou d'accueil du public ;
    - Un groupe sans vocation de production ligneuse constitué de tourbières et de zones humides, d'une contenance de 38,58 ha, qui pourra faire l'objet d'interventions au profit de ces habitats, notamment dans le cadre de Natura 2000.

DOCUMENT ONF

- Les unités de gestion concernées par la zone cœur du parc national des Cévennes seront regroupées au sein d'une division « Cœur de parc » et feront l'objet d'un suivi spécifique ;

- Des travaux de création de 66 km de pistes de débardage et de 10 places de dépôt de bois seront réalisés afin d'améliorer la desserte du massif ;

- Toutes les mesures contribuant au rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;

- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

DOCUMENT ONF

Article 4

Le document d'aménagement de la PARTIE GARDOISE de la forêt domaniale de L'AIGOUAL, présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L122-7 du code forestier, pour son programme de coupes et de travaux sylvicoles - à l'exclusion des travaux d'infrastructure - au titre :

- de la réglementation propre à Natura 2000 relative aux zones spéciales de conservation FR9101371, FR9101368 et FR9101361, dénommées respectivement « Massif de l'Aigoual et du Lingas », « Vallée du gardon de Saint-Jean » et « Causse noir », et aux zones de protection spéciale FR9110033, FR9112014, et FR7312007, dénommées respectivement « Cévennes », « Causse noir » et « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants » ;

- de la réglementation propre aux sites classés pour le site de l'Abîme de Bramabiau ;

- de la réglementation propre aux parcs nationaux pour les activités réglementées dans la zone coeur du Parc national des Cévennes, aux conditions fixées par la directrice du parc dans son avis du 5 avril 2017, à savoir :

- localiser les stations d'espèces floristiques à enjeu, avant intervention ;
- respecter le mélange d'essences prévu et conserver au mieux toute régénération naturelle et notamment les essences feuillues autochtones sur les surfaces à renouveler par plantation, et privilégier les zones de pente inférieure à 40% pour les parquets à planter après coupe ;
- sont exclus du bénéfice des dispositions de l'article L122-7 du code forestier, et devront donc faire l'objet d'une demande d'autorisation spécifique auprès de la direction du parc national, les actions suivantes situées en zone cœur du parc :
  - toute action soumise à autorisation au titre du règlement du parc et non prévue par l'aménagement ou dont les modalités d'exécutions seraient différentes de celles prévues par l'aménagement ;
  - les travaux sur le bâti forestier ;
  - les travaux de protection périmétrale contre le gibier ;
  - les travaux d'infrastructure (création ou réfection généralisée de pistes ou de routes forestières, création de place de dépôt de bois, pose de panneaux d'accueil du public, pose de barrières, etc.).

Article 5

Les arrêtés du 17 mars 2014 et du 06 novembre 2012 réglant, respectivement, l'aménagement de la forêt domaniale de L'AIGOUAL-DIVISION LINGAS – SAINT-GUIRAL (GARD) pour la période 2011 - 2030 et l'aménagement de la forêt domaniale de L'AIGOUAL-MONTALS (GARD) pour la période 2006 - 2020, sont abrogés à compter du 1er janvier 2017

Article 6

La Directrice générale de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 30 JUIL. 2019

Pour le Ministre et par délégation,

L'adjointe au sous-directeur Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie

Nathalie GUESDON

DOCUMENT ONF

Sommaire

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA PARTIE GARDOISE DE LA FORET DOMANIALE DE L'AIGOUAL 2

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN 4

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT **4**
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT 4
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS 6
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES 12

1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPLEMENTS FORESTIERS **17**
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL 17
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS FORESTIERS : 24

1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET **37**
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE : 37

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS 81

2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION **81**

2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE **84**
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS 84
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE 85

2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT **87**
2.3.1 FUTAIE IRREGULIERE: 87
2.3.2 TAILLIS 88

2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION **89**
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES 89
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES 91
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES 91

2.5 PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2017 – 2036 ..... **91**
2.5.1 PROGRAMME D'ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS 91
2.5.2 PROGRAMME D'ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE 93
2.5.3 PROGRAMME D'ACTIONS - FONCTION ECOLOGIQUE 105
2.5.4 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET 111
2.5.5 PROGRAMME D'ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS 125
2.5.6 PROGRAMME D'ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET 126
2.5.7 PROGRAMME D'ACTIONS ACTIONS DIVERSES 130
2.5.8 ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L'AMENAGEMENT AVEC LES DOCOB 131
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR LES ARTICLES L. 122-7 (§ 2°) ET L. 122-8 DU CODE FORESTIER 134

TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVIERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

3.1 RECAPITULATIFS ..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
A – VOLUMES DE BOIS A RECOLTER ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT ..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

DOCUMENT ONF

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA PARTIE GARDOISE DE LA FORET DOMANIALE DE L'AIGOUAL

La forêt domaniale de l'Aigoual est située dans les Cévennes, au Sud du Massif Central. Elle occupe au total une surface de **16 124,17 ha**, répartie entre les départements du Gard et de la Lozère.

Son nom provient de son point culminant, le Mont Aigoual, situé en limite des deux départements.

Le présent aménagement ne concerne que la partie située dans le département du Gard, d'une contenance de **11 452,45 ha**.

DESCRIPTION DE LA FORET

La partie gardoise de la forêt domaniale de l'Aigoual se caractérise par :

- Un paysage riche et diversifié, connu et reconnu mondialement, mais également par une histoire fortement marquée par la Restauration des Terrains en Montagne (RTM).

  Ainsi cette forêt, anciennement surexploitée et pâturée, a fait l'objet d'importants reboisements pour lutter contre les phénomènes d'érosion et d'inondations dans les vallées, dès la fin du XIXème siècle et durant la 1ère moitiée du XXème siècle. Ce travail colossal a été orchestré par un forestier remarquable: Georges FABRE avec l'appui d'un botaniste, Charles Flahault.

- Plusieurs statuts de protection au titre du code de l'Environnement, dont notamment la présence de la zone cœur du Parc National des Cévennes, créé en 1970.

  Par ailleurs, elle est inscrite depuis 1985 comme réserve de biosphère de l'UNESCO, et est également en cours de classement pour le label Forêt d'exception ®.

- La forêt produit actuellement en moyenne 32 500 m3 de bois par an, valorisés essentiellement par une filière professionnelle locale.

Les fonctions principales de la forêt sont les suivantes :

- La fonction de production ligneuse :
  Les 2/3 de la forêt sont exploitables et se trouvent essentiellement sur des stations forestières à production moyenne ou faible.
  L'accroissement biologique est estimé à 33 000 m3 de bois par an, soit 4,6 m3/ha/an.
  Les produits résineux sont de qualité très moyenne (arbres de première génération, souvent branchus et à port faiblement élancé). Les feuillus sont essentiellement valorisés en bois de chauffage et en bois de palette. Le prix moyen du bois sur pied est actuellement de 18 €/m3, toutes essences confondues.

- La fonction écologique :

  Une grande partie de la forêt (9 271 ha) est située en zone cœur du Parc National des Cévennes.
  De plus, il existe 6 sites NATURA 2000 et 15 zones naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I et II sur la forêt.
  Enfin, … ;ha sont classés en réserve biologique domaniale, à savoir : deux réserves biologiques intégrales (RBI) et une réserve biologique dirigée (RBD)

- La fonction sociale

  a) Enjeux liés à l'accueil et au paysage :

  La forêt de l'Aigoual est fortement fréquentée par les promeneurs, que ce soit à la journée ou en séjour sur place, et elle est concernée par des classements reconnaissant son intérêt paysager.

  Le paysage et l'accueil du public justifient donc les niveaux d'enjeu suivants :

  - enjeu fort sur 80 % de la forêt, en raison du site classé de l'Abîme de Bramabiau et de la zone cœur du Parc National des Cévennes.
  - enjeu reconnu sur 20 % de la forêt, correspondant aux parties situées en zone d'adhésion et hors Parc National des Cévennes, en raison de sa fréquentation.

DOCUMENT ONF

b) Enjeux liés à la ressource en eau potable :

On dénombre 15 captages d'eau potable situés en forêt domaniale. Ces captages induisent des classements en périmètre de protection rapproché, sur 948 ha, et en périmètre de protection éloigné, sur 2 541 ha.

- La fonction de protection contre les risques naturels :

Il existe plusieurs aléas naturels important qui peuvent se développer en forêt :
- Ravinements et crues torrentielles, sur le versant sud du massif ;
- Chutes de blocs, menaçant la route départementale n°986 entre Valleraugue et l'Espérou ;
- Glissements de terrain, au nord-ouest de la forêt.

Le maintien de l'état boisé permet d'atténuer ces différents risques dont certains menacent des enjeux socio-économiques : ainsi l'enjeu pour la fonction de protection est jugé fort sur 18% de la surface de la forêt et moyen sur 16% de cette surface.

AMENAGEMENT FORESTIER 2017 - 2036

Avant 2016, et compte tenu de sa grande taille, la forêt avait été scindée en de nombreuses séries ou « divisions » aménagées séparément. Afin d'assurer une meilleure gestion d'ensemble, il a été décidé de doter l'ensemble de la partie gardoise de la forêt domaniale d'un unique aménagement à compter de 2017.

Pour la période 2017 – 2036n, les objectifs de gestion retenus sont les suivants :

- **En matière de production** :
  - Le traitement irrégulier sera **généralisé**.
  - La récolte de bois sera augmentée, avec une valorisation optimale de la production ligneuse mobilisable.
  - On privilégiera la recherche de gros bois de sapin et de hêtre, tandis qu'on évitera de maintenir l'épicéa commun au-delà de 45 cm de diamètre pour limiter les risques de dépérissemlent.
  - Les taillis de hêtre balivables seront progressivement convertis en futaie sur souche.
  - **La desserte principale sera remise en état** et fera l'objet d'un effort particulier**,** notamment en créant des pistes de débardage et des places à dépôt, afin d'optimiser la mobilisation des bois. En contrepartie, les voies secondaires seront fermées de façon à limiter le besoin d'entretien des infrastructures.
- **Sur le plan écologique :**
  - La gestion forestière prendra en compte les différentes sensibilités des milieux naturels et la protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, au travers des recommandations sylvicoles, de l'application de la charte du Parc National et d'une convention de partenariat.
- **Pour tenir compte de l'importance de la fonction sociale :**

  est importante avec, d'une part, la volonté de préserver et valoriser les paysages de l'Aigoual gardois, et d'autre part, d'accueillir le public dans les meilleures conditions. Ainsi deux actions seront mises en œuvre : d'une part la prise en compte du paysage dans les interventions sylvicoles (travaux et coupes) et d'autre part l'amélioration des équipements d'accueil du public.
- **Au titre de la protection contre les risques naturels :**

  Pour les zones classées en sylviculture, le traitement en futaie irrégulière est bien adapté pour assurer **la protection des sols** et limitation le ravinement, les crues torrentielles, les chutes de blocs.

  Pour les parties classées en évolution naturelle, les quelques zones en érosion active ne nécessitent pas, en première approche, la mise en place d'équipements de type génie-civil. Le cas échéant, la mise en place de tels équipements relèvera d'une étude spécifique du service RTM ; elle ne relève pas du présent aménagement.

DOCUMENT ONF

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt :**

  La forêt relève du domaine privé de l'Etat.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	**Forêt domaniale**
Nom de l'aménagement	**Forêt Domaniale de l'Aigoual (partie gardoise)**
Département de situation	Gard
Régions nationales IFN de référence	7 981.55 ha en Hautes Cévennes (622) 3 372.66 ha en Basses Cévennes (607) 98.24 ha en Grands Causses (12.4)
Directive régionale d'aménagement	Zone d'influence Atlantique et bordure du Massif Central de la région Languedoc-Roussillon

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale
GARD	ALZON	563,1899 ha
	ARPHY	1 062,8937 ha
	ARRIGAS	231,4209 ha
	AUMESSAS	745,6700 ha
	BEZ ET ESPARON	38,1910 ha
	BREAU ET SALAGOSSE	1 400,3262 ha
	DOURBIES	1 874,4394 ha
	LANUEJOLS	489,2764 ha
	MANDAGOUT	62,8744 ha
	MARS	69,3927 ha
	SAINT SAUVEUR CAMPRIEU	1 959,2119 ha
	TREVES	459,1157 ha
	VALLERAUGUE	2 496,4440 ha
	Total	**11 452 ha 44 a 62 ca**

- **Période d'application de l'aménagement**

2017 - 2036 (20 ans)

DOCUMENT ONF

- **Forêts aménagées :**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	Echéance
FD de l'AIGOUAL 3ème série du Suquet	F15622 V	556,86 ha	11/10/1996	1995	2014
FD de l'AIGOUAL 5ème série des Pins	F15622 V	1 635,93 ha	09/06/2008	1997	2016
Deux secteurs de cette ancienne 5ème série des pins (313,18 ha) ont été inclus dans l'aménagement de la division de Montals, en 2005, et dans la projet d'aménagement de la Division de Lingas Cazebonne, en 2009.					
FD de l'AIGOUAL Division de Montals	F15622 V	2 118,32 ha	08/04/1991	2006	2020
FD de l'AIGOUAL Division Lingas Saint Guiral	F15622 V	2 246,75 ha	17/03/2014	2011	2030
FD de l'AIGOUAL Division Georges Fabre	F15622 V	2 704,37 ha			
FD de l'AIGOUAL Division Lingas Cazebonne	F15622 V	1 854,62 ha			
Il reste certaines parcelles, appartenant aux anciennes 6ème et 8ème série du Suquet, qui n'ont pas été reprises dans les nouvelles divisions :					
Aménagement ex 6 ème série partie secteur de Faubel et du Suquet (Parcelles210; 211; 212; 227; 228; 229; 237; 238; 239; 240; 201, 203; 218; 219; 220; 250; 251; 252; 253; 262; 263; 270; 271; 272; 264; 265; 274; 278; 279; 280)	F15622 V	409,79 ha		1979	2008
Aménagement ex 8 ème série partie secteur de Faubel et du Suquet (Parcelles195; 214; 231; 323; 202; 263; 261; 266)	F15622 V	238,99 ha		1981	2000
	Total	11 452,45 ha			

En septembre 2011 un plan d'action a été lancé par l'agence (foncier, inventaire et concertations PNC) en vue de réviser d'ici fin 2016 la totalité des aménagements (en cours ou périmés) de la partie gardoise de la forêt domaniale de l'Aigoual. Il s'agissait, d'une part, de mettre fin à la complexité de gestion créée par les différents découpages successifs de la forêt (cf. §1.1.2) et, d'autre part, de pouvoir disposer d'une vision d'ensemble de la gestion choisie, pour faciliter sa compréhension et son suivi.

Un projet d'aménagement de la Division Georges Fabre avait été élaboré pour la période 2005 - 2019 mais il n'a jamais été approuvé. En effet, le ministère avait demandé que le document soit à nouveau concerté avec le parc national afin d'obtenir l'avis favorable de ce dernier (désaccord sur certaines coupes), ce qui n'a pas eu de suite avant qu'il soit décidé de renoncer aux aménagements par divisions pour doter la totalité de la partie gardoise de la forêt domaniale de l'Aigoual d'un aménagement unique.

Le projet d'aménagement de la Division Lingas-Cazebonne, élaboré pour la période 2009 – 2024, n'a jamais été transmis au ministère pour approbation, car la décision de doter la totalité de la partie gardoise de la forêt domaniale de l'Aigoual d'un aménagement unique a été prise avant que ce projet ait pu être modifié pour obtenir la validation technique de la DG ONF.

DOCUMENT ONF

C1 : **Carte de situation de la forêt**

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	**11 452,44 62**	**ha, ares centiares**
Surface retenue pour la gestion	**11 452,45**	**ha, ares**
Surface boisée en début d'aménagement	**10 633,87**	**ha, ares**
Surface en sylviculture de production	**7 169,72**	**ha, ares**

- **Etat des lieux :**

Plusieurs cessions foncières sont en cours de finalisation :

- Les parcelles A60, 61, 62, 64 pour **1.0968 ha** commune d'Arphy : gite de Cap de Coste
- Parcelle AB 196 commune de Dourbies pour **0.0184 ha :** garage des ouvriers forestiers à Dourbies
- Parcelles C 294 et 295 commune de Saint Sauveur Camprieu : pour **0.1802 ha :** château et deux maisons concédées de l'APAS (Action sociale ONF).
- Parcelles C 279 et 280 : commune de Saint Sauveur Camprieu : pour **0.0142 ha : g**ite des Plots
- Parcelle A 250 commune de Trèves pour **0.1920 ha :** parcelle oubliée lors d'un ancien échange, isolée au milieu de parcelles privées

Au moment de la rédaction de l'aménagement, ces surfaces sont toujours incluses dans la superficie de la forêt domaniale de l'Aigoual.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

L'ensemble des documents PV de délimitation et de bornage sont archivés.

La forêt s'étant constituée petit à petit par de nombreuses acquisitions (cf "Origine" ci-dessous**), il n'existe pas de procès-verbaux de délimitation ou de bornage pour l'ensemble de la forêt**.

- **Origine de la propriété forestière :**

Jusqu'au **XVIIème siècle**, la forêt était bien présente sur le massif de l'Aigoual. Elle cohabitait avec des zones de pâturage pour les ovins, activité présente depuis l'Age de Fer dans cette région.

Après la Révolution française, l'exploitation intensive des forêts pour alimenter les verreries, forges et fonderies a conduit à un déboisement massif de celle-ci. La maladie du ver à soie, puis l'encre du châtaignier ont ensuite favorisé le développement de l'élevage ovin avec une pression très accentuée sur la forêt. Les écobuages parfois mal contrôlés ont participé aussi à la régression de la forêt.

En **1850**, la forêt ne représentait plus que 2 200 hectares de bois dont 1 350 hectares sur le versant lozérien. Le hêtre, fortement dégradé, couvrait alors 2 060 hectares (FRANCES, 1985).

En **1860**, la première loi pour la Restauration des terrains en montagne (R.T.M) a été appliquée sur le massif. En effet, lors des fortes précipitations ayant lieu dans la région (phénomènes cévenols), les pluies dévalant les pentes érodées de l'Aigoual entraînent des inondations très importantes, en aval. L'Aigoual nécessite donc plus que jamais d'être reboisé. Des travaux de génie civil permettent de faciliter cette action.

Entre 1863 et 1889, les forestiers mettent en place 10 956 « barrages » sur l'Aigoual. Il s'agit de seuils de pierre, souvent placés dans le lit des ravins, dont le but est à la fois de retenir les chutes de pierre et de diminuer la vitesse d'écoulement des eaux lors des orages. Des fascines, fagots de branchages liés entre eux, sont également posées afin de lutter contre l'érosion des rives des cours d'eau ou l'écoulement de terre.

DOCUMENT ONF

C'est dans ce contexte de **1869** que Georges Fabre, alors garde général des Eaux et Forêts, entreprend le reboisement de l'Aigoual. L'Etat a d'abord acquis les zones encore boisées, lambeaux restant de la hêtraie primitive, en général ruinée, puis les landes et pâturages des plateaux et des versants.

Lorsque les travaux commencent, l'administration des Eaux et Forêts se heurte à la protestation de la population locale, notamment des bergers qui ne souhaitent pas perdre leurs pâturages. Georges Fabre ne souhaite cependant pas faire disparaître l'agro pastoralisme et cherche au contraire à faire vivre les territoires ruraux.

En **1875,** les forestiers ne peuvent intervenir que sur des terrains présentant au niveau de la dégradation du sol des dangers "nés et actuels". Georges Fabre a alors une idée géniale : il prélève d'une part des sédiments dans les gorges de la Dourbies, dans le lit du Tarnon, affluent de la Garonne, torrents prenant source dans le massif de l'Aigoual, et d'autre part des sédiments qui obstruent régulièrement le port de Bordeaux.

Il parvient à démontrer que ce sont les mêmes et qu'une grande partie de l'ensablement du port de Bordeaux est due à l'érosion de l'Aigoual lors des fortes pluies cévenoles.

Ce sont donc près de 60 000 m3 de sable qui se déposent ainsi chaque année dans le lit de la Garonne. Il s'agit donc bien d'un risque réel qui permet à Georges Fabre de recevoir des financements de Paris pour continuer son projet de reboisement.

Les plantations :

Un des points forts de son action a été d'associer la population locale à cette tâche. Ainsi, les personnes à qui on avait supprimé pâturage et troupeaux se voyaient offrir une alternative de travail. Pour les autres, c'était également une occasion d'avoir un salaire.

L'approvisionnement en plants était assuré par une pépinière centrale construite dans le hameau de Saint Sauveur les Pourcils et plusieurs pépinières temporaires installées à proximité des maisons forestières. Les plants sont éduqués en pépinières avant d'être plantés. Certaines pépinières deviendront ensuite des arboretums forestiers afin de mieux connaître le tempérament de certaines espèces en dehors de leur aire naturelle.

Les anciens taillis ruinés de hêtre sont eux laissés au repos, en attendant de pouvoir y pratiquer des éclaircies et les ainsi orienter vers une futaie sur souche.

Georges Fabre aura travaillé 33 ans sur le massif (1875-1908). Au total, plus de **7 000 hectares** ont été reboisés sur le massif de l'Aigoual **; 68 millions de plants et 26 tonnes de graines** de résineux ont été utilisées. Les principales espèces introduites furent les pins noirs et le pin laricio, le pin à crochets, l'épicéa, le sapin ou le Mélèze.

Dès le début du XXe siècle, les effets du reboisement sont reconnus. La forêt joue le rôle de manteau protecteur pour les sols de ce territoire. Lors d'épisodes orageux, elle retient les sols, absorbe l'eau et la restitue progressivement au réseau hydrographique. Autrement dit, l'érosion disparaît des espaces reboisés ; le ruissellement est retardé, les crues de l'Hérault, sont toujours violentes, mais moins brusques et charrient peu de matériaux. Dans les vallées du Bonheur et du Trévezel, les prairies, protégées des vents, se sont améliorées.

La gestion des peuplements ainsi installés :

En **1925**, le Conservateur Max Nègre se trouve affecté à l'Aigoual. Les peuplements issus du reboisement sont maintenant âgés de 20 à 60 ans et il devient nécessaire d'y intervenir. Des aménagements sont élaborés sur les conseils de ce forestier. Pour la partie gardoise, 7 400 hectares sont alors divisés en cinquante séries de 100 à 180 ha, soumises aux mêmes règles de culture par coupes jardinatoires. L'objectif de chacune d'entre elles est le même : obtenir une futaie mélangée de hêtres et de sapins, voire d'épicéas. Ces aménagements permettent d'amorcer la mise en production de la forêt.

DOCUMENT ONF

En **1971**, le service forestier décide de regrouper ces nombreuses séries en les réduisant au nombre de **8**:

- Quatre séries de futaie irrégulière *:* la 1ère de Montals, la 2ème de Georges Fabre, la 3ème du Suquet et la 4ème du Lingas ;
- Deux séries de futaie régulière : la 5ème des Pins et la 6ème des Hêtres ;
- Une série de jeunes boisements *:* la 7ème série ;
- Une série de peuplements "hors cadre" laissés en protection : La 8ème série.

En **1985**, M Frances (Directeur Régional à l'ONF) insiste sur l'importance du renouvellement à mettre en oeuvre sur cette forêt. Il distingue 3 types de peuplements sur l'Aigoual : les hêtraies ; les peuplements mélangés, qu'il souhaite laisser se renouveler naturellement avec parfois l'aide de trouées ; et les peuplements de pins qu'il préconise de remplacer par des plantations d'autres résineux, notamment le sapin. Afin de faciliter ces actions, un nouveau projet d'aménagement voit le jour et est approuvé par le Ministre de l'agriculture. La quasi-totalité de la surface de la forêt domaniale est alors divisée en 18 séries, correspondant à des peuplements de même composition, soumis aux mêmes contraintes de renouvellement et visant un même objectif (production ou protection).

A la fin des années **1990**, les difficultés rencontrées lors de la révision de certains de ces aménagements ont amené à diviser la forêt domaniale en **6 divisions géographiques** : Montagne de St Sauveur ; Georges Fabre ; Montals, Lingas - St Guiral ; Lingas-Cazebonne ; le Suquet.

Finalement, la difficulté à donner une vision d'ensemble de la gestion du massif ainsi aménagé par division ainsi que la difficulté à suivre le cadencement des révisions de ces différents aménagements ont conduit à décider de regrouper l'ensemble de ces 6 divisions pour doter la partie gardoise de la forêt domaniale de l'Aigoual **d'un unique plan de gestion** (11 452,45 ha), sa **partie lozérienne** étant elle-même couverte par un seul aménagement (4 671,72 ha). Le présent aménagement, couvrant la période 2017-2036, concrétise ce regroupement.

L'inscription dans les paysages :

La reconstitution de l'Aigoual est un succès des grands chantiers de la R.T.M. menés par les forestiers au XIXe siècle. Le massif ainsi reconstitué a changé désormais de statut : d'un objet forestier, l'Aigoual est devenu un haut lieu d'une nature et de paysages préservés.

Les plantations de l'Aigoual ont créé des diversités forestières bien distinctes, à l'ensemble harmonieux, qui ont marqué le paysage depuis plus d'un siècle et sont perçu désormais comme immuables et faisant partie intégrante de la toile de fond du territoire local.

- **Parcellaire forestier :**

La numérotation parcellaire n'a pas été modifiée dans ce présent aménagement. Seuls quelques ajustements de contours parcellaires ont été opérés.

- **Concessions**

Les principales concessions sur la forêt concernent **la chasse**. Cette activité revêt une importance culturelle et historique primordiale pour les populations des Cévennes.

Dans la zone cœur du Parc National des Cévennes (PNC) le droit de chasse est attribué à l'association cynégétique du PNC, laquelle se substitue à l'ONF pour les demandes de plans de chasse.

Dans les zones de tranquillité pour la petite faune sauvage et le gibier migrateur (anciennes « zones interdites à la chasse ») l'ONF assure la gestion des tirs **en licence dirigée** (approche et affut uniquement), pour les espèces soumises au plan de chasse.

Dans ces zones, des battues limitées au sanglier sont réalisées par des équipes de chasse locales en concertation avec l'ONF**.**

DOCUMENT ONF

Location du droit de chasse - période de 2016 à 2028:

Lot abrégé	Communes de situation	Nom client	Superficie ONF
AIG*01 – 02	Valleraugue	Société de chasse "La Saint-hubert Valleraugoise"	331 ha
AIG*03	Dourbies, Trèves	Société de chasse de Dourbies "La Fanfare Cévenole"	222 ha
AIG*04 et 09	Bréau, Mars	Société de chasse "La Diane Bréaunaise"	408 ha
AIG*05	Trèves	Société de chasse de Trèves	321 ha
AIG*06	Valleraugue	Société de chasse de la rive Gauche de l'Hérault Vallerauguois	185 ha
AIG*08	Bez et Esparon	Société de chasse « La Saint-Hubert »	38 ha
AIG*10	Arphy, Bréau	Association Communale de chasse d'Arphy	189 ha
AIG*11	Arphy, Mandagout	Amicale des Chasseurs de Mandagout	123 ha
AIG*12	Alzon, Arphy, Arrigas, Aumessas, Bréau, Dourbies, Mars, Saint-Sauveur, Valleraugue	Association cynégétique du PNC	5 742 ha
AIG*13	Lanuéjols Dourbies, Saint-Sauveur, Valleraugue	Association cynégétique du PNC	1 500 ha
AIG*14	Saint-Sauveur Camprieu	Société de chasse de Saint Sauveur Camprieu	139 ha
AIG*15	Dourbies, Valleraugue	Société de chasse de l'Espérou	91 ha
AIG*16	Aumessas	Amicale des Chasseurs d'Aumessas	7 ha
AIG*17	Alzon	Association "La Diane Alzonnenque"	32 ha
		Total concédé pour la chasse	**9 328 ha**
Zone de Tranquillité	Lingas	Ancienne "ZIC" PNC	926 ha
Zone de Tranquillité	Saint Sauveur des Pourcils-	Ancienne "ZIC" PNC	1 147 ha
Zone de Tranquillité	Trévezel	Ancienne "ZIC" PNC	
Zones non louées situées dans le périmètre d'adhésion	Petits tènements, essentiellement sur secteur de Lanuejols…		50 ha
		Total de la forêt	11 452 ha

Annexe n°20: Convention entre ONF et l'association cynégétique du PNC du 8 septembre 2011

On remarque une forte augmentation des grands cervidés en forêt occasionnant des dégâts dans la régénération peu ou pas suivi d'effets suffisant dans la mise en œuvre des plans de chasse.

DOCUMENT ONF

Autres concessions :

La pêche, allouée à la Fédération du Gard pour la totalité du linéaire, est une activité également très pratiquée et les rivières de l'Aigoual, toutes classées en première catégorie, sont très prisées par les amateurs qui n'hésitent pas à venir de toute la région. Le bail de location expirera le 31/12/2017. Le **renouvellement des baux de pêche est prévu en 2018.**

Annexe n°21 : Avenant n°1 à la location du droit de pêche du 06 juillet 2011

En 2016, son montant annuel est de 6 180,18 € pour les 122,48 km correspondant à l'ensemble des cours d'eau des forêts domaniales du Gard, soit **4 712,58 € par an pour la seule partie gardoise de la forêt de l'Aigoual** (93,02 km concerné)

Les pâturages sont alloués à des troupeaux transhumant, composés essentiellement de bovins, mais dont le nombre est en constante diminution. Quelques autorisations ponctuelles sont également données chaque années (vente d'herbe ou à titre gratuit) aux transhumants ovins limitrophes.

Les captages d'eau : au nombre de 15, ils sont destinés à alimenter en eau potable les communes au sein du massif ou à sa périphérie. Le montant de la redevance annuelle représente 7 000 euros.

Lignes électriques : peu de lignes traversent la forêt. Il s'agit du réseau secondaire en bordure du massif. Dans la partie cœur de Parc, le réseau est en général sous le réseau routier public. Le montant annuel des redevances est inférieur à 2 000 euros.

Type et libellé de la concession Ancien bail / Numéro de Contrat	Début - Fin	Localisation	Surface	Montant annuel
Pêche :				
Pêche : Art 3 (p) et 2 (p) Fédération de pêche du Gard	2006-2017	Bassin de la Dourbie (p) et de l'Arre (p)		4 712,58 €
Pâturage				
8710*AIGOUAL*696*D 1300000002887	2013-2022	273	41,99 ha	178,00 €
8710*AIGOUAL*715*D 1300000002888	2013-2022	P 95 à 98 et 112 ; 114,115	58,00 ha	471,00 €
8710*AIGOUAL*747*D 1300000002943	2013-2022	463p ; 652	25,89 ha	207,00 €
8710*AIGOUAL*697*D 1300000002941	2014-2022	273p, 111p, 112p	91,35 ha	628,00 €
8710*AIGOUAL*900*D 1300000002890	2013-2022	661	3,77 ha	16,00 €
8710*AIGOUAL*649*D 1300000002889	2013-2022	108, 109, 110,165	55,81 ha	436,00 €
8710*AIGOUAL*694*D 1300000002885	2013-2022	157	55,20 ha	186,00 €
8710*AIGOUAL*735*D 1300000002883	2013-2022	635, 636, 641	59,68 ha	349,00 €
Captage en eau potable :				
8710*AIGOUAL*684*D 200000009264	2008-2016	PC A N° 597P, 609P, 603 P	Actif	171,32 €
8710*AIGOUAL*607*D 200000018811	2009-2016	A.142-115 BREAU	Actif	175,74 €
8710*AIGOUAL* 200000021994	2010-2018	A2 N° 106B	Actif	162,91 €
8710*AIGOUAL*628*D 200000015544	2007-2015	PC B.546-544-518-553P (pa 3.179-180-181)	Nouvelle demande	203,95 €
8710*AIGOUAL*644*D 200000015777	2009-2017	2.99P-101P (A.317)	Actif	586,54 €
8710*AIGOUAL*645*D 200000015778	2007-2015	PC A5 N° 726 745 791 784 803 804 806	Actif	2 782,23 €
8710*AIGOUAL*652*D 200000015462	2014-2022	PC D N° 141 144	Nouvelle demande	104,49 €
8710*AIGOUAL*616*D 200000018588	2013-2022	Section C n° 1132p	A renouveler	170,64 €
8710*AIGOUAL*638*D 200000008645	2007-2015	PC A.357 (PA 2.95-99)	Actif	0,00 €
8710*AIGOUAL*604*D 200000029037	2014-2022	A 67	Actif	75,00 €
8710*AIGOUAL*631*D 200000028059	2013-2022	627 628	Actif	150,00 €

DOCUMENT ONF

8710*AIGOUAL*620*D	200000014865	2007-2015	C 314, 500, 502, 585, 873 B 23 27, 28, 33	Nouvelle demande	193,45 €
8710*AIGOUAL*646*D	200000015779	2004-2015	A 971 A 267 271 272 273	Nouvelle demande	500,00 €
8710*AIGOUAL*648*D	200000015780	2007-2015	Section A N° 83p, 99p, 107p, 113p, 176p	Nouvelle demande	301,08 €
8710*AIGOUAL*752*D	100000018449	2009-2017	535, 658 (source)	Actif	1 228,87 €
8710*AIGOUAL*602*D	200000023789	2011-2019	B3.334, 336, 358 (‘source)	Actif	161,05 €
Lignes électriques					
8710*AIGOUAL*727*D	100000006022	16/06/2001		Actif	0,00 €
8710*AIGOUAL*722*D	100000006138	01/09/2000		Actif	0,00 €
8710*AIGOUAL*624*D	100000012773	01/01/1986		Actif	151,99 €
8710*AIGOUAL*626*D	100000012775	01/01/1976		Actif	26,08 €
8710*AIGOUAL*627*D	100000012776	01/01/1984		Actif	108,59 €
8710*AIGOUAL*622*D	100000012781	01/01/1976		Actif	305,11 €
8710*AIGOUAL*643*D	100000012861	01/01/1984		Actif	69,62 €
8710*AIGOUAL*640*D	100000018778	01/01/1973		Actif	16,02 €
8710*AIGOUAL*639*D	100000018779	01/01/1970		Actif	22,35 €
8710*AIGOUAL*611*D	100000012077	23/08/1972		Actif	0,00 €
8710*AIGOUAL*605*D	100000012329	01/05/1965		Actif	25,26 €
8710*AIGOUAL*718*D	100000005989	01/05/1999		Actif	32,90 €
8710*AIGOUAL*685*D	100000006698	01/01/1989		Actif	0,00 €
8710*AIGOUAL*686*D	100000006699	01/01/1990		Actif	148,10 €
8710*AIGOUAL*617*D	100000012075	01/01/1984		Actif	105,65 €
8710*AIGOUAL*618*D	100000012082	01/01/1988		Actif	268,23 €
8710*AIGOUAL*642*D	100000012862	01/01/1983		Actif	469,03 €
8710*AIGOUAL*699*D	100000016217	01/01/1994		Actif	0,00 €
8710*AIGOUAL*641*D	100000012865	01/01/1965		Actif	22,45 €
8710*AIGOUAL*731*D	100000005763	06/11/2006		Actif	0,00 €
8710*AIGOUAL*609*D	100000006405	01/03/1981		Actif	0,00 €
8710*AIGOUAL*610*D	100000012306	01/02/1982		Actif	0,00 €
8710*AIGOUAL*902*D	100000006414	01/01/1984		Actif	35,29 €
8710*AIGOUAL*690*D	100000006701	01/01/1990		Actif	58,81 €
8710*AIGOUAL*621*D	100000012780	01/01/1963		Actif	21,29 €
8710*AIGOUAL*741*D	100000013909	24/11/2005		Actif	0,00 €
Autres concessions					
8710*AIGOUAL*603*D	1800000000652	2010-2016		Actif	1 644,00 €
8710*AIGOUAL*749*D	100000013919	2007-9999	A n° 17, 19	Actif	0,00 €
8710*AIGOUAL*712*D	1800000000730	2013-2038		Actif	3 671,00 €
8715*MOB*019*D	200000029148	2014-2023		Actif	0,00 €
8710*AIGOUAL*020*D	100000006693	2002-9999	PISTE DFCI 29 BREAU	Actif	0,00 €
8710*AIGOUAL*752*D	100000018449	2009-2017	535, 658	Actif	1 228,87 €
8710*AIGOUAL*637*D	300000002440	2012-2020	A N° 94 PARTIE	Actif	150,18 €
8710*AIGOUAL*707*D	200000010193	2005-2015	SECTION A N° 312 p	en cours de renouvell‘	373,08 €
8710*AIGOUAL*653*D	200000015452	2007-2015	SECTION A n° 1015		417,67 €

DOCUMENT ONF

8710*AIGOUAL*	200000023809	2011-2019	A N° 115	Actif	112,01 €
8710*AIGOUAL*738*D	200000018633	2004-2018	B n° 8	Actif	0,00 €
8710*AIGOUAL*717*D	200000022599	2010-2018	AB N° 196	Actif	96,85 €
8710*AIGOUAL*730*D	1000000000104	1982-9999	B 509, 513, 514 PEYREMAL 435 TEDOU	Actif	0,00 €
8710*AIGOUAL*742*D	200000008424	2006-2016		Actif	0,00 €
8710*AIGOUAL**D	200000024065	2011-2020	D N° 270	Actif	41,60 €
8710*AIGOUAL*625*D	200000022688	2009-2017	P.AMENAGEMENT 5.83-84-87-88	Actif	3 410,00 €
8710*AIGOUAL*736*D	200000025332	2012-2016		Actif	600,00 €
8710*AIGOUAL*602*D	200000023789	2011-2019	B3.334, 336, 358	Actif	161,05 €
8710*AIGOUAL*636*D	1800000000746	2014-2020		Actif	184,00 €
				TOTAL EN 2016	**28 127,93 €**

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		**Répartition des niveaux d'enjeu**				**Surface totale retenue pour la gestion**
Fonctions principales	**Production ligneuse**	sans objet	faible	moyen	fort	
		4 283,00 ha	2 262,00 ha	3 828,45 ha	1 079,00 ha	**11 452,45 ha**
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	
		[redacted]	250,66 ha	1 930,67 ha	9 271,12 ha	**11 452,45 ha**
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	
		[redacted]		2 138,19 ha	9 314,26 ha	**11 452,45 ha**
	Protection contre les risques naturels	Sans objet	faible	moyen	fort	
		0,00 ha	7 536,50 ha	1 849,96 ha	2 065,99 ha	**11 452,45 ha**

Production ligneuse :

Malgré des périodes de végétation courtes (4 à 5 mois) les stations forestières sont plutôt favorables à une production forestière. La production potentielle de ces stations donne un niveau d'enjeu fort pour 9% de la surface, moyen pour 33 % de la surface et faible pour 20 % de la surface.

Les zones qui ne sont pas susceptible de production ligneuse régulière - soit par nature, soit par destination - sont constituées de zones rocheuses inexploitables, de zones humides, de milieux ouverts, de zones classées en réserve biologique ou des zones classées en îlots de sénescence. Elles occupent 37 % de la surface de la forêt.

Fonction écologique :

Sur 82 % de sa surface, la forêt est classée en enjeu fort pour la fonction écologique, car située dans la zone "zone cœur" du Parc National des Cévennes. Le reste de la surface, soit 18 %, est classé en niveau d'enjeu reconnu pour cette fonction en raison de sa situation en zone d'adhésion du PNC ou de son classement en zone Natura 2000.

DOCUMENT ONF

Fonction sociale (accueil et paysage), le classement de la forêt en niveaux d'enjeux est réalisé sur la base de la présence de statuts réglementaires à caractère paysager, d'une sensibilité paysagère marquée, d'une valeur patrimoniale importante (histoire, culture, …) et de la fréquentation par le public.

La Forêt Domaniale de l'Aigoual gardois est ainsi classée

- En enjeu fort
  - en raison de la zone cœur du PNC soit sur 80 % de la forêt
  - en raison du site classé de l'Abîme de Bramabiau
  - en raison du site inscrit du hameau de l'Espérou
- En enjeu reconnu, pour le reste de la forêt domaniale.

L'enjeu de fonction sociale est ainsi très marqué sur la partie gardoise de la forêt domaniale de l'Aigoual.

Protection contre les risques naturels:

L'ensemble de la forêt assure un rôle de protection important contre : le ravinement, les chutes de blocs, les glissements et les crues torrentielles.

- **18 %** sont reconnus en enjeu fort pour la fonction de protection, notamment en raison d'infrastructures à protéger.
- **16 %** à enjeu reconnu se situent essentiellement sur les versants sud, très pentus et souvent rocheux, proches de la ligne de partage des eaux ; les précipitations y sont aussi soudaines que violentes.
- **66 %** correspondent aux terrains restants, non cartographiées par le service RTM ; souvent en sylviculture, ils contribuent pleinement à la régulation du régime des eaux.

- **: <u>Cartes des fonctions principales de la forêt :</u>**

C **2 1 : Carte de la fonction de production**

C **2 2: Carte de la fonction écologique**

C **2 3 : Carte de la fonction sociale**

C **2.4: Carte de la fonction de protection**

- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières :**

Menaces	*surface concernée (ha)*	**Explications succinctes**
Déséquilibre grande faune / flore	4 000 ha	Forte Augmentation des populations de grands cervidés occasionnant des dégâts dans les essences résineuses.
Incendies	9 129 ha	Risque modéré sur 6347 ha et élevé à fort sur 2782 ha.
Problèmes sanitaires graves	350 ha	Dépérissements sur Epicéa (fomes, …) bandes rouges sur pin laricio de corse.
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	35 ha	Châtaignier sur versants Sud.
Aléas climatiques (combinaison neige lourde et vent violent)	500 ha	Bris de cimes de sapins dans les peuplements situés entre les stades fourrés à haut perchis.

DOCUMENT ONF

Autres éléments forts imposant des mesures particulières	*surface concernée*	Explications succinctes
Majeure partie de la FD située en zone cœur d'un parc national	9 271 ha	Prise en compte de la charte du PNC, des conventions cadres établies conjointement entre les deux établissements pour l'ensemble des actions de gestion.
Protection des tourbières (tourbière de Montals, Vallée du Bonheur, Source du Trèvezel et la Plaine)	45 ha	Présence de plusieurs tourbières et zones humides au sein du massif faisant l'objet d'une gestion spécifique.
Projet de réserve biologique mixte (dirigée et intégrale) pour protection de l'Apollon, libre évolution, protection d'espèces remarquables	54 ha	Plan de gestion spécifique
Protection du patrimoine culturel, arboretums	50 ha	Entretien et renouvellement des collections situées dans les arboretums (Hort de Dieu, la Foux, Saint Sauveur et Cazebonne)
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois Création de pistes de débardages pour secteurs encore jamais exploités	936 ha	Présence de points noirs y compris dans le réseau public (limitation de tonnage)
Importance sociale et économique de la chasse	9 328 ha	12 sociétés locales de chasse et association cynégétique du PNC augmentation des Plans de chasse pour un retour à l'équilibre au niveau des cervidés
Pastoralisme	335 ha	Maintien des milieux ouverts contribue à la biodiversité au paysage à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO
Site classé de l'Abime de Bramabiau	44 ha	Annexe n°9 Comment Intervenir en site classé ou inscrit (ref BDDR : 9200-13-EMAI-STR-033)
Périmètre de protection immédiat et rapproché des 15 captages d'eau potable	948 ha	Annexe n°12 Comment - Contribuer à la protection des captages (ref BDDR : 9200-12-GUI-STR-011)

Exemple d'aléa climatique :

Conséquences de la combinaison neige lourde et vent violent sur un peuplement de petits bois de sapins parcelle Parcelle 209 printemps 2016 :

- ***Nombreux bris de cimes sur des tiges dominantes***
- ***Plusieurs dizaines d'hectares impactés***

- **Démarches de territoires**

  - **Réserve de Biosphère** du Parc national des Cévennes (15 février 1985)
  - **Inscription au patrimoine mondial** de l'UNESCO (prise en compte de l'agro pastoralisme) : *« Les Causses et les Cévennes, paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen »* ont été inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco le **28 juin 2011**.
    Un travail de constitution d'un fond de suivi photographique est en cours. Il permettra d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformation du paysage.

DOCUMENT ONF

- **<u>Territoire du Parc National des Cévennes</u> :**

Références réglementaires :
Décret n° 70-777 de création du Parc national des Cévennes en date du 2 septembre 1970 révisé par le décret n° 2009 –1677 ***du 29 décembre 2009****, et notamment les articles 7-2 et 17 de ce dernier relatif aux travaux et activités forestières en cœur du Parc national des Cévennes ;*
Arrêté ministériel du 23 février 2007, arrêtant les principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux.
Décret n°2011-2020 du 29 décembre 2011 relatif aux parcs nationaux.
Décret n° 2013-995 en date du 8 novembre 2013 approuvant ***la charte du Parc national des Cévennes*** *; et arrêté préfectoral n°2014139-0001 de M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon en date du 19 mai 2014 constatant les adhésions des communes à la charte du Parc national des Cévennes.*

Annexe n°1 : Décret du Parc du 29 12 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du PNC aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006

Rappel : la forêt Domaniale de l'Aigoual est entièrement située dans le Parc National des Cévennes et 82% de sa surface est en zone cœur de parc.

La charte du Parc National des Cévennes oriente la politique de l'établissement public et du territoire pour les 15 ans à venir. Elle exprime un projet de territoire pour le cœur et le territoire des communes qui y ont adhéré. Elle a été approuvée par décret du 8 novembre 2013.

Cette charte comporte 8 axes, dont un est consacré exclusivement à la forêt (axe 6) et tandis qu'un autre axe vise, de manière plus large, à protéger la nature, le patrimoine et les paysages (axe 2).

Chacun des axes se décline en orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable pour l'ensemble du parc, et en objectifs de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager spécifiquement pour la zone de cœur.

Les activités forestières sont concernées particulièrement par les objectifs et orientations suivants :

<u>Objectifs</u> : Préserver les habitats naturels / Préserver les espèces prioritaires / Garantir la préservation des paysages culturels évolutifs et vivants / Conforter le caractère naturel des forêts.

<u>Orientations</u> : Préserver les paysages culturels / Contribuer à la préservation des espèces et des milieux remarquables (dont une mesure visant à préserver certaines forêts remarquables et à développer une trame de forêt en libre évolution) / Mobiliser le territoire pour développer l'économie du bois / Promouvoir une gestion équilibrée des forêts qui invite au partage de ces espaces / Rechercher un équilibre partagé par tous entre les populations de grands gibiers et les activités humaines.

Au-delà du respect de la charte du Parc, une **<u>convention-cadre</u>** fixe les grandes règles et les conditions de partenariat entre le PNC et l'ONF ; elle est **en cours de réécriture** au moment de la rédaction de l'aménagement.

Annexe n°2 : Convention cadre entre PNC et l'ONF du 16-11-2012

Cette convention-cadre reprend en partie d'autres conventions plus anciennes :
- Convention travaux : prescriptions d'intégration dans le paysage (1995) ;
- Recommandations en sylviculture dans la zone centrale du PNC (1997)

DOCUMENT ONF

- **Charte forestière de l'Aigoual (2007-2009)**

Structure animatrice : Communauté de communes « Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires »

Objectifs :

- Maintenir et développer l'emploi en forêt (bois énergie, bois construction, mobilisation, sylviculture…) ;
- Valoriser les usages et les fonctions de l'espace forestier (accueil, chasse, environnement, sylvo-pastoralisme, risques,…) ;
- Améliorer la communication sur le territoire forestier ;
- Améliorer la structure foncière de la propriété (ventes, cessions, échanges de propriétés…).

La principale action pérenne a été la création d'une **plateforme de stockage de plaquettes forestières à Camprieu.**

Projets actuellement engagés :

- Démarche pour l'obtention du label Forêt d'Exception®. Cette démarche est en cours. Elle a été initiée en 2013, et vise à mieux valoriser le patrimoine forestier de l'ensemble du massif de l'Aigoual (Gard et Lozère), ainsi que la gestion multi-fonctionnelle qui y est pratiquée (fonctions de production, de protection, d'accueil du public), grâce à un projet de territoire innovant, ambitieux et complémentaire des initiatives portées par les partenaires locaux. Elle se décline par un protocole d'accord, signé en juin 2014, composé de 4 grandes orientations :
  - ✓ **Orientation 1 :** Rassembler, croiser et partager les connaissances sur les multiples patrimoines de l'Aigoual, à l'échelle de l'ensemble du massif**.**
  - ✓ **Orientation 2 :** Développer l'exemplarité de la gestion multifonctionnelle du massif de l'Aigoual.
  - ✓ **Orientation 3 :** Rénover l'accueil et la découverte en forêt, par le développement d'une offre diversifiée, cohérente, de qualité, innovante, destinée à tous les publics.
  - ✓ **Orientation 4 :** Mener le projet Aigoual - Forêt d'Exception en partenariat avec les acteurs du territoire, en veillant à une bonne articulation et un bon équilibre avec les autres démarches territoriales.

Le programme d'actions, appelé contrat de projet, est en cours de rédaction en 2016. Il comporte notamment un important volet sur l'accueil du public, qui se concrétise par la rédaction d'un schéma d'accueil du public pour l'ensemble du massif (Gard et Lozère).

- Pôle nature « Massif de l'Aigoual » : animé par la Communauté de Communes Causse Aigoual Terres Solidaires, ce projet se décline en 3 axes :
  - ✓ Axe 1 : améliorer l'offre de pleine nature (réalisations d'actions et de projets concrets) ;
  - ✓ Axe 2 : fédérer « les acteurs du pôle nature » volet animation de toutes ces actions) ;
  - ✓ Axe 3 : construire une nouvelle gouvernance du massif (organiser la pérennité des structures et des actions)

Annexe 3 : Plan d'actions Massif de l'Aigoual – Pôle nature aux quatre saisons

Projet en cours de réalisation :

- Destination Aigoual :

  Pilote : Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires

  Objectif : Moderniser l'accueil au sommet de l'Aigoual (station Météo, accès au massif, etc.)

DOCUMENT ONF

Conséquences de ces démarches territoriales sur l'aménagement forestier

L'aménagement de la FD de l'Aigoual **doit être compatible avec les objectifs de protection de la charte** du PNC pour les parcelles situées en cœur du parc.

Pour les parcelles se trouvant en dehors de la zone cœur, mais sur le territoire de communes adhérentes à la charte, il **doit être en cohérence** avec celle-ci.

Cela nécessite :

- La prise en compte des éléments de la Charte du PNC dans la gestion forestière
- L'établissement de la future convention cadre (ONF/PNC) précisant les modalités d'application des traitements et travaux sylvicoles et d'infrastructure.

Il convient également de poursuivre les actions déjà engagées, en termes d'accueil du public et de paysage, en confortant le **partenariat avec les acteurs locaux** dans les projets de territoire en cours ou à venir.

Une attention particulière sera portée à la **démarche Forêt d'Exception®**.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie :

La forêt domaniale de l'Aigoual appartient au massif de l'Aigoual. Situé dans les Cévennes, chaîne montagneuse appartenant au Massif Central, ce massif s'étend au total sur plus de 50 000 ha.

Ce massif est limité :

- A l'est, par la haute vallée de l'Hérault et les vallées cévenoles (Gardon de St Jean, vallée Borgne) ;
- Au sud, par la vallée de l'Arre et le Causse de Campestre ;
- A l'ouest, par les Causses Noir et Bégon ;
- Au nord, par le Causse Méjean.

La ligne de crête reliant le Mont Aigoual, le Col de la Serreyrède, l'Espérou, le Col de la Lusette, le col du minier et le saint Guiral constitue la **ligne de partage des eaux du bassin versant Atlantique de celles de la Méditerranée**.

On a ainsi deux types de versant très différents :

- le **versant méditerranéen** est constitué de pentes abruptes (moyenne allant de 50 à 75%, voire plus, localement).
- le **versant atlantique** présente des pentes plus douces.

Au sein de ce massif, la forêt domaniale de l'Aigoual se répartit sur les deux départements que sont le Gard (11 452,45 ha) et la Lozère (4 671,72 ha). Son altitude varie de 347 m à 1 565 m.

Le point culminant est le sommet du Mont-Aigoual, où se trouve un observatoire météorologique.

DOCUMENT ONF

B - Conditions stationnelles

- **Climat :**

On remarque une grande diversité de climats selon l'altitude, l'exposition et la proximité de la ligne de partage des eaux méditerranée et océan atlantique.

Le massif constitue également la première barrière montagneuse que rencontrent les vents chauds méditerranéens, ce qui lui fait jouer un rôle de condensateur. Il s'agit ainsi du **mont le plus arrosé de France** : il y tombe en moyenne un peu plus de 2 mètres de pluie par an et il est déjà arrivé qu'il reçoive autant de précipitations en une journée que Paris en une année ! Ce phénomène est si impressionnant, lors des orages en automne, qu'il porte le nom d'épisode cévenol.

Les conditions extrêmes qui règnent au sommet font de l'observatoire un lieu de test pour les matériaux et matériels destinés à des conditions extrêmes, comme par exemple les anémomètres de Terre Adélie. Les rafales de vent au sommet atteignent en effet jusqu'à 180 voire 200 km/h, avec des records enregistrés à plus de 300 km/h.

Sur le Mont-Aigoual, on recense en moyenne annuelle : 241 jours de brouillard ; 170 jours de pluie ; 144 jours de gel ; et 265 jours de vent fort (c'est-à-dire supérieur à 16 m/s). (source Météo France).

Les peuplements forestiers des Hautes Cévennes subissent l'influence de deux vents dominants :

- Le **vent du nord**, **sec**, qui souffle en hiver et en été et qui renforce l'évapotranspiration et le risque incendie.
- Le **vent du sud**, dénommé « le marin », plus **humide**, venant de Méditerranée, qui provoque de fortes pluies en automne et des neiges lourdes en hiver.

- **Géologie :**

Il existe principalement quatre types de roches sur le massif : le granite, le schiste, le calcaire et le grès.

Le Mont Aigoual et le Lingas, qui reposent sur du granit, sont entourés d'assises schisteuses. Celles-ci forment notamment des « serres » et « valats » qu'on retrouve dans les vallées cévenoles.

Les Causses, à l'ouest du massif, sont quant à eux constitués de calcaire, avec une avancée jusqu'à Camprieu et Canayère. Leurs pourtours sont constitués de grés (Suquet, Saint Sauveur)

- **Unités stationnelles :**

Pour l'analyse des stations, le document utilisé est le "Guide des stations forestières et para-forestières des Hautes Cévennes siliceuses" de Jean-Michel BOISSIER.

DOCUMENT ONF

Unité stationnelle		Répartition		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion
Code	Libellé	Surface	%	
A.1.3	Lande subalpine à airelle des marais et genêt pileux	16,48 ha	0,14%	Peu fertile – favoriser la diversité floristique de la pelouse
A.1.4	Hêtraie à Rumex à feuilles de Gouet et Adénostyle à feuilles d'Alliaire	22,17 ha	0,19%	Peu fertile – Maintien de l'habitat forestier avec le hêtre et l'érable sycomore
A.2.1	Landes à sorbier des oiseleurs et genets purgatifs	4,70 ha	0,04%	Très peu fertile – Ne pas boiser ce type de station plantations vouées à l'échec.
A.2.3	Hêtraie sapinière à Maïanthème à deux feuilles et luzule blanc des neiges	1 135,81 ha	9,92%	Peu fertile – Privilégier le traitement irrégulier en hêtre et sapin avec le sorbier et le bouleau en essences accompagnement. Eviter les reboisements denses en épicéa – Conserver les vieilles cépées de hêtre.
A.2.4	Hêtraie sapinière à Maïanthème à deux feuilles et lamier jaune	101,85 ha	0,89%	
A.3.1	Pineraie claire de Pin sylvestre à Plantain incurvé et Orpin Blanc	206,15 ha	1,80%	Très peu fertile – limiter les investissements en cas de nécessité reboisement possible en pin sylvestre ou pin laricio.
A.3.2.1	Hêtraie Chênaie à Fétuque Filiforme et Germandrée Scorodoine	925,79 ha	8,08%	Peu fertile – Privilégier les futaies irrégulière de hêtre et de chêne – avec le sorbier en essence secondaire
A.3.2.2	Hêtraie Chênaie à Bruyère Cendrée et Myrtille	194,45 ha	1,70%	Peu fertile - Privilégier la futaie irrégulière de pin sylvestre, hêtre et chêne sessile – avec le sorbier en essence secondaire – tenir compte de la structure en mosaïque de ce type de station dans le choix des essences.
A.3.3.1	Hêtraie Chênaie à Germandrée Scorodoine et Fougère Male	790,01 ha	6,90%	Fertile – Privilégier les futaies irrégulières de hêtre en maintenant le chêne sessile, le sapin, le sorbier et le bouleau en essences secondaires.
A.3.3.2	Hêtraie sapinière à Canche Flexieuse et Myrtille	777,20 ha	6,79%	Peu fertile - Privilégier les futaies irrégulières de hêtre de sapin et de chêne sessile en maintenant le sorbier et le bouleau en essences secondaires. Eviter des reboisements denses d'épicéa ou pin sylvestre.
A.3.3.3	Hêtraie Chênaie à Maïanthème et Mélampyre des prés	767,91 ha	6,71%	
A.3.3.4	Hêtraie Chênaie à Prénanthe pourpre et Gaillet à feuilles rondes	25,44 ha	0,22%	Conserver la structure en mosaïque des landes
A.3.3.5	Hêtraie sapinière à Gentiane Pneumonanthe et Cirse des Marais	459,79 ha	4,01%	Peu fertile - Favoriser l'accueil de la faune sauvage par maintien de bouquet de gros bois – éviter les reboisements dense en résineux et travailler au profit de la régénération naturelle de sapin et de hêtre.
A.3.4	Hêtraie sapinière à Gaillet à feuilles rondes et Luzule Blanc des neiges	715,01 ha	6,24%	Fertile - Privilégier les futaies irrégulières de hêtre de sapin et de chêne sessile en maintenant le sorbier et le bouleau en essences secondaires. Eviter des reboisements denses d'épicéa ou pin sylvestre. Préserver les peuplements de tremble. Réaliser des éclaircies dans les hêtraies et convertir les taillis en futaie sur souche avec structure irrégulière et essences secondaires.
A.4.2.1	Chênaie caducifoliée à fétuque ovine et	120,55 ha	1,05%	Peu fertile – maintien des vergers de châtaignier et patrimoine bâti. pratiquer une sylviculture extensive

DOCUMENT ONF

	Germandrée scorodoine			– maintien des milieux ouverts par pâturage et entretien ponctuel (gyrobroyage ou écobuage dirigé)
A.4.2.2	Chênaie caducifoliée à Sabline des montagnes et Germandrée scorodoine	520,95 ha	4,55%	Peu fertile – sylviculture extensive structure irrégulière Favoriser la structure en mosaïque des landes. Maintien des pelouses et des prairies en évitant leur évolution vers les landes.
A.4.3.1	Chênaie sessiliflore à canche flexueuse et Flouve odorante	187,76 ha	1,64%	Fertile – éviter le reboisement des vergers de châtaignier – favoriser les structures Irrégulières de chêne sessile ainsi que les structure en mosaïque des landes – maintien des pelouses et prairies naturelles.
A.4.3.2	Chênaie sessiliflore à stellaire holostée et noisetier	184,03 ha	1,61%	Fertile – Eviter de reboiser les vergers de châtaignier Maintien de bouquet d'arbres de gros bois – Favoriser la futaie irrégulière de chêne sessile.
A.4.4	Chênaie hêtraie à ronce des bois et noisetier	72,13 ha	0,63%	Très fertile – Eviter les peuplements mono spécifiques – privilégier les structures irrégulières
A.5.1	Lande à Chêne vert, genets purgatif et Callune	13,69 ha	0,12%	Très peu fertiles – gestion extensive en maintenant diversité et mosaïques de milieux.
A.5.2	Chênaie verte à Callune et ciste à feuille de sauge	80,81 ha	0,71%	Peu fertile – traitement de taillis dans le chêne vert – taillis de châtaignier à traiter de façon dynamique
A.5.3	Chênaie pubescente à chêne vert fougère aigle et houx	10,01 ha	0,09%	Fertile – maintien des vergers de châtaignier, du taillis de chêne vert, voire convertir en futaie sur souche de chêne vert ou chêne pubescent.
B.1.2	Hêtraie à sorbier des oiseleurs et Pâturin de Chaix	79,66 ha	0,70%	Très peu fertile – pas d'interventions à envisager
B.2.3	Sapinière Hêtraie à Valériane triséquée et Prénanthe pourpre	73,14 ha	0,64%	Peu fertile – maintien des stades forestiers hêtraie sapinière « témoin » avec une sylviculture extensive
B.2.4	Formation sur blocs mobiles à Géranium herbe à robert et fougères	2,56 ha	0,02%	Peu fertile – Eviter les travaux et interventions risquant de perturber le milieu destruction partielle du couvert aboutirait à la destruction de la station.
B.3.1	Hêtraie chênaie à canche flexueuse et Polypode Vulgaire	1 581,81 ha	13,81%	Très peu fertile- limiter les investissements et pratiquer une sylviculture extensive ; Conserver la structure en mosaïque des milieux ouverts.
B.3.2	Hêtraie Sapinière à Myrtille et Polypode vulgaire	847,21 ha	7,40%	Peu fertile – Maintien d'arbres à intérêt écologique – sylviculture extensive – privilégier les peuplements de hêtre avec essences secondaires comme le sorbier, le bouleau, le tremble et le sapin ainsi que le houx.
B.3.4	Hêtraie Sapinière à Géranium Herbe à Robert et Oxalide Petite Oseille	411,21 ha	3,59%	Fertile- Eviter les peuplements purs d'épicéa et de pin sylvestre. Privilégier le mélange feuillus/résineux. Eclaircir les peuplements purs de hêtre. Favoriser le retour de la strate herbacée et arbustive.
B.4.1	Chênaie pubescente à Molopospermе de Péloponnèse et Phalangère à fleur de Lis	10,68 ha	0,09%	Très peu fertile – gestion extensive – laisser faire la dynamique naturelle
C.3.2.1	Hêtraie à Buis, Anémone hépatique et Seslérie blanchâtre	232,88 ha	2,03%	Peu fertile – Favoriser les milieux ouverts ; les milieux forestiers matures rares et avec de faibles potentialités. Limiter l'envahissement par le buis pouvant être une gêne à la régénération naturelle.

DOCUMENT ONF

C.3.2.2	Hêtraie chênaie à Laîche Glauque et Anémone hépatique	465,54 ha	4,06%	Peu fertile – Reconstitution possible d'une forêt mélangée de feuillus à partir de la régénération naturelle apparaissant sous les plantations résineuses de 1ere génération.
H.3.4	Hêtraie Frênaie à fougère femelle et Canche cespiteuse	27,26 ha	0,24%	Fertile – habitats forestiers linéaires et ponctuels – éviter une fermeture du milieu. Aménager des trouées favorables aux mégaphorbiaies.
H.3.5	Pineraie de Pin sylvestre à Molinie et callune vulgaire	37,16 ha	0,32%	Très peu fertile – Eviter tous travaux risquant d'assécher le milieu. – éviter les coupes massives risquant les remontées d'eau – favoriser les structures irrégulières.
H.4.4	Aulnaie Frênaie à Géranium noueux et stellaire des bois	11,31 ha	0,10%	Très fertile – Souvent linéaires éviter les peuplements fermés favoriser la régénération naturelle (frêne commun, érable sycomore, merisier) – Aménager des trouées pour les mégaphorbiaies.
V.2.3	Hêtraie sapinière à Millet diffus et stellaire des Bois	99,52 ha	0,87%	Fertile – Concilier production forestière et intérêts patrimoniaux traitement irrégulier et éclaircies dans les peuplements purs de hêtre – Maintien de quelques bouquets de fort diamètre et bois morts et sénescents.
V.2.4	Sapinière Hêtraie à Doronic pardalianches et Calament à grandes feuilles	51,64 ha	0,45%	Très fertile –précautions de gestions idem V.2.3 ci-dessus
V.3.3.1	Hêtraie Sapinière à Camérisier à balais et fougère mâle	149,30 ha	1,30%	Très fertile – privilégier les structures irrégulières mélangées de hêtre, frêne, érable sycomore. Réaliser des éclaircies dans les peuplements purs de hêtre.
V.3.3.2	Hêtraie chênaie à Molinie bleu et Myrtille	9,49 ha	0,08%	Peu fertile – Privilégier les structures irrégulières de hêtre et chêne. Favoriser le houx et maintien d'essences secondaires (sorbier, pin, bouleau, alisier blanc).
V.4.3	Hêtraie Frênaie à Géranium noueux et Valériane triséquée	8,73 ha	0,08%	Fertile – Laisser en libre évolution compte tenu des contraintes d'exploitations
V.4.4	Hêtraie chênaie à Mercuriale pérenne et melique à une fleur	20,66 ha	0,18%	Très fertiles – n'exploiter que les zones facilement accessibles – pas d'interventions dans les fortes pentes – favoriser la RN de feuillus précieux.
	Total	11 452,45 ha	100,00%	

DOCUMENT ONF

Regroupement des stations forestières en groupes stationnels :

Répartition des stations et des groupes stationnels (surface couverte, exprimée en ha)

Station	Groupe stationnel													Total par station
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
A.1.3										4		12		**16**
A.1.4													22	**22**
A.2.1			4											**4**
A.2.3										1 138				**1 138**
A.2.4										102				**102**
A.3.1			201											**201**
A.3.2.1				933										**933**
A.3.2.2							186							**186**
A.3.3.1									793					**793**
A.3.3.2								777						**777**
A.3.3.3								767						**767**
A.3.3.4								25						**25**
A.3.3.5								460						**460**
A.3.4									715					**715**
A.4.2.1					121									**121**
A.4.2.2					520									**520**
A.4.3.1						186								**186**
A.4.3.2						184								**184**
A.4.4						72								**72**
A.5.1			14											**14**
A.5.2					82									**82**
A.5.3						10								**10**
B.1.2			53										27	**80**
B.2.3										70				**70**
B.2.4			3											**3**
B.3.1							1 602							**1 602**
B.3.2								842						**842**
B.3.4									409					**409**
B.4.1			11											**11**
C.3.2.1				233										**233**
C.3.2.2				463										**463**
H.3.4		27												**27**
H.3.5	35													**35**
H.4.4		11												**11**
V.2.3											100			**100**
V.2.4											52			**52**
V.3.3.1									149					**149**
V.3.3.2									9					**9**
V.4.3		9												**9**
V.4.4						21								**21**
Total par groupe	**35**	**47**	**285**	**1 629**	**722**	**473**	**1 788**	**2 871**	**2 075**	**1 315**	**151**	**12**	**49**	**11 452**

DOCUMENT ONF

La majeure partie de la surface se situe dans les groupes stationnels 7 à 10, c'est-à-dire à l'étage montagnard, avec une fertilité croissante depuis le groupe 7 jusqu'au groupe 10.

Caractéristiques synthétiques des groupes stationnels :

Groupe	Surface	Station	fertilité	Potentialité (croissante avec nombre *)		
				pastorale	Forestière	patrimoniale
1	35 ha	Sol localement inondé	Très peu fertile	*	*	****
2	47 ha	Sol frais et drainé	fertile	**	***	****
3	285 ha	Station sur sol superficiel ou sur blocs	Peu fertile	*	*	****
4	1 629 ha	Sol carbonaté	Peu fertile	*	**	***
5	722 ha	Station de basse montagne	Peu fertile	*	**	**
6	473 ha	Station de basse montagne	fertile	***	****	**
7	1 788 ha	Station de moyenne montagne	Très peu fertile	*	**	*
8	2 871 ha	Station de moyenne montagne	Peu fertile	**	**	**
9	2 075 ha	Station de moyenne montagne	fertile	***	****	*
10	1 315 ha	Station de montagne	fertile	**	**	**
11	151 ha	Station de montagne	fertile	**	***	**
12	12 ha	Station de haute montagne	Très peu fertile	**	*	***
13	49 ha	Station de haute montagne	Peu fertile	**	**	****
TOTAL	**11 452 ha**					

Pour plus **d'informations sur les caractéristiques des groupes** CF guide des stations forestières des Hautes Cévennes – Jean Michel BOISSIER – Parc National des Cévennes – oct 2007

DOCUMENT ONF

C 10 : Carte des groupes de stations selon Boissier

Correspondance avec les stations forestières ONF pour la DT méditerranée :

Code DRA/SRA	Description du type	Répartition	
		Surface	%
231	Mesoméditerranéen _ siliceux _ Sec à très sec	80,81 ha	0,71%
233	Mesoméditerranéen _ siliceux _ frais	10,01 ha	0,09%
331	Supraméditerranéen_ siliceux _ Sec à très sec	641,50 ha	5,60%
332	Supraméditerranéen_ siliceux _	371,79 ha	3,25%
333	Supraméditerranéen_ siliceux _	126,96 ha	1,11%
411	Montagnard inférieur et moyen _Calcaire _Sec/très sec	698,42 ha	6,10%
431	Montagnard inférieur et moyen_ siliceux_ Sec/très sec	2 527,77 ha	**22,06%**
432	Montagnard inférieur et moyen_ siliceux _Peu sec	3 046,56 ha	**26,60%**
433	Montagnard inférieur et moyen_ siliceux _ Frais	2 065,53 ha	**18,04%**
531	Montagnard supérieur et subalpin_ siliceux _sec/très sec	96,14 ha	0,84%
532	Montagnard supérieur et subalpin_ siliceux _peu sec	1 332,97 ha	11,64%

533	Montagnard supérieur et subalpin_ siliceux _Frais	151,16 ha	1,32%
704	Ripisylve _ Alluvions _Frais	38,57 ha	0,34%
801	Asylvatique _ Tous substrats _Sec à très sec	227,10 ha	1,98%
803	Asylvatique _ Tous substrats _ frais	37,16 ha	0,32%
	Total	11 452,45 ha	100,00%

C 3 **Carte des unités stationnelles DT Méditerranée**

1.2.2 Description des peuplements forestiers :

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- **Essences présentes**

Essences présentes	Répartition	
	Surface boisée	Part de la surface boisée
Hêtre	4 458,02 ha	41,9%
Sapin pectiné et sapin de Nordmann	1 497,96 ha	14,1%
Epicéa commun	1 472,98 ha	13,9%
Chênes pubescent et sessile	597,96 ha	5,6%
Pin noir d'Autriche	511,72 ha	4,8%
Pin sylvestre	447,65 ha	4,2%
Châtaignier	422,87 ha	4,0%
Pin laricio de Corse	300,19 ha	2,8%
Pin à crochets et Mugo	216,43 ha	2,0%
Douglas	215,46 ha	2,0%
Chêne vert	169,76 ha	1,6%
Mélèze d'Europe	95,42 ha	0,9%
Frêne commun	84,35 ha	0,8%
Alisier blanc, Aulne, Bouleau, Erable sycomore, Merisier, Noyer, Robinier, Saule, Sorbier, Tremble	86,77 ha	0,8%
Cèdre de l'Atlas	49,20 ha	0,5%
Sapin de Vancouver	7,13 ha	0,1%
Total	10 633,87 ha	100,0%

- **Répartition des types de peuplement**

Typologie utilisée:

Depuis 2004 les peuplements sont décrits de la manière suivante:

1) Détermination du couvert forestier (couvert des arbres en %)

1.1) Si le couvert est inférieur ou égal à 10%, il s'agit de milieux ouverts, lesquels sont qualifiés de "boisable" ou non. La notion « boisable » ne tient compte que des contraintes physiques du milieu, indépendamment des choix de gestion qu'il peut y avoir par la suite.

1.2) Si le couvert forestier est supérieur à 10%, les peuplements sont classés suivant leur régime : futaie ou taillis

DOCUMENT ONF

1.2.1) Les taillis ont été appréciés selon qu'ils sont balivables ou non. Cette notion ne tient compte que des caractéristiques dendrométriques du peuplement et de la station ; ainsi un taillis peut être classé en "taillis balivable", même s'il ne doit faire l'objet d'aucune coupe pendant la durée de l'aménagement.
1.2.2) Les futaies résineuses, mixtes et feuillus ont été classées selon la typologie "Aigoual" (Anne Lise SURJUS et Yannick VERA - 2002). Cette typologie est fondée sur le régime, stade de développement, la surface terrière, la répartition des classes des tiges.
1.2.3) Dans chaque unité d'analyse de peuplement, les 3 premières essences ont été notées en part respective de couvert.

Description des peuplements selon la typologie Aigoual:

Cette typologie est fondée sur le régime, le stade de développement, la surface terrière et la répartition des classes des tiges.

Régime (structure)	Types de peuplement
Taillis	Taillis Balivable
	Taillis Non Balivable
Futaie (régulière)	**Type R1 : Régénération** surface terrière < à 6 m2. La régénération et les perches y sont très abondantes
	Type R2 : régularisé petits bois Régularisé Petit Bois. Densité de perches élevée et le volume reste faible.(G entre 8 et 13 m2/ha)
	Type R3 régularisé petits bois, bois moyen à forte densité (sup à 500t/ha) (G> 40 m2/ha), Volume élevé.
	Type R4 : régularisé bois moyen Peuplement moyen : 69% de bois moyen, densité : 260 tiges,(G : 18 à 31 m2/ha.)
	Type R5 : régularisé bois moyens et gros bois Description du peuplement moyen : 50 % en moyenne de BM et 30 % de GB. (G 29 à 36 m2/ha)
	Type R6 : régularisé dans les gros bois (et très gros bois) Description du peuplement moyen : Volume moyen : 280 m3 ; densité faible 185 tiges /ha ; près de 60 % de tiges de GB. (G 27 à 35 m2/ha)
Futaie (irrégulière)	**Type I 1: Futaie à deux étages à capital fort.** Description du peuplement moyen : Peuplement irrégulier déficitaire en BM (bois moyen) (15%) à densité moyenne (245 t/ha) et environ 35% de GB (gros bois) (surface terrière : 30 m2/ha environ).
	Type I2:Futaie à deux étages à capital faible. Description du peuplement moyen : Peuplement irrégulier déficitaire en BM 15% ; à faible densité (170 t/ha), à très faible surface terrière (13 m2/ha).
	Type I3: Irrégulier très pauvre en gros bois à densité forte Description du peuplement moyen : Ce type comporte environ 75 %PB (petit bois) avec présence de GB (6%) qui le différencie du type R3. Il possède aussi plus de BM que le type R2 (20%). Le volume est proche de 240 m3/ha. (G de 23 à 36 m2/ha)
	Type I4: Irrégulier très pauvre en gros bois à densité faible. Description du peuplement moyen : Ce type comporte environ 45 % de PB et 45 % de BM. La densité est faible. (G de 14 à 18m2/ha)
	Type I5: irrégulier pauvre en gros bois Description du peuplement moyen : Ce type est riche en PB puis en BM (55 et 35%) à densité moyenne des pré-comptables (335 t/ha) et assez forte densité des perches (550 t/ha). (G de 23 à 27m2/ha)

DOCUMENT ONF

	Type J : Futaie Jardinée "Aigoual" 10% <= GB en Nb de tiges< = 25 %, BM en Nb de tiges <= 35 % 270 m3 <=V <= 320 m3 Ponctuellement, ce type a été rencontré (G de 27 à 30m2/ha)
Milieux ouverts	Milieux ouverts boisables
	Milieux ouverts non boisables

Attention : cette typologie est construite en priorité à partir de la structure du peuplement identifiée par la seule répartition des différentes catégories de **diamètres (en nombre de tiges)** :

- Elle ne permet donc pas de caractériser la répartition des âges au sein des peuplements. En effet, un peuplement parfaitement équienne (notamment ceux issus de plantations) est ici qualifié d'irrégulier au seul motif de l'hétérogénéité des diamètres, fruit de la concurrence inter et intra-spécifique au sein de la parcelle, ce qui ne suffit pas à caractériser une structure réellement irrégulière dans les zones les plus fertiles où les écarts de croissance peuvent s'exprimer plus vigoureusement.
- Elle ne donne aucune information précise sur le capital sur pied, lequel peut varier dans un même type.

NOTA : Si la recherche du type jardiné peut constituer un idéal, l'équilibre des peuplements peut être atteint par une répartition harmonieuse entre les différents types de peuplement déjà identifiés. En particulier, le comportement des essences présentes, et notamment leur besoin en lumière et leur capacité à supporter la concurrence interspécifique, peut ne pas être compatible avec le maintien d'une structure jardinée sur le long terme.

Cette typologie locale a été mise en correspondance avec la typologie validée pour la région Auvergne-Limousin (cf. annexe 4).

Annexe n°4 : Correspondance typologie Aigoual avec la Typologie des peuplements Auvergne et Limousin (V3 avril 2013)

Rattachement des descriptions effectuées à la typologie validée pour Auvergne-Limousin:

Description selon la typologie Aigoual			Correspondance	
Type de peuplement Aigoual	Répartition		Type de peuplement Auvergne-Limousin	Surface par type
	Surface par type	part		
R1 : régénération	382,24 ha	3%	R	104,04 ha
			G	106,21 ha
			P	171,99 ha
R2 : Régularisé petit bois	1 205,76 ha	11%	T1	1 205,76 ha
R3 : Régularisé petit bois bois moyen à forte densité	573,85 ha	5%	T2	573,85 ha
R4 : Régularisé bois moyen	1 484,86 ha	13%	T3	1 484,86 ha
R5 : Régularisé bois moyen / gros bois	674,07 ha	6%	T4	674,07 ha
R6 : Régularisé gros bois	494,18 ha	4%	T5	494,18 ha
I1 : Futaie à deux étages à capital fort	277,66 ha	2%	T6	277,66 ha
I2 : Futaie à deux étages à capital faible	602,29 ha	5%	T6	602,29 ha
I3 : Irrégulier très pauvre en gros bois à densité forte	250,72 ha	2%	T8	250,72 ha
I4 : Irrégulier très pauvre en gros bois à densité faible	639,25 ha	6%	T1	639,25 ha
I5 : Irrégulier pauvre en gros bois	555,32 ha	5%	T9	555,32 ha
J : Futaie jardinée »Aigoual »	155,44 ha	1%	T7	155,44 ha

DOCUMENT ONF

Taillis balivable	767,09 ha	7%	Taillis balivable	767,09 ha
Taillis non balivable	2 428,75 ha	21%	Taillis non balivable	2 428,75 ha
Vides boisables	146,48 ha	1%	Vides boisables	146,48 ha
Vides non boisables	814,49 ha	7%	Vides non boisables	814,49 ha
Total	11 452,45 ha	**100%**	**Total**	11 452,45 ha

- **Répartition des essences principales forestières sur la surface en sylviculture**

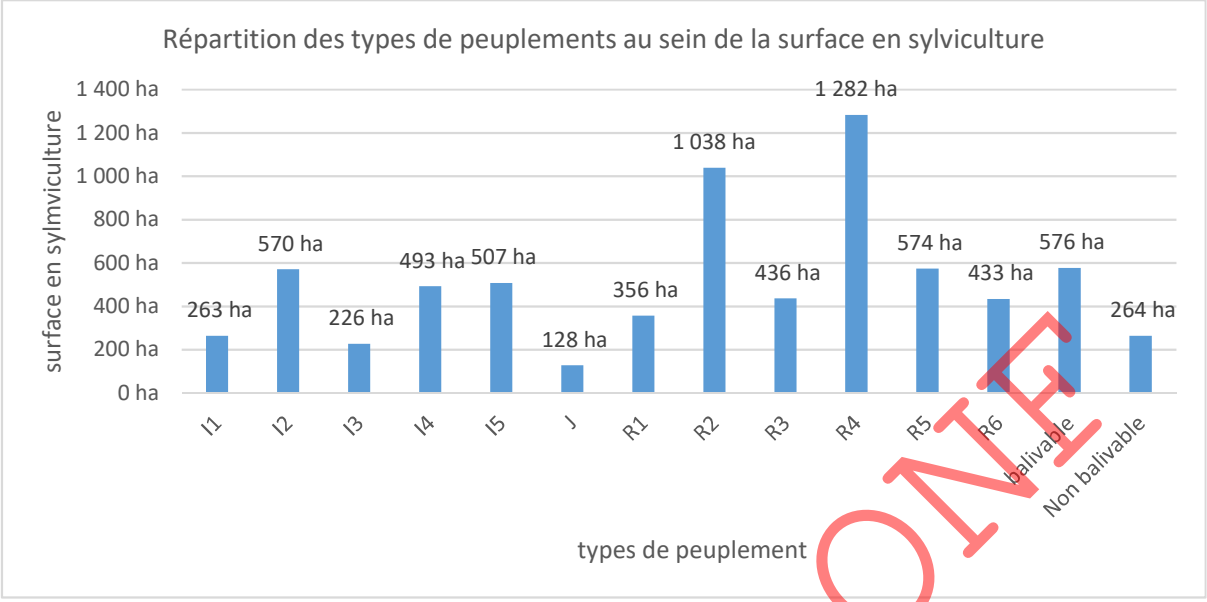
Essences principales	**Structures irrégulières**						**Structures régularisées**						**Taillis**	
	I1	I2	I3	I4	I5	J	R1	R2	R3	R4	R5	R6	baliv	Non baliv
Hêtre	17 ha	192 ha	41 ha	168 ha	191 ha	25 ha	63 ha	280 ha	64 ha	583 ha	44 ha	11 ha	533 ha	157 ha
Autres feuillus	1 ha	8 ha	7 ha	5 ha	3 ha	1 ha	6 ha	12 ha	2 ha	12 ha	4 ha	2 ha	43 ha	107 ha
Sapins	147 ha	208 ha	94 ha	141 ha	168 ha	53 ha	134 ha	294 ha	170 ha	207 ha	155 ha	85 ha		
Epicéa	77 ha	130 ha	61 ha	129 ha	136 ha	44 ha	7 ha	206 ha	107 ha	187 ha	148 ha	148 ha		
Pins	19 ha	31 ha	3 ha	48 ha	2 ha	2 ha	82 ha	218 ha	62 ha	237 ha	177 ha	132 ha		
Douglas	1 ha		13 ha		4 ha	3 ha	32 ha	13 ha	24 ha	44 ha	38 ha	42 ha		
Autres résineux	1 ha	1 ha	7 ha	2 ha	3 ha		32 ha	15 ha	7 ha	12 ha	8 ha	13 ha		
TOTAL	263 ha	570 ha	226 ha	493 ha	507 ha	128 ha	356 ha	1 038 ha	436 ha	1 282 ha	574 ha	433 ha	576 ha	264 ha

Soit un total boisé en sylviculture de 7146 ha, auxquels se rajoutent 24 ha de vides boisables susceptibles de production ligneuse. Soit un total susceptible de production ligneuse de **7170 ha.**

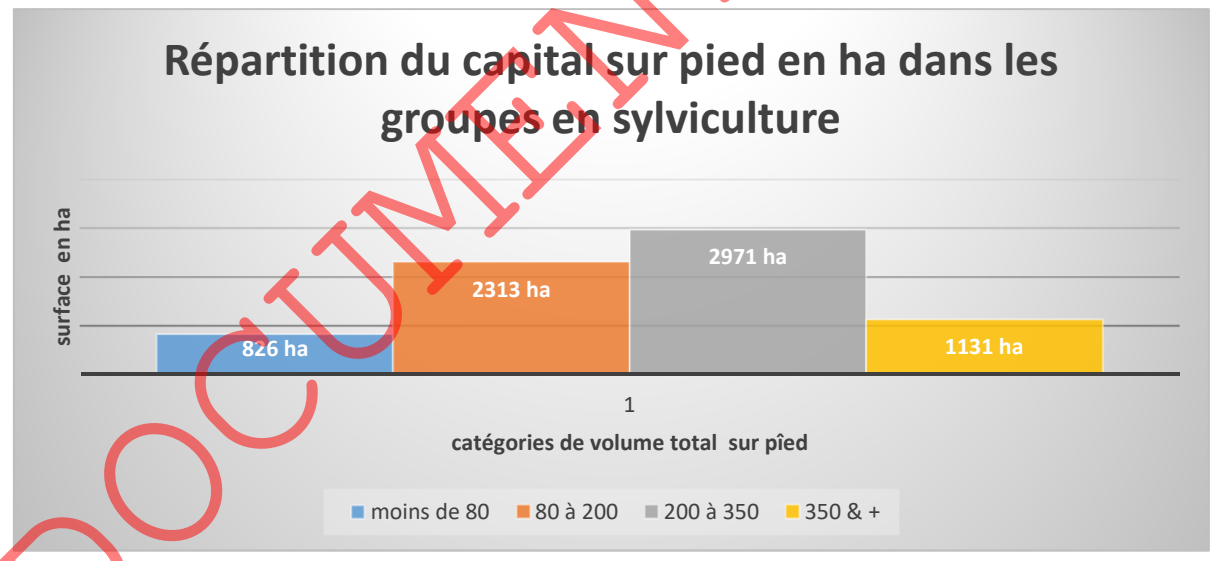
On constate que :

- 58% des peuplements sont régularisés. Il s'agit de peuplements de Pins issus des reboisements et arrivant à maturité, de plantations plus récentes que ce reboisement initial, ou de futaie sur souche de hêtre ;
- 28% constituent des peuplements mélangés en cours d'irrégularisation, souvent avec des surfaces terrières plus faibles ;
- 8 % de taillis balivables de hêtre sont appelés à évoluer progressivement vers une futaie sur souche.

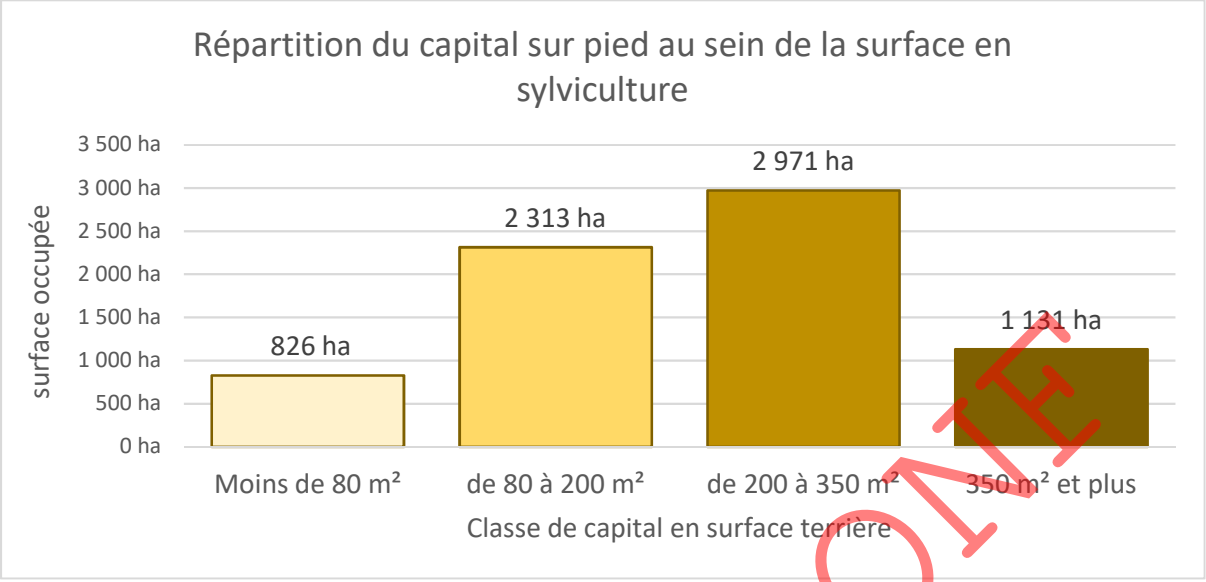
DOCUMENT CNF



C 4 : Carte des types de peuplements



DOCUMENT ONF



On constate que le capital sur pied du groupe en sylviculture est plutôt bien réparti ; cependant 43 % de la surface porte un volume inférieur à 200 m3/ha

C 11: Carte du capital sur pied

Etat sanitaire des peuplements :

Menaces sanitaires pour les peuplements résineux

Epicéa

Champignons :

Le *Fomes annosus* (*Heterobasidion annosum*) est très présent localement.

Insectes :

- Le typographe (*Ips typographus*) a provoqué des mortalités importantes, après la tempête de 1999. A l'Aigoual, le typographe s'attaque préférentiellement à des arbres âgés et affaiblis par des sécheresses ou les coups de vent qui occasionnent des bris de cimes ou des volis. Les cas de mortalité sont fréquents. Ainsi le canton du Mas Ramel a été particulièrement touché après les premières exploitations (1998).
- Le dendroctone (*Dendroctonus micans*) est également présent. Il a causé à la fin des années 1980 des dommages considérables aux peuplements. Les décollements par plaques, les mortalités des arbres âgés étaient impressionnants. Cependant grâce aux travaux de M.GREGOIRE de l'ULB (Université Libre de Belgique) avec les lâchers massifs du rhizophagus, les attaques sont désormais réduites et anecdotiques. A tel point que l'observation d'un dendroctone est devenue exceptionnelle.
- Le chalcographe (*Pityogenes chalcographus*) a provoqué de très sévères dommages à des perchis d'épicéa dans les années 1990, et plus récemment on a pu prouver qu'il était directement impliqué dans des cas de cimes sèches sur arbres âgés. Le chalcographe est également présent avec des mortalités par petits foyers. Ce petit insecte est assez difficile à voir car il est le plus souvent présent dans les cimes. En 1990, la lutte contre les principaux foyers avait été active (abattage et incinération des arbres atteints, mise en place de piège à phéromone). On est à peu près certain que le chalcographe est plutôt présent dans des peuplements en grande difficulté stationnelle. Les épisodes de canicule et des stations sèches sont des conditions très favorables pour le développement de l'insecte. Le chalcographe est souvent associé au typographe.

L'Epicéa est sujet à de nombreuses attaques, il est à réserver aux stations bien alimentées en eau du type « montagnard moyen ».

DOCUMENT ONF

Sapins

Le sapin est attaqué par les insectes à des degrés moindres que l'épicéa, en particulier :

- le pissode du sapin sur arbres âgés. Il provoque quelques mortalités dans la forêt. Quelques cas observés par taches chaque année mais ne semble pas s'étendre.
- le cryphalle qui a provoqué en série du Lingas des mortalités sévères sur des perchis.
- les chermès des rameaux précèdent souvent le cryphalle et lors de pullulations peuvent entraîner la mortalité des semis et plants (de moins de 8 m de haut). La gestion de la lumière est prioritaire pour réduire l'impact des pullulations du chermès.
- les chermès du tronc semblent sans incidence.

Les sapins méditerranéens semblent particulièrement bien adaptés et présentent peu de mortalité (en dehors de l'impact du gibier sur les jeunes arbres).

Pin noir

Cette essence peut faire l'objet d'attaques d'insectes sous-corticaux, mais elle est essentiellement présente à l'état de jeunes peuplements qui ne sont pas encore touchés, exception faite des dépérissements de peuplements adultes du Devès, mais sur station très sèche (dalle rocheuse) :

Insectes :

- Sténographe
- Hylésines : pour l'instant, les hylésines sont responsables de dommages aux pousses mais n'ont été que rarement observés comme agent de mortalité.
- Cicadelle des pins : elle provoque au printemps des dessèchements spectaculaires sur les nouvelles pousses.
- la processionnaire du pin est peu fréquente, elle montre plus d'affinités pour des peuplements clairiérés avec des lisières chaudes.

Champignons :

- Sphaeropsis sur tous les pins (nanification des aiguilles, dessèchement des pousses, assez souvent des mortalités en station sèche, diagnostic difficile mais assez préoccupant en station sèche et souvent lié au climat (la sécheresse est un facteur aggravant). Dans les stations sèches en exposition chaude, on hésitera désormais à utiliser des pins noirs ou des pins Laricio. Dans ce type de stations, on récoltera, si possible, les peuplements sans trop attendre, afin d'éviter le risque d'attaque de Sphaeropsis.

Pin Laricio de Corse

Attaque de champignons

- On note la présence de la maladie des bandes rouges pouvant occasionner la mort de l'arbre. A ne plus utiliser comme essence en plantation

Toutes essences résineuses

Lutte contre l'hylobe :

- Si des plantations résineuses doivent être effectuées après des coupes de résineux, il conviendra d'attendre au moins deux ans avant d'effectuer une nouvelle plantation résineuse.

DOCUMENT ONF

-

Cas des peuplements feuillus :

Châtaignier

Champignons

- Cette essence est très affectée par deux champignons le chancre et l'encre. Les dégradations sanitaires sont souvent accentuées par l'absence de coupes de taillis et l'évolution du climat.

Insectes

- On observe depuis quelques années le développement du cynips affectant surtout la production de fruits.

Hêtre

Insectes

- Quelques insectes causent des problèmes foliaires mineurs, sans incidence : charançon du hêtre (*Rhyncaenus fagi*), le puceron laineux du hêtre spécifique du genre Fagus (*Phyllaphis fagi*), des phyllophages (tortricidé).

Champignons

- Le hêtre présente parfois des pourritures au pied dues, soit à des blessures de débardage, soit à l'origine du peuplement (tiges issues de taillis).

Risques liés aux facteurs abiotiques :

Périodes de sécheresse : Les hêtres situés sur des granites à faible réserve en eau présentent des mortalités suite aux successions de sécheresses. Le hêtre est également sensible aux coups de chaleur : il convient d'éviter les coupes mettant en lumière brutalement les troncs des arbres âgés.

Le réchauffement climatique pourrait mettre le hêtre en difficulté, notamment dans les stations les plus ingrates.

Des neiges lourdes, fréquentes en fin d'hiver, occasionnent régulièrement des bris de cimes, en particulier dans les jeunes peuplements résineux, ce qui ouvre la porte aux insectes et maladies.

Les épisodes de vents violents entraînent également des chablis et volis et peuvent être la cause de stress physiologique.

Sur certains cantons (pont du Lingas notamment), des gelées tardives engendrent régulièrement des nécroses sur les pousses des sapins, avec comme conséquence des retards de croissance.

Dégâts liés au gibier :

Les cervidés constituent la préoccupation essentielle, en particulier pour le sapin :

- le sapin pectiné, le mélèze, l'érable et le hêtre sont concernés par les **abroutissements**,
- toutes les essences résineuses sont concernées par les **frottis**.
- l'épicéa est l'essence la plus sensible à l'**écorçag**e (quasi-absence de cicatrisation et risque élevé de pourriture)

Les dégâts de cervidés sont susceptibles de mettre en péril le renouvellement de la forêt.

Des plans de chasse adaptés sont indispensables pour réduire les populations de cervidés à un niveau compatible avec la capacité d'accueil durable du milieu et rétablir ainsi l'équilibre sylvo-cynégétique.

Par ailleurs, le maintien de la diversité des essences et la structure des peuplements la plus stable possible peuvent permettre d'atténuer les risques de dégâts.

Sources : Département Santé Forêt et Correspondants Observateurs auprès du Département Santé Forêt-Bibliographie : "La forêt et ses ennemis" CEMAGREF - 1991.(Centre d'Etude du Machinisme Agricole et du Génie Rural des Eaux et Forêts)

DOCUMENT ONF

B - Etat du renouvellement

Renouvellement présent dans la forêt : traitements a suivi surfacique.

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	163,46 ha
Surface effectivement régénérée	80,11 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

L'ancien aménagement de la 5ème série prévoyait une surface à régénérer de **163,45 ha, dont 29,67 ha à régénérer par plantation artificielle.**

En 2009 et 2011, **313 ha de l'ancienne 5ème série** sont affectés aux aménagements de Lingas-Cazebonne et Lingas St-Guiral, dont 52,53 ha du groupe de régénération et 4,93 ha du groupe de transformation, classés en groupe irrégulier.

Si on analyse la surface classée dans le type de peuplement R1 de l'ancienne 5ème série (hors les 313 ha évoqués ci-dessus) : **80,11 ha** sont classés en régénération et 44,93 ha ont une hauteur supérieure à 3m.

En revanche, si l'on prend en compte l'ensemble des types de peuplements de l'ancienne 5ème série, la régénération naturelle y est présente sur 314,93 ha, parmi les 992,53 ha du groupe en sylviculture.

Le groupe transformation de la 5ème série était constitué de 101,94 ha en semis naturels ou boisements. Ces peuplements évoluent aujourd'hui vers des types irréguliers

Dans le groupe de régénération **un travail du sol était prévu dans plusieurs parcelles pour provoquer la régénération naturelle**, mais ces travaux ont été ajournés après 1999, par manque de moyens. Seule la parcelle 31 a été plantée.

La parcelle 30, prévue également en plantation, n'a pas été plantée ; elle sera programmée en 2017.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture	Observations
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	**80,11** ha	
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	189,89 ha	La régénération naturelle est présente dans de nombreuses parcelles. En revanche, il s'agit souvent de régénérations feuillues. Les sapins sont présents mais souvent abroutis.
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0,00 ha	
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé *(régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)*	**44,93 ha**	
Total	**314,93 ha**	

En conclusion, la surface à régénérée (80 ha) ne représente que la moitié de celle prévue en début d'exercice par l'ancien aménagement (163 ha). On remarque cependant que 190 ha sont en partie régénérés et que 45 ha de régénération ont atteint 3 m de hauteur durant la même période. Au sein de cette régénération, les feuillus sont plus présents que les résineux, ces derniers étant souvent condamnés par le gibier.

DOCUMENT ONF

	Stock de régénération par essences			
Essences	**Classe 0** (attente) Régénération non entamée	**Classe 1** (entamée) Régénération de quantité insuffisante ou à développement limité	**Classe 2** (installée) Régénération. inférieure. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de plus de 1 an	**Classe 3** (installée) Régénération. supérieure à 3 m de hauteur et jusqu'à la réalisation de la première éclaircie
SAP	29,40 ha	28,26 ha	41,12 ha	37,84 ha
HET	118,90 ha	8,70 ha	27,52 ha	26,26 ha
P.O	231,10 ha	15,44 ha	21,99 ha	19,86 ha
DOU	29,80 ha	15,02 ha	10,33 ha	7,97 ha
P.S	119,20 ha	4,69 ha	8,46 ha	3,84 ha
CEA		3,02 ha	4,86 ha	3,39 ha
CHE	44,80 ha	3,62 ha	0,09 ha	0,05 ha
A.F	37,30 ha	0,03 ha	5,28 ha	3,67 ha
A.R	67,10 ha	2,25 ha	4,26 ha	3,11 ha
Total	677,60 ha	84,76 ha	124,18 ha	105,99 ha

Codes essences

SAP	Sapin pectiné, sapin de Nordmann, sapins méditerranéens		
HET	Hêtre	CEA	Cèdre de l'Atlas
P.O	Pin noir d'Autriche	P.S	Pin sylvestre
DOU	(Pin de) Douglas	CHE	Chênes indigènes
A.F	Autres feuillus = châtaignier, sorbier des oiseleurs, alisier balnc		
A.R	Autres résineux = épicéa, pin à crochets, sapin de Vancouver (*Abies grandis*)		

En conclusion, on constate une diversité d'essences dans le stock de régénération, avec une dominance pour les essences d'ombres. Les sapins, souvent plantés sous couvert, ont été malmenés par le gibier. Aujourd'hui ce groupe présente encore des surfaces terrières élevés et des peuplements régularisés gros bois qu'il conviendra de décapitaliser pour favoriser l'irrégularisation progressive.

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements a suivi non surfacique.**

L'ensemble des données détaillées concernant le renouvellement a suivi non surfacique (futaie irrégulière, futaie jardinée) figure au § 2.3.2

En résumé, les inventaires réalisés en 2015/2016 montrent que **la régénération naturelle est satisfaisante** (35% de régénération installée pour une proportion retenue minimale de 20%)

Les deux protocoles - suivi de la régénération en futaie irrégulière et suivi de la naturalité sur la même trame - donnent des résultats similaires, malgré une forte variabilité des résultats au sein de la placette.

Cependant, **la pression des cervidés depuis plus de 20 ans limite la régénération naturelle résineuse**. Dans certains secteurs **la régénération de hêtre commence à être également affectée par les cervidés.**

DOCUMENT ONF

C - Inventaires réalisés :

1/ Mise en place de placettes de comptage permanentes pour le suivi du renouvellement en futaie irrégulière

169 placettes permanentes ont été positionnées dans le groupe irrégulier selon une trame d'installation définie grâce à l'utilisation de la fonction aléa (sous tableur Excel). Ces placettes sont matérialisées sur le terrain.

Sur ces placettes, la régénération basse et les perches sont suivies selon le protocole prescrit par la note de service NDS-08-G-1499 du 26/06/2008 relative au suivi du renouvellement en futaie irrégulière.

Résultats :

La proportion de placettes ou la régénération naturelle **est installée est de 35%**, soit plus que la proportion minimale cible de 20%.

La proportion de placeaux où la régénération naturelle **est absente est de 36%**.

Les essences composant la régénération naturelle sont des **essences sciaphiles** : principalement le hêtre (67 %), le sapin (13%) et l'épicéa (11%).

La pression des cervidés depuis plus de 20 ans limite les semis de sapins par abroutissement On constate aujourd'hui des secteurs ou la régénération de hêtre est également touchée.

Le nombre de perches **est satisfaisant :** près du double de la valeur cible minimale retenue (150 t/ha). Ce stock est dû en partie au rajeunissement progressif des peuplements originels depuis les années 1980.

C 19 : Carte de localisation des placettes permanentes du protocole régénération

Annexe n°5 : Synthèse des résultats du suivi de la régénération en FD de l'Aigoual réalisé 2015: *(DELOR Baptiste - 3éme année Université de Bordeaux Biologie des Organismes et des Ecosystèmes)*

2/ Analyse de la régénération à l'occasion de la mise en place d »une étude « protocole bois mort »

Annexe n°6 : Suivi de la naturalité protocole bois mort en partenariat avec Réserves naturelles de France (*Réalisé en 2015/2016 par Alexandre Roques 3ème année sup 'agro Montpellier*)

Résultats concernant la régénération naturelle et les peuplements échantillonnés:

Pour cette analyse, on a utilisé les placettes mises en place pour le protocole des placettes permanentes de suivi du renouvellement en futaie irrégulière.

Les résultats obtenus sont très proches de ceux du protocole précédent.

Parcelles régénérées :..... 41 %

Parcelles dépourvues de semis : 37%

En revanche, on observe une forte variabilité à l'échelle de la placette. Cela est dû au fait que les placeaux sont répartis de part et d'autre et non au centre de la placette.

Nombre moyen de Perches :

Ce protocole donne un nombre moyen de 384 perches par hectare, sur les 169 placettes.

DOCUMENT ONF

Caractéristiques dendrométriques des arbres vivants par catégorie de diamètre sur les 169 placettes :

Catégories	Densité de tiges	Surface terrière moyenne	Volume moyen
Petit Bois *(classes de diamètre 20 et 25 cm)*	217 tiges/ha	8,6 m²/ha	54 m³/ha
Bois moyen *(classes de diamètre 30 à 40 cm)*	156 tiges/ha	15,0 m²/ha	121 m³/ha
Gros Bois *(classes de diamètre 45 cm et plus)*	23 tiges/ha	5,9 m²/ha	58 m³/ha
Totalité des classes de diamètre	396 tiges/ha	29,5 m²/ha	233 m³/ha

(Les arbres de franc-pied et les tiges de cépées ne sont pas différenciés)

Suivi des placettes permanentes :

Le suivi du protocole nécessitera **l'implantation de bornes fixes**. En effet, la matérialisation avec des fers à béton n'est pas suffisante et les arbres repères ne sont pas systématiquement griffés. De plus, si des arbres sont martelés, il faut matérialiser un autre arbre repère à la place.

3/ Inventaires réalisés sur les zones les plus anciennement aménagées

Les données récoltées lors de cet inventaire ont été intégrées dans le « tableau maître » de recueil de données sur l'Aigoual selon le modèle de fiche suivant :

Annexe n°7 : Fiche de description « Aigoual »Détail des onglets de saisi de la fiche de terrain

DOCUMENT ONF

- **Résultats synthétiques d'inventaire par essences et catégories de grosseur sur la 5ème série classée en régulier (1 072,54 ha)**

Essences	Surface terrière totale		PB		BM		GB		Volume bois fort sur écorce (tige +houp.)
	m²/ha	%	m²/ha	%	m²/ha	%	m²/ha	%	m³/ha
P.N	22	31%	7.3	33	7.3	33	7.5	34	317.3
S.P	21.7	18%	11.7	54	4.6	21	5.4	25	275.0
P.S	25.6	16%	12.3	48	7.7	30	5.6	22	206.4
HET	25.5	11%	18.6	73	5.4	21	1.5	6	223.7
P.L	28.2	8%	7.9	28	4.5	16	15.8	56	484.0
DOU	30.2	7%	9.1	30	8.5	28	9.7	32	521.5
EPC	30.7	4%	10.7	35	9.8	32	10.1	33	493.7
CEA	6.8	2%	6.8	100	0.0	0	0.0	0	64.0
A.F	18.7	2%	11.8	63	3.7	20	3.2	17	245.0
A.R	8	1%	2.8	35	1.6	20	3.6	45	250.0
TOTAL	23.7	100	10.5	%	6.3	%	6.8	%	309

Codes essences

HET	Hêtre	S.P	Sapin pectiné
P.N	Pins noirs	CEA	Cèdre de l'Atlas
DOU	(Pin de) Douglas	EPC	Epicéa commun
P.L	Pin Laricio	P.S	Pin sylvestre
A.F	Autres feuillus = frêne commun, chêne pubescent, châtaignier		
A.R	Autres résineux = mélèze d'Europe et autres pins		

On constate que même si le pin noir (P.N) est l'essence principale (31 %), le sapin (P.S), le pin sylvestre (P.S) et le hêtre(HET) représentent à eux trois **45 % de la surface terrière,** avec une dominance **pour les petits bois.**

Ce tableau montre aussi que l'on dispose encore de gros bois dans les peuplements originels de Pin laricio, d'Epicéa et de Pin Noir mais on constate que la dynamique actuelle **s'oriente aussi vers des essences de demi-ombre ou d'ombre** (Hêtre, Sapin, Douglas (DOU), Cèdre CEA))

4/ Analyse des inventaires dendrométriques passés

Nota : (UA = unité d'analyse, devenue UD= unité de description)

Le choix a été fait de reprendre les aménagements en vigueur ainsi que les données des unités d'analyse existantes issues des inventaires passés.

Autant que possible, les UD de moins de 0,5 ha ont été regroupées avec des UD plus grandes. Ainsi près de 3 000 UD ont disparu, et leurs valeurs descriptives ont été affectées aux UD restantes.

Les 3 053 UD restantes ont vu leurs valeurs réactualisées en fonction des prélèvements réalisés après désignation entre les dates d'inventaire et 2016.

L'ensemble des inventaires menés ainsi que les données réactualisées ont permis d'établir une description fine des peuplements de la forêt.

DOCUMENT ONF

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse :

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	4 283,00 ha	2 262,00 ha	3 828,45 ha	1 079,00 ha	11 452,45 ha

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Essence	Production Selon la DRA Massif Central zone d'influence atlantique et bordure du Massif central de la région L-R.	Surface en sylviculture	Volume total
Hêtre (1)	4,1 (m3/ha)/an	2 369,00 ha	9 713 m3
Sapin	4,8 (m3/ha)/an	1 856,06 ha	8 909 m3
Epicéa	4,8 (m3/ha)/an	1 380,52 ha	6 626 m3
Pin noir d'Autriche	5,5 (m3/ha)/an	463,93 ha	2 552 m3
Pin Laricio de Corse	5,1 (m3/ha)/an	271,77 ha	1 386 m3
Douglas	6,7 (m3/ha)/an	213,23 ha	1 429 m3
Pin sylvestre	4,5 (m3/ha)/an	176,57 ha	795 m3
Châtaignier	2,8 (m3/ha)/an	114,48 ha	321 m3
Pin à crochets	3,1 (m3/ha)/an	100,62 ha	312 m3
Chêne pubescent	3,1 (m3/ha)/an	61,85 ha	192 m3
Cèdre	3,3 (m3/ha)/an	44,11 ha	146 m3
Frêne commun	4,1 (m3/ha)/an	29,94 ha	123 m3
Mélèze	3,3 (m3/ha)/an	36,49 ha	120 m3
Chêne vert	1,3 (m3/ha)/an	6,66 ha	9 m3
Autres essences	4,8 (m3/ha)/an	20,81 ha	100 m3
Vides boisables	0,0 (m3/ha)/an	23,68 ha	0 m3
Total	4,6 (m3/ha)/an	7 169,72 ha	32 731 m3

(1) Nota : Cependant, l'accroissement volume du hêtre, mesuré sur placette RENECOFOR (2 ha) en versant Nord et sur bonne station sur schiste, se monte à moins de 4 (m3/ha)/an.

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes effectivement récoltés entre 2010 et 2016

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Volumes aménagement **prévus**	23 139 m3	20 778 m3	21 855 m3	25 889 m3	24 839 m3	27 150 m3	30 800 m3
Volumes totaux **récoltés**	21 416 m3	20 712 m3	29 379 m3	31 469 m3	31 526 m3	35 746 m3	35 500 m3

DOCUMENT ONF

Volumes récoltés en m³ totaux récoltés au cours de la période : 2010-2015)											
Régénération		**Amélioration**		**Irrégulier**		**Autre : taillis**		**: produits accidentels**		**Total**	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	groupe REGE	autres groupes	prévu (hors PA)	réalisé
5 379	6 413	43 488	47 884	65 725	71 782	1 908	3 696	1 924	2 793	116 500	134 492

Ecart
+15,44%

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

On note que, pour les 6 dernières années, le prélèvement a été proche (+15%) du volume présumé réalisable (VPR). Cependant, certains types de coupes ont prélevé plus, du fait de la récolte d'épicéa en fin de durée de survie et, dans les zones très rajeunies et bien régénérées, de la récolte de gros sapins, conservés jusqu'à lors comme semenciers.

Le volume en coupes d'amélioration augmente également en raison du passage en première puis deuxième éclaircie d'anciens peuplements classés situés dans l'ancienne 7ème série.

- **Commentaires succincts sur les débouchés :**

Les pins sont généralement utilisés pour la palette et la trituration, bien qu'une bonne proportion soit de qualité charpente.

Le sapin et le douglas sont utilisés en charpente (industrielle et traditionnelle).

Le hêtre, le châtaignier et les chênes sont commercialisés en bois bûche ou en bois énergie, bien qu'une partie des hêtres pourrait être utilisée en sciage pour des produits de qualité secondaire.

Les épicéas et les produits des premières éclaircies résineuses (mélèzes, douglas, cèdres) sont utilisés en trituration ou en palette.

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière :**

Type de desserte		Longueur totale	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel
			Longueur aux 100 ha	Suffisante ?			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues	20,47 km	0,18 km	oui	moyen		Accès DFCI, touristique
	empierrées	68,48 km	0,60 km		bon		
	terrain naturel	201,98 km	1,76 km		Entretien indispensable en raison des pluies automnales (fossés, ouvrages d'art, renvois d'eau)		
Routes publiques participant à la desserte		71,62 km	0,63 km	Sans objet	bon	Limitation de tonnage sur D157 Camprieu - Trèves et sur D231 Alzon - Cazebonne	
Autres :							
Pistes en terrain naturel		56,30 km	0,49 km	oui	A entretenir avant chaque utilisation	Ouvrages d'art anciens pouvant s'affaisser au passage des grumiers	
Pistes Revêtues		4,22 km	0,04 km				
Pistes empierrées		3,29 km	0,03 km				
Autres (tire de débardage, accès 4x4, etc.)		110,41 km	0,96 km	oui	A remettre en état au moment de l'exploitation	Franchissement de talwegs, ruisseaux	

DOCUMENT ONF

Les tronçons traversant les enclaves ne sont pas comptabilisés dans le tableau ci-dessus. Il s'agit donc bien des longueurs de desserte qualifiées, **situées uniquement en** forêt.

Il n'y a aucun dispositif d'ancrage de câble sur la forêt.

Le réseau de desserte est suffisant.

Cependant, par souci d'économie, un certain nombre de pistes secondaires ne sont entretenues qu'au moment de la réalisation des exploitations forestières.

Le linéaire de desserte de la forêt représente au total à 426 km, dont 355 km de desserte forestière (hors voies publiques et voies sommaires).

- **Principales difficultés d'exploitation :**

La desserte forestière est régulièrement mise à mal par les épisodes cévenols. L'entretien des fossés, ouvrages d'arts et revers d'eau, ne peut pas toujours être assuré au niveau requis en raison des contraintes de moyens.

Le long de la D986, entre Lanuejols et Camprieu, les talus escarpés rendent l'exploitation délicate.

Les équipements en voies sommaires de débardage (tires) et en places de dépôts sont à conforter dans certains secteurs ou aucune coupe n'a eu lieu jusqu'alors.

Par endroits, les zones de blocs rocheux ou à fortes pentes rendent l'exploitation très délicate.

- **Schémas de desserte existants**

Une réflexion est actuellement menée avec le PNC afin d'établir un plan de circulation en zone du Parc ; ce plan ne concerne pas les exploitations forestières mais l'ouverture ou non de certaines routes à la circulation publique.

C 5 : **Carte de la desserte**

1.3.2 Fonction écologique :

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu reconnu hors PNC	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique	[redacted]	250,66 ha	1 930,67 ha	9 271,12 ha	11 452,45 ha

- **Statuts réglementaires et zonages existants**

C 12-1: **Carte de la Réserve de Biosphère**

C 12-2 : **Carte du patrimoine mondial de l'UNESCO (Cévennes)**

C 13 : **Carte du périmètre du Parc National des Cévennes**

DOCUMENT ONF

Statuts et inventaires		Surface	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire				
Réserve de Biosphère (UNESCO)	Zone centrale	2 044,60 ha	Programme mondial de coopération scientifique dont le PNC fait partie depuis 1985, destiné à veiller à une gestion équilibrée des ressources naturelles en prenant en compte les nécessités de la conservation associées à une volonté de développement durable	Contraintes sont celles de l'espace protégé ici PNC qui supporte la réserve de biosphère http://www.mab-france.org/fr
	Zone tampon	7 226,07 ha		
	Aire de coopération	2 175,31 ha		
Cœur du parc national des Cévennes (FR3300004)		9 317,28 ha	Garantir à long terme la protection des patrimoines naturel, culturel et paysager existants Au sein du PNC le massif forestier de l'Aigoual constitue un enjeu à la fois culturel (historique de la reconstitution des forêts) et écologique (reconstitution d'écosystème forestiers, en phase de maturation). Les enjeux écologiques pour la forêt sont - préservation de milieux patrimoniaux (milieux ouverts, milieux humides) - espèces patrimoniales et globalement la maturation de ces écosystèmes forestiers jeunes et le développement de la biodiversité spécifique liée aux reliquats de forêts anciennes	Arrêté de création du Parc Décret 2009-1677 du 29 décembre 2009 pour l'adaptation et la délimitation du PNC aux dispositions du Code de l'Environnement. Charte du PNC approuvée par décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 Convention cadre ONF-PNC du 16 novembre 2012 http://www.cevennes-parcnational.fr/Le-Parc/La-reglementation

Le cœur du parc national constitue un espace de protection et de référence scientifique, d'enjeu national et international, permettant de suivre l'évolution des successions naturelles, dans le cadre notamment du suivi de la diversité biologique et du changement climatique.
Il est aussi un espace de découverte de la nature, de ressourcement et de tranquillité.
La gestion conservatoire du patrimoine du cœur du parc a pour objet de maintenir notamment un bon état de conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore, les fonctionnalités écologiques et la dynamique des écosystèmes, d'éviter une fragmentation des milieux naturels et de garantir le maintien d'une identité territoriale. La maitrise des activités humaines, dont la fréquentation du public, doit être suffisante pour garantir la protection du patrimoine du cœur du parc.

⟹ Arrêté du ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables du 23 avril 2007 arrêtant les principes fondamentaux applicables aux chartes des parcs nationaux, notamment articles 1,3 et 6).

La convention cadre ONF-PNC prévoit entre autre :

- Préserver ou restaurer des habitats naturels et habitats d'espèces.
- Favoriser le mélange d'essences et la diversité des structures.
- Recourir à la régénération naturelle.
- Allonger les cycles sylviculturaux et définir un réseau d'îlots de sénescence.
- Privilégier les essences autochtones.

Conséquences réglementaires : certaines opérations sont soumises à autorisation, notamment :

- Les travaux d'infrastructure.
- Certaines coupes en fonctions de la surface, la pente (>40%) ou la présence d'espèces végétales ou animales.
- Certains travaux de plantation.
- Sur certains milieux spécifiques les coupes prélevant plus de 50% du volume et les transformations de peuplement sont interdites

Projet de Réserve Biologique Mixte de Hort de Dieu	257,25 ha	Projet d'une RBD de : **52.34** ha Maintien de l'Apollon, de ses habitats d'alimentation et de reproduction -Conservation des pelouses à Nard et les mégaphorbiaies	Plan de gestion spécifique avis favorable par le CNPN (période 2009-2019) réalisé en partenariat

DOCUMENT ONF

		Projet d'une RBI de **204.91** ha : -Libre expression de la dynamique des écosystèmes forestiers.	avec le PNC en cours de création
Réserve biologique intégrale de Peyrebesse	15,69 ha	Réserve biologique intégrale de Peyrebesse, parcelle 587 avec un projet d'extension en cours d'étude.	Ex Réserve des Cévennes de 1933 à 1982 Arrêté de création du16 février 1982
Arrêtés du Directeur du parc national des Cévennes	206,00 ha	Interdiction de pénétration vallon de l'Hort de Dieu : protection de l'écrevisse à pieds blancs et de l'aigle royal	Arrêtés n° 20110234 et 20110235 du 29 juin 2011
Eléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national des Cévennes (FR3400004)	1 540,04 ha	Garantir la protection des patrimoines naturels, culturel et paysager existants de la zone cœur via l'engagement volontaire des acteurs locaux. Tout ou partie du territoire des communes qui ont vocation à faire partie du PNC en raison notamment de leur continuité géographique ou de leur solidarité écologique avec le cœur.	Cf. règlement décret de création du PNC réactualisé en 2009 (N° 2009-1677 du 29 décembre 2009) + Charte du PNC approuvé par décret n°2013-995 du 8novembre 2013) http://www.cevennes-parcnational.fr/Le-Parc/La-reglementation
L'aire d'adhésion, par sa continuité géographique et sa solidarité écologique avec le cœur, concourt à la protection du cœur du parc national, tout en ayant vocation à être un espace exemplaire en matière de développement durable pour maintenir l'interaction harmonieuse de la nature et de la culture, en protégeant le paysage et en garantissant le maintien des formes traditionnelles d'occupation du sol et de construction, ainsi que l'expression des faits socioculturels. ⟹ Arrêté du ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables du 23 avril 2007 arrêtant les principes fondamentaux applicables aux chartes des parcs nationaux, notamment articles 1,3 et 6).			
Forêt à vocation de Libre évolution (FLE°)	1 890,21 ha	La charte du PNC prévoit la mise en place d'une trame de vieux bois à 3 échelles : celle du massif, celle du peuplement, celle de l'arbre. La carte des vocations adossée à la charte du PNC localise 9 000 ha de forêts à vocation de libre évolution. Il s'agit d'une vocation, dont la mise en œuvre se définit avec le propriétaire	Charte du PNC (mesure 221) : carte des vocations
Zones humides			
Zones humides stratégiques	66,30 ha	Tourbières de Montals, de la Baraque neuve et du Trèvezel	Contrats Natura 2000 2006-2010 et 2009-2013
Zones humides Réseau hydrographique de l'Hérault dans le Gard	155,90 ha	- inventorier les zones humides avec la création d'un « fichier des zones humides du bassin » - de caractériser l'état des zones humides sur les plans biologiques et fonctionnels. - de suivre leur évolution. (pré inventaire du CEN-LR -2003)	Identifiant : 30CG300135
Zones humides Réseau hydrographique des bassins Atlantique du Gard	160,60 ha		Identifiant : 30CG300136
Zones humides inventaires du Mont Aigoual (2005-2006)	41,28 ha	Surface dont les entités sont entièrement en forêt domaniale (FD)	Source Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) 2015
Sites Natura 2000 :			

DOCUMENT OFF

Natura 2000 Habitats **Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** « Massif de l'Aigoual et du Lingas » FR 9101371	6 867,52 ha	"Les massifs de l'Aigoual et du Lingas se situent à la limite des influences méditerranéennes et océaniques. Ils constituent la ligne de partage des eaux entre Méditerranée et Atlantique. On trouve de nombreux habitats naturels avec divers faciès liés aux expositions, aux substrats rocheux et aux altitudes ce qui engendre une grande richesse biologique" Sur la zone, 8 habitats naturels dont 2 prioritaires et pour la faune 25 espèces et leur habitat dont 1 prioritaire Sensibilité des milieux ouverts à la fermeture par le boisement naturel. Diminution de la qualité des eaux et dégradation de la situation hydrologique. Les mesures préconisées: maintenir l'activité pastorale, renforcer la prise en compte des exigences écologiques des habitats et des espèces, améliorer la gestion de la ressource en eau, assurer la complémentarité des mesures de gestion nécessaire à l'intérieur du site avec la périphérie	Annexe Natura 2000 ZSC **FR9101371** Validé en 2006 http://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR9101371.pdf
Natura 2000 Habitats (ZSC) « Vallée du Gardon de Saint-Jean » F R9101368	11,97 ha	Ce site est constitué par une vallée cévenole et son réseau hydrographique en zone siliceuse, Les différents gardons et leurs affluents abritent des populations de poissons d'intérêt communautaire et des populations d'écrevisse à pieds blancs dans le haut des torrents. Les habitats terrestres correspondent à la châtaigneraie qui n'est pas en très bon état de conservation à la suite de l'abandon de sa culture et de la déstructuration des vergers.	Annexe Natura 2000 ZSC **FR9101368 validé le 13/01/2012 et approuvé le 07/06/2014** http://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR9101368.pdf
Natura 2000 Habitats (ZSC) « Causse Noir » FR 9101381	8,17 ha	Maintien de pelouses et des milieux ouverts à Mesobromion et Xerobromion, et de milieux dolomitiques à Armerion junceae. 7 espèces de chauves-souris, dont 4 d'intérêt communautaire, fréquentent ces lieux.	Annexe Natura 2000 ZSC **FR 9101381** Validé le 20/07/2010 http://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR9101381.pdf
Natura 2000 Oiseaux Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants » FR 7312007	544,54 ha	Au total, ce sont 17 espèces de l'annexe 1 qui se reproduisent sur le site, parmi lesquelles 8 espèces de rapaces. Les milieux ouverts à semi-ouverts sont bien représentés avec des parcours et pâturages et jouent un rôle fonctionnel essentiel en contribuant à l'alimentation et à la reproduction de la majorité des espèces d'oiseaux. Les pentes boisées ou buissonnantes et les pans de falaises sont bien représentées. Ces deux milieux offrent des lieux de reproduction privilégiés à de nombreuses espèces d'oiseaux et en particulier aux rapaces.	Annexe Natura 2000 ZSC **FR 7312007** validé le 07/03/2007 en cours d'approbation http://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR7312007.pdf
Natura 2000 Oiseaux (ZPS) **«** Causse Noir » - FR 9112014	3,78 ha	Il constitue également une zone d'alimentation privilégiée pour les grands rapaces. L'évolution des pratiques pastorales sous la contrainte du contexte économique constitue la menace la plus importante pour le maintien des milieux ouverts favorables à la conservation de la plupart des espèces d'oiseaux justifiant la désignation de la ZPS.	Annexe Natura 2000 ZPS **FR 9112014** Validé le 20/07/2010

DOCUMENT ONF

			http://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR9112014.pdf
Natura 2000 Oiseaux (ZPS) « Les Cévennes » FR 9110033	9 292,06 ha	**La ZPS correspond à la zone cœur du parc national des Cévennes.** **Cette région située sur la bordure sud-est du Massif Central a constitué un axe de migration pour la faune et la flore et un refuge pour des espèces thermophiles, boréo-alpines ou eurosibériennes, en fonction des alternances climatiques.** **La diversité des milieux et des paysages permet le maintien d'une avifaune riche et diversifiée : au total, 135 espèces d'oiseaux, dont 22 inscrites à l'annexe I de la directive 79-409-CEE, sont recensées, dont une vingtaine d'espèces de rapaces diurnes et sept nocturnes.** **La ZPS est utilisée comme domaine de chasse à de nombreuses espèces d'oiseaux de la directive, notamment : vautours fauves, vautours moines, Aigle royal, Hibou grand-duc, Faucon pèlerin, et Circaète.** **Malgré les efforts consentis depuis une trentaine d'années, le maintien d'une activité pastorale, sédentaire ou transhumante, reste précaire et soumise aux évolutions économiques. La dynamique de boisement spontanée reste importante et se manifeste dès que la pression pastorale diminue.** **Adhésion à la charte N2000 le 28 Mai 2013 *(respect de zones de quiétudes et périodes de travaux)***	**Annexe Natura 2000** **ZSC FR 9110033** **validé le 09/11/2010** **http://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR9110033.pdf**
Zones Naturelles Intérêts Ecologiques Faunistique et Floristique (ZNIEFF)			
ZNIEFF de type I « Lac des Pises et Montagne du Lingas » 3006-2043	795,50 ha	Il existe une activité pastorale et sylvicole sur le site et de nombreuses pistes forestières et chemins parcourent cet espace très fréquenté par le public : le lac des Pises est très prisé des touristes et des pêcheurs. Les tourbières sont très sensibles aux modifications du fonctionnement hydrologique du bassin versant. Les opérations de drainage ou de canalisation des cours d'eau sont donc à éviter. La forte fréquentation humaine et/ou animale peut induire des dégradations de ces milieux par piétinement excessif ou surpâturage. Les rejets d'eaux usées, notamment au niveau de la baraque de Pialot qui accueille du public et se trouve à proximité de tourbières en contrebas du lac des Pises, peuvent avoir un impact négatif sur la qualité de ces milieux et sur le maintien des espèces végétales cVPRomme des odonates. Les coupes de bois dans les vieux boisements de hêtres peuvent conduire à la dégradation voire à la destruction de ces milieux et des espèces/habitats inféodés. Concernant les boisements de résineux introduits, il est souhaitable qu'ils soient	Annexe 14-3 ZNIEFF de type I **3006-2043** Identifiant national : 910011844 http://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/910011844.pdf

DOCUMENT ONF

		convertis, au fur et à mesure, en boisements d'essences locales.	
ZNIEFF de type I « Forêt de la haute vallée du Trévezel » 3006-2045	1 068,21 ha	Le fonctionnement du site est largement déterminé par la gestion des peuplements forestiers. Les plantations du début du 20ème siècle, souvent constituées de résineux non autochtones, sont souvent reconverties vers des peuplements plus naturels de type hêtraie-sapinière. Dans les zones tourbeuses, des coupes de résineux ont récemment eu lieu dans le but de restaurer les complexes de zones humides oligotrophes. Une exploitation forestière des boisements pouvant être fatale à bon nombre des espèces rares de la ZNIEFF liées aux vieilles forêts, il serait souhaitable d'instaurer des superficies significatives de zones de vieillissement.	Annexe : 14-3 ZNIEFF de type I **3006-2045** Identifiant national : 910011847 http://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/910011847.pdf
ZNIEFF de type I « Versant sud de l'Aigoual » 3006-2051	831,45 ha	La partie ouest, la moins escarpée est parcourue de nombreuses pistes forestières liées à l'exploitation sylvicole. Celles-ci devraient être adaptées aux espèces forestières à enjeux, qui sont toutes liées aux boisements âgés. Arrêt par le directeur du Parc National interdisant la fréquentation de la Combe de l'Hort de Dieu en période de reproduction de l'Aigle royal. Bon nombre d'espèces de milieux ouverts sont menacées à terme par la fermeture des milieux, qui est liée aux travaux de reboisement du début du 20ème siècle et plus généralement à la déprise pastorale. La dynamique de colonisation des espèces ligneuses est donc surveillée et identifiée comme menace forte pour certains enjeux de biodiversité, et des premiers travaux ont débuté en 2009 pour la restauration de milieux ouverts favorables à l'Apollon Parnassius Apollo. La création d'une réserve biologique domaniale intégrale et dirigée dans la combe de l'Hort de Dieu est en cours de validation. Le maintien de l'ensemble des enjeux de biodiversité présents dans cette ZNIEFF dépendra du maintien de la diversité et de la qualité des milieux, aussi bien ouverts (falaises, pelouses pâturées) que boisés (peuplements matures).	Annexe 14-3 ZNIEFF de type I **3006-2051** Identifiant national : 910011852 http://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/910011852.pdf
ZNIEFF de type I « Pelouse du Mt Aigoual » 3006-4095	18,68 ha	La fréquentation est une des menaces les plus importantes pour le périmètre et doit être gérée afin de limiter les cheminements aux voies de communication et sentiers existants. L''information et la sensibilisation doivent être poursuivies (gestion des déchets, cueillette, dérangement de la faune...). Concernant les habitats naturels présents, il convient d''être vigilant à tous travaux d''aménagement, même restreints, qui	Annexe 14-3 ZNIEFF de type I **3006-4095** Identifiant national : 910011856 http://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/910011856.pdf

DOCUMENT ONF

		risqueraient de nuire à leur bon état de conservation (pas de retournement, préservation des feuillus...). La dynamique de colonisation des résineux introduits est à surveiller.	
ZNIEFF de type I « Gorges de la Dourbie et ses affluents » Z1PZ0734	156,92 ha	Un des habitats déterminant est la hêtraie sur calcaire. L'intérêt floristique des milieux rocheux et rocailleux (falaises, éboulis, dolomies...) est très important. Côté rapaces, on retrouve tout d'abord un couple d'Aigle royal qui possède plusieurs aires qu'il occupe successivement, que ce soit en rive droite ou en rive gauche de la Dourbie. Autre rapace nicheur de ces gorges, le Faucon pèlerin. Le Vautour fauve, le Grand-Duc d'Europe sont bien présent tout au long des gorges.	Annexe 14-3 ZNIEFF de type I Z1PZ0734 Identifiant national : 730011155 http://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/730011155.pdf
ZNIEFF de type I « Tourbière de la vallée du Bonheur » 3006-2042	1,96 ha	La présence de zones de lisière semble favorable à l'expression de celle-ci. Il conviendra donc de veiller à ce que cette variété de milieux se maintienne. La présence de forêts à proximité du site favorise le risque de colonisation des milieux ouverts par des boisements spontanés. Un entretien par fauche ou pâturage tardif régulier est donc indispensable pour maintenir les prairies et la biodiversité qui y sont attachés. La canalisation du public sur les sentiers et les aires d'accueil pour limiter l'impact de la fréquentation sur les espèces patrimoniales.	Annexe 14-3 ZNIEFF de type I 3006-**2042** Identifiant national : 910011846 http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910011846.pdf
ZNIEFF de type I « Ruisseau de la Foux » 3006-2037	1,76 ha	L'Ecrevisse à pieds blancs est une espèce très sensible à la qualité de l'eau. Toute modification physico-chimique (matières en suspension, envasement, destruction des berges, perturbation du régime hydraulique, température et acidité de l'eau¦) Ce ruisseau de petite taille se trouve dans un vallon qui n'est pas habité, mais sur les versants duquel sont implantés des plantations de résineux. Il conviendra de faire attention à ce que ces exploitations ne s'étendent pas en bordure du cours d'eau	Annexe 14-3 ZNIEFF de type I 3006-**2037** Identifiant national : 910030303 http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030303.pdf
ZNIEFF de type I « Cascades d'Orgon » 3006-2050	262,87 ha	Le Gomphe à crochet est une espèce très dépendante de la qualité et du régime hydraulique du cours d'eau. L'Apollon, présent sur le plateau, est une espèce inféodée aux milieux ouvert. La déprise agricole de ces dernières années a eu pour conséquence une dynamique naturelle de reboisement. La mise en place de pâturage extensif permettrait de maintenir un milieu ouvert et favorable à l'espèce.	Annexe 14-3 ZNIEFF de type I **3006-2050** Identifiant national : 910011851 http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910011851.pdf
ZNIEFF de type I « Serre de Borgne et Lacam » 0000-2061	4,43 ha	Les deux espèces déterminantes de la ZNIEFF se concentrent dans les milieux ouverts, en l'occurrence les pelouses et les landes présentes sur les parties sommitales du massif. Le maintien de ces habitats est donc fondamental	Annexe 14-3 ZNIEFF de type I **0000-2061** Identifiant national : 910030306 http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030306.pdf
ZNIEFF de type I	119,33 ha	La gestion sylvicole devra prendre en compte la présence des espèces présentes,	Annexe 14-3 ZNIEFF de type I **3006-2044**

DOCUMENT NON

« Forêt de l'Escoutadou à Prat Peyrot » 3006-2044		afin de maintenir des zones de forêt vieillissante propice à la nidification de l'avifaune et des zones de régénération, ou de clairières, servant alors de réserve trophique. Le maintien d'activités telles que le pastoralisme (pratiqué de façon extensive) doit permettre de conserver des milieux ouverts favorable au maintien des espèces remarquables. La canalisation du public sur les sentiers participe à limiter l'impact de la fréquentation sur les espèces.	Identifiant national : 910030323 http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030323.pdf
ZNIEFF de type I « Tourbière de Montals et de la Crémade » 3006-2047	141,33 ha	L'exploitation forestière pratiquée doit être menée de sorte que la mosaïque forêt-landes-pelouses se maintienne. A noter que la dynamique forestière tend naturellement à faire disparaître ces zones humides uniques et cela sous-entend que ces espaces soient gérés de manière durable	Annexe 14-3 ZNIEFF de type I **3006-2047** Identifiant national : 9100011850 http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910011850.pdf
ZNIEFF de type I « Gorges de la Virenque et Pic de Saint Guiral » Z1PZ0963	278,66 ha	Elle est composée pour l'essentiel de milieux forestiers (versants des gorges) et de milieux semi-ouverts (landes et pelouses). D'un point de vue floristique, pas moins de 29 taxons déterminants ainsi que 8 champignons ont été trouvés. Pour la faune, plusieurs couples de Busard Saint-Martin et de Busard cendré. Ces milieux sont importants pour la sauvegarde de ces deux espèces et leur permet de mener à bien leur reproduction sans risques de destruction. Enfin, une espèce d'orthoptère déterminant a été recensée sur le site : l'Antaxie cévenole (Antaxius sorrezensis)	Annexe 14-3 ZNIEFF de type I **Z1PZ0963** Identifiant national : 730011149 http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730011149.pdf
ZNIEFF de type II « Causse noir et ses corniches » ZIPZ2315	52,96 ha	Dans le périmètre de cette ZNIEFF, quatre habitats sont déterminants : les hêtraies sur calcaire, les forêts de Pins Sylvestres du Massif Central, les prairies à Molinie et les sources d'eaux dures. Tous ces milieux sont l'habitat de nombreuses espèces faunistiques ou floristiques déterminantes.	Annexe 14-4 ZNIEFF de type II **Z1PZ2315** Identifiant national : 730011175 http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730011175.pdf
ZNIEFF de type II « Massif de l'Aigoual et du Lingas » 3006-0000	9 641,68 ha	S'étend sur les départements du Gard et de l'Aveyron; zones relictuelles de hêtraies, tourbières, pelouse sommitale de l'Aigoual et milieux rupestres. Limiter la création des pistes et les reboisements mono spécifiques.	Annexe 14-4ZNIEFF de type II **3006-0000** Identifiant national : 9100011858 http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910011858
ZNIEFF de type II « Haute vallée du Gardon » 3012-0000	54,53 ha	Située en bordure de la commune de Valleraugue (Côté de la commune les Plantiers et St André de Valborgne)	http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910014075
ZNIEFF de type II « Causse Bégon, Pas de l'âne et Canayère » 3002-0000	411,65 ha	Les espèces déterminantes sont l'Aigle Royal, le Circaète, le Faucon Pèlerin et le Hibou Grand Duc	Annexe 14-4 ZNIEFF de type II **3002-0000** Identifiant national : 9100014071 http://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/910014071.pdf

DOCUMENT ONF

ZNIEFF de type II « Vallée amont de l'Hérault » 3008-0000	705,43 ha	Ecrevisse à pied blanc, l'Aigle Royal, le Circaète, le Faucon Pèlerin, le Hibou Grand Duc et autres plantes herbacées.	Annexe 14-4 ZNIEFF de type II 3008-0000 Identifiant national : 910030610 http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030610
Zone d'Intérêt de Conservation des Oiseaux (ZICO) LR25	La ZICO (LR 25 /parc National des Cévennes) par arrêté ministériel du 26/10/2004 est remplacée par : **site « les Cévennes » : Zone de protection spéciale (ZPS) N° FR9110033**		
Unité de conservation in situ des ressources génétiques	118,96 ha	*Institut National de Recherche Agronomique (INRA) réserve génétique de hêtre* *Tessier du Cros Génétique forestière Av Vivaldi 84 000 AVIGNON 04 90 13 59 11* *Parcelle 308 noyau : 8.52 ha* *Parcelles 306-307-309-314-315-316 tampon.* *Aucune plantation de hêtre et lors de la RN commencer par la parcelle 308.*	En cas de bonne fructification prévenir le CEMAGREF

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

- Fermeture des milieux ouverts et rocheux.
- Présence de stations d'espèces très sensibles aux modifications de couvert forestiers (lichens, mousses, espèces animales) et liées à des forêts anciennes et aux forêts matures.
- Présence d'une station de renouée du japon parcelle 148 (ancien dépôt d'ordure de la commune de l'Espérou) située en tête du fleuve Hérault).
- Présence d'une station de renouée de Sakhaline dans l'Arboretum de l'Hort de Dieu

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Statut (*)

2 DH = Annexe II Directive Habitats, faune, flore

LR = uniquement liste rouge, sans protection nationale

ZNIEFF = espèce déterminante ZNIEFF

Autre = autre enjeu.

PN = protection nationale (+ liste rouge)

PR = protection régionale

PNC = espèce à enjeux dans la charte PNC – modalité 33 de la charte du parc (autre que cas précédent)

DOCUMENT ONF

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée Statut *
Flore remarquable *Les espèces* * *sont listées à la modalité 33 de la Charte du PNC et requièrent des prescriptions susceptibles d'être retenues dans la demande d'autorisation de coupes forestières faite au Directeur du PNC.*			
**Degelia plumbea*	11 parcelles	L'enjeu est la préservation des forêts anciennes, qui, du fait de la continuité de l'état boisé, accueillent une flore et une faune singulières	PNC
**Degelia atlantica*	3 parcelles		
Lobaria pulmonaria	97 parcelles		Autre
Lobaria scrobiculata	5 parcelles		
Nephroma laevigatum	6 parcelles		
Buxbaumia viridis	17 parcelles	Conservation de bois morts, au sol Limiter les modifications brutales du milieu Maintien de bois mort (ILS…)	PN/2DH
Orthotrichum rogeri	1 parcelle	Préservation des stations lors des exploitations ou travaux. Encourager les mises en place d'écotones naturels en lisière des boisements.	PN/2DH
Drosera rotundifolia	21 parcelles	Préservation des stations lors des exploitations ou travaux d'infrastructure. Ne pas modifier la station, ne pas planter. Eviter les modifications brutales de l'environnement global de la station (densité du couvert, conditions hygrométriques, développement de la strate herbacée ou arbustive). Voir les préconisations concernant la préservation **des milieux humides (paragraphe 2.1**).	PN
**Lycopodiella inundata*	5 parcelles		PN PNC
**Streptopus amplexifolius*	3 parcelles		ZNIEFF PNC
**Arabis cebennensis*	9 parcelles		ZNIEFF PNC
**Listera cordata*	48 parcelles		PNC
Saxifraga rotundifolia	19 parcelles		Autre
Salix repens	2 parcelles		Autre
Gentiana pneumonanthe	12 parcelles		Autre
Lycopodium clavatum	16 parcelles		Autre
**Gagea bohemica*	1 parcelle	Protection des stations lors des exploitations ou travaux d'infrastructures : pas de dépôt de bois, pas de circulation des engins forestiers (peut nécessiter le marquage de la station avant travaux). Voir préconisations liées aux **milieux ouverts** (**paragraphe 2.1).**	PN PNC
Diphansiastrum alpinun	3 parcelles		PN
Trifolium strictum	3 parcelles		ZNIEFF
Paradisea liliastrum	4 parcelles		ZNIEFF
Arenaria montana	5 parcelles		ZNIEFF
Erythronium des canis	1 parcelle		Autre
Huperzia selago	6 parcelles		Autre
Botrychium lunaria	3 parcelles		Autre
Blysmus compressus	2 parcelles	Préservation des stations lors des exploitations ou travaux d'infrastructure : pas de dépôt de bois, pas de circulation des engins forestiers (peut nécessiter le marquage de la station avant travaux). Ne pas modifier la station, ne pas planter. Voir préconisations liées aux milieux ouverts et **milieux humides (paragraphe 2.1).**	ZNIEFF
Illecebrum verticillatum	4 parcelles		Autre
Lythrum portula	1 parcelle		Autre
Pulmonaria affinis	2 parcelles		Autre
Phyteuma charmelii	1 parcelle	Préservation des stations lors des exploitations ou travaux d'infrastructure. Voir les préconisations relatives **aux milieux rocheux (paragraphe 2.1).**	ZNIEFF
Pedicularis comosa subsp.prostii	1 parcelle		ZNIEFF
Saxifraga pedemontana subsp. Prostii	1 parcelle		ZNIEFF
Sedum amplexicaule	1 parcelle		ZNIEFF
Thymus nitens	3 parcelles		Autre
**Gagea lutea*	27 parcelles	Préservation des stations lors des exploitations ou travaux d'infrastructure : pas de dépôt de	PN PNC ZNIEFF

DOCUMENT ONF

**Corallorhiza trifida*	6 parcelles	bois, pas de circulation des engins forestiers (peut nécessiter le marquage de la station avant travaux). Eviter les modifications brutales de l'environnement global de la station (densité du couvert, conditions hygrométriques, développement de la strate herbacée ou arbustive concurrente…). Voir les préconisations relatives aux hêtraies et hêtraies sapinières (paragraphe 2.1).	PNC
Lilium martagon	8 parcelles		Autre
** Aconitum napellus*	1 parcelle		PN / PNC
Ophrys aymonii	1 parcelle		PN
Orchis coriophora	1 parcelle		PN
Zygodon forsteri	1 parcelle (94)	conserver l'arbre porteur et continuer à conserver les arbres à dendrotelmes comme arbre bio	PN

(Source : porté à connaissance du PNC de septembre 2015) – Base de données naturaliste Office National des Forêts (ONF) 2015

DOCUMENT ONF

Incidences au regard de la réglementation spécifique au PNC (parcelles en cœur du PNC) :

Pour les espèces identifiées * :

Les coupes projetées sur l'espace de ces espèces sont soumises à autorisation du directeur.

Pour les espèces suivantes, les stations doivent être bien délimitées lors de l'exploitation et ne doivent pas être traversées par les engins :

- *Arabis,*
- *cebennensis,*
- *Lycopodiella inundata,*
- *Gagea bohemica.*

Une ambiance forestière doit en plus être maintenue pour les espèces suivantes, en identifiant la densité de prélèvement acceptable :

- *Streptopus amplexifolius,*
- *Listera cordata,*
- *Gagea lutea,*
- *Corallorhiza trifida,*
- *Degelia plumbea,*
- *Degelia atlantica.*

Autres incidences règlementaires (non exhaustif).

Législation concernant les **espèces protégées** : toute destruction de l'espèce est interdite, c'est-à-dire la cueillette, le prélèvement des bulbes, la dégradation volontaire de la station…

Statut (*)

DH = Annexe II Directive Habitats, faune, flore
DH4 = annexe 4
PN = protection nationale (+ liste rouge)
LR = uniquement liste rouge, sans protection nationale
PR = protection régionale
ZNIEFF = espèce déterminante ZNIEFF
PNC = espèce à enjeux dans la charte PNC – modalité 33 (autre que cas précédents)
Autre = autre enjeu

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée Statut *
Faune remarquable (source PNC)			
Aigle royal	Site dit de l'Hort de Dieu, Le périmètre concerne essentiellement les parcelles 129 et 130 ainsi que les marges des parcelles 111, 112, 116, 117 et 144.	**Préserver la quiétude pendant la phase de reproduction :** ***Période de sensibilité : 1er novembre au 31 août*** Contacter le PNC en amont d'exploitations ou de travaux pour savoir si l'aire est occupée ou non, et convenir de la période de quiétude à appliquer compte-tenu à la fois de l'état de la reproduction et des travaux à effectuer.	DO, PN
Circaète-Jean-le-blanc	En 2014, 13 périmètres de quiétude étaient en place pour cette espèce, dont **8 actifs**: - parcelles : 5, 8, 9 et 15. - parcelle : 643 - parcelles : 515, 518. 519,520, 521, 522, 523, 524. - parcelles : 23, 44, 45, 46, 47, 48, 64, 65. - parcelle : 525 - parcelles : 33, 34, 35, 51, 52, 53, 73, 74, 75,76 - parcelle : 157 - parcelles : 129, 130 **inactifs** - parcelles 650 et 651	**Préserver la quiétude pendant la phase de reproduction :** ***Période de sensibilité : 1er mars – 15 septembre*** Voir avec le PNC en cas d'évolution du périmètre de quiétude. **Préserver les milieux propices à la reproduction :** - Conserver les arbres porteurs d'aires. - Préserver les gros pins sylvestres pouvant être propices à l'installation d'une aire de reproduction. - Limiter les changements brutaux de physionomie des peuplements autour des aires.	DO, PN

DOCUMENT ONF

	- parcelles. 398 et 413 - parcelles. 47, 48, 49, 64, 65, 66, 68 - parcelle. 157 - parcelle. 108		
Hibou grand-duc	état actif (2014). - parcelle 269 en totalité, parcelles 268, 277, 284, 285, 290, 296 sur leur partie nord et ouest.	P**réserver la quiétude pendant la phase de reproduction :** ***Période de sensibilité : 1er janvier au 31 juillet*** Contacter le PNC en amont d'exploitations ou de travaux pour savoir si l'aire est occupée ou non, et convenir de la période de quiétude à appliquer compte-tenu à la fois de l'état de la reproduction et des travaux à effectuer.	DO, PN
Pic noir et Chouette de Tengmalm	Le pic noir est plutôt inféodé aux futaies à dominante de hêtre, dont le diamètre moyen est supérieur à 40 cm. La chouette de Tengmalm suit le Pic noir dans son développement en réutilisant ses cavités. **Localisation : cf.** *K:\Commun\Exo\parc\pn\pnc\amenagement\PAC_AigoualLoges pic_noir_FD_Aigoual_30.shp*	**- Maintenir les peuplements forestiers favorables au pic noir.** **- Maintenir les arbres à cavités repérés.** **-Conserver des bois sénescents, dépérissant…** **- Pour la chouette de Tengmalm : préserver la quiétude pendant la phase de reproduction :** ***Période de sensibilité : 1erjanvier au 31 juillet*** Contacter le PNC en amont d'exploitations ou travaux pour savoir si tel ou tel périmètre de quiétude est activé ou non. Si c'est le cas, décaler les travaux prévus.	DO, PN
Mammifères			
*Chiroptères : - *Barbastella barbastellus* (Barbastelle commune) - *Eptesicus serotinus* (Sérotine commune) - *Hypsugo savii* (Vespère de Savi) - *Miniopterus schreibersii* (Minioptère de Schreibers) - *Myotis alcathoe* (Murin d'Alcathoe) - *Myotis blythii* (Petit Murin) - *Myotis capaccinii* (Murin de Capaccini) - *Myotis daubentonii* (Murin de Daubenton) - *Myotis emarginatus* (Murin à oreilles échancrées) - *Myotis mystacinus* (Murin à moustaches) - *Myotis nattereri* (Murin de Natterer) - *Nyctalus leisleri* (Noctule de Leisler) - *Pipistrellus kuhlii* (Pipistrelle de Kuhl) - *Pipistrellus pipistrellus* (Pipistrelle commune) - *Pipistrellus pygmaeus* (Pipistrelle pygmée) - *Plecotus auritus* (Oreillard roux) - *Plecotus austriacus* (Oreillard gris)	Habitats les plus favorables, par ordre d'importance : - Fort intérêt pour toute espèce : **Futaie mélangée** feuillus-résineux, avec faible présence de taillis, futaie de hêtre. - Intérêt moyen (essentiellement Barbastelle, Minioptère de Schreibers et Murin de Bechstein) : Taillis de hêtre, futaie adulte de pin sylvestre. - Intérêt moyen, surtout pour les Petits et Grands Murins : Formations pastorales (pelouses à faible recouvrement de ligneux bas) et zones humides, grandes landes (sauf pour le Grand Murin). Localisation : *K:\Commun\Exo\parc\pn\pnc\amenagement\PAC_Aigoual Chiroptères*	**Maintien des arbres à cavités, à fentes, à écorces décollées (y compris de faible diamètre).** **Favoriser le développement de futaies, la diversité des essences et des structures forestières.** **Favoriser la maturité des peuplements, avec la présence de bois sénescents, de gros bois et une densité modérée de tiges.** **Eclaircir les jeunes peuplements issus de plantation.** Maintien des milieux ouverts. **Gestion dans un objectif écologique : création de corridors écologiques permettant la connexion entre les zones de chasse et les gîtes. Priorités et travaux à définir en concertation PNC-ONF.**	DH, PN

DOCUMENT ONF

- *Rhinolophus euryale* (Rhinolophe euryale) - *Rhinolophus ferrumequinum* (Grand Rhinolophe) - *Rhinolophus hipposideros* (Petit Rhinolophe) - *Tadarida teniotis* (Molosse de Cestoni)	*_FD_Aigoual_30.shp*		
Loutre	Présente sur les principaux cours d'eau : la Dourbie, le Trèvezel, le Bonheur, l'Hérault…	Préservation globale du réseau hydrographique : qualité et quantité de la ressource en eau, maintien des habitats d'espèces en aval.	DH
Loup	Indices de présence ponctuels et épisodiques	Pas d'incidence sur la gestion forestière. Peut influencer le comportement des ongulés et leur répartition.	DH
Insectes			
*Rosalie Alpine	- Espèce régulièrement observée sur les boisements de hêtre du massif de l'Aigoual. *K:\Commun\Exo\parc\pn\pnc\amenagement\PAC_Aigoual insectes_FD_Aigoual_30.shp*	**Conserver les hêtres sénescents et morts, sur pied et au sol.** **Pendant la période de ponte, éviter le stockage des grumes sur les zones où l'espèce est présente.** **Porter une attention particulière au stockage de grumes de hêtre en mettant en place un réseau annexe de places de stockage pendant la période d'émergence des adultes :** - Exploitation en période d'activité de l'espèce (15/06 – 15/08) : évacuation rapide des grumes sur des places de stockage situées hors des zones fréquentées par l'espèce. - Exploitation hors période d'activité de l'espèce : évacuation des grumes avant le 15/06.	DH, PN
*Osmoderme	- proximité des cascades d'Orgon - Contreforts du Lingas, -Versants de hêtraies-chênaies de la Vallée de la Souls - Ruisseau de la Fobie - Haute vallée de la Vis *K:\Commun\Exo\parc\pn\pnc\amenagement\PAC_Aigoual insectes_FD_Aigoual_30.shp*	Si présence de l'espèce : **conservation de l'arbre-gîte, pas de transformation brutale de la station, conservation des arbres à cavités similaires.** De façon générale, favoriser la maturité des peuplements, avec présence de bois morts, de bois sénescents, de gros bois et une densité modérée de tiges.	DH, PN
*Lucane cerf-volant *Grand capricorne	Présentes sur le territoire du PNC : étroitement liés aux feuillus, principalement au chêne. *K:\Commun\Exo\parc\pn\pnc\amenagement\PAC_Aigoual insectes_FD_Aigoual_30.shp*	**Favoriser la présence régulière de bois dépérissant et morts (sur pied et au sol).** De façon générale, favoriser la maturité des peuplements, avec présence de bois morts, de bois sénescents, de gros bois et une densité modérée de tiges. Préserver les rares stations de chênes mâtures et maintenir le chêne en mélange au sein des hêtraies-chênaies acidiphiles	DH, PN
*Semi-Apollon	Cette espèce se développe au stade larvaire sur les différentes espèces de corydales.	**Préserver et favoriser une mosaïque de milieux ouverts au sein et à proximité des peuplements forestiers.**	DH, PN
Apollon	Cette espèce se développe au stade larvaire sur les	**Maintien des habitats et constitution de corridors pour mettre en relations les populations existantes**	PN – DH

DOCUMENT ONF

	joubarbes et sedums en milieux ouverts et rocheux		
crustacés			
Ecrevisse à pieds blancs	- L'espèce est présente sur le Ruisseau de l'Hort de Dieu (inventaires 2015). Etant peu prospectée, il est très envisageable que l'espèce soit présente sur d'autres cours d'eau traversant la forêt domaniale. - Espèce très sensible à la qualité de l'eau et du milieu	**Ne pas franchir les cours d'eau sans aménagement spécifique.** - **Attention particulière lors de travaux d'infrastructure à proximité des cours d'eau.** -Voir recommandations relatives au maintien des ripisylves, peuplements feuillus de bord de cours d'eau	DH, PN

(Source : porté à connaissance du PNC de septembre 2015 lui-même utilisant les sources suivantes :
- *Base de données du PNC (Faune, Flore) et CENLR ; Gard Nature*
- *Étude sur les forêts anciennes sur la zone cœur du PNC, 2010*
- *ZNIEFF (base de données silène faune) 2007 à 2011*

DH= directive habitat ; PN = Protection nationale (+ liste rouge) DO Directive Oiseau

Incidences au regard de la réglementation spécifique au PNC (parcelles en cœur du PNC):

Pour les espèces identifiées * :

Les coupes projetées sur l'espace de ces espèces sont soumises à autorisation du directeur du PNC.

Pour les chiroptères (hormis la pipistrelle commune), les exploitations à proximité des colonies d'hivernage ou de reproduction de plus de cinq individus maintiendront l'arbre abritant la colonie ainsi que quelques arbres autour, qui pourront être identifiés dans le cadre de l'autorisation (maximum 10 arbres).

Pour la Rosalie alpine, le Lucane cerf-volant, l'Osmoderme et le Grand capricorne, une densité suffisante de gros arbres et arbres morts (qui peuvent être identifiés) doit être maintenue. Par ailleurs, tous les arbres abritant de l'Osmoderme seront maintenus.

En ce qui concerne les rapaces, l'état des périmètres de quiétude est dit « inactif » si aucune reproduction n'a été observée depuis au moins 5 ans. Il s'agit donc d'une indication pour mémoire, le milieu pouvant être à nouveau favorable pour la reproduction de l'espèce.

Autres incidences règlementaires (non exhaustif) :

Législation concernant les espèces protégées : toute destruction de l'espèce est interdite, sans distinction de son stade de développement. Tout dérangement pendant la période de reproduction peut entraîner l'échec de celle-ci. Les périmètres de quiétude définissent les zones de sensibilité.

- **Habitats naturels :**

Habitats Dénomination phytosociologique	**Intérêt Communautaire Prioritaire**	**Code Natura 2000**	**Code CORINE**	**Sensibilité Conséquences pour la gestion**	**Surface concernée**
Habitats forestiers					
Hêtraies, Hêtraies Sapinières, Hêtraies Chênaies acidiphiles et Sapinières acidiphiles	**non****	9120-4	41.12	*Objectifs :* *Conserver ces habitats.* *Améliorer la biodiversité générale et favoriser la diversification de la structure des peuplements.* Vieilles hêtraies : **- Au sein des vieilles hêtraies** (paragraphe 0), **pas de coupe prélevant plus de 50% du volume** (modalité 33 d'application de la réglementation PNC). - Conservation des bouquets de vieux hêtres, favoriser un couvert	4 439,69 ha
Hêtraies à buis montagnardes sur roches carbonatées	**non****	9150-8	41.16		53,62 ha
Hêtraies (sapinières) acidiclines	**non****		41.174		409,32 ha
Hêtraies neutroclines	**non****		41.174		
Hêtraie chênaie neutrocline à acidicline	**non****		41.17		121,84 ha

DOCUMENT ONF

				permanent, favoriser le vieillissement, éviter tout travaux d'infrastructure. Préconisations : □ Ne pas transformer ces habitats □ Privilégier la régénération naturelle et le renouvellement par coupes progressives □ Développer l'hétérogénéité en structure des peuplements ainsi que la diversité des essences rencontrées □ Conserver les vieux et gros bois, les arbres porteurs de cavités et des arbres morts ou dépérissant.	
Chênaie sessiliflore à facies de châtaignier	**non***		41.23	*Objectif :* *Conserver ces habitats.* Préconisations : Ne pas transformer ces habitats Privilégier la régénération naturelle et le renouvellement par coupes progressives Conserver les vieux et gros bois, les arbres porteurs de cavités et des arbres morts ou dépérissant.	2,96 ha
Chênaies pubescentes calcicoles	**non***		41.711		53,81 ha
Chênaies mixtes acidiphiles, chênaies pubescentes acidiphiles et chênaies à faciès à châtaignier	**non***	9340-6	41.5		315,83 ha
Frênaie des collines			41.24	Peuplements intéressants à conserver puisque adaptés à leur contexte écologique et apportant une diversification dans les peuplements. Législation du PNC sur les peuplements spontanés	13,73 ha
Accrus de frênes	**non**		41.39		15,30 ha
Bois de bouleaux, sorbiers des oiseleurs ou alisiers blancs	**non**		41.B	Zones marginales à conserver car hébergeant potentiellement des mousses rares et protégées (Orthotrichum rogerii). Eviter les coupes rases ou les élagages trop forts ainsi que les substitutions d'essences.	3,39 ha
Chênaies vertes mesoméditerranéenne sur schiste	**non***	9340-6	45.32	*Objectif :* *Maintenir cet habitat là où il est présent.* □ Ne pas transformer l'habitat □ Privilégier la régénération naturelle et le renouvellement par coupes progressives et éviter les coupes à blanc □ Favoriser la maturation en futaie □ Conserver les vieux et gros bois, les arbres présentant des cavités ainsi que des arbres morts	22,97 ha
Chênaies vertes supra méditerranéenne sur schiste faciès à châtaignier : □ **Châtaigneraie cévenole**	**non***	9260-1	45.32	*Objectif :* *Maintenir cet habitat là où il est présent si le châtaignier est adapté à la station* □ Ne pas réaliser de substitution d'essence □ Favoriser le développement de futaies de châtaignier □ Conserver les vieux châtaigniers présents □ Préserver, dans la mesure du possible, les terrasses existantes lors des exploitations □ Eviter les coupes à blanc sur des surfaces supérieures à 4 ha	16,81 ha

DOCUMENT ONF

Pinèdes calcicoles ouvertes thermophiles à pin sylvestre	**non** **	--	42.57	*Objectif :* *Améliorer la biodiversité générale, conserver les arbres à cavités favoriser les essences autochtones, la présence de gros bois, de bois mort et dépérissant…* Préconisations : □ Favoriser les essences autochtones et la diversité des essences. □ Privilégier la régénération naturelle. □ Conserver les vieux et gros bois, les arbres présentant des cavités ainsi que des arbres morts.	41,08 ha
Boisements résineux à pins sylvestre (non plantés)	**non****	--	83.3112	*Objectif :* *Augmenter la biodiversité dans ces peuplements issus de plantations, en développant progressivement l'hétérogénéité du peuplement.* Préconisations : □ Ne pas introduire d'essences allochtones □ Conserver et favoriser les feuillus présents au sein de ces plantations □ Favoriser la diversité des essences, notamment autochtones □ Privilégier la régénération naturelle □ Développer l'hétérogénéité des peuplements en structure □ Conserver des bois morts ou dépérissant	1 565,05 ha
Boisements résineux à sapin pectiné	**non**		83.3112		
Autres boisements résineux	**non**		83.3112	*Objectifs :* *Améliorer la biodiversité générale, favoriser les essences résineuses autochtones et la réimplantation de la hêtraie-sapinière.* Préconisations : □ Conserver les feuillus présents au sein de ces plantations et favoriser les essences autochtones □ Privilégier la régénération naturelle et le renouvellement par coupes progressives □ Eclaircir les plantations denses pour favoriser le développement de la diversité en sous-étage □ Développer l'hétérogénéité des peuplements en structure (diversité des diamètres) □ Conserver des bois morts ou dépérissant	
Boisements résineux à épicéa et à mélèze	**non**		83.3111		1 382,79 ha
Autres boisements résineux	**non**	--	83.3121		126,26 ha
Habitats forestiers alluviaux, marécageux et cours d'eau					
Aulnaies frênaies montagnardes	**oui****	91E0-8	44.3	*Objectifs :* *Ne pas transformer ces milieux.* *Favoriser la présence permanente d'un cordon feuillu le long du cours d'eau.* Préconisations : □ Définir un périmètre de protection autour des cours d'eau et valats □ Maintien des ripisylves existantes : favoriser les essences	5,40 ha
Mégaphorbiaies montagnardes eutrophes	**non**	6430	37.81		15,32 km
Eaux douces	**non**	3140-1	22.12		0,01 ha
Bois marécageux de saules	**non**	--	44.9		0,83 ha

DOCUMENT ONF

Saussaies marécageuses	**non****	--	44.92	autochtones typiques des ripisylves (aulne, frêne, saule…) et un traitement sylvicole permettant la conservation d'un couvert permanent □ Restauration des éventuelles ripisylves dégradées : reconstitution progressive d'un cordon boisé à base de feuillus, d'une strate arbustive et herbacée, en supprimant progressivement les résineux □ Schémas de vidange des bois : éviter toute traversée de cours d'eau non aménagée et zones humides (mégaphorbiaies) ; pas de dépôt de rémanents dans les cours d'eau	1,40 ha
Milieux tourbeux					
Tourbières hautes	**oui**	7110-1a	51.1	*Objectif :* *Ne pas transformer ces milieux.* Préconisations : □ Ne pas boiser les milieux humides □ Toute préconisation de gestion allant dans le sens du maintien ouvert de ces milieux □ Gestion dans un objectif écologique : coupes éventuelles dans le cadre de travaux d'intérêt écologique pour la réouverture des milieux, selon enjeux. Priorités et travaux à définir en concertation PNC-ONF □ Recul et/ou éclaircie des lisières en pourtour de zone humide □ Etudier le schéma de vidange des bois dans les parcelles autour des zones humides pour éviter toute traversée par les engins forestiers de ces milieux et ruisselets associés	0,73 ha
Végétation à Carex rostrata	**non**	--	53.2141		0,36 ha
Communautés à grandes Laiches			53.2		0,77 ha
Bas-marais acides	**non**	--	54.4		13,51 ha
Milieux rocheux					
Végétation des falaises continentales siliceuses	**non**	8220-14	62.2	*Objectif :* *Conserver et protéger ces milieux* Préconisations : □ Protéger ces milieux de toute dégradation lors des exploitations forestières □ Ne pas détruire ces milieux par création d'infrastructure impactant la zone □ Ne pas prélever de matériaux	26,26 ha
Dalles rocheuses	**non**		62.3		0,17 ha
Falaises continentales siliceuses nues	**non**		62.42		8,23 ha
Falaises siliceuses catalano-languedocienne	**non**	8220-14	62.26		12,23 ha
Eboulis siliceux alpins et nordiques	**non**	8110-5	61.12		22,49 ha
Milieux ouverts					
Pelouses pionnières	**non**	6110-y	34.1	*Objectif :* *Ne pas transformer ces milieux.* Préconisations : □ Ne pas boiser ces milieux	3,65 ha
Pelouses siliceuses sèches	**non**	6230-4	35.1		141,07 ha
Gazons à Nard raide	**non**	6230-4	35.11		3,63 ha

DOCUMENT ONF

				□ Ne pas détériorer ces milieux lors des exploitations par les passages d'engins □ Favoriser l'entretien par une activité pastorale appropriée □ Gestion des lisières : créer des milieux de transition entre milieu ouvert intra forestier et peuplement fermé □ Gestion dans un objectif écologique : travaux d'intérêt écologique éventuels pour la réouverture de milieux en crête et la création de corridors entre les milieux ouverts afin de faciliter la circulation des espèces inféodées. Priorités et travaux à définir en concertation PNC-ONF □ Favoriser le maintien des pratiques de transhumance.	
Pelouses à Agrostis-Festuca (y compris variante à F. paniculata)	**non**	6230-4	35.12		21,94 ha
Pelouses siliceuses subalpines	**non**	6230-14	36.3		0,47 ha
Landes à Cytisus purgans primaires	**non**	5120-1	31.842		12,44 ha
Landes sèches	**non**	5130-2	31.88		0,25 ha
Prairies naturelles de fauche de plaine	**non**	6510-7	38.2		2,25 ha
Pelouses méditerranéo-montagnardes	**non**	--	34.7		0,08 ha
Landes sèches	**non**	4030-13	31.2		33,14 ha
Landes sèches herciniennes	**non**	--	31.213		0,34 ha
fourrés	**non**	--	31.8	Enjeux écologiques faibles sauf en présence d'oiseaux nicheurs comme les busards. Ces zones de landes doivent être maintenues lorsqu'il y a des enjeux agricoles, sinon ce sont des zones à laisser évoluer librement.	44,70 ha
Landes à genets à balai	**non**	--	31.84		179,85 ha
Landes à genets purgatifs	**non**	--	31.8421		51,35 ha
Clairières herbacées forestières	**non**	--	31.871	Zone ouvertes à maintenir au sein des peuplements forestiers. Zones florifères attractives pour une partie des insectes forestiers lors de leur phase adulte.	1,98 ha
Prés fauchés	**non**	6510-7	38.2	Zones agricoles à forts enjeux. Préconisation milieux ouverts	1,39 ha
Prairies naturelles de fauche	**non**	6520-1	38.3		0,54 ha

Sources : Porté à connaissance PNC, 2015 + données mégaphorbiaies PNC, 2001

DOCUMENT ONF

Incidences au regard de la réglementation spécifique au PNC (parcelles en cœur du PNC)

Dans les peuplements identifiés ** :

- Vieux peuplements de hêtres situés dans des forêts anciennes
- Hêtraies calcicoles
- Forêts de pins sylvestres sur blocs
- Forêts de ravins
- Ripisylves

Ces peuplements ne peuvent pas être transformés par substitution d'essences.

Ces peuplements ne peuvent pas faire l'objet de coupes prélevant plus de 50 % du volume.

Dans les peuplements identifiés *:

- Chênaies vertes
- Chênaies pubescentes
- Châtaigneraies implantées en station favorable à la production sylvicole (*référence : catalogue de stations forestières des basses Cévennes à châtaigniers*)

Ces peuplements ne peuvent pas être transformés par substitution d'essences.

Dans tous les peuplements, les travaux suivants sont soumis à autorisation du directeur du PNC :

- Les coupes de plus de 2 ha prélevant plus de 50 % du volume sur des pentes de plus de 40 % (cf. paragraphe 3.1) ;
- Les plantations (> 50 plants/ha) d'une même essence, sous ou après peuplement de pins sylvestres et châtaigniers de plus de 2 ha sur les pentes de plus de 40 % ;
- Les plantations (> 50 plants/ha) d'une même essence sous ou après peuplement de pins sylvestres et châtaigniers de plus de 4 ha sur les pentes de moins de 40 % ;
- Les plantations réalisées sous ou après les autres types de peuplements spontanés (non plantés), sans seuil de surface.

Pour les milieux ouverts :

- Les boisements de milieux ouverts par plantation ou semis ne sont pas autorisés.

Par ailleurs, les tires de débardage éviteront les habitats rares à forts enjeux patrimoniaux (forêts de ravin, zones humides intra forestières), les ripisylves et, d'une manière générale, les habitats d'intérêt communautaire.

C **14-1 : Carte des sites natura 2000 (ZSC directive « habitats »)**

C **14-2 : Carte des sites natura 2000 (ZPS directive « oiseaux »)**

C **14-3 : Carte des ZNIEFF de type 1**

C **14-4 : Carte des ZNIEFF de type 2**

C **14-5 : Carte des zones humides**

C **15 : Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire**

DOCUMENT ONF

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale		0,00 ha	2 138,19 ha	9 314,26 ha	**11 452,45 ha**
Dont composante Accueil et paysage		*0,00 ha*	*2 138,19 ha*	*9 314,26 ha*	***11 452,45 ha***
Dont composante Ressource en eau potable		*2 540,73 ha*	*947,71 ha*	*0,16 ha*	***11 452,45 ha***

A - Accueil et paysage

Une étude paysagère a été réalisée par l'ONF :

Annexe n°8 : Etude paysagère de la Forêt Domaniale de l'Aigoual gardois (Valérie MORA –ONF)

Les principaux éléments de cette étude sont les suivants :

La partie gardoise de la forêt domaniale de l'Aigoual appartient à l'ensemble paysager du massif de l'Aigoual. Le massif de l'Aigoual tire sa renommée internationale de sa situation singulière et de son environnement, à la fois naturel et façonné par l'Homme.

Il présente alors plusieurs personnalités qui en font un ensemble paysager exceptionnel : l'Aigoual physique, l'Aigoual mythique, l'Aigoual des botanistes, l'Aigoual agricole, l'Aigoual loisirs, l'Aigoual local et enfin l'Aigoual des forestiers.

La partie gardoise de la forêt domaniale de l'Aigoual s'étale majestueusement au gré d'une topographie caractérisée par de hauts plateaux mamelonnés et creusés de vallons qui se transforment, à l'Ouest, en gorges (la Dourbie, Trévezel), au contact du causse Noir et du causse Bégon.

Ajoutons que son versant sud présente un dénivelé de plus de 1 000 m de hauteur, surplombant la vallée de l'Arre et de l'Hérault.

La partie gardoise de la FD de l'Aigoual offre trois grands types de paysages : paysage de roche, paysage de l'eau et paysage du vent.

Collectivement, ces derniers ont ainsi constitué un ensemble forestier très diversité.

- **Classements réglementaires**

Annexe n° 9 : Fiche technique n°9 - Intervenir en site classé ou inscrit

Annexe n°10 : AP du site inscrit du hameau de l'Espérou

Annexe n°11 : Décret du 24-08-2005 - Abîme de Bramabiau site classé

DOCUMENT ONF

Type de classement réglementaire		Surface impactée	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé Abîme de Bramabiau (SI 0000 0001)		44 ha	Décret du 24/08/2005	Protection de l'Abîme de Bramabiau et de ses abords	Pour l'instant ce site classé n'a pas fait l'objet d'un cahier d'orientation de gestion. Il serait utile d'engager une réflexion sur la mise en valeur de ce site, et sur son intégration dans un projet plus global de valorisation du patrimoine de la commune et des communes voisines. *Respecter l'esprit du classement : ne pas modifier l'état ou l'aspect du site sauf autorisation spéciale ou bénéfice d'une dispense au titre du 2° de l'article L122-7 du code forestier ;*
Site inscrit Hameau de l'Espérou et versants du col de l'Espérou (SI 194 3110301)		22 ha	Arrêté ministériel du 03/11/1943	Préservation du hameau de l'Espérou ainsi que les versants du col de l'Espérou situés sur les abords du hameau	Fiche technique n°9 - Intervenir en site classé ou inscrit (réf Base de Données de document de Référence (BDDR) : 9200-13-EMAI-STR-033) Parcelles 148.9 ; 152.1 ; 152 .2 ; 155.1 ; 155.8 ; 298.2 ; 298.4 ; 298.5 ; 300.4 ; 300.5 Respecter l'esprit de l'inscription : obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention.
Réserve de biosphère	Zone centrale	18 %	FR 6300005		Ensemble de la FD
	Zone tampon	63 %			
	Aire de coopération	19 %			
Forêt de protection pour le bien-être des populations		**CF chap 112 Origine de la Forêt domaniale de l'Aigoual** (lois RTM de 1860 et 1882 but était de limiter les risques d'érosions et d'inondations sur le massif et en aval le long des cours d'eau)			

Annexe 28 : Rapport synthétique au titre du site classé de l'Abîme de Bramabiau

C 20 Carte des sites classés et sites inscrits

DOCUMENT ONF

- **Zonages et autres inventaires**

Inventaire des espaces naturels sensibles (ENS) (*Actuellement sur le site de la DREAL)*

Source	Identifiant	nom	Surface totale de l'ENS	Partie de l'ENS en FD	
				Surface	part
DREAL www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/	30-7	Perte du Bonheur et Abîme de Bramabiau	9,89 ha	0,47 ha	4,75%
	30-48	Vallée du Gardon de Saint-Jean	18 858,74 ha	6,82 ha	0,04%
	30-53	Arboretum de la Foux	23,87 ha	23,72 ha	99,36%
	30-42	Crêtes sommitales du Liron	1 253,61 ha	2,63 ha	0,21%
	30-94	Massif de l'Aigoual et du Lingas	13 362,38 ha	7 876,13 ha	58,94%
	30-93	Serre de la Luzette et bois de Randavel	1 444,94 ha	543,67 ha	37,63%
	30-52	Forêt de Roquedols et Cime des Commandeurs	646,47 ha	90,73 ha	14,03%
	30-87	Gorges de la Vis	8 473,06 ha	2,39 ha	0,03%
	30-49	Cascades d'Orgon - Coudoulous	447,55 ha	282,00 ha	63,01%
	30-115	Gorges de la Dourbie et causses avoisinants	28 008,79 ha	538,43 ha	1,92%
	30-79	Abords et ripisylves de l'Hérault en tête de bassin	2 383,62 ha	34,21 ha	1,44%
	30-50	Vallon de Salagosse	485,21 ha	398,47 ha	82,12%
	30-114	Causse Noir	6 161,74 ha	7,59 ha	0,12%
			Total surface	**9 807.25 ha**	

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Sommet de l'Aigoual	Panorama emblématique Observation météorologique	forte	Estivales au Mt Aigoual
Abîme de Bramabiau	Paysage rafraîchissant	forte	
Arboretum de l'Hort de Dieu	Richesse des essences en présence Laboratoire – stèle Promontoire paysager pour panorama remarquable	moyenne	Festival nature en été
Cascades d'Orgon	Succession de cascades Paysage rafraîchissant	moyenne	
Arboretum de St Sauveur / Arboretum de la Foux	Richesse des essences en présence Parcours de promenade immersion forestière intéressante	moyenne	
Station de ski nordique de Prat Peyrot	Activités de loisirs Architecture moderne	moyenne	Ski alpin et ski nordique lorsque l'enneigement le permet
Lac des Pises	Parcours de promenade Paysage rafraîchissant	moyenne	
Saint Guiral	Curiosité minérale Point de vue sur reliefs environnants	faible	
Zones ouvertes sur le Lingas	Ouverture paysagère appréciable dans le couvert forestier local	faible	

- **Description succincte des équipements structurants**

DOCUMENT ONF

Tables de pique-nique :

Les 60 tables-bancs présentes en forêt sont bien réparties sur l'ensemble du massif. De manière générale, elles sont surtout occupées aux heures de repas en haute saison, par des personnes qui ne s'éloignent pas beaucoup de leurs voitures. Certaines zones sont régulièrement investies par des touristes venus passer la journée entière (proximité Lac des Pises par exemple).

La densité des installations est suffisante même si certaines zones pourraient en accueillir de nouvelles (arboretum de l'Hort de Dieu et de la Foux).

A quelques exceptions près, les tables de pique-nique sont par ailleurs toutes homogènes (tables-bancs en bois) et globalement en bon état.

Poubelles :

Une seule poubelle est présente en forêt au hameau de Saint Sauveur-des-Pourcils (Entretien assurée par la commune)

Sur le reste du massif, seuls des petits panneaux indiquant "Pour une forêt propre, emportez vos déchets" sont présents près des tables de pique-nique. Cela correspond à la volonté de l'ONF de responsabiliser les visiteurs sur la prise en charge de leurs déchets.

Bancs :

Seulement quatre bancs sont présents sur le massif côté gardois, tous dans le secteur de Cazebonne : deux sont intégrés à l'arboretum et les deux autres se trouvent sur des pistes forestières à proximité.

Il pourrait être intéressant d'en rajouter sur le massif, notamment sur les sentiers de découverte (pauses en milieu du parcours) et devant certains points de vision.

Un grand réseau de randonnée :

Le linéaire de sentiers de Petite Randonnée (PR) et de Grande Randonnée (GR) est particulièrement important sur le massif de l'Aigoual, avec de l'ordre de 420 km de PR (45 boucles) et 190 km de GR (GR6, GR7 et variantes).

L'ensemble des boucles locales est intégré dans un réseau inter-connecté et multi-activités (randonnée pédestre, VTT, randonnée équestre), qui est progressivement harmonisé (qualité des sentiers, signalétique directionnelle, édition de cartoguides) sur le territoire de chacune des communautés de communes et sous la coordination du conseil départemental du Gard.

Un important réseau de sentiers de découverte (ou d'interprétation) :

Les caractéristiques des différents sentiers, en termes de longueur, difficulté, type de public, thématiques abordées, des 17 sentiers de découverte forestiers du massif de l'Aigoual sont détaillées dans le tableau suivant :

DOCUMENT ONF

Tableau des sentiers thématiques présents en FD de l'Aigoual (Gard) :

Nom et localisation du sentier	Accès	Longueur (dénivelée)	Temps de parcours	Type de public	Difficulté	Thématique	Partenariat
	Routier	/	/	/	/	0	
Col de la Broue	Routier	2 km (80m)	1h30	Grand public	Facile	Espèces d'arbres (autochtones et utilisées pour le reboisement)	
Arboretum de Puéchagut	Routier	/	/	/	/	0	
Sentier de la hêtraie (col de Montals)	Routier depuis l'Espérou	3 km (110m)	1h30	Grand public	Facile	Biologie du hêtre, sylviculture, travail du forestier	ONF
Sentier du mouflon	Routier depuis l'Espérou	2,3 km (90m)	1h30 - 2h	Grand public	Facile	Biologie et écologie du mouflon	Pôle nature Communauté de Communes
Sentier du Trévezel	Routier (col de la Serreyrède)	3 km (90m)	1h30 - 2h	Grand public	Facile	Reboisement du massif, multi-fonctionnalité de la forêt	Pôle nature Communauté de Communes
Sentier des cascades de l'Hérault	Routier (col de la Serreyrède)	2,7 km (215m)	2h	Grand public	Dangereux	Histoire géologique, forêt de protection, forêt de production	Pôle nature Communauté de Communes
Arboretum de l'Hort de Dieu	Piéton depuis le sommet du Mt Aigoual, ou piste forestière depuis D269	5 km (285m) 3 km (110m)	3h30 2h	Grand public (physique depuis le sommet)	Difficile (dénivelée) Moyenne	Arboretum, science, expérimentations	ONF puis repris par le Pôle nature Communauté de Communes
Arboretum de la Foux	Routier depuis Meyrueis et Camprieu	1,3 km (80m)	45 min	Grand public	Facile	Arboretum, reboisement du massif	ONF
St Sauveur des Pourcils	Piste forestière depuis D986,	2,6 km (50m)	2h	Grand public	Facile		ONF et PNC

DOCUMENT ONF

Tabarde (sentier pédagogique)	Routier ou piéton depuis Camprieu	0,8 km (20m)	1h	Jeune public	Facile	Reconnaissance des espèces d'arbres locales	ONF
Font Fredge	Routier (route du Suquet)	3,5 km (120m)	2h	Grand public (randonnée)	Moyenne	Espaces ouverts, espaces boisés	ONF
Canayère	Piste forestière depuis route du Suquet, ou piéton depuis Trèves	3 km (120m)	2h	Grand public	Moyenne	Géologie, utilisation du site par les hommes préhistoriques	ONF
Arboretum de Cazebonne	Piste forestière depuis Alzon	1,1 km (70m)	1h30 (+1h sentier des cascades)	Grand public	Facile		ONF
Sentier du Lingas	Routier depuis le col du Minier	4,5 km (60m)	2h30	Grand public	Facile		ONF
Lac des Pises	Routier depuis le col du Minier	2 km + 1km (20m)	1h30	Grand public	Facile		PNC

DOCUMENT ONF

Une première série de 5 sentiers a ainsi vu son interprétation revue dans le cadre du Pôle nature 4 saisons, en partenariat avec les acteurs du massif.

Le projet "Pôle Nature aux 4 saisons", porté par la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires, en réponse à un appel à projet de la DATAR massif central, propose de développer des activités de pleine nature autour de Prat Peyrot en dehors de l'hiver.

Outre la création ou la modernisation des supports d'information sur 5 sentiers de découverte évoquée ci-dessus, la construction d'un observatoire de mouflons, la réalisation d'une "voie douce" (fermée à la circulation motorisée) entre Prat Peyrot et le sommet de l'Aigoual, le projet comporte également le balisage de 14 parcours VTT, 14 parcours de trail, 9 parcours de raquettes, 5 parcours de géocache (chasse aux trésors) et 2 sites de course d'orientation.

En parallèle, la communauté de communes souhaite revoir la totalité du réseau multi-activités (homogénéisation du balisage directionnel, assise des sentiers, gestion de la végétation, résorption de problèmes de sécurité).

C 18 Carte du schéma d'accueil du public

Principaux sites structurants :

Sites	Autres Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)

la station de ski de Prat Peyrot	Ski alpin ski de fond et raquettes	Forte fréquentation possible sur des périodes très ponctuelles	Moyen et enneigement aléatoire
Mt Aigoual	Visite du site et de son exposition sur la météo	Forte fréquentation estivale	Bon
La Seyrrerede	Office du Tourisme et produits locaux	Point d'information du PNC et lieu d'implantation de l'Office de tourisme	Bon

- **Sensibilités paysagères**

La sensibilité paysagère correspond à la somme de deux composantes indépendantes : la qualité du paysage et la pression visuelle s'exerçant sur ce paysage. Cette évaluation qualitative et quantitative s'applique à tout le territoire de la Forêt Domaniale de l'Aigoual gardois, concerné par un regard et un projet (interventions sylvicoles).

La qualité du paysage

L'intérêt d'un paysage relève des domaines esthétique et patrimonial. L'évaluation esthétique fait appel à des notions de composition harmonieuse et diversifiée, d'apparence naturelle de la forêt et d'absence de point noir paysager. La dimension patrimoniale d'un site est liée à ses valeurs culturelles, historiques ou écologiques.

Le caractère remarquable d'un paysage peut également être attesté par un statut de protection, une appartenance à un territoire de renom.

Dans son ensemble, la Forêt Domaniale de l'Aigoual gardois offre une qualité paysagère de par son appartenance au Mont l'Aigoual, et son inscription majoritaire dans le Parc National des Cévennes.

Le réseau viaire participe également à cette qualité paysagère « grand angle » par ses parcours pittoresques longeant et pénétrant dans la forêt. La forêt est ainsi desservie par un important réseau routier d'environ 500 km. Les paysages variés et typiques de l'Aigoual s'offrent au regard en empruntant notamment :

- La RD 986 entre le croisement avec la RD 263 et le Col de la Serreyrède,
- La RD 209 entre le col de la Serreyrède et l'Observatoire Météorologique,
- La RD 48 entre le col de la Cravate et le col du Minier,
- La RD 329 entre le hameau de Puech Arnal et le col de la Lusette.

Dans ses détails, les motifs paysagers précédemment évoqués composent également cette qualité paysagère.

Le fonctionnement du visuel

La sensibilité d'un paysage est également liée à la quantité de regards qui s'y pose. Quelle zone est visible et d'où est-elle visible ? Qui et combien de personnes voient cet espace forestier ?

Les sites les plus et les mieux perçus seront désignés comme les plus sensibles sur le plan paysager. Ajoutons que les sites à haute fréquentation sont à situer dans cette catégorie.

Dans son ensemble, la situation géographique de la forêt domaniale de l'Aigoual gardois, sa fréquentation et sa fréquence de vision (externe, interne) conditionnent une pression visuelle marquée sur ses paysages.

DOCUMENT ONF

Vision externe

En raison de son « gigantisme » et de son relief tourmenté, aucune perception d'ensemble n'est possible. « Noyé dans la masse », l'Aigoual et son manteau boisé sont globalement peu perceptibles. Le regard n'y distingue qu'une massive structure au relief suggéré (distance visuelle importante).

Marquant la limite sud du célèbre massif des Cévennes, la forêt domaniale de l'Aigoual gardois ne s'affirme pas au regard distinctement ; De cette dernière, le regard découvre très partiellement d'une part, des hauts de crêtes parfois dénudés, au paysage minéral, et d'autre part, de profondes et nombreuses entailles verdoyantes.

Un véritable jeu de cache-cache s'organise entre l'Aigoual et son visiteur. Des plages d'observation du massif de l'Aigoual dans son ensemble sont malgré tout possibles, prenant sens notamment depuis de grands sites touristiques tels le col de la Cardonille (Notre-Dame-de -Londres), les causses de Blandas et Vissec (cirque de Navacelles).

Dans ce contexte, la forêt domaniale reste ainsi peu visible en vision externe. Si cette dernière permet d'observer une homogénéité d'ensemble des lieux, elle n'offre pas la possibilité d'apprécier l'identité et la diversité harmonieuse qui règne en forêt domaniale de l'Aigoual gardois, qui se découvre exclusivement en vision interne, en arpentant son dense maillage viaire ? (route forestière et autres sentiers de randonnées).

Vision interne

Précisions ici que l'analyse interne concerne la perception que l'on a du massif lorsqu'il est parcouru depuis l'intérieur. Cela peut être en dynamique rapide (en voiture, vélo, etc.) ou bien lent comme les randonneurs. Cela peut être également en statique (on perçoit la forêt depuis un endroit précis) avec une identité forte crée par des ambiances singulières.

L'importante dimension des lieux, leur configuration topographique particulière assurent de multiples points de vue internes. En ces derniers, l'appréciation des dynamiques paysagères diffère, étendant alors l'intérêt et la qualité de la forêt.

En vision interne, le réseau viaire principal, associé aux itinéraires secondaires (*pistes forestières et sentiers de randonnées*) et aux espaces de stationnement jalonnant ces mêmes parcours, constitue un ensemble privilégié de **vision interne** de la forêt domaniale. Précisons que certains itinéraires au tracé sinueux ne permettent pas l'observation de cette dernière de façon optimale. Pour se faire, le visiteur apprécie le belvédère en bord de route.

Ainsi, les perspectives internes majeures se situent depuis le sommet et ses abords, l'arboretum de l'Hort-de-Dieu, les belvédères de la montée de Valleraugue, du col de la Serreyrède, des cascades d'Orgon, de l'Abîme de Bramabiau, les abords du St-Guiral et le secteur ouvert du Lingas.

Dans ce contexte, La forêt domaniale de l'Aigoual gardois présente une sensibilité paysagère importante ; ce en liaison avec sa situation géographique au cœur du massif de l'Aigoual, au sein du Parc national des Cévennes, sa fréquentation et la multitude de parcours offerts à des usagers variés. La forêt domaniale de l'Aigoual gardois est une véritable porte d'entrée dans le massif du même nom.

Une synthèse des niveaux de sensibilité paysagère sur la FD de l'Aigoual gardois est proposée ci-après.

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Très forte	Sommet du Mont Aigoual	Très forte fréquentation – observatoire météorologique Panoramas emblématiques
	Points hauts (cols, crête, pic…) dont particulièrement le col de la Serreyrède, le col du Minier	Balcon sur les paysages tant locaux que lointains : panoramas emblématiques Co-visibilité parfois importante
	Arboretum de l'Hort-de-Dieu	Très forte fréquentation – « jardin » de renommée internationale (histoire, ….)

DOCUMENT ONF

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Forte	Le long du réseau viaire principal : RD d'accès au massif et les sentiers pédestres les plus empruntés (sentier des 4000 marches,…, GR 66)	Visibilité très importante Forte fréquentation Valeur paysagère marquée (diversité des essences bien visible depuis certains itinéraires)
	Secteur de l'abîme de bramabiau	Forte fréquentation – site classé Curiosité géologique souterraine
	Cascades d'orgon	Fréquentation moyenne régulière – point de vue intéressant
	Prat-Peyrot Secteur de Cap de côte	Fréquentation moyenne régulière – présence d'activités de loisirs destinées au grand public, aux Personnes à mobilité réduite (PMR) (voie douce)
	Lac des Pises	Joyau lacustre entouré de reliefs boisés – ambiance paisible très appréciée (forte fréquentation)
	Les arboretums de St-Sauveur-les-Pourcils, la Foux et Cazebonne - Puéchagut	Richesse écologique et paysagère Valeur patrimoniale pour le territoire dans son ensemble
Moyenne	Le reste de la forêt domaniale (80 *% env.)*	Préservation des paysages de l'ensemble paysager du Massif de l'Aigoual – qualité paysagère

En raison de sa fonction sociale importante et au regard des dynamiques forestières en cours, elle nécessite une attention paysagère dans toutes les interventions nécessaires à sa gestion pérenne afin de garantir la conservation d'un paysage de qualité connu et reconnu bien au-delà de son horizon local.

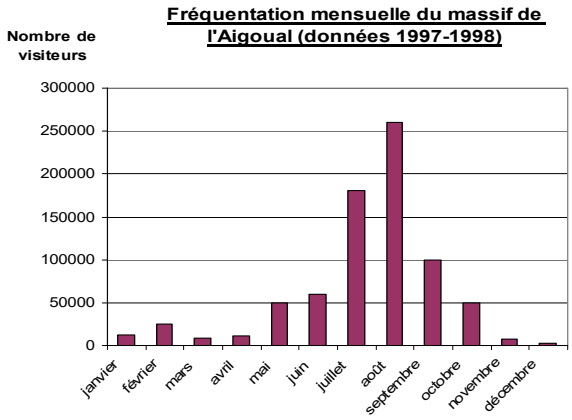
Cela va se traduire, notamment, par des prescriptions paysagères à mettre en œuvre lors des actions sylvicoles. Leurs détails seront présentés ultérieurement dans le présent document.

- **Synthèse des attentes et de la satisfaction exprimée par le public** :

Réalisation du schéma d'accueil en forêt domaniale de l'Aigoual *:*

Etat des lieux

L'étude de quantification de la fréquentation touristique annuelle du massif réalisée en 1997-1998, basée sur des compteurs routiers installés sur les 4 axes d'accès principaux, aboutissait à une fréquentation annuelle de l'ordre de 770 000 visiteurs (SEON, 1999). Plus de la moitié de cette fréquentation se concentre sur les deux mois de juillet et août avec également une fréquentation importante en mai-juin et en septembre-octobre (cueillette des champignons). L'hiver est également caractérisé par une fréquentation locale et régionale, et une surreprésentation des week-ends et en particulier des dimanches.



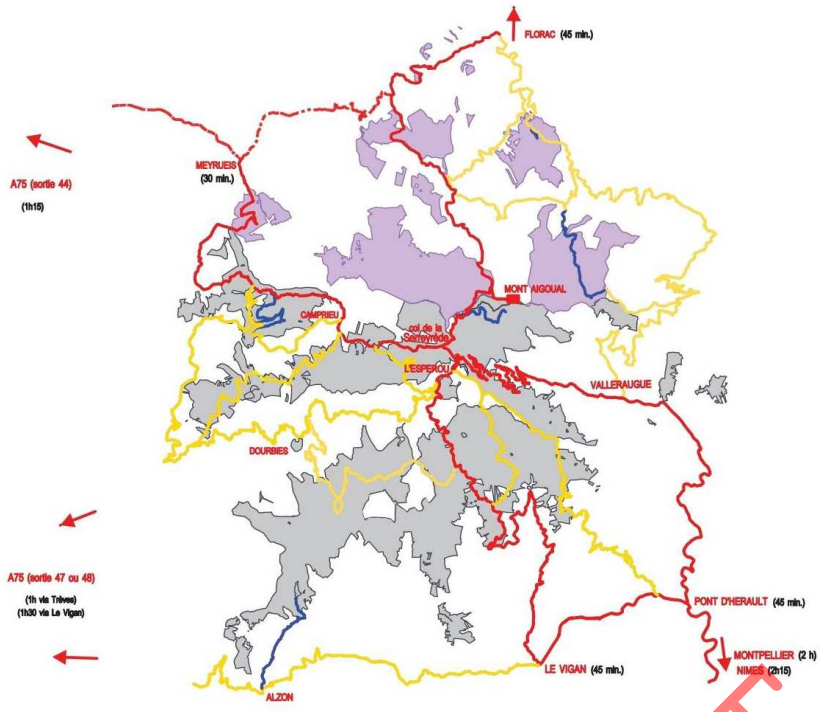
Les conditions climatiques influent fortement sur la fréquentation, de l'ordre de 20% en été et jusqu'à 50% aux autres saisons et notamment en hiver

Tendances d'évolution :

La fréquentation globale du massif a augmenté (de l'ordre de 35 à 40%) entre le début des années 1980 et la fin des années 1990, du fait des efforts des collectivités locales et autres acteurs du tourisme.

Jusqu'à la fin des années 1990, le tourisme a pris de plus en plus d'importance. On observe depuis une stagnation (PNC, 2012), voire une baisse régulière depuis 2002 de l'ordre de 0,5 à 2% par an (d'après les comités départementaux du tourisme).

DOCUMENT ONF



Légende

- Accès principaux au massif
- Accès secondaires au massif
- Accès locaux

Sources :
Schéma d'accueil Diagnostic ONF
Valère Marsaudon

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

Les dysfonctionnements paysagers en FD de l'Aigoual gardois

Des dysfonctionnements paysagers sont visibles sur ce grand territoire forestier. Ils dévalorisent le paysage local par le manque, voire l'absence de qualité de traitement dans leur aménagement au sens large. Une démarche partenariale et une attention locale plus intensive devraient permettre à moyen terme leur résorption, permettant alors d'être en présence d'un territoire d'exception.

Détaillés dans l'étude paysagère en annexe, ils sont au nombre de cinq :

- Le sommet (*dans son ensemble ; seule une partie est en forêt domaniale de l'Aigoual gardois*),
- La signalétique (*directionnelle et touristique*),
- Le mobilier touristique en liaison avec la découverte du territoire,
- Les rémanents d'exploitation dans les zones fréquentées par le public,
- Les arboretums dans leur ensemble (*l'Hort-de-Dieu, la Foux, St-Sauveur-les-Pourcils, Cazebonne et Puéchagut*).

Ajoutons qu'au-delà des rémanents d'exploitation cités ci-dessus, il est essentiel que la future gestion forestière, depuis sa « conception » jusqu'à la finition des interventions, bénéficie d'une attention paysagère afin qu'elle ne devienne pas un point noir pour ce territoire singulier, en pleines dynamiques et modifications forestières structurelles.

Dans ce cadre, les préconisations paysagères énoncées dans le présent document en partie 2.5.4 devront être respectées autant que possible.

DOCUMENT ONF

- **Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité de l'accueil et des paysages de la forêt**

L'Aigoual est un territoire particulièrement ciblé actuellement par les collectivités territoriales, démontrant une volonté forte de le mettre en valeur :

- Voie douce / CD du Gard
- Réhabilitation globale du sommet (Cté de Com. Causses Cévennes…)

Pour sa part, le schéma d'accueil, actuellement en cours d'élaboration par l'ONF dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception, propose :

En quelques lignes paysagères, la mise en valeur de la qualité de l'accueil et des paysages de la forêt passe par :

- Privilégier le mélange d'essences,
- Créer des rythmes (densité, variation d'échelle, volume, …),
- Renouveler les peuplements par la futaie irrégulière en privilégiant le pied à pied : au titre de l'amélioration ou de la régénération, de l'obtention d'un mélange intime au sein du peuplement concerné,
- Opportunité de privilégier une sylviculture « dynamique » en recherchant le développement d'arbres à gros houppier, très intéressantes pour la valeur paysagère dégagée,
- Gestion plus intensive dans les peuplements de résineux pour une plus grande lumière locale,
- Réduire la densité à proximité des chemins – y détourer les arbres dominants,
- Opportunité de séquençage le long du réseau viaire pour mettre en valeur le donner à voir forestier
- Préserver les espaces ouverts existants,
- Mettre en valeur la transparence des alignements depuis le réseau viaire.

L'ambition paysagère est ici de façonner en harmonie et cohérence les multiples actions sylvicoles ainsi garantir une meilleure protection et valorisation des paysages de la FD de l'Aigoual gardois ; ce tout en accompagnant l'évolution du couvert forestier et son renouvellement.

C 16 Carte des sensibilités paysagères

B - Ressource en eau potable

- **Captages d'eau potable non réglementés** : 15 captages

Captage (libellé ou nom)	**Localisation** (éventuellement hors forêt)
000090	PRISE DU COUDOULOUS
000277	PRISE DE DUZAS
000712	PRISE DES TAURIERS AVAL
000713	PRISE DES TAURIERS AMONT
000714	PRISE DE BALACAU
000829	PRISE DU DEVOIS (TREVEZEL)
000637	PRISE DE L'ESCOUTADOU HAUTE
000638	PRISE DE L'ESCOUTADOU BASSE
000639	PRISE DE L'ESCOUTADOU EST
001076	PRISE DE L'AIGOUAL
000833	SOURCE DE LACANAL
000758	SOURCES DE LA QUINTE
000754	SOURCE DE PUECHAGUT
000630	SOURCES DES TROIS FONTAINES
001795	SOURCES PRES DE FERRY

- **Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Pour les préconisations de gestion relatives à ces périmètres impactant la gestion forestière, il convient de se référer à l'arrêté de classement (Voir DUP en annexes).

DOCUMENT ONF

Captage	Surface impactée	Périmètres réglementaires impactant la forêt			parcelles forestières concernées
		immédiat	rapproché	éloigné	
000052	44,11 ha		Oui		650 651
000054	23,37 ha		oui		648 649
000090	542,39 ha	Oui (0.16ha)	oui		166 333 334 350 349 365 388a 387 369 368a 386b 366 335 324 325 354 370 371 372 389 367 351 352 337 338 366 386b
000406	25,97 ha		oui		297 295 294
000521	63,83 ha		Oui		400 408
000206	27,79 ha		Oui		517 520 524
000630	42,81 ha		Oui		160 159 158
000211	29,42 ha		Oui		519 520 521 523 524
004322	0,30 ha		Oui		513p
005670	13,04 ha		Oui		570 574
000411	67,05 ha		Oui		296 290 285 284 283 282p 289
000089	0,15 ha		Oui		386a
000758	4,03 ha		Oui		519 521 523 522
000284	0,03 ha		Oui		256p
000829	22,48 ha		Oui		93 et 94
000833	9,99 ha		Oui		6 et 7
000439	0,11 ha		Oui		611p
000639	2,67 ha		Oui		122 140p
000635	3,65 ha		Oui		652p
001076	24,52 ha		Oui		95 97 99
000441	42,21 ha			Oui	639p
000086	42,21 ha			Oui	409 411 414
000628	2,73 ha			Oui	157p
000301	1 382,68 ha			Oui	
001627	844,45 ha			Oui	
Sans identifiant	60,61 ha			Oui	
	0,30 ha			Oui	
	108,35 ha			Oui	
000089	9,20 ha			Oui	386a
006308	0,16 ha			Oui	261p
000439	13,16 ha			Oui	597 600 611
005085	0,16 ha			Oui	110p
000639	34,51 ha			Oui	123 122 140
Total surface impactée périmètre de protection immédiat					0,16 ha
Total surface impactée périmètre de protection rapproché					947,71 ha
Total surface impactée périmètre de protection éloignét					2 540,73 ha

DOCUMENT ONF

- **Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.**

Dans le périmètre de **protection immédiat** (0,16 ha) le site est clôturé. Toutes les activités y sont interdites.

Dans le périmètre de **protection rapproché** (947,71 ha) toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite. Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.

Périmètre de **protection éloigné** (2 540,73 ha). Ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.

C 17 *:* **Carte des captages d'eau potable et de leurs périmètres**

Annexe 12 - fiches techniques ayant contribué à la protection des captages 9200_12_GUI_STR_011.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	0,00 ha	7 536,50 ha	1 849.96 ha	2 065,99 ha	11 452.45 ha

- **Zonages du risque et classement réglementaires existant**

Une étude " Animation RTM - étude aléas/enjeux" a été réalisée par le bureau d'études territorial de l'ONF en 2010-2011.

Depuis 2012, "l'observatoire des risques naturels en montagne", mission confiée à l'ONF par l'Etat, n'est plus en vigueur dans le département du Gard et le suivi des évènements n'est réalisé que partiellement.

La forêt étant d'origine RTM (Restauration des Terrains en Montagne), les niveaux d'enjeu de protection sont classés moyen ou fort, hormis les parties non étudiées en 2011, lesquelles ont été maintenues en risque faible du fait du rôle majeur et historique de régulation du régime des eaux.

Le croisement des aléas (crues torrentielles, ravinement, chutes de blocs rocheux, glissement terrain) et des enjeux socio-économiques (habitations, grandes voies de circulation) montre des zones à risques forts.

Sur un plan réglementaire il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain sur le territoire couvert par la forêt domaniale.Il convient cependant de noter que l'ensemble de la zone est identifiée comme sujette à mouvements dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs établi par la préfecture du Gard.

Enfin, le Document Communal d'Information sur les Risques Majeurs de la commune de Valleraugue fait état du risque « mouvements de terrain » à l'amont de l'Hérault, c'est-à-dire au niveau de la forêt domaniale (éboulements).

D'autre part plusieurs communes situées au pied de l'Aigoual ont mis en place des plans de prévention du risque inondation en lien avec les fréquents épisodes cévenols sévissant sur le massif.

Annexe n°29 : Méthodologie de détermination des risques érosifs

- **Equipements et ouvrages de protection existants**

Les ouvrages existants sont essentiellement des ouvrages en pierres sèches situés le long des ravines et talwegs. Ils datent de l'origine du reboisement.

- **Détails des différents aléas**

1 / Aléas glissement de terrain :

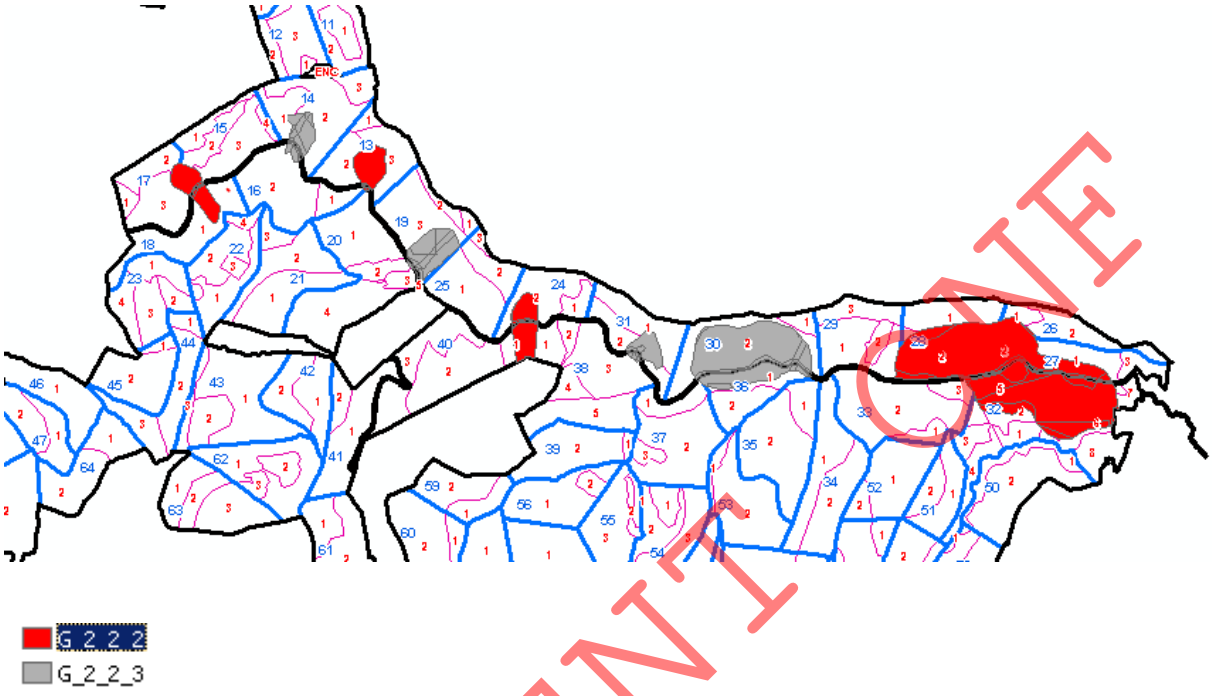
La cartographie fait apparaitre plusieurs zones de glissement avec des niveaux d'enjeux protégés de 2 à 3. Il n'y a pas lieu de différencier les niveaux d'enjeux protégés car le seul enjeu est la route départementale . On peut considerer que le niveau des enjeux protégés est égal à 2 (moyen).

Le terrain à l'amont de la route, sur roche mère schisteuse, montre des signes d'instabilité et notamment des mamelonnements, des venues d'eau, mais il n'y a pas de traces de glissement recent.

DOCUMENT ONF

Pas de niche de décrochement, ni de fissure du terrain ou de forêt « ivre ».

Des marques de glissements qui s'accompagnent de chutes de blocs sont cependant visibles au niveau du talus amont de la route en plusieurs endroits. Ces phénomènes sont à prendre en compte par le gestionnaire de la route.



Site 1 RD 986 : parcelles 17 à 27, à l'amont de la route, entre Camprieu et Lanuejols.

Le traitement irrégulier des peuplements, qui permet de ne pas découvrir le sol, est favorable à la limitation des mouvements de terrain.

Le role de pompage de l'eau par l'arbre est plus important que le risque de glissement de terrain lié à son poids.

2 / Aléas ravinement et crues torrentielles :

Les deux aléas étant intimement liés et difficilement dissociables ils seront étudiés ensemble et lorsque les aléas se superposent **on prendra** le **plus pénalisant des deux.**

Site de la haute vallée de l'Hérault :

En rive droite parcelle 148, 153, 154, 155, 158, 159, 160, 161, 163.

En rive gauche, les parcelles 147 et 657 ont été vues depuis le versant opposé car elles sont pratiquement inaccessibles.

Versant très abrupt, avec des pentes de l'ordre de 60 à 80% sur schistes. Lorsque la couverture boisée est complète, les risques d'érosion restent potentiels. Sur les portions de versant non boisés, la végétation s'installe difficilement et l'érosion est active. Les matériaux libérés sont entrainés par les crues de l'Hérault.

L'enjeu principal est le village de Valleraugue situé à 5 km à l'aval de la forêt domaniale. La pente du torrent entre la sortie de la forêt domaniale et le village est de 2.35%.

Le fond du vallon est en cours de recolonisation par la végétation. Des bosquets de feuillus et de résineux mélangés se sont formés, et pourraient contribuer à la formation d'embâcles. On peut se poser la question du rôle potentiellement négatif de ses bosquets dans le déroulement de la crue.

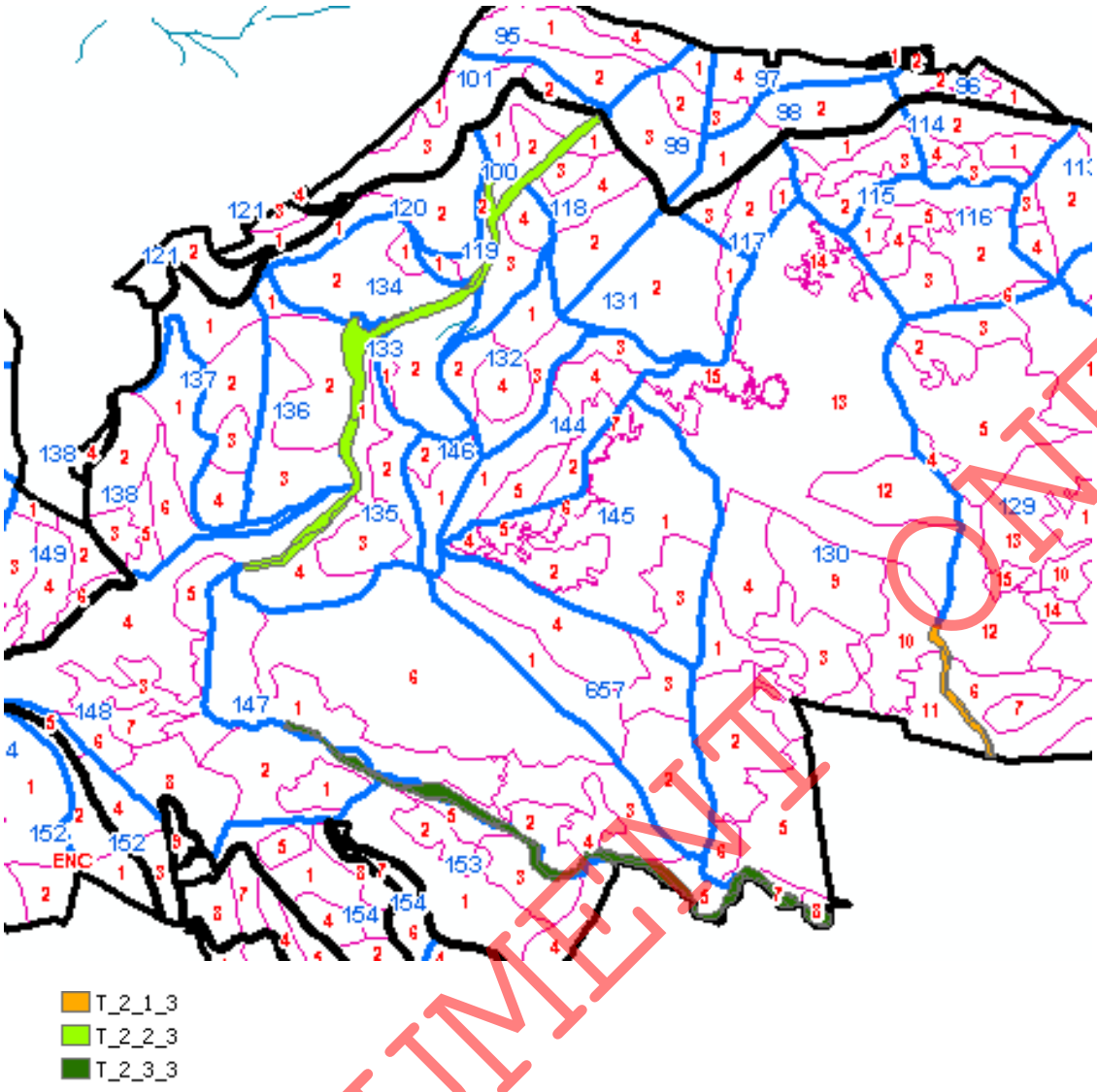
DOCUMENT ONF

DOCUMENT ONF

Sur le plan opérationnel, l'intérêt du traitement des zones d'érosion active, dans le contexte actuel, est limité car il n'y a plus de crues dévastatrices comme par le passé. Par ailleurs, le traitement de ces zones nécessiterait des moyens financiers extrêmement importants sans certitude de réussite.

Sur les zones boisées ou l'érosion est faible, ou seulement potentielle, il faudra s'assurer que les itinéraires sylvicoles choisis ne découvrent pas le sol sur des surfaces importantes. Le traitement irrégulier doit être privilégié dès lors que la pente est importante.

DOCUMENT ONF



Une partie conséquente de ces terrains sont notés comme enjeu résultant de niveau 3 pour l'aléa ravinement et crues torrentielles. Il conviendra donc de calculer l'indice de maîtrise de l'Aléa (IMA)

Zones boisées : IMA égal à 3 (crues torrentielles) et 5-6 (ravinement) car les boisements sont complets.

Zones non boisées : IMA=0. On n'interviendra ni en génie civil ni en génie biologique pour les raisons exprimées plus haut. Les situations intermédiaires semblent peu fréquentes sur les versants de l'Hérault.

Site 2 : Versant en rive droite du Trèvezel et du Bramabiau :

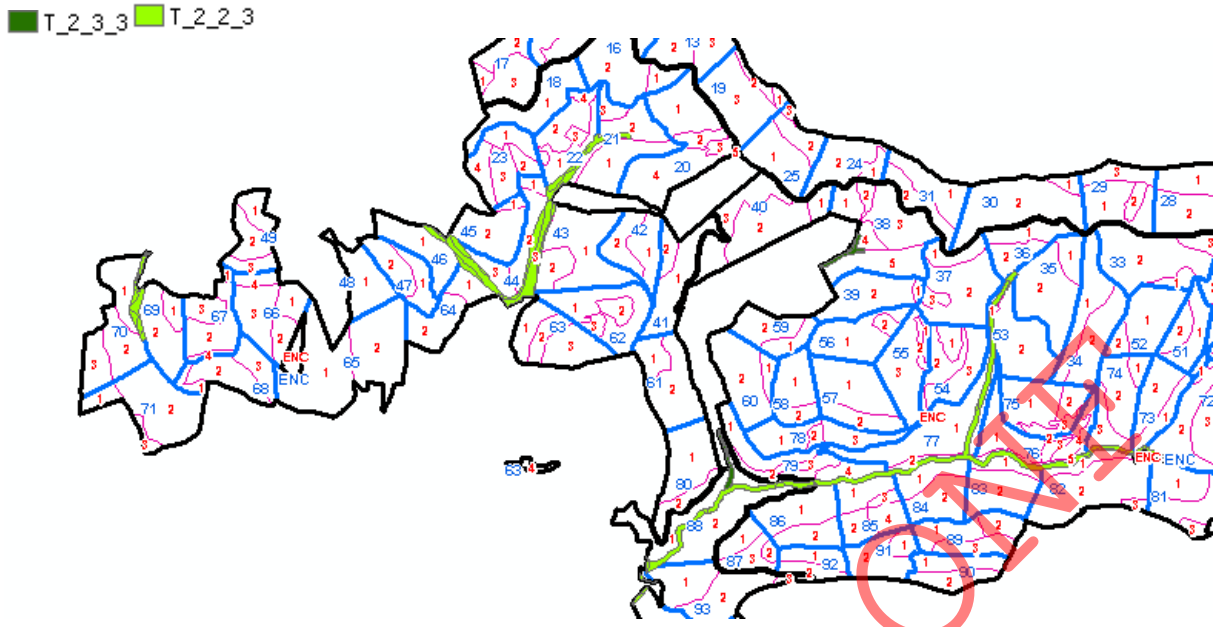
Parcelles : 13, 14, 15, 16, 19, 24, 25, 31, 30, 29, 28, 26, 27, 32, 33, 36, 37, 38, 40, 20.

Les pentes sont fortes, les versants occupés par des boisements complets.

Les enjeux situés en aval font qu'une grande partie de ce vallon est noté en enjeux forts pour le ravinement et les crues torrentielles.

Le maintien de l'état boisé et l'absence de surfaces importantes mises à nues lors d'opérations de régénération permettront de maintenir la fonction de protection de la forêt pour l'aléa érosion et crue torrentielle.

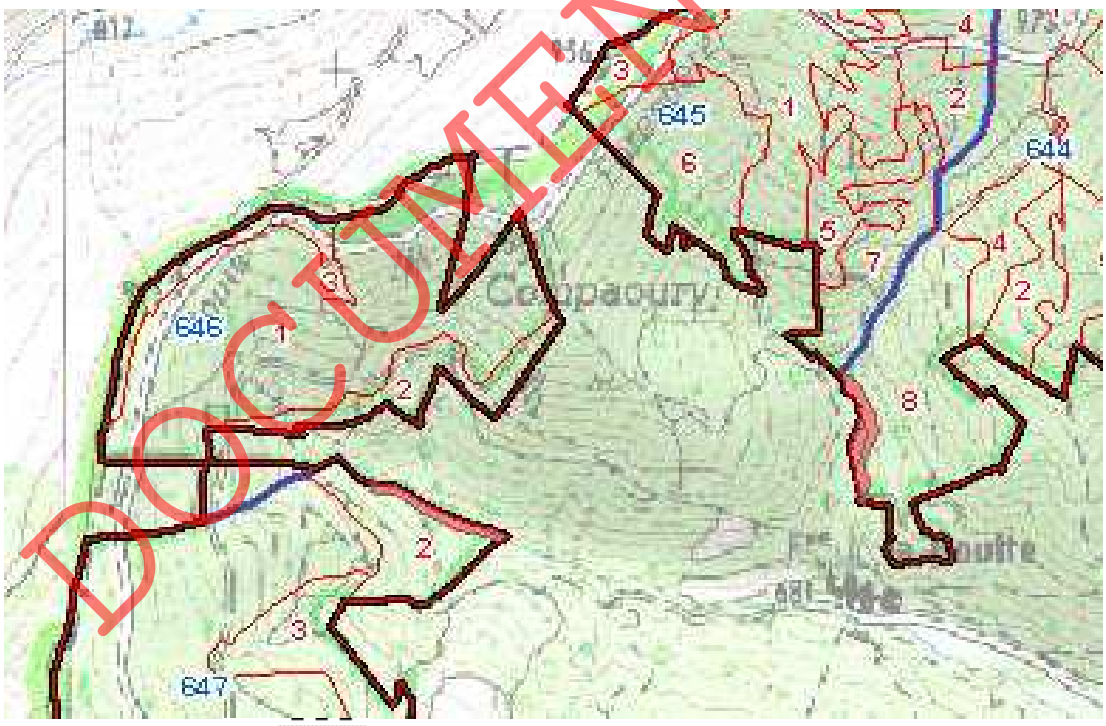
DOCUMENT ONF



Le traitement irrégulier doit être privilégié dès lors que la pente est importante. Sauf exception ponctuelle, l'IMA est égal à 3 du fait de la couverture complète de la végétation.

Site 3 : parcelles 646, 647,648.

Substratum calcaire, pentes de l'ordre de 30 à 45%. La forêt est située en tête de bassin versant, éloignée des enjeux. La couverture végétale complète assure un IMA favorable.



Aléa Crue torrentielle : T_2_3_3

DOCUMENT ONF

3 / Aléas - chute de blocs :

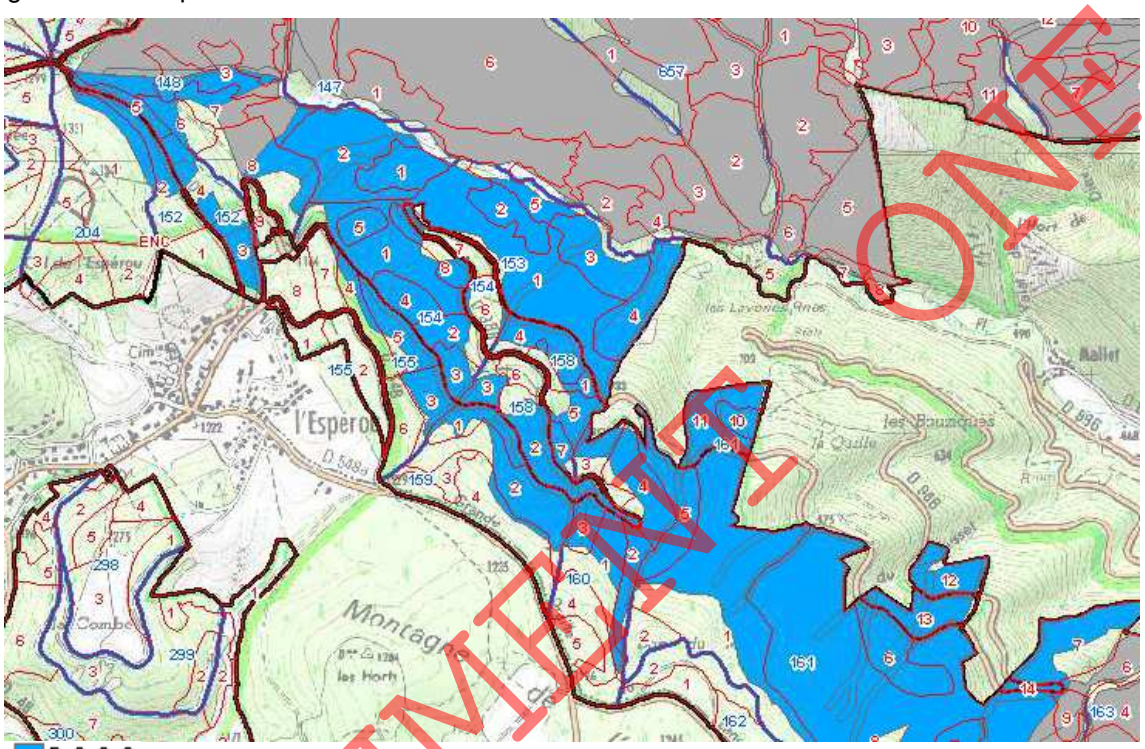
Site 1 : la haute vallée de l'Hérault

En rive droite les parcelles 153, 155, 158,159, 160,161.

La route départementale 986 qui conduit des plaines du Languedoc vers le sommet de l'Aigoual est très fréquentée en toutes saisons.

Des amas rocheux de micaschistes surplombent la route, occasionnant régulièrement des chutes de blocs. Le niveau d'enjeu protégé par la forêt est de 2 selon la cartographie RPP.

Les mesures de gestion préconisées pour les aléas ravinement et crues torrentielles contribueront à protéger la route départementale des chutes de blocs.



Site 2 : Villemagne parcelle 60, 78, 79

La cartographie RPP indique un niveau d'enjeu protégé à 3. Le substratum est constitué par des calcaires dolomitiques en gros bancs.

Sur le terrain on observe dans la pente des blocs métriques affleurant. La pente moyenne du terrain ne dépasse pas 30%.

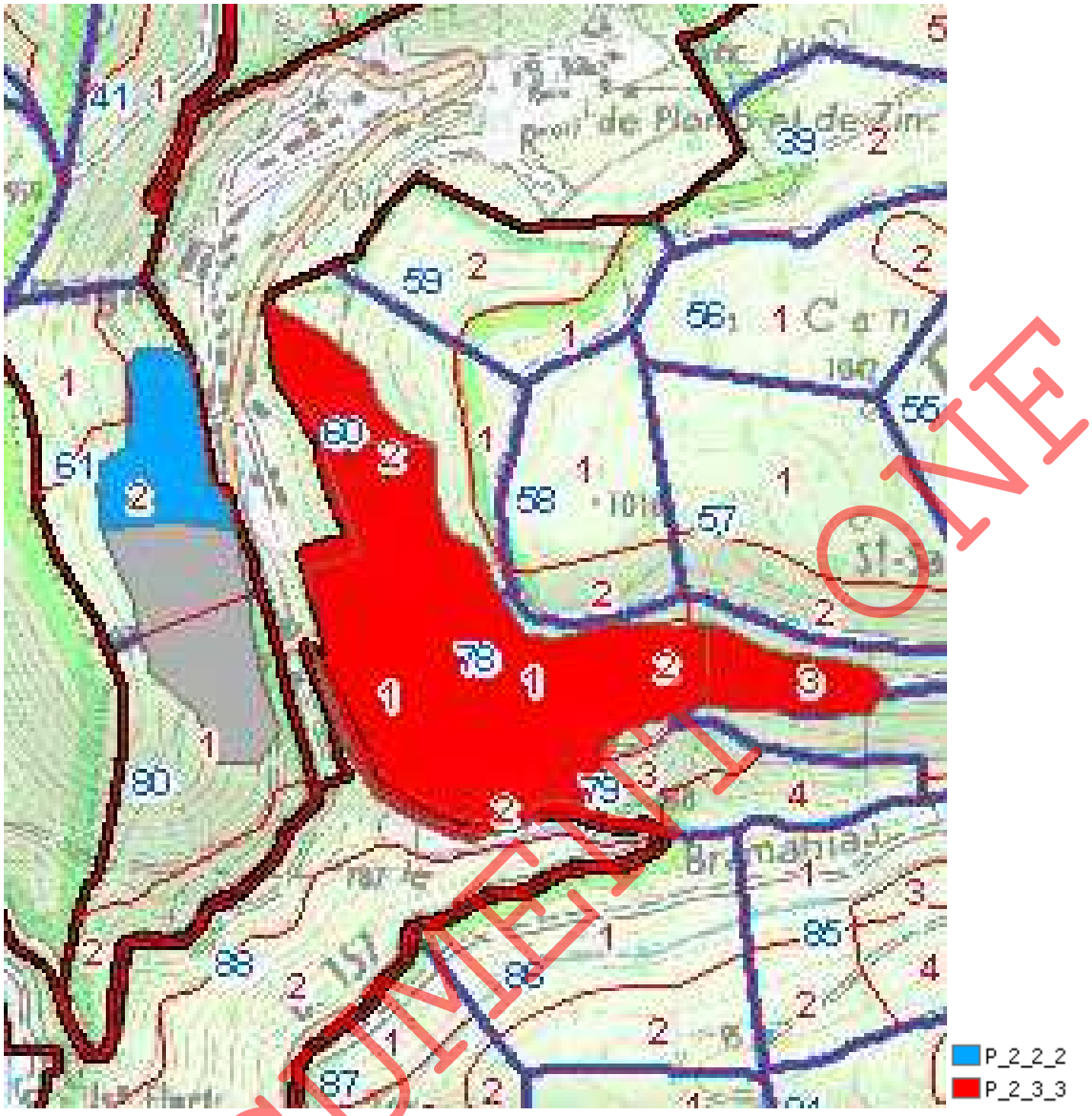
Les pentes maximales étant de l'ordre de 60%. Ces blocs enchâssés dans le terrain ne constituent pas à proprement parler des dérochoirs.

Les enjeux qui pourraient être menacés sont les habitations, vestiges réhabilités de l'ancien village de mineurs.

L'angle de la ligne d'énergie entre ces enjeux et le sommet du versant est de 25 à 27degré ; ces enjeux ne sont pas menacés.

Il n'y a pas lieu de prendre des mesures sylvicoles spécifiques dans ces parcelles.

DOCUMENT ONF



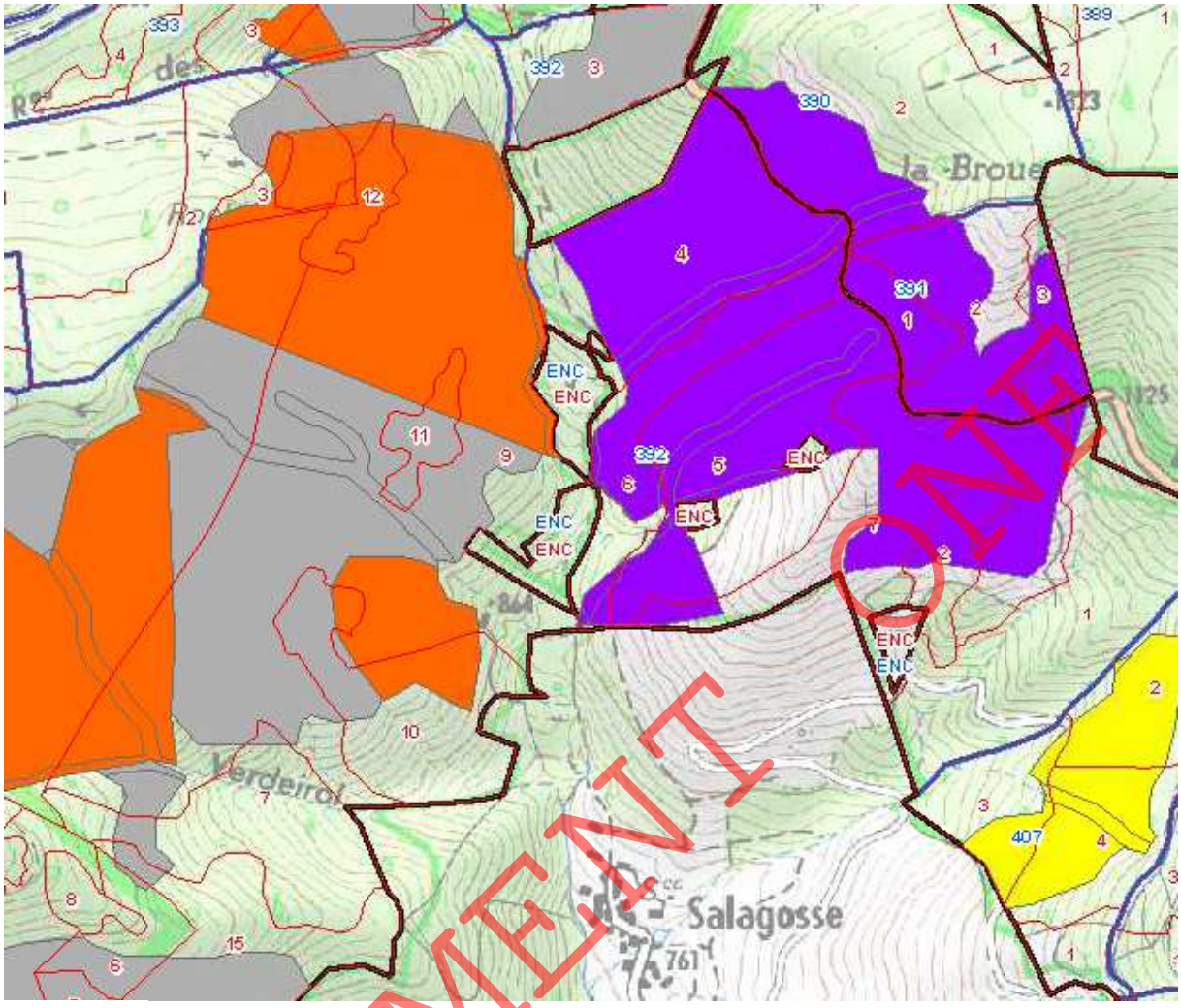
DOCUMENT ONE

Site 3 : Salagosse Parcelles 398, 392,407.

La cartographie RPP indique un aléa fort, Après vérification de la valeur de l'angle de la ligne d'énergie depuis les maisons périphériques du village, cette valeur ne dépasse pas 25 degré. Le village est donc à l'abri des chutes de blocs qui pourraient se propager à partir des amas rocheux de granite instables et fracturés qui occupent les pentes dominant le village.

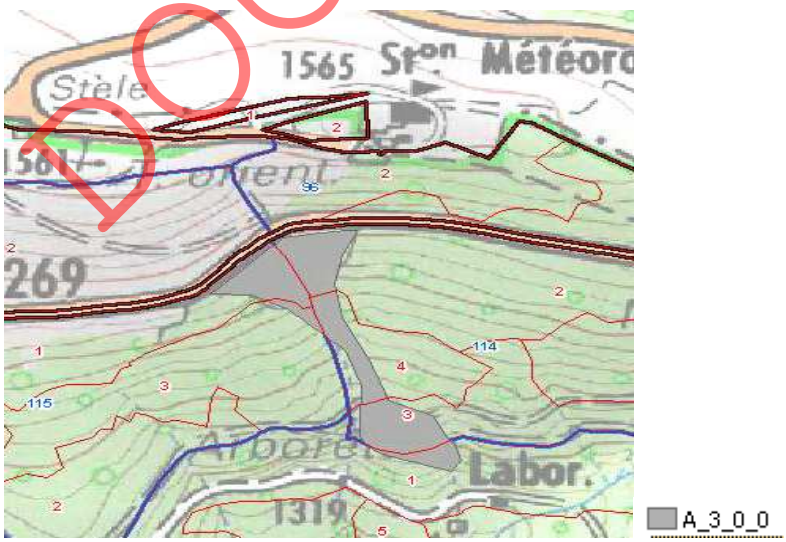
En revanche, la route départementale 48 est concernée par les chutes de blocs à l'aval des parcelles 390,391, 403, 368a.

DOCUMENT ONF



4 / Aléas - avalanches :

Trois couloirs d'avalanche sont recensés dans les parcelles 114 et 115, sous le sommet de l'Aigoual. Ils ne présentant aucune menace particulière.



DOCUMENT ONF

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneuse et non ligneuse)	
La forêt représente un atout majeur dans l'économie des territoires locaux. **<u>Peuplements résineux</u>:** La forêt est globalement en phase de rajeunissement (jeunes peuplements majoritaires) du fait de l'exploitation des gros bois au cours du précédent aménagement, des dépérissements constatés, et de la mise en valeur des régénérations de sapin pectiné. **<u>Peuplements feuillus</u>:** Sylviculture peu dynamique dans le hêtre par le passé. **<u>Desserte</u> :** La desserte est globalement satisfaisante mais l'entretien des routes revêtues (RF du Lingas et vers Dourbies) génère des coûts importants. Manque de pistes de débardage et de places de dépôt dans certains cantons.	Optimisation de la récolte de bois, matériau et énergie renouvelables, tout en améliorant la protection générale des milieux et des paysages. Gérer au plus près le stock de peuplements de gros bois tout en continuant le remplacement de l'épicéa par le hêtre et le sapin qui sont plus en station. Conversion des taillis en futaie : une rotation des coupes tous les 10 ans permettra une irrégularisation progressive des futaies. Assurer la régénération forestière dans le cadre du traitement en futaie irrégulière. Sensibiliser les parties intéressées pour garantir la pérennité de l'ouverture au public. Mise en place d'une desserte adaptée, de traînes de débardage et de places à dépôt pour optimiser et réduire les distances de débardage. Mieux maitriser les accès non ouverts à la circulation publique
Mauvaise régénération par semis des peuplements de Pins laricio ou Pin noir sur des stations fertiles.	Réalisation de trouées de moins de 5 ha sur une surface totale de 50 ha à passer durant la période. Plantations à défaut de régénération naturelle dans les 5 ans qui suivent la coupe. Les contours des zones à ouvrir seront définis conjointement l'année n-1 avec le PNC.Possibilité de réaliser également des plantations sur des landes à genêts hors habitats Directive Habitats ou hors zone cœur de PNC sur 16 ha

DOCUMENT ONF

Fonction écologique	
La forêt est à 82% incluse dans la zone cœur du PNC. Elle est concernée par : - 2 sites NATURA 2000 - 2 Zones de protection spéciale (ZPS) - 2 réserves biologiques intégrales RBI (existante ou en projet) - 1 réserve biologique dirigée (RBD) en projet - 12 ZNIEFF de type I - 2 ZNIEFF de type II.	Prise en compte de cet enjeu dans la gestion au quotidien et sur l'ensemble de la surface de la forêt, dans le cadre des recommandations pour la conservation des milieux dans la gestion courante des forêts publiques. Adoption du traitement en futaie irrégulière mélangée. Allongement des durées de renouvellement des peuplements et des âges d'exploitabilité au-delà des valeurs recommandées par la Directive Régionale d'Aménagement (DRA), dans le respect de la convention ONF-Parc National des Cévennes. Favoriser la régénération naturelle et le recours aux essences autochtones en mélange. Conservation d'îlots de vieux bois (îlots de sénescences), d'arbres morts ou sénescents isolés, d'arbres à cavité, de vieux ou très gros arbres, lorsqu'ils ne posent pas de problème de sécurité ou de risque phytosanitaire. Mise en place d'un réseau de peuplements en libre évolution (FLE), comme prévu dans la charte du PNC. Conservation des arbres remarquables par leur âge, leur port et leur dimension. Mise en œuvre d'une convention annuelle portant sur les études et les travaux avec le PNC.
Travaux d'intérêt écologique	Entretien et préservation des milieux ouverts et des milieux humides, après priorisation des opérations et recherche de financements spécifiques. Suivi floristique des zones humides (Montals, Barraque Neuve, La Plaine). Réalisation d'un corridor écologique : zone du Pont des Vacquiers. Travaux sur les ripisylves.
Cas particulier des RBI : L'Hort de Dieu RBI en projet depuis 2009 afin de conforter 2 espèces de la Directive Habitats. Peyrebesse Réserve historique crée en 1933 puis convertie en 1982. Projet d'extension de RBI en cohérence avec l'enveloppe FLE (forêt en libre évolution) du PNC.	Application du plan de gestion validé par le Conseil National de la Protection de la nature (CNPN) et réalisé conjointement avec le PNC, sous réserve de validation du PNC.

DOCUMENT ONF

Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Présence d'un paysage remarquable, connu et reconnu, à forte sensibilité paysagère.	Prendre en compte les préconisations paysagères énoncées au paragraphe 2.5.4 du présent document. Conforter le traitement en futaie irrégulière afin de garantir la pérennité du paysage. Conserver des arbres isolés pour leur valeur paysagère. Créer de nouveaux cônes de vues et surveiller l'entretien des points de visions existants
Favoriser la découverte de la forêt par le public. La présence de nombreux sites d'intérêt fait de la FD un site de détente et de loisirs, aux nombreuses opportunités touristiques et d'accueil du public ; ce au regard d'une fréquentation en constante augmentation.	Gestion des équipements en faveur de l'accueil du public (parking, aires de pique-niques, sentiers, abris, etc…) en lien avec les partenaires concernés : établir des sentiers à thème sur des parcours existants, réhabiliter les belvédères de bord de route,… Mener des actions spécifiques en matière de communication et d'information dans le souci d'une cohérence territoriale qui est elle-même indispensable pour une garantie d'une qualité paysagère pérenne des lieux.
Entretien du jardin alpin au sein de l'arboretum de l'Hort de Dieu.	Etablir des liens de partenariat avec le PNC, des associations naturalistes ou de sauvegarde du patrimoine.
Démarche de labellisation en cours pour l'obtention du label Forêt d'Exception®	Finalisation du projet pour l'obtention du label. Etablissement du programme d'action pour la mise en valeur du massif.
Protection contre les risques naturels	
Forêt présentant des risques de crues torrentielles, de ravinement de chutes de blocs ou de glissement de terrain	Maintien d'une couverture boisée permanente avec des groupes classés soit en évolution naturelle dans les zones de forte pente soit en traitement irrégulier.
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Déséquilibre Faune/ flore	Retour à l'équilibre sylvo-cynégétique par l'augmentation des plans de chasses cervidés en zone cœur de PNC. Mise en place d'enclos témoins.
Risque d'incendie	Poursuivre les efforts de protection du massif et de maintien en bon état de fonctionnement des équipements DFCI structurants.

DOCUMENT ONF

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles		Surface préconisée	Surface aménagement passé
Futaie régulière	(dont conversion en futaie régulière)	0,00 ha	948,77 ha
Futaie irrégulière	(dont conversion en futaie irrégulière)	7 516,59 ha	6 189,70 ha
Taillis simple		169,25 ha	0,00 ha
Dont 470.92 ha et 45.20 ha de surface hors sylviculture non cartographiable dans les groupes IRRE et TAI en sylviculture			
***Sous-total** : surface en sylviculture de production*		7 169,72 ha	
Hors sylviculture de production		4 210,26 ha	4 313,98 ha
***Total** : surface retenue pour la gestion*		11 452,45 ha	11 452,45 ha

<u>Remarques relatives au changement de traitement sylvicole</u> :

Comme indiqué au titre I, la forêt était antérieurement couverte par plusieurs aménagements, élaborés à des périodes différentes et avec des classements en traitements sylvicoles très variables.

Le choix est fait d'un traitement en futaie irrégulière pour les raisons suivantes :

- La surface traitée en futaie irrégulière en fin d'aménagement précédent couvrait plus de 80% de la surface en production, ce choix de traitement pouvant être récent pour les derniers aménagements (2009 et 2011). Une surface de vides non boisables, difficilement cartographiables, est comprise dans la surface en production à hauteur de 10%, mitant notamment les surfaces classées antérieurement en futaie régulière et en taillis.
- Les peuplements classés jusqu'à lors en futaie régulière sont essentiellement des peuplements de première génération de pin noir d'Autriche ou pin laricio de Corse, parfois mal venants.
  Actuellement, sous les peuplements restants, on observe un sous étage de feuillus en mélange avec des résineux comme le sapin, le douglas ou le cèdre.
- Prise en compte des enjeux paysagers et des enjeux environnementaux, forts en zone de Parc, notamment pour certains habitats ou espèces inféodés à des gros bois.

Un groupe de taillis simple permettant de traiter le cas des peuplements de châtaignier est également prévu.

Des règles de sylviculture spécifiques, notamment le reboisement de trouées de régénération, dans le cas d'échec de la régénération par semis, sont envisagées sur des surfaces de moins de 5 ha d'un seul tenant.

DOCUMENT ONF

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus							
Essences objectifs	Précisions	répartition		Age retenu	Diamètre Retenu	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernés
		surface	part				
Hêtre dans le groupe irrégulier	Futaie	1 693,27 ha	**23,6%**	/	45-65 cm	sapin, épicéa, douglas	8 et 9
	Taillis balivable	531,16 ha	**7,4%**	/	40-60 cm		7, 8 et 10
	Taillis non balivable	144,57 ha	**2,0%**	/	20-25 cm	pin à crochets, épicéa, sapin	4, 7 et 10
Sapin	Groupe irrégulier	1 856,06 ha	**25,9%**	/	45-60 cm	hêtre, épicéa, douglas	4, 8, 9 et 10
Epicéa commun	Groupe irrégulier	1 380,52 ha	**19,3%**	/	45-55 cm	hêtre, épicéa, douglas	4, 8, 9 et 10
Pin noir d'Autriche	Groupe irrégulier	463,93 ha	**6,5%**	/	35-45 cm	Pin laricio, hêtre, Pin sylvestre	4, 7 et 8
Douglas	Groupe irrégulier	213,23 ha	**3,0%**	/	50-70 cm	hêtre, sapin	8,9
Pin laricio de corse	Groupe irrégulier	271,77 ha	**3,8%**	/	40-55 cm	pin noir d'autriche, frêne commun	4, 6
Pin sylvestre	Groupe irrégulier	176,57 ha	**2,5%**	/	40-45 cm	hêtre, épicéa, pin noir d'autriche	4, 7 et 8
Châtaignier	Groupe irrégulier	13,27 ha	**0,2%**	40-50ans	40-50 cm	douglas, cèdre	5, 6
	Groupe taillis	101,21 ha	**1,4%**	40-50 ans	30 cm	chêne pubescent	5, 6
Pin à crochets	Groupe irrégulier	100,62 ha	**1,4%**	/	25-40 cm	hêtre, pin noir d'Autriche	4, 7 et 10
Cèdre	Groupe irrégulier	37,46 ha	**0,5 %**	/	50-65 cm	châtaignier, pin laricio de Corse	4, 6
	Groupe taillis	6,65 ha	**0,1%**	40-50 ans	30 cm	châtaignier	4, 6
Chêne pubescent	Groupe irrégulier	51,65 ha	**0,7%**	//	35-60 cm	châtaignier, pin sylvestre	4, 9
	Groupe taillis	10,20 ha	**0,1%**	50 ans	20-35 cm	châtaignier, pin sylvestre	4, 5
Mélèze	Groupe irrégulier	36,49 ha	**0,5%**	/	50-70 cm	hêtre, sapin, frêne commun	8, 9
Frêne commun	Groupe irrégulier	29,94 ha	**0,4%**	/	40-45 cm	pin laricio de corse, sapin, hêtre	6, 9
Chêne sessile	Groupe irrégulier	14,35 ha	**0,2 %**	/	40-45 cm	hêtre,	4, 5
	Groupe taillis	7,84 ha	**0,1%**	50 ans	20-35 cm	chene pubescent	4, 5
Sapin de grandis	Groupe irrégulier	5,28 ha	**0,1%**	/	45-50 cm	sapin pectiné	10
pas essence objectif	Vides boisables	23,68 ha	**0,3%**	/	/		
	Surface en sylviculture de production	7 169,72 ha	**100,0%**				

La charte du PNC et la convention cadre ONF - PNC de 2006 prévoient de privilégier le recours aux essences autochtones (hêtre, sapin pectiné, pin sylvestre, chênes). Ainsi, la présence des essences

DOCUMENT ONF

allochtones comme essences-objectifs s'explique par la nature des peuplements déjà en place et par le renouvellement de ceux-ci (régénération naturelle).

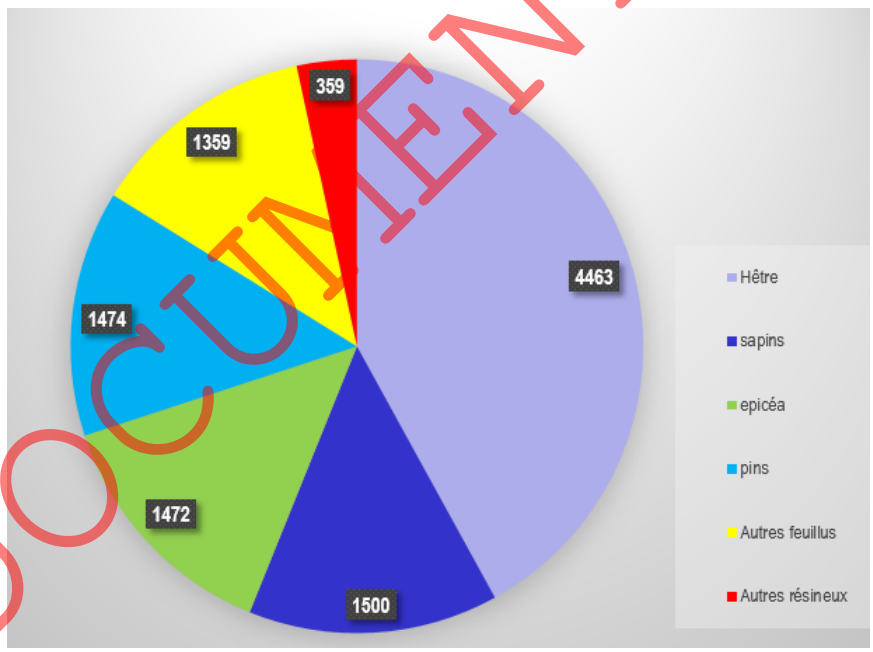
Dans aucune station on ne retiendra le sapin de Vancouver comme essence objectif (sensibilité de cette essence à la sécheresse et faible qualité technologique).

En revanche, les sapins euro méditerranéens, pectiné et nordmann constituent des boisements qui ont l'avantage d'être adaptés aux conditions du massif.

L'épicéa sera récolté prioritairement dès le moindre signe de dépérissement. On évitera de le maintenir au-delà de 45 cm de diamètre.

Essences actuellement présentes et <u>non retenues</u> comme essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	groupes stationnels concernés
Sapin de Vancouver (S.V)	dépérissement	5,28 ha	60-80 ans	45-50 cm	sapin pectiné (S.P)	10
Châtaignier (CHT)	Chancre du CHT dépérissement	9,30 ha	40 ans	20-30 cm	chêne pubescent (CHY)	4 ;6
Epicéa commun (EPC)	Essence non adaptée sur les stations les plus sèches	20,00 ha	-	40-45 cm		7

- C6 : **Carte des essences objectifs**



Répartition actuelle des essences forestières, en surface (ha)

DOCUMENT ONF

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie irrégulière:

Comme exposé dans le chapitre 1-2-2 (Inventaires réalisés, paragraphe C- Etat du renouvellement), l'état de la régénération est satisfaisant dans le groupe irrégulier (sur 169 placettes).

Ainsi le stock de perches est évalué à 294 tiges/ha, (+/-39 tiges,) tous types de peuplements confondus, soit près du double de la valeur cible de 150 t/ha.

La régénération naturelle est dynamique :

- On note une régénération naturelle **installée à 35%.**
- Les essences composant cette régénération sont le hêtre avec 67% et le sapin 13%.

L'analyse de la régénération lors du suivi de la naturalité protocole bois mort réalisé sur le même échantillonnage donne des résultats semblables.

Des compléments de régénérations ou des enrichissements en douglas, sapin ou cèdre seront cependant nécessaires afin de diversifier la ressource bois.

Les régénérations sont à surveiller, du fait des dégâts de gibier de plus en plus importants.

Les plantations prévues en complément de la régénération par semis devront impérativement être protégées, si l'équilibre sylvo-cynégétique n'est pas atteint.

La cible en surface terrière est déterminée en référence à la directive territoriale 8700-10-DIA-EAM-003 relative au suivi du renouvellement des peuplements en futaie irrégulière ou jardinée, laquelle fixe les fourchettes de surface terrière cible pour les principales essences objectif rencontrées en futaie irrégulière.

Critères cibles de la directive territoriale 8700 10 DIA EAM 003				**Calcul de la valeur cible retenue pour l'Aigoual**		
Essence - objectif	**Fertilité**	**Fourchette de surface terrière cible**		**moyenne de la fourchette DIA**	**surface attribuée à essence-objectif**	**valeur cible moyenne pour l'essence, sur la forêt**
		basse	**haute**			
Hêtre	indifférenciée	20 m2/ha	25 m2/ha	**22,5 m2/ha**	2 369,00 ha	7,7 m2/ha
chêne vert ou pubescent *	indifférenciée	12 m2/ha	16 m2/ha	**14,0 m2/ha**	84,04 ha	0,2 m2/ha
Sapin-Epicéa pyrénées **	moyenne	27 m2/ha	31 m2/ha	**29,0 m2/ha**	3 236,58 ha	13,5 m2/ha
Pins noirs	indifférenciée	25 m2/ha	30 m2/ha	**27,5 m2/ha**	735,70 ha	2,9 m2/ha
pin sylvestre	indifférenciée	23 m2/ha	27 m2/ha	**25,0 m2/ha**	176,57 ha	0,6 m2/ha
pin à crochets	moyenne	25 m2/ha	30 m2/ha	**27,5 m2/ha**	100,62 ha	0,4 m2/ha
Mélèze	indifférenciée	22 m2/ha	26 m2/ha	**24,0 m2/ha**	36,49 ha	0,1 m2/ha
Douglas	moyenne	25 m2/ha	30 m2/ha	**27,5 m2/ha**	213,23 ha	0,8 m2/ha
				Total = cible moyenne pour la forêt		**26,2 m2/ha**

Nota : ce tableau ne prend en compte que les surfaces attribuées aux essences objectif citées par la DIA territoriale.

* le chêne sessile a été rattaché à ce groupe d'essences pour le calcul de la valeur cible.

** compte tenu de l'influence atlantique sur l'Aigoual, c'est la référence de la DIA aux peuplements de sapin et épicéa des Pyrénées qui est retenue ici, et non celle des Alpes du Sud.

Compte tenu de la surface terrière moyenne relevée sur la forêt - à savoir 30,3 m2/ha - il faut globalement tendre à décapitaliser les peuplements à hauteur de -4 m2/ha. Cette décapitalisation doit permettre le renouvellement continu du peuplement par l'acquisition et la croissance de nouvelles tiges, notamment celui des peuplements à couvert sombre.

Cependant, cette valeur cible moyenne sur la totalité de la forêt doit être interprétée au vu de la composition de chaque peuplement et en référence à la cible moyenne fixée par la DIA pour les essences-objectif : ainsi, dans un peuplement à forte dominance du hêtre très dominant on visera

DOCUMENT ONF

au maximum une moyenne de 25 m2/ha, tandis que dans un peuplement à forte dominance du sapin on pourra viser jusqu'à une moyenne de 31 m2/ha.

Structure générale des peuplements		***globalement jeune***		
Indicateurs de renouvellement		**Cible future moyenne**	**Valeurs observées**	**Note globale du renouvellement**
Surface terrière	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2*	26,2 m2/ha	30,3 m²/ha	**A**
% de la surface avec une régénération satisfaisante	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2*	20 %	35 %	
Densité de perches	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2*	150 t/ha	294 t/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		**513,93 ha**		

2.3.2 Taillis

- **Bilan des coupes de taillis menées au cours de l'aménagement précédent**

Durant la dernière période d'aménagement, le prélèvement a été de 3 700 m3 (au lieu des 1 900 m3 prévus).

La récolte était composée essentiellement de châtaignier dépérissant et âgé, situé sur stations fertiles. Ces produits ont été valorisés par de nouveaux débouchés en bois bûche et bois énergie.

Après coupe, ces parcelles ont été plantées en douglas (parcelles hors zone cœur de parc)

Application de l'aménagement passé	**Surface prévue en coupe**	**Surface passée en coupe**
Taillis simple	15,90 ha	30,80 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha	0,00 ha

- **Surface à passer en coupe de taillis simple (S $_{taillis}$)**

Surface à passer en coupe de taillis	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2*	**89.91** ha

DOCUMENT ONF

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

Constitution des groupes d'aménagement

Code Groupe national	Code Groupe territorial	Définition du groupe	Précisions sur la nature des actions à mener	Surface totale	Surface en sylviculture	Rotations
IRR	IRRE	Futaie irrégulière	Coupes destinées à maintenir l'équilibre dans la répartition en diamètres (petits bois, bois moyens gros bois) tout en favorisant le renouvellement du peuplement (mise en lumière des semis et respect des perches).	7 516,59 ha	7 045,67 ha	10 ans, 12 ans ou 15 ans selon les essences et les stations
TAI	TAI	Taillis	Exploitation par coupe rase du châtaignier dépérissant (conditionné à un problème de desserte).	169,25 ha	124,05 ha	50 ans

DOCUMENT ONF

Code Groupe national	Code Groupe territorial	Définition du groupe	Précisions sur la nature des actions à mener	Surface totale	Surface en sylviculture	Rotation
HSY	HSY	Hors Sylviculture avec intervention : milieux ouverts pâturés	Zones de milieux ouverts : conventions de pâturages.	335,46 ha	0,00 ha	Sans objet
	HSYa	Hors sylviculture avec intervention: Arboreta	Arboreta : interventions selon le schéma d'accueil forêt d'exception®	48,56 ha	0,00 ha	Coupes sanitaires
	HSYh	Hors sylviculture avec intervention: milieux humides	Zones humides (ayant fait l'objet de contrat natura 2000 pour remise en état)	38,58 ha	0,00 ha	Coupes à vocation environnementale
	RBD	Hors sylviculture avec intervention : Réserve Biologique Dirigée	Réserve biologique dirigée (projet) ; « Apollon » actions selon le plan de gestion validé par le CNPN	54,07 ha	0,00 ha	Sans objet
ILS	ILS	Ilots de sénescence	Matérialisation des limites îlots en collaboration avec agents du Parc National des Cévennes	345,29 ha	0,00 ha	
HSN	RBI	Hors sylviculture, sans intervention : Réserves Biologiques Intégrales	Réserves biologiques intégrales de l'Hort de Dieu et de Peyrebesse (projet)	220,83 ha	0,00 ha	
	HSN	Hors sylviculture sans intervention	Forêts en libre évolution : zones de quiétude présentant un rôle écologique pour les habitats et les espèces	2 723,82 ha	0,00 ha	
			Total	**11 452,45 ha**	**7 169,72 ha**	

DOCUMENT ONF

Remarques sur ce classement :

Près de 82 % de la surface de la forêt est située en zone cœur du Parc National des Cévennes.

Cependant, une grande partie des zones situées hors zone cœur du PNC est classée également dans le groupe HSN : essentiellement dans les zones de forte pente.

Pour simplifier le suivi de la gestion, il n'est pas constitué de division spéciale. Les règles de culture établies pour chaque groupe sont les mêmes, à l'intérieur ou à l'extérieur, de la zone cœur de Parc.

Annexe n°13 : Classement des unités de gestions par groupe

C7 : Carte d'aménagement

C22 : **Carte des Ilots de sénescence** (comprenant la localisation des ilots avant et après la révision de l'aménagement forestier)

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Sur la partie gardoise de la FD de l'Aigoual, aucune unité de gestion linéaire n'est identifiée actuellement.

La gestion des ripisylves et des mégaphorbiaies sera intégrée au moment du passage en coupe (mise en lumière des cours d'eau, enlèvement des embâcles et rémanents, exploitation et circulation des engins en dehors de ces milieux sensibles).

Elles pourront faire l'objet d'actions écologiques spécifiques.

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Sur la partie gardoise de la FD de l'Aigoual, aucune unité de gestion ponctuelle n'est identifiée actuellement.

2.5 Programme d'actions pour la période 2017 – 2036

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **État des lieux**

Compte tenu de l'importance du massif, l'étude foncière du périmètre n'a pas été réalisée préalablement à l'aménagement.

Le périmètre et le parcellaire sont connus et matérialisés. Il est cependant nécessaire de poursuivre l'entretien de la matérialisation sur le terrain.

Longueur totale du périmètre : **480,466 km**

Longueur totale du parcellaire : **491,042 km**

Quelques points particuliers détaillés ci-dessous sont à traiter.

- **Principaux types d'actions envisageables**

Sur le périmètre, seules restent à délimiter une parcelle issue de la nouvelle acquisition du domaine de Fabret, ainsi qu'une petite enclave dans le canton de St Guiral, qu'il conviendra de résorber.

Dans le même canton, le cadastre mentionne une ruine située en dehors des limites de la forêt et inscrite au compte de l'Etat (gestion par l'ONF). Cette parcelle a vocation à être cédée dans le cadre d'un échange.

Enfin, dans le canton du Pradarel, une autre parcelle de terrain se situe complètement en dehors du périmètre forestier, au milieu d'un pâturage ; elle n'a aucune valeur forestière. Cette parcelle a aussi vocation à être cédée.

En ce qui concerne le parcellaire, il faut prévoir la création de quelques limites séparatives sur les terrains dernièrement acquis (Fabret) et sur certaines parcelles des anciennes séries 7 et 8, très peu exploitées jusqu'à présent.

DOCUMENT ONF

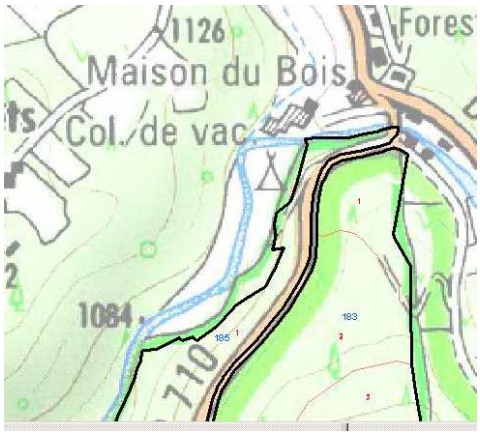
EVALUATION DES TRAVAUX FONCIERS ENVISAGES

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif total de l'actior (HT)	I/E(*)
FON1	1	matérialisation des limites conformément à la limite portée sur carte (3.66 ha exclu de la FD sur le terrain)	parcelles 239 – 240 et 254	Limites mal matérialisées sur le terrain.	1 500 €	E
FON2	2	Incohérence entre limite terrain et limite cartographique (incohérence entre les limites des cadastre des 2 communes)	parcelles 490 -491	Limites mal matérialisées sur le terrain ou sur la carte.	500 €	E
FON2	2	Fourniture et mise en place de plaques de parcelles forestière	FD (25 % en renouvellement)	2000 plaques à 10 €	20 000 €	E
PAR1	1	Entretien du parcellaire (491 km de linéaire)	L'année n-1 de l'état d'assiette 30 km à 600 euros/km	matérialisation des limites sur le terrain.	360 000 €	E
PER1	1	Entretien du périmètre (480 km de linéaire)	L'année n-1 de l'état d'assiette 10 km à 1000 euros/km		200 000 €	E
CON1	1	Etablissement d'une concession de passage pour le camping du Térondel.	Parcelle 185	Accès actuel passe en FD.	1 000 €	E
CON2	2	Modification du contour des parcelles cadastrales qui incluent actuellement un bâtiment de Météo France au sommet de l'Aigoual ou établissement d'une concession	Parcelle cadastrale 97	Actuellement le bâtiment est porté comme étant en FD sur carte.	500 €	E
				Coût total FONCIER	583 500 €	
				Coût moyen annuel FONCIER	29 175 €/an	

Nota (*) : I/E = travaux d'investissement (I) ou d'entretien (E)

Exemple action FON1 :

Matérialisation des contours de la FD en limite avec le Camping du Terondel et concession de passage d'accès au camping situé dans la parcelle forestière 185.

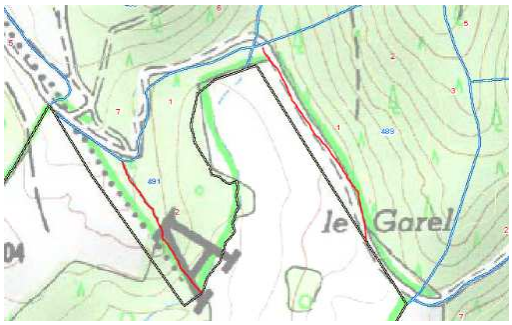


DOCUMENT ONF

Exemple action FON2 :

Parcelles 490 et 491

Limites en rouge actuelles : à réimplanter avec le service foncier (environ 3 ha)



2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Recommandations sylvicoles figurant dans la DRA Méditerranée Languedoc Roussillon pour la zone d'influence atlantique et la bordure du Massif Central

Guides de sylvicultures :

- Sapinières du Massif Central 9200-11-GUI-TEC-005
- Pineraies du Centre et du Nord-Ouest – ONF 2009.
- Douglaseraies françaises – ONF 2007 et 2013
- Sapinières du Massif central – ONF 2011
- Sylviculture du cèdre de l'Atlas en zone méditerranéenne française – ONF DT Med 2008
- Châtaigneraie en futaie irrégulière – ONF 2015

Zone cœur du PNC

- Recommandations et guides du PNC, en vigueur à la date d'approbation du présent document :
- Recommandations de sylviculture pour la Zone Cœur du PNC de 1997
- Charte PNC et modalités d'application (approuvée par décret n° 2013-995)

B – Coupes

Les

Rappel des types de peuplements et correspondance des typologies	
Typologie Aigoual	**Typologie Auvergne**
R1 : régénération	R
	G
	P
R2 : Régularisé petit bois	T1
R3 : Régularisé petit bois bois moyen à forte densité	T2
R4 : Régularisé bois moyen	T3
R5 : Régularisé bois moyen / gros bois	T4
R6 : Régularisé gros bois	T5
I1 : Futaie à deux étages à capital fort	T6
I2 : Futaie à deux étages à capital faible	T6
I3 : Irrégulier très pauvre en gros bois à densité forte	T8
I4 : Irrégulier très pauvre en gros bois à densité faible	T1
I5 : Irrégulier pauvre en gros bois	T9
J : Futaie jardinée »Aigoual »	T7
Taillis balivable	Taillis balivable

coupes seront assises par contenance, **avec une rotation de 10 ans en moyenne**.

DOCUMENT ONF

Toutefois, compte tenu de l'accroissement relativement faible des peuplements de hêtre (4 (m3/ha)/an), on optera pour une rotation à 12 ans ou de 15 ans sur les unités de gestion occupées par ces peuplements et fortement décapitalisées.

Tous les peuplements **seront parcourus par un seul type de coupe : une coupe d'irrégularisation** qui regroupera toutes les opérations sylvicoles nécessaires.

● **Types (P), T1, T2** : structure régulière *(ex (R1) R2 et R3, I4 typologie Aigoual)*

Dans les types régularisés petit bois, bois moyen (T1, T2) l'objectif sera une amélioration de la qualité du peuplement et de sa stabilité avec un objectif d'irrégularisation :

- on travaillera en priorité dans l'étage dominant en prélevant les individus sans potentiel de production ou avec des défauts irrémédiables.
- on valorisera les meilleures tiges sans rechercher la mise à distance systématique.

Une partie des peuplements pourra être travaillée mécaniquement et de manière systématique, mais **après installation d'un réseau de placettes-témoin.**

On privilégiera **l'installation de cloisonnements lorsque que les conditions de terrain le permettront.**

NB: quelques coupes sont programmées dans des peuplements de type "P" afin de récolter les quelques futaies adultes encore présentes et selon leur état sanitaire ou de pratiquer un relevé de couvert de hêtre sur des régénérations de sapins.

Règles de culture			
Rapport d'éclaircie : *Rapport du volume de l'arbre moyen enlevé sur le volume de l'arbre moyen avant coupe*	Prélèvement en surface terrière	Prélèvement en volume	
T1			
1,2	15%	20%	Soit, en moyenne, 30 m^3 /ha
T2			
1,2	20%	24%	Soit, en moyenne, 80 m^3 /ha

● Types T3, T4, T5 : structure régulière ex R4, R5, R6 de typologie Aigoual

Dans les peuplements régularisés bois moyen, gros bois (feuillus et résineux), l'objectif est la valorisation de la production ligneuse acquise, la mise en lumière de la régénération existante et l'installation de la régénération par semis.

DOCUMENT ONF

La coupe **devra être dynamique dans l'étage dominant** sans tenir compte de la répartition des tiges, de manière à ne pas ouvrir uniformément le couvert.

Pour les peuplements T4 et T5, on **étalera la récolte des gros bois respectivement sur 3 et 2 périodes d'aménagement**, en conservant les arbres en bon état sanitaire, avec un bon équilibre du houppier, indépendamment de leur diamètre.

Dans les peuplements de pins, il conviendra de réaliser des **trouées délimitées au préalable à la peinture. Elles seront complétées par des plantations d'enrichissement** si la régénération par semis n'est pas suffisante dans un délai de 5 ans après la coupe.

Le prélèvement moyen par hectare dépend beaucoup du capital sur pied, celui-ci pouvant atteindre ou dépasser 500 m3/ha (type T5), mais avec une grande variabilité suivant la densité des tiges. En conséquence le prélèvement moyen figurant dans le tableau ci-dessous est donné seulement à titre indicatif.

Règles de culture			
Rapport d'éclaircie : *Rapport du volume de l'arbre moyen enlevé sur le volume de l'arbre moyen avant coupe*	Prélèvement en surface terrière	Prélèvement en volume	
T3			
1,2	30%	24%	Soit, en moyenne, 100 m^3 /ha
T4			
1	30%	25%	Soit en moyenne 110 m^3 /ha
T5			
1	30%	25%	Soit en moyenne 120 m^3 /ha

● Types : T6, T9, T8 : structure irrégulière ex Types : I1, I5, J de typologie Aigoual

Le type de peuplement irrégulier se définit comme suit :

Type de tiges	Densité des tiges 20 cm et +	Répartition des tiges en nombre	Surface terrière avant coupe	Surface terrière après coupe	Volume commercial avant coupe	Volume prélèvement
Perches < diam 20	*100 t/ha*		28 à 33 m^2/ha	25 m^2/ha	250 à 300 m^3/ha	60 m^3/ha
PB (diam 20-25 cm)	130 à 150 t/ha	50%				
BM (diam 30-40 cm)	70 à 90 t/ha	30%				
GB (diam 45 cm et +)	50 à 60 t/ha	20%				
TOTAL	350 à 400 t/ha					

DOCUMENT ONF

Ces indicateurs sont à considérer comme des guides pour le gestionnaire. Ils doivent cependant être adaptés, selon l'état sanitaire des peuplements, lors des opérations de désignation des bois.

Les peuplements concernés sont les futaies irrégulières résineuses - types **T6, T9** et les futaies de hêtre entrouvertes.

Dans ces types de peuplement, l'objectif est de valoriser au maximum le capital bois sur pied :

- en maximisant le nombre de tiges ayant le plus grand potentiel de développement, la qualité de la production bois, l'état sanitaire et l'équilibre du houppier.
- en préservant les semenciers potentiels des essences-objectifs.
- En agissant, en priorité sur les plus grosses tiges, génératrices et régulatrices de la production et de la régénération.

La présence de la régénération ne sera pas systématiquement prise en compte. Ainsi ces coupes doivent permettre aux plus beaux arbres de s'exprimer.

Une mise en lumière progressive va permettre de réduire le stress lié à l'ensoleillement des semis, améliorer leur forme, favoriser leur différenciation, et donc la structure du futur peuplement. Il conviendra d'être attentif à l'apport de la lumière par l'ouverture latérale du couvert en particulier du côté « est », plutôt que du côté « sud » par crainte de risque de dessèchement. Il est en effet possible de gérer l'apport lumineux tout en respectant le maintien du micro climat forestier.

On apportera évidemment un soin tout particulier à ces coupes :

- respect des plages de régénération ou de perches d'avenir au moment de l'exploitation
- respect des tires de débardage et des cloisonnements d'exploitation.

On enlèvera préférentiellement les essences à durée de survie les plus courtes : épicéa, pin noir et pin à crochets, en particulier.

<u>Remarque :</u> il n'est pas prévu de coupes dans les types T1 (*ex I4 typologie Aigoual*), **fortement décapitalisés; seuls des prélèvements d'ordre sanitaires y seront opérés.**

Prélèvements indicatifs			
Rapport d'éclaircie : *Rapport du volume de l'arbre moyen enlevé sur le volume de l'arbre moyen avant coupe*	Prélèvement en surface terrière	Prélèvement en volume	
Types T6, T8, T1 et T9 *(ex I1, I2, I4, I5 de la typologie Aigoual)*			
0,9 à 1,2	15 à 30 %	20 à 25%	Soit, en moyenne, 60 m^3/ha
(I1) 1,2	*30%*	*23%*	*T6=100 m^3/ha*
(I2) 1,2	*23%*	*25%*	*T6 =40 m^3/ha*
(I3) 0,9	*15%*	*20%*	*T8=50 m^3/ha*
(I4) 1	*sanitaire*	*sanitaire*	*T1 =30 m^3/ha*
(I5) 0,9	*30%*	*24%*	*T9 =60 m^3/ha*

DOCUMENT ONF

● Taillis de hêtre balivable :

Pour les peuplements de taillis de hêtre, l'objectif est de les convertir sur le long terme en futaie irrégulière.

Pour ce faire, on effectuera un balivage visant à réduire le nombre de brins et à sélectionner les tiges les mieux conformées et les plus élancées, tout en favorisant néanmoins l'irrégularité du peuplement (ne pas hésiter à laisser de beaux sujets de fortes dimensions).

On réalisera également des trouées permettant de favoriser la régénération par semis ou par plantation (cf travaux enrichissement).

● Taillis de hêtre non balivable :

Il s'agit de peuplements destinés à demeurer en structure de taillis.

Des coupes sont envisagées sur ces peuplements. Elles consistent à enlever progressivement des tiges dans les cépées à hauteur de 40 m3/ha environ afin d'en faciliter la commercialisation.

DOCUMENT ONF

Cas particulier des vieux peuplements de hêtre situés dans des parcelles passant en coupe :

Il s'agit souvent de peuplements très réduits en surface, composés d'arbres mûrs, tortueux, reliques de forêts anciennes, mais non cartographiés car trop disséminés.

Il conviendra de conserver ces bois (gros bois, très gros bois, arbres à micro-habitats) permettant de développer une hétérogénéité dans les strates de peuplements ou dans les stades de vieillissement, tout en préservant une permanence d'ambiance forestière.

Tableau indiquant les volumes récapitulatifs par année de passage en coupe :

Année de coupe	VPR avec houppier	*Prélèvement hors houppiers*	VPR avec houppiers	*Prélèvement hors houppiers*	Volume total présumé réalisable	Prélèvement moyen *hors houppiers*
	Coupes non conditionnelles		*Coupes conditionnelles*			
2017	25 977 m³	*55 m³/ha*	4 626 m³	*61 m³/ha*	30 603 m³	56 m³/ha
2018	21 020 m³	*54 m³/ha*	10 047 m³	*69 m³/ha*	31 066 m³	58 m³/ha
2019	23 428 m³	*54 m³/ha*	6 572 m³	*94 m³/ha*	29 999 m³	59 m³/ha
2020	25 752 m³	*58 m³/ha*	3 605 m³	*54 m³/ha*	29 357 m³	58 m³/ha
2021	27 720 m³	*51 m³/ha*	2 807 m³	*60 m³/ha*	30 527 m³	52 m³/ha
2022	24 277 m³	*50 m³/ha*	8 443 m³	*132 m³/ha*	32 721 m³	60 m³/ha
2023	30 434 m³	*52 m³/ha*	5 588 m³	*113 m³/ha*	36 022 m³	57 m³/ha
2024	30 597 m³	*51 m³/ha*	4 070 m³	*92 m³/ha*	34 667 m³	53 m³/ha
2025	28 845 m³	*49 m³/ha*	5 034 m³	*108 m³/ha*	33 878 m³	53 m³/ha
2026	36 764 m³	*49 m³/ha*	3 169 m³	*109 m³/ha*	39 933 m³	51 m³/ha
2027	33 599 m³	*50 m³/ha*	3 395 m³	*62 m³/ha*	36 994 m³	51 m³/ha
2028	27 837 m³	*51 m³/ha*	3 430 m³	*100 m³/ha*	31 267 m³	54 m³/ha
2029	26 616 m³	*52 m³/ha*	6 373 m³	*120 m³/ha*	32 990 m³	58 m³/ha
2030	25 479 m³	*49 m³/ha*	8 749 m³	*77 m³/ha*	34 228 m³	54 m³/ha
2031	28 189 m³	*49 m³/ha*	33 m³	*27 m³/ha*	28 222 m³	49 m³/ha
2032	30 800 m³	*50 m³/ha*	4 543 m³	*69 m³/ha*	35 343 m³	51 m³/ha
2033	28 473 m³	*50 m³/ha*	4 250 m³	*62 m³/ha*	32 723 m³	51 m³/ha
2034	32 207 m³	*47 m³/ha*	6 667 m³	*122 m³/ha*	38 874 m³	52 m³/ha
2035	33 345 m³	*44 m³/ha*	2 717 m³	*53 m³/ha*	36 062 m³	45 m³/ha
2036	36 214 m³	*46 m³/ha*	1 136 m³	*46 m³/ha*	37 350 m³	46 m³/ha
Total	**577 573 m³**	***50 m³/ha***	**95 253 m³**	***82 m³/ha***	**672 826 m³**	**53 m³/ha**

Annexe n°14 : Etat assiette par année des coupes non conditionnelles

DOCUMENT FINAL

Remarque sur les coupes conditionnelles :

Elles concernent :

- soit des jeunes peuplements (ex 7ème série) plantés tardivement et pour lesquels il n'y a pas encore eu de coupe,
- soit des zones non exploitées jusqu'alors et à faible capital sur pied,
- soit des zones nécessitant la création de tires de débardage pour mobiliser la ressource bois.

La création de tires de débardage, dès le début de cet aménagement, doit permettre de réduire sensiblement le volume porté en coupes conditionnelles.

Cela doit permettre également une gestion en cohérence avec le choix du traitement.

C21 : Carte des coupes conditionnelles et des pistes de débardages à créer

Annexe n°15 : Etat assiette par année des coupes conditionnelles

Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles et récoltes sanitaires)

Groupe (Type de coupe)	Surface terrière totale à récolter*		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)		*Paramètres utilisés pour G<->V*		
	moyenne annuelle (m2/an)	durant aménagement (m2)	moyenne annuelle (m3/an)	durant aménagement (m3)	*Hauteur moyenne*		*Coefficient de forme*
IRRE (IRR)	2 600 m2/an	52 009 m2	28 787 m3/an	575 739 m3	Feuillus	16 m	0,6
					Résineux	18 m	0,65
HSY (AS)	5 m2/an	100 m2	54 m3/an	1 084 m3	17 m		0,64
TAI (TS)	6 m2/an	125 m2	38 m3/an	750 m3	12 m		0,5
Totaux	**2 612 m2/an**	**52 234 m2**	**28 879 m3/an**	**577 573 m3**	**17 m**		**0,63**

➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2*

** Tiges précomptables uniquement (soit Ø = 20 cm sauf taillis Ø=5cm)*

*** Tiges précomptables et non précomptables (tige + houppier + taillis)*

Mode de suivi de la récolte :

Le mode de suivi est le volume commercial sur écorce, calculé sur la base d'une hauteur totale, du diamètre à 1,30m.

Le VPR (volume présumé réalisable) intègre un coefficient de houppier.

Les tarifs utilisés ont été définis suite à des campagnes de mesures de bois abattus (données traitées par le service technique de Fontainebleau durant les années 1980).

H = hauteur totale
D = diamètre à 1.3 m
V= Volume Commercial sans houppier

DOCUMENT ONF

Code	Libellé	Diamètre à 1,30 m		Hauteur totale		Diam. fin bout	Formule utilisée
		mini	Maxi	mini	Maxi		
FAI1	Tous Feuillus *perches et brins*	10 cm	25 cm	4 m	32 m	7 cm	**V= -0.0327229 + 0.442649 x D²H - 8.82375 x D4**
FAI2	Tous Feuillus *arbres*	30 cm	100 cm	4 m	32 m	20cm	**V= -0.486606 + 0.234476 x D²H + 1.97693 x D**
RAI1	Tous Résineux *perches et brins*	10 cm	20 cm	4 m	32 m	7 cm	**V= -0.004339 + 0.435732 x D²H – 10.6202 x D4**
RAI2	Résineux sauf pins *arbres*	25 cm	55 cm	4 m	32 m	14 cm	**V= -0.034339 + 0.435732 x D²H – 10.6202 x D4**
RAI2	Pins *arbres*	25 cm	30 cm	4 m	32 m	14 cm	**V= -0.034339 + 0.4.35732 x D²H – 10.6202 x D4**
RAI3	Pins *arbres*	35 cm	55 cm	4 m	32 m	20 cm	**V= -0.079339 + 0.435732 x D²H – 10.6202 x D4**
RAI4	Tous résineux *arbres*	60 cm	115 cm	4 m	35 m	14 cm	**V= 0.28xD²H**

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière :**

Dans certaines zones, le réseau de pistes forestières est **assez dense et suffisant** pour permettre un bon accès aux parcelles.

Cependant plusieurs cantons n'ont jamais été exploités et devront l'être durant cette période d'aménagement. C'est pourquoi il convient d'en assurer la desserte, par création de **tires de débardage.**

Plusieurs places de dépôt sont également à prévoir.

L'entretien courant des routes et chemins forestiers se décompose comme suit:

- curage de fossés, curage d'aqueducs,
- empierrement ponctuel, réfection partielle de la chaussée,
- gyrobroyage de la plate-forme et des bas-côtés, élagage des bordures,
- réfection de passages busés et ouvrages d'art.

D'autre part, les routes goudronnées du Lingas, non déneigées l'hiver, se dégradent sous l'action des périodes de gel/dégel.

Il est impératif de bien maîtriser la circulation pendant ces périodes, mais également de pouvoir assurer l'entretien courant et la mise en sécurité de ces voies.

Un partenariat avec des structures intercommunales permettrait d'assurer l'entretien de ces voies de desserte forestière à forte fréquentation touristique.

DOCUMENT ONF

Tableau récapitulatif des travaux de desserte

code	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Long. ou quantité	Avantages attendus Précautions	Coût indicatif de l'action (HT)	E ou I
Routes forestières							
ROU1	2	Entretien enrobé (3 passages durant la période)	RF 142	10,8 km	mobilisation de bois	30 000 €	E
ROU2	1	Route forestière entre baraque de Tabusse et pont des Vacquiers	Parcelles 322/323	30 ml	Reprise affaissement de chaussée	8 000 €	E
Pistes forestières							
PIS1	1	Réfection importante de chaussée avec préparation et pose d'un revêtement béton	Plle 569 et divers	2 km	mobilisation de bois points noir chaussée	400 000 €	E
Autres équipements							
DEB1	1	Création de tire de débardage 4000€/km **(*)**	CF coupes conditionnelle	66 km	Conditionnant le passage en coupe	264 000 €	I
DEB2	2	Création de place à dépôts	Plle 360, 444, 467, 592 etc	10 u	Amélioration de la sécurité du public, concerne environ 5000 m3 exploités	10 000 €	I
code	**Priorité (1 ou 2)**	**Description de l'action**	**Localisation**	**Long. ou quantité**	**Avantages attendus Précautions**	**Coût indicatif de l'action (HT)**	**E ou I**
Entretien courant du réseau							
RES 1	En continu	Entretien plateforme chaussée	Sur le réseau principal en priorité	400 km	Mobilisation bois	800 000 €	E
RES2	2	Entretien abords : fauchage à l'épareuse		60 km	Accès grumiers et DFCI	800 000 €	E
RES3	1	Remise aux normes des ouvrages d'arts (passages busés, murs de soutènements, ponts, dalots) pour supporter les contraintes d'exploitation forestière		5 u/an	Sécurité des grumiers,	200 000 €	E
					Coût total DESSERTE (HT)	2 512 000 €	
					Coût moyen annuel DESSERTE (HT)	125 600 €/an	

(*): Les « tires » de débardage crées, en zone cœur de parc, devront respecter les caractéristiques définies dans la charte du Parc national des Cévennes :

- ouvrages d'usage temporaire, limité à la période d'exploitation,
- voies iniquement empruntables par les tracteurs forestiers.
- largeur de l'emprise réduite aux besoins de l'engin,
- voies ne comportent ni ouvrage d'art, ni place de retournement.
- Voies obligatoirement fermées en fin d'exploitation par des obstacles naturels (troncs, rochers, bourrelets de terre, tranchées…) afin d'empêcher tout accès aux véhicules tout terrain.

C21 : Carte coupes conditionnelles et des pistes de débardages à créer

DOCUMENT ONF

D – Travaux sylvicoles

Les normes sylvicoles pour les travaux sont décrites dans les ouvrages suivants:

- *Itinéraires techniques de travaux sylvicoles – Languedoc-Roussillon (juin 2000) pour le Sapin Pectiné*
- *Itinéraires techniques de travaux sylvicoles – Languedoc-Roussillon (décembre 1999) pour le Hêtre.*

Par simplification, on utilisera la norme "Sapin" pour tous les peuplements résineux

Les travaux envisagés sont les suivants:

- Plantations (PLAN):

Elles concernent d'une part les peuplements de pin noir ou pin laricio dans lesquels la régénération résineuse par semis ne serait pas suffisante et d'autre part certaines zones comme le Pradarel (Plle 574), concernées par les plantations en plein, le sol étant actuellement recouvert par une lande à genêt purgatif.

Il peut s'agir enfin de compléments de régénération ou d'enrichissements dans les pessières ou taillis de hêtre, par petites taches n'excédant pas 0,5 ha (densité de 1100 plants par ha), afin de permettre le développement d'une diversification des essences.

Compte tenu de la pression importante du gibier et de l'appétence notoire de certaines essences, on mettra en place un protocole de suivi surfacique de la régénération ainsi que des enclos témoins (zones plantées ou en semis).

Surface envisagée totale :

- 50 ha (si une partie des 68 ha prévus peut être obtenue par semis naturels)

Détail des travaux :

- travail préparatoire du sol avec mise en andain des rémanents et potets travaillés à la pelle mécanique ou pelle araignée selon la pente.
- fourniture et mise en place des plants 1100 tiges /ha minimum.
- prévoir 1 ou 2 dégagements

Choix des essences :

- Essences principales : douglas cèdre, (60%).
- Essences secondaires : pin sylvestre, pin de Salzmann (40%).

DOCUMENT ONF

Programme des plantations

Unités de gestion concernées	Surface à travailler	Régénération Naturelle estimée	Année	Essence objectif principale	Montant HT
30.2	5,00 ha	Dans les 68 ha de zones à planter on envisage que 18 ha seront néanmoins régénérés par semis naturel	2017	Douglas	
402.4	2,00 ha		2018	Cèdre	
521.1	1,00 ha		2018	Cèdre	
143.2	0,50 ha		2019	Douglas	
148.9	0,50 ha		2019	Douglas	
38.3	3,00 ha		2020	Douglas	
574.2	6,00 ha		2020	Douglas	
574.8	3,00 ha		2020	Pin de Salzmann	
515.2	1,00 ha		2022	Cèdre	
516.2	2,00 ha		2022	Cèdre	
516.3	1,00 ha		2022	Cèdre	
17.3	4,00 ha		2023	Douglas	
24.2	4,00 ha		2024	Douglas	
16.2	3,00 ha		2025	Douglas	
22.2	3,00 ha		2026	Douglas	
517.3	2,00 ha		2026	Cèdre	
14.2	3,00 ha		2027	Douglas	
15.3	3,00 ha		2028	Douglas	
385b-6	2,00 ha		2028	Cèdre	
385b-3	1,50 ha		2028	Douglas	
23.1	2,00 ha		2029	Douglas	
18.1	3,00 ha		2030	Douglas	
33.2	4,00 ha		2031	Douglas	
21.1	3,00 ha		2032	Cèdre	
13.2	2,00 ha		2033	Cèdre	
19.3	4,00 ha		2036	Douglas	
Total	**68,00 ha**	**Dont 18 ha de régénération obtenue par semis naturel**			
⇨	**Surface de plantation estimée 50 ha pour un coût total de**				**250 000 €**

Le contour de la surface concernée par la zone à exploiter (et éventuellement à planter) sera délimité au sein de l'UG avant le martelage en concertation avec le PNC.

Aucune des zones proposées à la plantation **ne se situe dans un habitat d'intérêt communautaire au titre du zonage Natura 2000**. Il s'agit d'habitats décrits comme formations résineuses, plantations de pin laricio de Corse ou de pin noir d'Autriche essentiellement.

DOCUMENT ONE

Suivi des zones plantées :

Mise en place d'un indicateur de suivi dès le passage en coupe, comme suit :

Année de la 1ère coupe	Parcelle ou UG	Unité de description concernée	Surface Totale UG	Surface totale max. ouverte	Année N+2	Surface couverte par des semis	Essences composant la régénération	Année de planta-tion	Essence principale	Essence secondaire	Surface plantée
2015	30	**30.2**	14,85 ha	5,00 ha	2017			2017			
2018	402	**402.4**	5,35 ha	2,00 ha				2018			
2018	521	**521.1**	14,32 ha	1,00 ha				2018			
2019	143	**143.2**	16,49 ha	0,50 ha				2019			
2019	148	**148.9**	14,04 ha	0,50 ha				2019			
2016	38	**38.3**	15,34 ha	3,00 ha	2018			2020			
2020	574	**574.2**	22,24 ha	6,00 ha				2020			
2020	574	**574.8**	22,24 ha	3,00 ha				2020			
2022	515	**515.2**	10,24 ha	1,00 ha				2020			
2022	516	**516.2**	10,00 ha	2,00 ha				2022			
2022	516	**516.3**	10,00 ha	1,00 ha				2022			
2023	17	**17.3**	5,43 ha	4,00 ha	2025			2027			
2024	24	**24.2**	6,48 ha	4,00 ha	2026			2029			
2025	16	**16.2**	9,49 ha	3,00 ha	2027			2030			
2024	22	**22.2**	10,39 ha	3,00 ha	2026			2029			
2026	517	**517.3**	3,30 ha	2,00 ha				2026			
2027	14	**14.2**	13,90 ha	3,00 ha	2029			2032			
2028	15	**15.3**	11,01 ha	3,00 ha	2030			2033			
2028	385b	**385b-6**	5,41 ha	2,00 ha				2028			
2028	385b	**385b-3**	7,96 ha	1,50 ha				2028			
2029	23	**23.1**	9,10 ha	2,00 ha	2031			2034			
2030	18	**18.1**	9,32 ha	3,00 ha	2032			2035			
2029	33	**33.2**	15,78 ha	4,00 ha	2031			2034			
2032	21	**21.1**	14,55 ha	3,00 ha	2034			2036			
2032	13	**13.2**	10,53 ha	2,00 ha	2034			2036			
2031	19	**19.3**	11,59 ha	4,00 ha	2033			2035			
			Total	**68,00 ha**	Dont **50,00 ha plantés au maximum**						

DOCUMENT ONF

Localisation :

- Parcelles situées dans l'ancienne série des Pins (zone cœur du PNC) sur des stations fertiles où la régénération en pin laricio peut s'avérer difficile du fait du sous étage feuillus.
- Zones de taillis de châtaignier après coupe de taillis simple hors zone cœur de PNC.
- Vides boisables à vocation ligneuse

Les dépressages (DEPN)

Dans les régénérations naturelles acquises de sapin et sur les meilleures stations, on conduira des opérations de dépressage précoces de façon à améliorer la stabilité des peuplements et doser le mélange des essences.

La norme utilisée ici préconise un seul dépressage.

Cependant, compte tenu des conditions difficiles d'exploitation, il est préférable de prévoir deux dépressages afin de favoriser la réalisation d'une première éclaircie économiquement rentable. Ces deux passages permettent également un meilleur dosage et une certaine stabilité du peuplement face aux évènements climatiques (vent, neige lourde, etc.).

Les gaulis de hêtre pourront également faire l'objet de dépressage sur les meilleures stations. Celui s'effectue entre 3 et 5 m en ramenant la densité à 2000-2500 tiges par ha : élimination des loups, malades, mal-conformés

Les nettoyages après coupes: (NETN)

Non prévue dans les guides de sylviculture, cette opération, peu onéreuse est nécessaire en futaie irrégulière. Elle incombe à l'exploitant, mais est souvent à parfaire dans un souci d'amélioration des taches de régénération :

Elle consiste en :

- démontage et éparpillement des rémanents gênant la régénération,
- coupe des bris de réserve, des brins frotteurs et pré-existants de mauvaise qualité dans les taches de régénération,

Elle permet également de dynamiser la croissance individuelle des brins par détourage.

Annexe n° 16 : Fiche technique travaux en futaie irrégulière

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées	Surface annuelle à travailler	Précautions Observations	Coût unitaire (HT)	Coût total indicatif sur 20 ans (HT)	I/E
Code	Libellé						
DEPN	Dépressage dans le HET		5,00 ha		2 000 €/ha	200 000 €	E
NETD	Nettoiement dépressage après passage en coupe de FIRR	Cf. état d'assiette	50,00 ha		1 000 €/ha	1 000 000 €	E
PLAN	Plantation artificielle	Cf. état d'assiette	2,50 ha		5 000 €/ha	250 000 €	I
				Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (HT)		**1 450 000 €**	
				Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (HT)		**72 500 €/ha**	

2.5.3 Programme d'actions - FONCTION ECOLOGIQUE

Le programme d'action, n'engendre aucun effet notable dommageable sur les habitats et les espèces qui ont justifié le classement en site Natura 2000.

Il pourra donner lieu à la signature de contrats Natura 2000.

En zone cœur de PNC il est conforme à la charte de développement durable du Parc.

A - Biodiversité courante

Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

- *maintien d'arbres morts ou à cavités ;*
- *mise en place d'îlots de vieux bois ;*
- *mélanges des essences ;*
- *maintien de lisières forestières diversifiées ;*
- *respect des sols fragiles, des zones humides et des cours d'eau…*

Les chartes Natura 2000 définissent les bonnes pratiques de gestion pour les sites Natura 2000 (ZSC, ZPS).

Conservation des arbres au titre de la biodiversité :

DOCUMENT ONF

En application de l'instruction ONF du 29/10/2009 portant sur la conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques et de la convention-cadre ONF-PNC, **une attention particulière sera portée aux arbres morts ou sénescents, aux arbres à cavités (hautes ou basses), aux vieux ou très gros arbres.**

Engagement environnemental lié au **maintien de vieux bois**		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Réserves biologiques dirigées (groupe RBD)	54,07 ha
	Arboreta patrimoniaux (groupe HSYa)	48,56 ha
	Total	**102,63 ha**
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	345,29 ha
	Réserves biologiques intégrales : *actuelle ou en cours d'approbation* (groupe RBI)	220,83 ha
	Surface en évolution naturelle (groupe HSN)	2 723,82 ha
	Autres surfaces boisées hors sylviculture situées à l'intérieur des parcelles classées en sylviculture	516,12 ha
	Total	**3 806,06 ha**

Ilots de sénescence (ILS)

Sources :

- *Note de service 09-T-310 de l'ONF, du 17 décembre 2009, relative aux îlots de vieux bois en forêt relevant du régime forestier.*
- *Note du Conseil Scientifique du Parc national des Cévennes datée du 16 juin 2005 précisant les objectifs, définitions et modalités de mises en œuvre des îlots de sénescence sur le territoire du Parc.*

Depuis 2005, les révisions d'aménagements forestiers en cœur du Parc National des Cévennes appliquent ces documents.

Les aménagements validés depuis cette date possèdent donc un maillage d'îlots en cohérence avec ces textes, et approuvé par l'ONF et le PNC.

Les îlots sont définitifs et doivent être implantés de façon durable sur le terrain, par un marquage unique et clair.

Cependant, de manière concertée entre les personnels du PNC et les agents de l'ONF, certaines modifications d'îlots (ILS) ont dû être mises en œuvre avant cette révision d'aménagement. La surface concernée par ces modifications est de 41 ha.

Certains îlots ont ainsi été supprimés (trop petits, présence de plantations) et d'autres modifiés (pour plus de lisibilité en s'appuyant sur des contours naturels). Plusieurs nouveaux îlots ont été créés (dans les parties les plus anciennement aménagées ou pour permettre une continuité entre deux zones en FLE (forêt en libre évolution).

La surface globale classée en îlots reste identique à celle définie avant la révision ce cet aménagement.

Annexe n°17 : Tableau récapitulatif des ILS ayant fait l'objet de modification (suppression, modification, ou nouveau ILS de substitution)

C22 : **Carte des Ilots de senescences** (avec la matérialisation de la position des ilots avant et après la révision de l'aménagement forestier)

DOCUMENT ONF

Forêts en libre évolution (FLE)

La charte du PNC prévoit de favoriser une gestion des essences et des peuplements les plus proches possible des forêts naturelles, en développant notamment une trame de vieux bois en libre évolution dans différents massifs forestiers.

Les unités de gestion identifiées en FLE sont classées pour la plupart hors-sylviculture (groupe HSN) et ne feront l'objet d'aucune gestion forestière.

Nota : l'utilisation des tires de débardages, permettant l'évacuation de parcelles limitrophes, y est autorisée.

Les zones définies en FLE (selon la charte du PNC) représentent **87%** de la surface du groupe HSN de l'aménagement, les 13% restants étant classés en sylviculture.

A contrario, seulement 45% des zones FLE (charte du PNC) recouvrent les groupes HSN et RBI définis à l'aménagement.

A noter que certaines unités de gestions identifiées en FLE par le PNC sont maintenues dans des groupes en sylviculture ; elles feront l'objet de travaux ou de coupes durant cet aménagement, mais avec des règles particulières. C'est le cas :

- à Peyrebesse : parcelles 580 et 588 côté ouest du Valat (conservation de très gros hêtres, et vieux bois), parcelle 606 (extraction uniquement des gros épicéas, les hêtres, et notamment les gros seront conservés) et parcelles 611-612-613 (conservation des gros hêtres).
- sur le Bois de Villemejane, où il est nécessaire de créer une tire pour exploiter les bois accessibles.

C23 : Carte des unités de gestion et des forêts en libre évolution (FLE) selon la charte du PNC

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Engagement environnemental lié à la préservation des milieux		Surface boisée
Maintien de milieux ouverts	Milieux ouverts pâturés ou potentiels (groupe HSY)	335,46 ha
Maintien de milieux humides et de leur fonctionnalité	Zones humides (groupe HSYh)	38,58 ha
	Total milieux à biodiversité remarquable	**374,04 ha**

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

Remarque importante : la mise en œuvre des actions mentionnées ci-dessous, relatives à la préservation de la biodiversité remarquable, est conditionnée à la mise en place de partenariats.

Il ne s'agit que d'une programmation très indicative.

DOCUMENT ONF

Code	Priorité	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (HT)	Partenariat éventuel
ILS1	1	Matérialisation des ILS	Parcelles concernées	18 km	Matérialisation en cours	9 000 €	Partenariat ONF/PNC
ILS2	1	Entretien des ILS : 115 kms de linéaire sur l'ensemble de la FD	Selon l'état d'assiette annuel	40 km		20 000 €	Partenariat ONF/PNC
ILS3	2	Placettes PSDRF (protocole de suivi dendrométrique) dans les ilots de senescence	tous les îlots	345 ha	Partenariat avec réserves Naturelles de France	1 500 €	Partenariat ONF/PNC
BIO1	1	Tourbière de la Plaine	242, 243 et 256	3.3 ha	Ouverture du milieu enlèvement des rémanents	19 000 €	Partenariat ONF/PNC Agence de l'eau
BIO2	2	Corridor des Vacquiers	323 et 332 331 322, 320, 344, 319	2.9 km	Ouverture du milieu entre deux zones ouvertes	15 000 €	Partenariat ONF/PNC Agence de l'eau
BIO3	1	Entretien des ripisylves nouveaux tronçons à réaliser	En fonction de l'Etat assiette annuel	18 km	Action en complément de la mise en lumière des cours d'eau au moment du martelage	10 000 €	Partenariat ONF/PNC Agence de l'eau
BIO4	1	Remise en état de prairies naturelles en cours de fermeture (pré de la Boissière, pré de l'expérience) + pâturage + entretien : Plle 652, pré de La Grandesc, zone humide Pradals, zone ouverte La mare des Portes, Plles en ce qui concerne le Lingas....	652, 445, 453 et 418	10 ha	Travaux à réaliser après les périodes de fructifications des graminées (aout)	10 000 €	PNC
SUI5	2	Suivi des espèces remarquables dans les tourbières suite aux contrats N2000 Cf protocole établi pour la Baraque Neuve, et à mettre en place pour Montals, Le Trevezel et La Plaine	167,186, 242, 243, 256,339, 355,445, 467, 468, 545, 556, 654	38 ha	Suivi des espèces remarquables dans les tourbières suite aux contrats N2000 ; 2 contrats + 2 autres zones humides traitées dans le cadre des travaux d'intérêt écologique	20 000 €	Partenariat à monter
SUI6	2	Suivi et prospection des populations de chiroptères (forêt et bâtiments)		Forêt domaniale	Associations spécialisées	15 000 €	PNC
					Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (HT)	**119 500 €**	
					Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (HT)	**5 975 €/ha**	

- **Mesures en faveur de la biodiversité en zones Natura 2000**

✓ Le DOCOB **Massif de l'Aigoual et du Lingas FR 9101371** fait état de 8 habitats naturels dont 2 prioritaires et de 25 habitats d'espèces, au titre de la faune et de ses habitats, dont 1 prioritaire.

DOCUMENT ONF

Les mesures préconisées sont les suivantes :

- Maintien de l'activité pastorale,
- Renforcement de la prise en compte des exigences écologiques des habitats et des espèces,
- Amélioration de la gestion de la ressource en eau,
- Mise en cohérence et complémentarité des mesures de gestion entre l'intérieur du site et les zones périphériques.

✓ La ZPS oiseau **<<Gorges de la Dourbie et causses avoisinants>>FR 7312007** mentionne 17 espèces de l'annexe 1 en nidification sur le site, parmi lesquelles 8 espèces de rapaces.

Les milieux ouverts à semi-ouverts sont bien représentés avec des parcours et pâturages. Ils jouent un **rôle fonctionnel essentiel** en contribuant à l'alimentation et à la reproduction de la majorité des espèces d'oiseaux. Les pentes boisées ou buissonnantes et les pans de falaises sont bien représentées.

✓ La ZPS **<<Les Cévennes>>FR 9110033** correspond à la zone cœur du parc national des Cévennes.

La diversité des milieux et des paysages permet le maintien d'une avifaune riche et diversifiée. On recense, au total, 135 espèces d'oiseaux, dont 22 inscrites à l'annexe I de la directive UE-79-409. A noter la présence d'une vingtaine d'espèces de rapaces diurnes et sept rapaces nocturnes.

Malgré les efforts consentis depuis une trentaine d'années, le maintien d'une activité pastorale, sédentaire ou transhumante, reste précaire et soumise aux évolutions économiques. **En conséquence, la dynamique de boisement spontanée reste importante et se manifeste dès que la pression pastorale diminue, au détriment des milieux ouverts favorables à l'avifaune.**

C15 : Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Les réserves biologiques doivent faire l'objet d'un plan de gestion spécifique conformément à :

- *L'instruction 95-T-32 pour les réserves biologiques dirigées*
- *L'instruction 98-T-37 pour les réserves biologiques intégrales*

- **La réserve biologique mixte de l'Hort de Dieu** (*RBI et RBD en projet*) dispose d'un plan de gestion établi pour la période **2009-2019** :
  Ce plan de gestion, rédigé en concertation avec le PNC en 2009, est en attente d'approbation par le PNC.

  Il concerne :

  - **Une réserve biologique dirigée** pour le papillon « Apollon » d'une surface **de 52,34 ha.**

    Cette espèce est inféodée à des milieux ouverts et rocheux. Depuis 2009, suite à la mise en place de suivi de populations de chenilles et imagos, des actions de réouvertures de milieux ont eu lieu. Ces actions ont bénéficié de moyens mobilisés au titre de Natura 2000 et ont été menées en collaboration avec le PNC (Contrat N 2000 de Combes rudes 2009/2013).

DOCUMENT ONF

- Une **réserve biologique intégrale** présentant également un enjeu fort pour l'Aigle royal et l'écrevisse à pieds blancs, sur une surface de **204,91 ha**.
- La mise en œuvre d'actions de suivi, comme l'inventaire de la flore et de la faune la mise en place du protocole bois morts dans la RBI, déjà menées conformément au plan de gestion.

- **La réserve biologique intégrale de Peyrebesse** n'a pas encore de plan de gestion, mais son extension est en cours d'étude. Aucune action n'est identifiée pour le moment.

DOCUMENT ONF

Annexe n°30 : Arrêté de création de la RBI de Peyrebesse

Tableau des actions prévues sur les RBI-RBD.

Code	Priorité	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (HT)	Partenariat éventuel
RBD de l'Hort de Dieu							
RBD1	1	Entretien des milieux ouverts y compris le corridor	RBD	10 ha	CF plan de gestion de la RBD	20 000 €	PNC
RBD2	2	Réouverture manuelle	Parcelles 111, 121,145	23 ha		60 000 €	PNC
RBD3	1	Suivi des habitats naturels de la RBD	RBD	54 ha		8 000 €	PNC
ETUD	1	Amélioration des connaissances sur les habitats de la RBD	RBD	54 ha		4 000 €	PNC
INV1	2	Complément inventaire initial des lépidoptères diurnes	RBD	54 ha	ONF	5 000 €	PNC
SUI1	2	Suivi de l'Apollon et de son habitat	RBD	54 ha	ONF	12 000 €	PNC
RBI de l'Hort de Dieu							
SUI1	1	Suivi de l'Aigle royal	RBI	205 ha		0 €	PNC
SUI3	1	Suivi de l'écrevisse à patte blanche	RBI	205 ha		0 €	ONEMA PNC
SUI2	2	Placettes PSDRF (protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières) Réserves biologiques, ILS et foret de production	RBI	205 ha	Protocole Bois morts	20 000 €	PNC
SUI4	1	Inventaire initial des chiroptères	RBI	205 ha	Groupe chiroptères	7 000 €	PNC
INV2	1	Inventaire des mousses lichens champignons	RBI	205 ha		35 000 €	PNC
RBD et RBI de l'Hort de Dieu							
RBM	2	Complément inventaire de l'avifaune		259 ha		0 €	PNC
INV3	2	Entretien du périmètre		259 ha		5 000 €	PNC
INV4	2	Entretien des ripisylves		1 km		5 000 €	Agence eau - PNC
					Coût total réserves biologiques (HT)	**181 000 €**	
					Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (HT)	**9 050 €/an**	

s

Documents techniques de référence

Fiche technique n°12 – Utiliser les données naturalistes dans la gestion forestière (réf BDDR : 9200-15-GUI-STR-018

Notes internes : Conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques (INS-09-T-71) _ îlots de vieux bois (NDS-09-T-310)_Fiche technique biodiversité (ONF-automne 2010 n°3).

Documents d'Objectifs – Sites Natura 2000 : DOCOB ZSC Massif de l'Aigoual et du Lingas(FR9101371) et ZPS Oiseaux Cévennes (FR7312007)

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

2.5.4 A - Accueil et paysage

Annexe n°18 : Extrait du Schéma d'accueil du public du Massif de l'Aigoual en cours d'élaboration dans le cadre de la labellisation du massif « Forêt d'Exception® » (*ONF Valère MARSAUDON*)

DOCUMENT OIE

Accueil

- **Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants :** Conforter l'offre d'accueil existante en forêt, en améliorant l'information des visiteurs et l'entretien des équipements
  - favoriser l'accès au massif et aux points d'intérêt
  - offrir au public des sites de qualité
  - valoriser le patrimoine bâti domanial
  - communiquer sur la gestion forestière auprès des visiteurs et des partenaires du territoire

- **Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations :**

  Proposer de nouvelles offres d'accueil (en concertation avec les autres projets du territoire)
  - mener une réflexion sur l'accessibilité du massif aux personnes en situation de handicap
  - développer une offre destinée spécifiquement à un jeune public
  - mettre en valeur la diversité paysagère et les multiples éléments du patrimoine naturel et culturel

  Communiquer sur l'offre d'accueil du massif de manière efficace et coordonnée
  - offrir aux visiteurs une information cohérente, modernisée et de qualité
  - mieux connaître la fréquentation du massif et les attentes des visiteurs
  - communiquer sur la démarche Forêt d'Exception®

DOCUMENT ONF

- **Programme d'actions provisoire en faveur de l'accueil et du paysage (sur 5 ans)**

Code	Nature de l'action	Montant prévisible (avec études)
A1a	Indiquer le massif depuis A75 / A9	Non chiffré
A1b	Plan de circulation	13 000 €
A1c	Signalétique routière directionnelle	9 000 €
A1c	Pré-signalisation routière aires pique-nique / belvédères / départs de sentiers	22 000 €
A1c	Matérialisation des aires de stationnement	10 800 €
A1c	Entretien / renouvellement signalétique	3 000 €
A1d	Réflexion transports collectifs	Non chiffré
A2a	Entretien réseau multi-activités	Non chiffré
A2b	Entretien courant sentiers de découverte	60 500 €
A2c	Renouvellement panneaux de départ et panneaux d'interprétation	19 000 €
A2f	Installation de toilettes sèches	40 000 €
A3a	Retour d'information des visiteurs	Non chiffré
A3b	Rénovation St Sauveur des Pourcils	Non chiffré
A4a	Mise en valeur Hort de Dieu	3 500 €
A4b	Messages relatifs à la gestion forestière	Non chiffré
B1a	Communication sur la gestion forestière	Non chiffré
B2a	Création sentier accessible à tous	63 000 €
B2b	Supports d'interprétation spécifiques enfants	20 000 €
B3a	Soutien projets pédagogiques	Non chiffré
B3a	Mise en valeur belvédères existants	Non chiffré
B3a	Mise en valeur belvédères complémentaires	6 000 €
B3b	Mise en place photographies anciennes	5 000 €
B3c	Mise en valeur des multiples éléments du patrimoine naturel et culturel	2 000 €
	Circuits de découverte	6 000 €
C1b	Communication / supports papier	Non chiffré
C1c	Communication / ressources Internet	Non chiffré
C2	Communication / applications multimédia	40 000 €
C3a	Etude fréquentation	Non chiffré
C3b	Présentation Forêt d'Exception aux points d'entrée du massif	4 000 €
	Harmonisation panneaux entrée Forêt domaniale	13 500 €
	Budget total investissement et études pour 5 ans	**340 300 €**
	Entretien sur 20 ans des aménagements mis en place	***300 000 €***
	Montant total ACCUEIL – PAYSAGE (HT)	**640 300 €**
	Coût moyen annuel ACCUEIL – PAYSAGE (HT)	**32 015 €/an**

DOCUMENT ONF

C 18 : **Carte du schéma d'accueil du public**

Paysage

La prise en compte du paysage dans la gestion forestière intègre :

- d'une part la prise en compte courante du paysage
- d'autre part des préconisations paysagères particulières.

Ces dernières ont pour objectifs principaux de:

- faciliter l'intégration paysagère des actions forestières envisagées en FD de l'Aigoual gardois,
- signaler les difficultés à éviter dans le cadre de ces mêmes actions,
- proposer de nouvelles formes d'intervention adaptées aux paysages rencontrés.

Préconisations paysagères générales applicables aux actions forestières (coupes et travaux)

Elles concernent l'action forestière dans son ensembl.et se résument ainsi :

- PPG 1 – respecter l'esprit du lieu
- PPG 2 – respecter l'échelle visuelle du paysage
- PPG 3 – maintenir une diversité visuelle harmonieuse
- PPG 4 – souligner les éléments remarquables du site
- PPG 5 – encourager la valeur paysagère du site
- PPG 6 – communiquer sur la gestion sylvicole

Préconisations paysagères particulières :

Paysage et plantations (régénération par plantation)

- les plantations couvriront 50 ha sur la durée du présent aménagement forestier, par zones de moins de 5 ha d'un seul tenant. Elles concernent uniquement les peuplements de résineux présentant des difficultés de régénération naturelle.
- les essences à planter sont des résineux de type douglas, cèdre de l'Atlas et éventuellement sapin.
- les plantations interviennent en complément d'une régénération par semis insuffisante (*qui sera dite "assistée"*)
- le choix des essences participe à l'enrichissement de la forêt dans son ensemble.
- les plantations en bandes sont à proscrire.
- L'implantation des différentes essences devra, lorsque cela est possible, accompagner les mouvements de relief, en les révélant et en les accentuant.

Ceci étant, l'irrégularité de la répartition des essences sera recherchée autant que possible afin de tendre visuellement vers un aspect naturel

Paysage et desserte : création de traines de débardage dans des zones en sylviculture et non exploitées jusqu'à présent :

Il est fondamental de veiller à l'intégration paysagère des traînes même si ces dernières sont prévues sur des parcelles à la sensibilité paysagère modérée.

Une adaptation à la topographie, un appui sur les lignes de force du paysage local sont à respecter strictement.

La création d'une tire de débardage suivra notamment les courbes de niveaux, limitera toute linéarité dans le tracé et privilégiera autant que possible quelques sinuosités de parcours.

Annexe n°19 : Détail de chaque préconisation - Etude paysagère de la forêt de l'Aigoual.

C 16 : Carte de la sensibilité paysagère

DOCUMENT ONF

2.5.4 B - Ressource en eau potable :

Les prescriptions particulières contenues dans les arrêtés préfectoraux AEP (alimentation en eau potable) ou ministériels ont été citées en § 1.3.3.B.

Pour les captages d'eau non encore réglementés, une zone de précaution occupant un cercle d'environ 50 mètres de rayon (situation plane), limitée à la partie amont (situation de pente), pourra faire l'objet de prescriptions temporaires (sylviculture, exploitation, création de pistes ou routes).

Annexe n°12 : Fiche technique contribuer à la protection des captages

C 17 : Carte des captages d'eau potable et leur périmètre (non diffusable)

254 C – Chasse – Pêche

- **Etat des lieux**

Les populations de cervidés sont en augmentation depuis plusieurs années.

Les observations indiquent que les grands cervidés colonisent de nouveaux espaces à la périphérie du massif. (Communes d'Aumessas, Mars, Bréau et Salagosse, Arrigas,…)

Dans la zone cœur de Parc, la pression du gibier sur les semis naturels est à moyen terme une menace sur l'équilibre des classes d'âges et le **renouvellement des peuplements.**

Le résultat du dernier comptage au phare sur le cerf, réalisé en Lozère au printemps 2016 (3 circuits de 40 km) est de **374 animaux dénombrés.**

Pour le cerf, on constate une augmentation constante des prélèvements et donc des populations sur l'unité de gestion.

Au niveau des prélèvements :

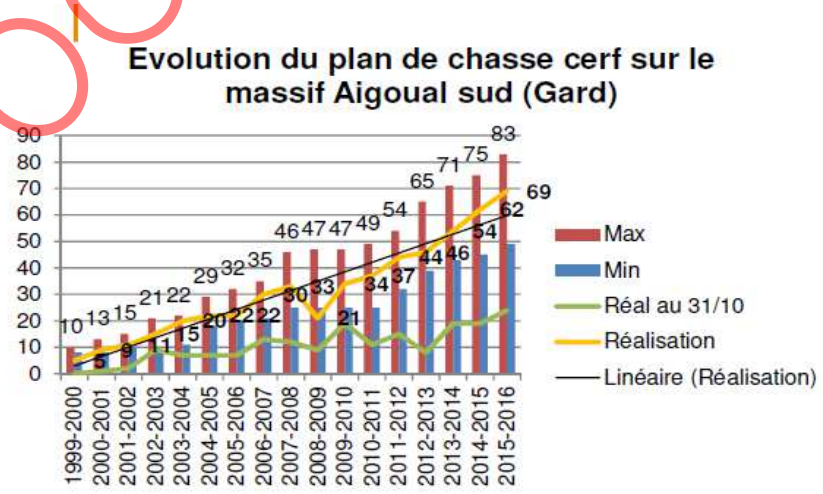
Coté Aigoual Nord, hors cœur de PNC, le plan de chasse est en augmentation depuis plusieurs années. Pour la zone cœur de PNC partie Gard une forte augmentation du plan de chasse est demandée

L'analyse qualitative des prélèvements est la suivante :

- 53% de femelles et 47% de mâles, dont 30% de jeunes, 20% de sub-adultes et 50% d'adultes.
- 66% des prélèvements sont assurés en chasse individuelle

Le retour à un équilibre sylvo-cynégétique est indispensable au maintien d'un traitement irrégulier, car le déséquilibre actuel constitue une menace pour le renouvellement de la forêt. (cf. § 2.5.6 B).

En effet, dans le traitement irrégulier, la régénération est diffuse sur toute la surface de la forêt et il n'est donc pas possible de mettre en place des dispositifs permettant de la protéger de la dent du gibier.



Source PNC Sous-commission des plans de chasse

DOCUMENT ONF

- **Dégâts dus au déséquilibre sylvo-cynégétique**

Atteintes au milieu forestier ou aux habitats naturels Essences concernées	Localisation	Protections utilisées	Observations
Abroutissement sur semis de sapin	Canton du Lingas, Montals suquet et saint Sauveur	Essai de manchons de protection de la pousse terminale sur plantation	Efficace, mais Coût important de main d'œuvre pour remonter tous les ans les protections si utilisé à une plus grande échelle
Dégâts sur hêtre	Canton de la caumette et de la dauphine	aucune	Difficultés de recolonisation dans des zones de forte concentration cervidés

Source : Suivi dendrométrique des réserves forestières : Dispositif n°175 FD de l'Aigoual – Carnet d'analyse automatisé – 01-02-2016 (chap.4.2 page 21)

Le recouvrement concerne le pourcentage de placettes sur lesquelles il y a des **semis de moins de 50 cm abroutis**.

On constate que dans **42 %** des placettes **il y a au moins un semis abrouti** dans la régénération de moins de 50 cm de hauteur.

Dans **la classe 1 (0.5 m-1.5 m)** il y a **8.7% des placettes** sur lesquelles il y a au moins 1 tige qui a été consommée.

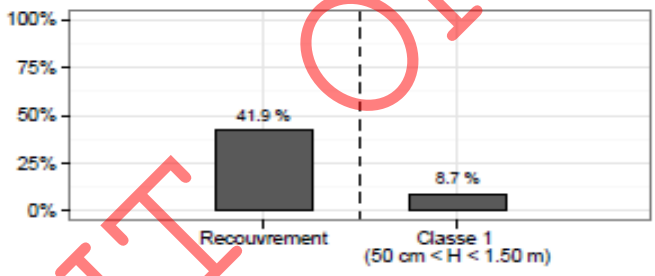


Figure 4.2 – Abroutissement.

Espèces forestières impactées par les dégâts de cervidés :

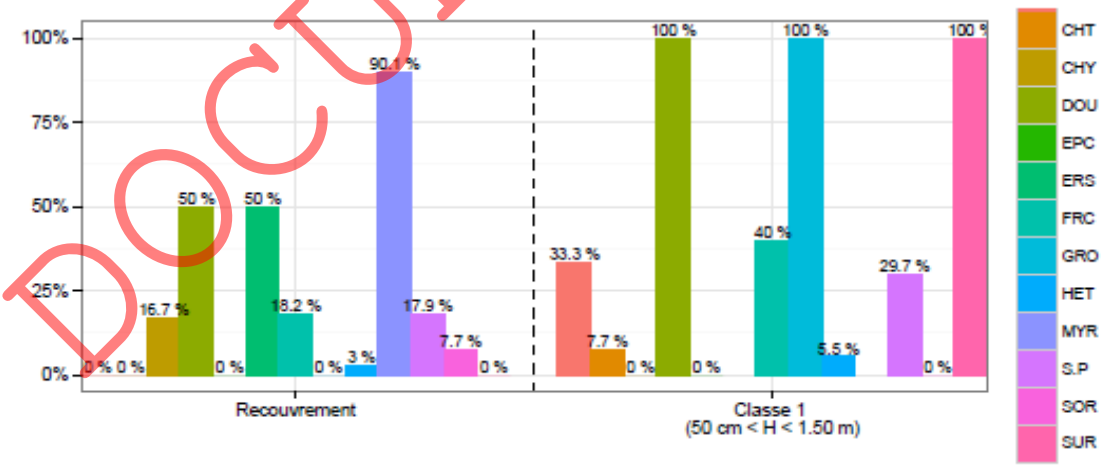


Figure 4.3 – Abroutissement.

Extrait du suivi dendrométrique des réserves forestières sur le dispositif 175 FD de l'Aigoual réalisé sur le groupe irrégulier (169 placettes permanentes) :

Seules les 2 classes susceptibles d'être abrouties par le gibier (moins de 50 cm et de 50 cm à 1.5 m) sont représentées ici.

DOCUMENT ONF

Au niveau des semis :

- Sur le sapin : 18% des placettes avec de la régénération comprenant a au moins un plant abrouti.
- Sur le hêtre : 3 % des placettes avec de la régénération comprenant au moins un plant abrouti.

Au niveau des plants > 0,5 m et < 1,5 m :

- **Sur le sapin : 30% des placettes avec régénération de sapin présentant au moins 1** abroutissement.
- Sur le hêtre : **5.5 % des placettes** avec une régénération de sapin présentant au moins un abroutissement.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse : lotissement**

Sur la chasse en zone cœur de Parc :

Le choix a été fait par l'Etat, lors de la création du Parc National, de réserver le droit de chasse aux habitants demeurant de façon permanente en zone cœur. Ce droit n'a pas été remis en cause au moment de l'approbation de la charte, le 08 novembre 2013.

La charte du Parc National prend en compte, de manière importante, l'activité cynégétique sur le territoire :

> Art. 9. – I (charte du Parc). – La réglementation particulière de la chasse dans le Parc national des Cévennes assure dans le coeur du Parc un équilibre agro-sylvo-cynégétique, au sens de l'article L. 425-4 du code de l'environnement. Les objectifs qui traduisent cet équilibre agro-sylvo-cynégétique sont déterminés par la charte du Parc, laquelle définit également les mesures générales permettant de les atteindre.

En application de cette réglementation, la chasse en zone cœur s'applique selon deux modalités :

1) les territoires soumis à l'action de **l'Association Cynégétique du Parc National des** Cévennes (Lots Aigoual 12 et 13) – **7 242 ha**
   Dans ces zones, l'Association cynégétique assure l'intégralité de la mise en oeuvre des plans de chasse. Les jours de chasse et modalités de chasse sont soumis à la Réglementation spécifique du PNC.
   La location de la chasse est consentie par bail de 12 ans à un tarif particulier.
   Les personnes pouvant chasser dans le cadre de cette association doivent répondre à des critères spécifiques notamment de résidence) et doivent figurer sur une liste arrêtée par le Directeur du Parc.
2) les zones de tranquillité (ZT = anciennes zones interdites à la chasse), dans lesquelles l'Association cynégétique a délégué à l'ONF la réalisation du plan de chasse par licences individuelles ou par battues (seulement pour le sanglier) - **2 073 ha.**

> Art. 9. – III. – (charte du Parc) Des zones de tranquillité de la faune sauvage, représentant au moins 16% de la surface du coeur du Parc, sont délimitées par la charte. Dans ces zones, des plans de chasse ne peuvent être fixés que lorsqu'ils s'avèrent nécessaires au maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et à la préservation des espèces végétales ou des habitats naturels caractéristiques du parc, et dans cette seule mesure.
>
> Ils sont décidés après avis du conseil scientifique du parc, de l'association cynégétique du parc national, des commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage, des représentants des territoires de chasse aménagés et de l'Office national des forêts.
>
> Leur exécution peut être soumise à des prescriptions destinées à garantir la vocation de ces zones.

Sur la chasse hors zone cœur ,

La chasse hors de la zone cœur du parc national concernes **2 086 ha** :

L'intégralité des baux de chasse a été renouvelée en 2016 aux sociétés de chasse locales pour une durée de **12 ans.**

DOCUMENT ONF

Les documents contractuels de référence sont le cahier des clauses générales en forêt domaniale et le contrat cynégétique et sylvicole associé à chaque bail. Ce dernier, faisant référence à l'aménagement forestier de l'Aigoual, rappelle les grandes orientations suivantes :

- Maitrise des **populations de sanglier** pour limiter les dégâts agricoles.
- Eventuellement, **points particuliers en matière environnementale** pouvant avoir un impact sur la pratique de la chasse et ne figurant pas dans l'aménagement.
- **Limitation des dégâts de cervidés** sur les régénérations naturelles ou artificielles par le **respect des prélèvements attribués** au plan de chasse. Dans les plantations une pression spécifique sur le sanglier, le chevreuil et le cerf pourra être demandée.

Suivi des plans de chasse :

Espèces soumises à plan de chasse par lot	Prélèvement attribué par espèce pour saison 2016/2017	Surface concernée	Observations
Aigoual 1 et 2	5 chevreuils attribués et 3 mouflons	**331 ha**	Société de chasse "La Saint-hubert Valleraugoise"
Aigoual 03	1 chevreuil attribué et 2 cerfs	**222 ha**	Société de chasse de Dourbies "La Fanfare Cévenole"
Aigoual 04 et 09	9 chevreuils attribués er 3 cerfs	**408 ha**	Société de chasse "La Diane Bréaunaise"
Aigoual 05	3 chevreuils attribués	**321 ha**	Société de chasse de Trèves
Aigoual 06	3 chevreuils attribués	**185 ha**	Société de chasse de la Rive Gauche de l'Hérault Valleraugouois
Aigoual 08	4 chevreuils attribués	**38 ha**	Société de chasse « La Saint-Hubert »
Aigoual 10	4 chevreuils attribués et 1 cerf	**189 ha**	Association Communale de chasse d'Arphy
Aigoual 11	2 chevreuils attribués	**123 ha**	Amicale des Chasseurs de Mandagout
Cerf (ACPNC + ZT) Ainsi que les parties hors Domaniale situées en zone cœur de PNC	**Attribution pour2016//2017** : minimum 75 et 107 maxi	**7 242 ha**	69 réalisés sur 83 attribués sur la zone Aigoual Sud (83% de réalisation), dont 16 sur 19 dans les Zones de Tranquillité pour saison 2015/2016
Chevreuil (ACPNC + ZT) Ainsi que les parties hors Domaniale situées en zone cœur de PNC	**Attribution pour2016//2017** : minimum 52 et 103 maxi		78 animaux prélevés sur 108 attribués pour la zone Aigoual Sud (72% de réalisation), dont 3 sur 8 dans les ZT pour saison 2015/2016
Mouflon (ACPNC) Ainsi que les parties hors Domaniale situées en zone cœur de PNC	**Attribution pour2016//2017** : minimum 6 et 12 maxi		13 attribués et 4 réalisés seulement (31 %) pour saison 2015/2016
Aigoual 14	**0**	**139 ha**	Chemin Contre le Mas 30750 SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU
Aigoual 15	2 chevreuils attribués	**91 ha**	Lotissement "L'Aigoual" 30570 L'ESPEROU
Aigoual 16	**0**	**7 ha**	Le Cambon 30770 AUMESSAS
Aigoual 17	**0**	**32 ha**	Avenue de la Gare 13430 EYGUIERES

DOCUMENT ONF

C 24 : Carte des lots de chasse

Annexe n°20: Convention entre ONF et l'association cynégétique du PNC du 8 septembre 2011

Principales caractéristiques de l'activité Pêche :

Sur l'ensemble de la forêt domaniale la longueur des cours d'eau loués est de **93.02 km** de cours d'eau (somme des longueurs en rive gauche et droite).

Le locataire actuel est la Fédération du Gard pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique, les baux de pêche arrivant à expiration au 31 décembre 2017.

- bassin de la Dourbie : 44,14 kms avec 9 cours d'eau,
- bassin du Trèvezel : 26,16 km et 8 cours d'eau,
- bassin du Haut Hérault : 10,54 km et 4 cours d'eau,
- bassin de l'Arre : 9,42 km et 11 cours d'eau,
- bassin de la Vis 2.76 km pour 3 cours d'eau.

Annexe n°22 : Désignation des cours d'eau par bassin avec longueur de pêche autorisée et réserve de pêche par rive en FD de l'Aigoual

Une grande partie des cours d'eau se situe en zone cœur de PNC.

(Extrait p-44 des modalités d'application de la réglementation du cœur du PNC *:* www.cevennes-parcnational.fr/en/download/file/fid/716

Modalité de la charte du PNC relative à la pêche : *la pêche au barbeau méridional, des grenouilles et des écrevisses à pied blancs est interdite ainsi que le transport d'écrevisses allochtones vivantes. Mise en place de zones de tranquillité piscicoles où la pêche et les activités susceptibles de déranger les espèces aquatiques peuvent être instaurées. Modification des dates d'ouverture et de fermeture. Mise en place de journées sans pêche.*

- **Programme d'actions Chasse Pêche**

Code	Priorité	Description de l'action	Localisation
CHP1	1	**Suivi des populations et de l'équilibre** sylvo-cynégétique : Suivre l'évolution de la régénération des peuplements traités en futaie irrégulière pour mettre en évidence l'impact des populations de cervidés. Les bases de données dédiées seront alimentées en mettant en œuvre le protocole interne ONF (suivi de la régénération sur un réseau de placettes permanentes) possibilité de remettre en place des enclos – exclos, analyse des données floristiques de la placette RENECOFOR.	FD Aigoual (Lozère et Gard)
CHP2	1	**Réalisation des Plan de chasse** La réalisation des prélèvements incombe aux personnes admises à chasser sur le territoire du cœur en application de l'article 9.V, et se fait en accord avec l'ONF pour les forêts domaniales, qui peut mettre à contribution ses agents dans l'exercice de leurs fonctions. Lots de chasses hors cœur de PNC : - Application du cahier des clauses générales de la chasse en FD ainsi que le contrat cynégétique et sylvicole associé au bail (maîtrise des populations de sanglier, réalisation du plan de chasse cervidés avec respect des minimas et maxima,…) - Le contrat cynégétique et sylvicole se réfère l'aménagement forestier. - Dans les régénérations naturelles ou artificielles une pression spécifique des prélèvements sangliers, chevreuil ou cerf pourra être demandée.	
CHP3	2	Mise en œuvre des **tirs d'élimination** Le directeur du PNC peut organiser des tirs d'élimination avec le concours des chasseurs autorisés à chasser et en tant que de besoin, avec des agents publics. Ces tirs revêtent désormais un caractère exceptionnel et s'opèrent exclusivement en dehors de la période d'ouverture de la chasse. En tant que de besoin, l'ONF s'associera à cet effort de participation et d'encadrement de ces tirs d'élimination.	

DOCUMENT ONF

Code	Priorité	Description de l'action	Localisation
CHP4	2	Travaux contribuant à atteindre et maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique Maintien ou restauration des **zones ouvertes intra-forestières**, **précautions sylvicoles** particulières, (Choix des essences en cas de plantations).	*Dispositions concernant : le cœur du parc national et l'aire d'adhésion proche*
PEC1	1	Préparation des **nouvelles locations (2018).**	

Pastoralisme

- **Etat des lieux**

Localisation	Surface approximative	Incidence (positive ou négative) sur le milieu - Observations	Prix de location
Parcours pastoraux actuellement en gestion			
Parcelle 273	42 ha	Le pastoralisme **a une incidence positive** sur le milieu. Son maintien est primordial pour de nombreuses espèces végétales et oiseaux comme préconisés dans les DOCOB Natura 2000 des ZPS et ZSC présents en FD.	178 €
Parcelles 95 à 98 et 112 ; 114,115	58 ha		471 €
Parcelles 463p ; 652	26 ha		207 €
Parcelles 273p, 111p, 112p	91 ha		628 €
Parcelle 661	4 ha		16 €
Parcelles 108, 109, 110,165	56 ha		436 €
Parcelle 157	55 ha		186 €
Parcelles 635, 636, 641	60 ha		349 €

Pour chacun de ces parcours des conventions de pâturage décennales ont été passées. Elles concernent essentiellement des troupeaux bovins et sont localisées sur des milieux ouverts (prairies naturelles).

Malgré la volonté de maintenir ces cheptels on constate une diminution régulière du nombre de têtes.

- **Programme d'actions relatives au pastoralisme**

Objectif de maintien du pastoralisme sur les parcours actuellement en gestion.

A noter l'implantation d'une bergerie il y a 20 ans, sur le versant sur de l'Aigoual.

Dans certains secteurs (vallée du Bonheur, …) un troupeau transhumant ovins a l'autorisation de pâturage dans certaines parcelles forestières lorsque les conditions climatiques sont difficiles (ponctuel 10 jours si période estivale sèche).

Face à la fermeture naturelle du milieu le maintien du pastoralisme est très important en forêt domaniale de l'Aigoual.

Il contribue à la richesse écologique, paysagère et culturelle, en cohérence avec son inscription, le 28 juin 2011, au patrimoine mondial de l'UNESCO : « Causses et Cévennes, paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen ».

Cet objectif est également conforme à la charte du PNC et à la mise en œuvre des DOCOB des différents sites Natura 2000 couvrant le massif.

2.5.4 E – Affouage et droits d'usage

Il n'y a aucune pratique de droit d'usage au bois de chauffage dans la forêt domaniale.

DOCUMENT ONF

2.5.4 F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

Richesses culturelles	Description succincte Statut de protection	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Grotte du Pas de Joulié : Identifiant DRAC 30 332 0002	découverte par un agent forestier en 1956, elle contenait de nombreuses richesses préhistoriques (bijoux, crânes humains…) ils sont exposées au musée de Millau	Plle 296	Maintien de l'accès interdit par une porte blindée
Grotte du Pas de Coulet : Identifiant DRAC 30 332 0003	Grotte sépulcrale période entre néolithique récent et néolithique final.	Plle 296	
Grotte Saint Firmain	Entrée en FD. Grotte débouchant sur une immense falaise avec une voute et occupée par l'homme pendant des siècles.	Plle 285	Parties situées en HSN pa d'interventions sylvicoles
Baume Lairoux : Identifiant DRAC 30 332 0020	Occupation pendant la période du moyen âge.	Plle 269	
Site de la crête de Pique : Identifiant DRAC 30 339 0005	Période Haut Empire – Aire culturelle.	Plle 157	
Four à chaux d'Aiguebonne : Identifiant DRAC 30 139 0103	Période récente – Production de chaux	Plle 68	Four situé en bordure de parcelle pas de contraintes de gestion particulières
Crouzillades : Identifiant DRAC 30 015 0001	Période : Moyen âge à période récente - village	Plle 401	Zone à proximité de douglas. Abattage et exploitation hors de la zon sensible
Chemin du col de la Broue : Identifiant DRAC 30 015 0002	Période moderne à période contemporaine - chemin	Plle 404	Chemin caladé à Préserver à ne pas utilise lors de l'exploitation forestière
Site de la Borie del Pont Identifiant DRAC 30 105 0001	Période récente – pont	Plle 416	
Ruines du château de Valgarnide : Identifiant DRAC 30 105 0003 30 105 0004	Ruines d'habitat fortifié de l'époque médiévale, village et château. Très mauvais état de conservation à part une bâtisse de construction plus récente	Plle 525	Aucunes précautions particulières dans la mesure où cet habitat se situe dans une zone inaccessible et inexploitable en l'état.
Menhir de la pierre plantée : Identifiant DRAC 30 339 0010	Période récente, architecture commémorative	Plle 187	
Menhir de trespalou : Identifiant DRAC 30 339 0001	Menhir du col de la pierre plantée (trépalou) période : Néolithique – Age de fer	Plle 113	
Menhir de Peyrelade Identifiant DRAC 30 009 0017	Menhir – Période du néolithique récent au néolithique final	Plle 635	
Cupule de Peyrelade Identifiant DRAC	Paroi ornée – période intéterminée	Plle 630	

DOCUMENT ONF

30 009 0018			
Site du St Guiral : Identifiant DRAC 30 009 0022 30 009 0023 30 009 0024	Habitat médiéval vraisemblablement mais dont il ne subsiste pas grand-chose, donc difficile à interpréter.	Plle 609 et versant nord du pic, dans la Plle 591	Pas de circulation d'engins aux alentours du rocher pour éviter la dégradation des murets encore visibles
Mine de Caylaret : Identifiant DRAC 30 009 0005 30 009 0006	Période : Age du fer - période récente Epoque contemporaine - galerie	Plle 650	
Drailles	Murets en pierres sèches balisant le passage des troupeaux transhumant et traversant le massif	Plles 463,468 + 108-109-110 ; 156 etc …	Veiller à la circulation des engins au moment de l'exploitation
Anciennes fermes	Ruines d'anciennes exploitations achetées avec le foncier lors du reboisement du massif	Le Minier, Fabret, Mas Ramel, Le Devès, La Grandesc Haute, La Grandesc Basse, Le Pradarel,	Prendre des précautions pour l'abattage des arbres à proximité des ruines; pas de circulation d'engins sur les vestiges.
Bornes de chemins	Pierres taillées et gravées le long des anciennes voies de circulations	Sur toute la forêt, inventaire à réaliser	Veiller à la circulation des engins au moment des exploitations
Abris forestiers	Petits abris ayant servis de refuges aux reboiseurs	Belfau, Les Issarts, St Guiral, l'Aubespi, Les Angles, La Fobie. Faujon, gloriette, Plle 133, Plle 235	Précautions lors de l'abattage des arbres à proximité
	Petite tour circulaire la Caumette	Parcelle 102	Limite territoriale et qui aurait fait office de péage pour percevoir la gabelle
	Ruines des fours utilisés par les verriers au XIXème siècle	Plle 206	
	Chalet et stèle de l'Hort de Dieu	Plle 116	
	La ferme de la boissiere : passage du sentier des morts (pr) sous l'arche du bâtiment	Plle 75	Maintien en état des bâtiments restants
	Hameau de saint Sauveur	Plle 77	Point de départ du sentier des arbres – bâtiments gérés par l'Onf sauf l'église
	Abri de tedounes Abri des gardies	Plle 218 Plle 438	A maintenir en l'état
Abîme de Bramabiau	**Site classé**	Parcelles 26, 27, 32, 50	CF Annexe n°28 : Rapport synthétique au titre du site classé de l'Abîme de Bramabiau

DOCUMENT ONF

Cas particulier du rocher du Saint Guiral

Ancienne place forte érigée au Xème siècle par un seigneur de Roquefeuils, entourée d'habitations, mais dont il ne reste que quelques alignements de pierres et trous dans la paroi.

Quelques murets de pierre sur le versant nord au pied du rocher laissent penser toutefois que l'habitat s'étendait également dans la Plle 591.

Les restes d'une chapelle se voient encore assez bien (versant sud, zone de Lingas-Cazebonne) ; lieu de pèlerinage qui a perduré jusqu'à nos jours et qui amène un important rassemblement chaque année à la Pentecôte.

Contraintes de gestion

Ces sites très rocheux devront être conservés au plus proche de leur naturalité.

Autres sites à proximité du col de l'homme Mort

Parcelle 493 : habitat ancien avec une série de murs.

Ouvrage d'art en pierre et mur en pierre sèche sur le chemin forestier de Cazebonne (proximité du carrefour avec le chemin forestier de la barrière).

Beaux seuils parcelles 500.

Pont radier parcelles 495 et 497.

Terrasses anthropiques parcelles 497 508 511 512 616.

Abris de bergers parcelles 494-497-498-509-512 dans le bas du canton de la Fobie.

Anciennes mines

Canton de St Sauveur ; Villemagne, la Boissière, Mt.

Gîte filonien minéralisé en galène et sulfure de zinc.

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Compte tenu de ce qui est exposé ci-dessus, il convient :

- d'entretenir les petits abris existants (action prise en compte au titre de l'accueil du public, chapitre 2.5.4.A.
- de mettre hors d'eau les bâtiments pouvant encore être sauvés! Avec une mise en sécurité: purge des parties de construction présentant des risques d'effondrement et cimentage des hauts de murs et information au public (prévenant du danger et information sur le site.
- de mettre en sécurité les ruines les plus importantes (id ci-dessus) (Valgarnide, Fabret, Mas Ramel, Devès, Le Minier (en partie dans la division de Montals), La Grandesc Basse).
- de recenser les bornes de chemins, de les remettre en état et de les mettre en valeur (circuit de découverte spécifique, signalisation?).
- de prévoir des études et des fouilles sur les sites de St Guiral et de Valgarnide.

DOCUMENT ONF

Richesse culturelle	Nature des travaux	Coût unitaire	Coût total
Anciennes fermes de La Grandesc Haute et du Pradarel	Réfection toiture et mise en sécurité des bâtiments, avec signalisation touristique	20 000 €	40 000 €
Anciennes fermes et sites en ruine (Valgarnide, Fabret, Mas Ramel, Le devès, La Grandesc Basse)	Mise en sécurité et cimentage des hauts de murs	5 000 €	30 000 €
Bornes de chemins	Recensement, entretien et mise en valeur		5 000 €
Sites de St Guiral et Valgarnide	Etude historique avec fouilles		Non chiffré
Chalet de Hort de Dieu	Réfection étanchéité toiture et reprise du plancher en parti dégradé par ce fait.	5 000 €	5 000 €
Abri de tedounes	Etanchéité toiture	5 000 €	5 000 €
Abri de ginestous	Etanchéité toiture		40 000 €
		Total	125 000 €
		Coût moyen annuel	6 250 €/an

DOCUMENT ONF

- **Documents techniques de référence**

On se référera utilement à la note de service NDS-09-G-295, traitant de la prise en compte du patrimoine culturel et archéologique

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

2.5.5 A - Actions relevant de la sylviculture

Le choix du traitement en futaie irrégulière répond en partie aux préoccupations pour la protection des sols, par le maintien du couvert forestier.

Une vigilance particulière sera portée sur les parcelles classées en enjeux fort et comportant un risque potentiel de chutes de blocs vis-à-vis des routes publiques et des habitations. (route départementale entre Valleraugue et Espérou, Cascades d'Orgon et hameau de Villemagne).

Dans les secteurs avec risque de glissement de terrain, on maintiendra suffisamment d'arbres (stabilisation racinaire), notamment entre Bramabiau et l'arboretum de la Foux.

Outre les actions relevant de la sylviculture, il conviendra de gérer les embâcles dans les ruisseaux les plus abrupts.

Lors des opérations de désignation, on préservera au mieux les berges des ruisseaux (les décharger sans enlever tout le tissu racinaire stabilisateur).

La régénération sera réalisée sur des surfaces inférieures à 5 ha pour limiter l'érosion.

Rappel : les zones à trop forte pente, chargées en blocs, sont exclues de la surface en sylviculture.

255 B - Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

Les ouvrages d'infrastructure actuels ou à créer (pistes de débardage) seront entretenus ou implantés de façon à limiter au maximum les risques de ravinements et de glissements de terrains lors des pluies torrentielles d'automne (coupures d'eau, fossés, enrochements talus, radiers et chaussées bétonnés si nécessaire, etc…)

Le traitement des zones en érosion active dues aux aléas combinés crues torrentielles et ravinement sur le versant sud de l'Aigoual ne sera pas réalisé car sans certitude de réussite

2.5.5 C - Documents techniques de référence

Etude RPP – FD Aigoual : Etude des Aléas et des Enjeux pour le renouvellement des peuplements de protection.

Compte rendu tournée RTM : en FD de l'Aigoual Pilote RTM Drome Ardèche. Michel VIDAL.

DOCUMENT ONF

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

2.5.6 A – Incendies de forêts

- **Obligations réglementaires :**

La forêt fait l'objet d'un plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) définissant les priorités par massif forestier (au titre de l'article L 321-6 du Code Forestier), approuvé le 5 juillet 2013 ("Massifs forestiers situés dans la région Languedoc-Roussillon").

Les principales obligations sont celles mentionnées dans les arrêtés préfectoraux du Gard en vigueur ci-dessous :

Annexe n°23 - AP 2013-008-0007 du 8 janvier 2013 sur le débroussaillement réglementaire.

Annexe n°24 - AP 2012-244-0013 du 31 août 2012 relatif à l'emploi du feu.

Principales mesures :

- *Interdiction à toutes personnes de fumer, de porter ou d'allumer du feu du 15 juin au 15 septembre.*
- *En dehors de cette période, pour les propriétaires, possibilités de pratiquer le brûlage avec déclaration.*
- *Obligation de débroussailler sur 50 mètres aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toutes natures (dont dépôts d'ordures) ainsi que sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre des voies. Le maire est susceptible de pourvoir d'office aux travaux prescrits par les dispositions législatives au frais de l'obligé.*

Incidences sur la gestion forestière :

- *La période d'autorisation des incinérations de végétaux coupés s'étend du 16 septembre au 31 janvier.*
- *Tout brûlage de végétaux (à proximité des milieux naturels) est strictement interdit tant que la vitesse du vent est supérieure à 20km/h.*

- **Démarches de territoires:**

Les pistes bénéficient d'une servitude au profit des communautés de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires ou Pays Viganais.

Les communautés de communes restent responsables des ouvrages DFCI, de la normalisation et du débroussaillement des pistes.

- **Etat des lieux de l'aléa incendie :**

Comme le montre le tableau ci-dessous, le niveau d'aléa incendie le plus représenté en forêt de l'Aigoual est le niveau modéré.

Niveau de l'aléa incendie en FD Aigoual	Surface concernée	Part de la forêt
nul	3,90 ha	0%
faible	2 318,65 ha	20%
modéré	6 347,20 ha	55%
élevé	1 514,14 ha	13%
très élevé	1 268,56 ha	12%
Surface totale	**11 452,45 ha**	**100%**

Les zones plus particulièrement sensibles sont les contreforts et versants du massif de l'Aigoual, les peuplements de pins et de chêne pubescent en hiver (risque accentué par la marcescence des feuilles et la situation topographioque).

DOCUMENT ONF

Facteurs limitants le risque:

- situation géographique d'altitude avec des boisements d'altitude et des essences d'ombre peu combustibles.

Facteurs aggravants le risque:

- périodes de sécheresse marquées en juillet/août/septembre et février/mars
- périodes de vent fort de plus en plus fréquentes
- pratiques agricoles à risque (écobuage)
- déprise agricole avec développement d'une végétation à risque en périphérie du massif (lande à genêt et accrus ligneux résineux)
- quelques peuplements à risques en bordure du massif (jeunes peuplements résineux)
- fréquentation touristique non négligeable et éloignement des centres de secours.

C **8 : Carte de l'aléa feu de forêt**

- **Equipements structurants dédiés à la défense des forêts contre l'incendie (DFCI) :**

Voies et pistes :

Rappel des critères départementaux du classement des voies :

Classement des voies	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Chaussée	6 mètres	4 mètres	3 mètres
Plateforme	6 mètres	5 mètres	3,5 mètres
Gabarit	5m x 5m	5m x 5m	5m x 5m
Aires de croisement (2m x 30m)	Croisement généralisé	1 aire/500 m minimum	1 aire/1Km minimum
Aires de retournement (4m x 6m)	1 aire/Km	1 aire/Km	1 aire/Km
Impasse	Pas d'impasse possible	Impasse aménagée	Impasse aménagée

Actuellement tout le réseau est classé hors catégorie, soit 122 905 ml.

Objectifs du plan de massif au titre de la DFCI :

Les objectifs du schéma structurant sur le massif sont les suivants :

- évolution en catégorie 2 avec bandes débroussaillée de sécurité (BDS) : ..... 8 km
- évolution en catégorie 2 avec mise au gabarit : ..... 101 km
- évolution en catégorie 2 avec mise au gabarit : ..... 14 km

Actuellement aucune programmation, ni priorité de travaux n'est fixée.

Annexe n° 25 : Numéro et longueur des pistes DFCI par catégories objectifs en FD de l'Aigoual.

DOCUMENT ONF

Réserves incendie (hors hydrants urbains).

Annexe n°26 Tableau des **19 points d'eaux** retenus en FD de l'Aigoual au réseau structurant :

- **Etat des lieux – au titre de la DFCI**

Type d'équipement DFCI structurant	Quantité suffisante	Etat général	Existence de oints noirs
Routes forestières cf. plan de massif	oui	Aucune mise aux normes Plan de massif en date du 2015-02-05	Gabarits partiellement non conformes pour le passage des engins de DFCI
Cuves DFCI, cf Plan de massif	Oui (19)	Bon (cf annexe n°21)	non
Pare-feux	oui	A entretenir régulièrement – coupures d'Arrigas en limite de la FD et le Fageas en limite avec le col de l'Asclier et Coupure du Col du Pas	non
Interventions pour limiter la propagation du feu en hiver Avec pâturage ensuite	oui	Serre de Toureille versant Sud Brulages dirigés tous les 3 ans (avec une rotation parcellaire 1/3 par an) et mécanisation par broyage pour favoriser la repousse d'herbe	Oui

Annexe n°27 : Plan du massif en pays viganais

DOCUMENT ONF

- **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies (y compris études)**

L'entretien des équipements est confié depuis 2009 aux APFM (Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne) dans le cadre des missions nationales confiées par l'Etat à l'ONF.

Code	Priorité	Description de l'action	Localisation	Quantité
INC1	**1**	Points d'eaux : l'ensemble des points d'eaux sont débroussaillés chaque année		
INC2	**1**	Débroussaillement de 50 m autour de la tour de guet et 10 m de part et d'autre de la piste d'accès	Toureille	
INC3	**2**	Travaux de mise aux normes		
INC4	**2**	Entretien des pistes dès leur mise aux normes		123 km
INC5	**2**	Entretien en gabarit de sécurité Cf. programme quinquennal		

C 9 .1 **Carte des Equipements DFCI structurants (Atlas)**

C 9 .2 **Carte du réseau structurant objectif**

Documents techniques de référence

Guide technique du forestier méditerranéen français ; partie guide pratique « Protection des forêts contre l'incendie » (Cemagref Aix-en-Provence – 1990).

En résumé : Actuellement seuls les travaux d'entretien réalisés par le pôle DFCI ont lieu sur le massif. Ils concernent l'entretien des points d'eau et le débroussaillement des abords de pistes. Aucun travail de remise aux normes de la desserte n'est à ce jour engagé.

2.5.6 B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Le déséquilibre sylvo-cynégétique est une **menace majeure pour le renouvellement de la forêt** (abroutissement) et pour la **production de bois à usage durable** (frottis et écorçages).

Cette menace est d'autant plus grande que le traitement appliqué à la partie gardoise de la forêt domaniale de l'Aigoual est la futaie irrégulière. En effet, ce traitement conduit à une installation diffuse des semis, ce qui ne permet pas la mise en place des mesures de protection réellement efficaces pour les jeunes tiges.

Outre les **dégâts économiques infligés aux cultures périphérique**s, des populations de cervidés en surnombre par rapport à la capacité d'accueil des peuplements ou une population excessive de sangliers sont **de nature à compromettre la biodiversité** : soit directement, en empêchant le renouvellement des espèces végétales les plus soumises à leur appétence ou (pour le sanglier) en détruisant les nichées ; soit indirectement, en favorisant la concurrence de quelques espèces résistantes et en faisant disparaître certaines plantes indispensables au nourrissage d'espèces inféodées.

Le détail du plan d'action cynégétique a été présenté au titre 2.5.4–C.

2.5.6 C – Crises sanitaires

- **Crises sanitaires subies par la forêt**

Les **épicéas** souffrent essentiellement du *Fomes annosus (maladie du rond)* qui se transmet par les racines. En conséquence, il sera **remplacé progressivement par le sapin ou le hêtre**. Dans les secteurs où il ne présente pas de problèmes sanitaires la régénération naturelle sera maintenue faute de mieux. Poursuivre les traitements préventifs des souches à l'urée au moment de l'exploitation.

DOCUMENT ONF

La maladie des bandes rouges est une maladie foliaire des **pins**. Le pin laricio reste l'espèce la plus sensible. C'est une maladie **émergente dont les dégâts sont en forte augmentation.** Les raisons de l'évolution de la maladie restent pour l'instant inexpliquées.
http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/la_maladie_des_bandes_rouges_sur_pin_laricio.pdf

Le **châtaignier**, comme généralement en Cévennes sur versants secs, est atteint par *Criphonectria parasitica (chancre ou endothia)* qui, sans détruire complètement le peuplement, le rend impropre à toute production et nuit gravement au paysage. Le *Dryocosmus kuriphilus (cynips du châtaignier)*, petit hyménoptère parasite, est présent sur le massif sans toutefois apporter de gêne importante au sylviculteur.

Essences concernées	Période	Contexte stationnel	Causes ayant initié la crise	Dégâts subis
Epicéa	végétation	+/- présent sur l'ensemble du massif	Plantations importantes en dehors des conditions stationnelles de l'espèce. Espèce « plastique » mais sensible à un grand cortège de parasites	Dévalorisation de la qualité des bois
Pin laricio de Corse	Rougissement des aiguilles à l'automne	Quelques zones touchées (augmentation. probable sur les prochaines années)	Maladie en progression en moyenne montagne	Les peuplements enregistrent peu de mortalité mais peut avoir un impact important sur la croissance et la production. Remet en question **le choix du Pin laricio en plantation**
Châtaignier	Dépérissement en mai-juin	Peuplement sur stations sèches (versants sud à basse altitude)	**Chancre** : arrivée de la maladie fin XIXème siècle et déclin de la châtaigneraie fruitière	Taux de mortalité élevé. Impact paysager important
	Galles visibles sur les feuilles dès juillet	Quelques zones touchées (augmentation. probable sur les prochaines années)	**Cynips** : présent depuis 2010 en provenance d'Italie	Impact sur la fructification et indirectement sur les possibilités de régénération par semis naturel

- **Document de référence**

Guide de gestion des forêts sanitaires (ONF 2011) et documents du département de la santé des Forêts (DSF).

2.5.6 D - Tassement des sols

Il n'y a pas de risque de sols sensibles au tassement sur la forêt.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

– Certification PEFC

L'ONF adhère pour les forêts domaniales à la certification PEFC. Le numéro de confirmation PEFC 10-21-15/01 est à compter du 01/01/2019 et pour une durée de 5 ans.

.

DOCUMENT ONF

2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec les DOCOB

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000**

Les sites concernés sont :

- La zone spéciale de conservation : « Massif de l'Aigoual et du Lingas » (FR 9101371) ;
- Les zones de protection spéciale : « Gorges de la Dourbie et Causses avoisinants » (FR 7312007) et « Les Cévennes » FR9110033.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire		**Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact**		**Actions de préservation prévues par l'aménagement**	**Effets attendus et nature du bilan**
concernés	surf.[1] (ha)		surf.[2] (ha)		
Buxbaumia viridis		Coupes de jardinage		Pas de projet de création de place de dépôt Mise en place d'un réseau d'îlot de sénescence Lors des coupes, maintien d'un couvert forestier adapté à l'espèce.	*Positif*
Orthotrichum rogeri		Aucune		Actualisation des connaissances sur la localisation précise de la station.	*Neutre*
Aigle royal		Coupes de jardinage		Prise de contact avec le PNC en amont d'exploitations ou de travaux pour savoir si l'aire est occupée ou non, et convenir de la période de quiétude à appliquer compte-tenu à la fois de l'état de la reproduction et des travaux à effectuer. Pour l'Aigle royal, poursuite de l'application du plan de gestion de la Réserve Biologique Mixte de l'Hort de Dieu (RBM) – partie intégrale.	*Positif*
Circaète-Jean-le-blanc					
Hibou grand-duc					
Faucon pèlerin					
Pic noir et Chouette de Tengmalm		Coupes de jardinage		Maintien des peuplements propices aux espèces et/ou réalisation de travaux pour favoriser l'apparition d'arbres à cavités : • Au sein des futaies sur souche de hêtre : pérennisation du peuplement par régénération naturelle pour tendre à la mise d'une futaie irrégulière de franc pied • Au sein des taillis de hêtres balivables : réalisation de coupes visant à favoriser le développement de quelques brins par cépées pour tendre à une futaie sur souche de hêtre • Au sein des futaies irrégulières, maintien des gros bois et des arbres à cavités localisés ou non par les agents du PNC.	*Positif*
*Chiroptères		Coupes de jardinage		Les exploitations à proximité des colonies d'hivernage ou de reproduction de plus de cinq individus maintiendront l'arbre abritant la colonie ainsi que quelques arbres autour, qui pourront être identifiés dans le cadre de l'autorisation (maximum 10 arbres).	*Positif*
Loutre		Coupes de jardinage		Mise à distance des résineux par rapport aux ruisseaux fréquentés par l'espèce Projet de réalisation de travaux d'ouverture (corridor)	*Positif*
Loup		Aucune		Aucune	*Neutre*
Rosalie alpine		Coupes de jardinage		Une densité suffisante de gros arbres et arbres morts (qui peuvent être identifiés) doit être maintenue. Par ailleurs, tous les arbres abritant de l'Osmoderme seront maintenus. En ce qui concerne la Rosalie des Alpes, les exploitations seront réalisées de préférence en période d'activité de l'espèce (15/06 – 15/08) avec évacuation rapide des grumes sur des places de stockage situées hors des zones fréquentées par l'espèce.	*Positif à négatif négligeable*
*Osmoderme					
*Lucane cerf-volant *Grand capricorne					
*Semi-Apollon		Coupes de jardinage		Lors des coupes, maintien d'un couvert forestier adapté à la plante hôte de la chenille. Proposition d'augmentation du plan de chasse Cervidés pour limiter la consommation de la plante hôte de la chenille.	*Positif*

DOCUMENT ONF

Apollon		Réouverture et entretien de milieux propice à l'espèce		Poursuite de l'application du plan de gestion de la Réserve Biologique Mixte de l'Hort de Dieu (RBM) – partie dirigée Entretien des zones réouvertes (via un contrat N2000) par du pâturage extensif	*Positif*
Ecrevisse à pieds blancs		Coupes de jardinage et travaux d'infrastructures		Respect des recommandations relatives au maintien des ripisylves et des peuplements feuillus de bord de cours d'eau : franchissement des cours d'eau avec aménagements spécifiques Poursuite de l'application du plan de gestion de la Réserve Biologique Mixte de l'Hort de Dieu (RBM) – partie intégrale	*Positif à négatif négligeable*
Hêtraies, Hêtraies Sapinières, Hêtraies Chênaies acidiphiles et Sapinières acidiphiles	4 400 ha	Coupes de jardinage	3 081 ha	*Améliorer la biodiversité générale et favoriser la diversification de la structure des peuplements.* Vieilles hêtraies : **- Au sein des vieilles hêtraies** (paragraphe 0), **pas de coupe prélevant plus de 50% du volume** (modalité 33 d'application de la réglementation PNC). - Conservation des bouquets de vieux hêtres, favoriser un couvert permanent, favoriser le vieillissement, éviter tout travaux d'infrastructure. Préconisations : □ Ne pas transformer ces habitats □ Privilégier la régénération naturelle et le renouvellement par coupes progressives □ Développer l'hétérogénéité en structure des peuplements ainsi que la diversité des essences rencontrées □ Conserver les vieux et gros bois, les arbres porteurs de cavités et des arbres morts ou dépérissant.	*Positif*
Hêtraies à buis montagnardes sur roches carbonatées	53,62 ha	Coupes de jardinage	36,05 ha		*Positif à négatif négligeable*
Chênaies mixtes acidiphiles, chênaies pubescentes acidiphiles et chênaies à faciès à châtaignier	315,83 ha	Coupes de jardinage	22,82 ha	Ne pas transformer ces habitats Privilégier la régénération naturelle et le renouvellement par coupes progressives Conserver les vieux et gros bois, les arbres porteurs de cavités et des arbres morts ou dépérissant.	*Neutre*
Chênaies vertes mesoméditerranéennes sur schiste	22.97	Coupe de balivage	0,15 ha	□ Ne pas transformer l'habitat □ Privilégier la régénération naturelle et le renouvellement par coupes progressives et éviter les coupes à blanc □ Favoriser la maturation en futaie □ Conserver les vieux et gros bois, les arbres présentant des cavités ainsi que des arbres morts	*Neutre*
Chênaies vertes supraméditerranéenne sur schiste faciès à châtaignier : **Châtaigneraie cévenole**	16,81 ha	Pas d'actions prévues	0,00 ha	*Maintenir cet habitat là où il est présent si le châtaignier est adapté à la station* □ Ne pas réaliser de substitution d'essence □ Favoriser le développement de futaies de châtaignier □ Conserver les vieux châtaigniers présents □ Préserver, dans la mesure du possible, les terrasses existantes lors des exploitations □ Eviter les coupes à blanc sur des surfaces supérieures à 4 ha	*Neutre*
Aulnaies frênaies montagnardes	5,40 ha		0,54 ha	*Ne pas transformer ces milieux.* *Favoriser la présence permanente d'un cordon feuillu le long du cours d'eau.* Préconisations : □ Définir un périmètre de protection autour des cours d'eau et valats □ Maintien des ripisylves existantes : favoriser les essences autochtones typiques des ripisylves (aulne, frêne, saule…) et un traitement sylvicole permettant la conservation d'un couvert permanent □ Restauration des éventuelles ripisylves dégradées : reconstitution progressive d'un cordon boisé à base de feuillus, d'une strate arbustive et herbacée, en supprimant progressivement les résineux □ Schémas de vidange des bois : éviter toute traversée de cours d'eau non aménagée et zones humides (mégaphorbiaies) ; pas de dépôt de rémanents dans les cours d'eau	*Positif à négatif négligeable*
Mégaphorbiaies	15,32 km		0,00 km		*Neutre*
Eaux douces	0,01 ha		0,00 ha		*neutre*
Tourbières hautes	0,73 ha	Coupes écologiques	0,44 ha	Ne pas boiser les milieux humides □ Toute préconisation de gestion allant dans le sens du maintien ouvert de ces milieux □ Gestion dans un objectif écologique : coupes éventuelles dans le cadre de travaux d'intérêt écologique pour la réouverture des milieux, selon enjeux. Priorités et travaux à définir en concertation PNC-ONF	*Positif*

DOCUMENT ONF

				□ Recul et/ou éclaircie des lisières en pourtour de zone humide □ Etudier le schéma de vidange des bois dans les parcelles autour des zones humides pour éviter toute traversée par les engins forestiers de ces milieux et ruisselets associés	
Végétation des falaises continentales siliceuses	26,26 ha	Travaux écologiques	0,07 ha	*Conserver et protéger ces milieux* Préconisations : □ Protéger ces milieux de toute dégradation lors des exploitations forestières □ Ne pas détruire ces milieux par création d'infrastructure impactant la zone □ Ne pas prélever de matériaux	*Positif*
Falaises siliceuses catalano-languedocienne	12,23 ha		0,46 ha		*Positif*
Eboulis siliceux alpins et nordiques	22,49 ha	Coupes de jardinages	2,04 ha		*Neutre*
Pelouses pionnières	3,65 ha	Réouverture de milieux au moment de la coupe	0,12 ha	□ Ne pas boiser ces milieux □ Ne pas détériorer ces milieux lors des exploitations par les passages d'engins □ Favoriser l'entretien par une activité pastorale appropriée □ Gestion des lisières : créer des milieux de transition entre milieu ouvert intraforestier et peuplement fermé □ Gestion dans un objectif écologique : travaux d'intérêt écologique éventuels pour la réouverture de milieux en crête et la création de corridors entre les milieux ouverts afin de faciliter la circulation des espèces inféodées. Priorités et travaux à définir en concertation PNC-ONF □ Favoriser le maintien des pratiques de transhumance	*Positif*
Pelouses siliceuses sèches	141,07 ha		23,68 ha		*Positif*
Gazons à Nard raide	3,63 ha		2,05 ha		*Positif*
Pelouses à Agrostis-Festuca (y compris variante à F. paniculata)	211,94 ha		5,79 ha		*Positif*
Pelouses siliceuses subalpines	0,47 ha	Aucune action prévue	0,00 ha		*Neutre*
Landes à Cytisus purgans primaires	12,44 ha	Réouverture de milieux au moment de la coupe	0,11 ha		*Positif*
Landes sèches	0,25 ha	Travaux écologiques	0,24 ha		*. Positif*
Prairies naturelles de fauche de plaine			0,06 ha	Zones agricoles à forts enjeux. Préconisation milieux ouverts	*Positif*
	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000				**NON**
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB				**OUI**

surf.[1] : surface totale de l'habitat au sein de la forêt domaniale
surf.[2] : surface de l'habitat impactée par la décision d'aménagement.

Pour les espèces identifiées * :

Les coupes projetées sur l'espace de ces espèces sont soumises à autorisation du directeur.

En résumé, le choix d'un traitement irrégulier généralisé à l'ensemble de la forêt permet de maintenir une structure boisée avec des gros bois et une ambiance forestière permanente, de répondre au mieux aux contraintes d'un grand nombre espèces et habitats répertoriés ci-dessus.

DOCUMENT ONF

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L. 122-7 (§ 2°) et L. 122-8 du code forestier

Réglementation concernée		Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Réglementation	surf.[1]	**Décision**	surf.[2]		
Zone cœur de Parc National	9 317,28 ha	Forêts en libre évolution (FLE)	1 819,99 ha	Classement en hors sylviculture	*Positif*
		Îlots de sénescence (ILS)	345,29 ha	Délimitation des îlots en commun avec PNC	*Positif*
Site classé « Abîme de Bramabiau »	44 ha	Coupes avec traitement en futaie irrégulière ; Parcelles 26, 27p, 32p et 50	28 ha	Les parcelles forestières concernées par les interventions sylvicoles ne sont pas perçues depuis les lieux de fréquentation touristique liés à cet évènement naturel qu'est l'abîme ; ⇨ l'enjeu paysager majeur est la préservation de la qualité paysagère de la forêt au côté de la production + Application de prescriptions paysagères particulières lors des interventions sylvicoles	*Neutre à Positif*

surf.[1] : surface concernée par la réglementation dans le périmètre de la forêt.
surf.[2] : surface impactée par la décision d'aménagement.

En ce qui concerne le site classé de l'Abîme de Bramabiau, les prescriptions paysagères générales suivantes seront à appliquer sur les 4 parcelles concernées par les coupes :

Respecter l'esprit des lieux et l'échelle visuelle du paysage, éviter l'apparition de géométrie marquée, maintenir une diversité visuelle harmonieuse, souligner les éléments remarquables du site, éviter la création d'espaces difficiles à gérer.

De plus, des prescriptions particulières seront à prendre comme :

- Procéder à des coupes de renouvellement, suivant un traitement en futaie irrégulière, et réalisées sur des surfaces variables et réduites,
- Ne pas créer de cloisonnements et n'utiliser que les traînes forestières existantes, en association de la coupe, pour exploiter les bois [1]

DOCUMENT ONF

Liste des annexes cartographiques

C1 Carte de situation de la forêt
C2 1 Carte de la fonction de production
C2 2 Carte de la fonction écologique
C2 3 Carte de la fonction sociale
C2.4 Carte de la fonction de protection
C3 Carte des unités stationnelles DT Méditerranée
C4 Carte des types de peuplements
C5 Carte de la desserte
C6 Carte des essences objectifs
C7 Carte d'aménagement
C8 Carte de l'aléa feu de forêt
C9.1 Carte des Equipements DFCI structurants (Atlas)
C9.2 Carte du réseau structurant objectif
C10 Carte des groupes de stations selon Boissier
C11 Carte du capital sur pied
C12-1 Carte de la Réserve de Biosphère
C12-2 Carte du patrimoine mondial de l'UNESCO (Cévennes)
C13 Carte du périmètre du Parc National des Cévennes
C14-1 Carte des sites Natura 2000 (ZSC directive « habitats »)
C14-2 Carte des sites Natura 2000 (ZPS directive « oiseaux »)
C14-3 Carte des ZNIEFF de type 1
C14-4 Carte des ZNIEFF de type 2
C14-5 Carte des zones humides
C15 Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire
C16 Carte des sensibilités paysagères
C17 Carte des captages d'eau potable et de leurs périmètres
C18 Carte du schéma d'accueil du public
C19 Carte de localisation des placettes permanentes du protocole régénération
C20 Carte des sites classés et sites inscrits
C21 Carte coupes conditionnelles et des pistes de débardages à créer
C22 Carte des Ilots de senescence
C23 Carte des unités de gestion et forêts en libre évolution (FLE) selon la charte du PNC
C24 Carte des lots de chasse

DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017 - 2036
Surface de gestion : 11 452,45 Ha

N

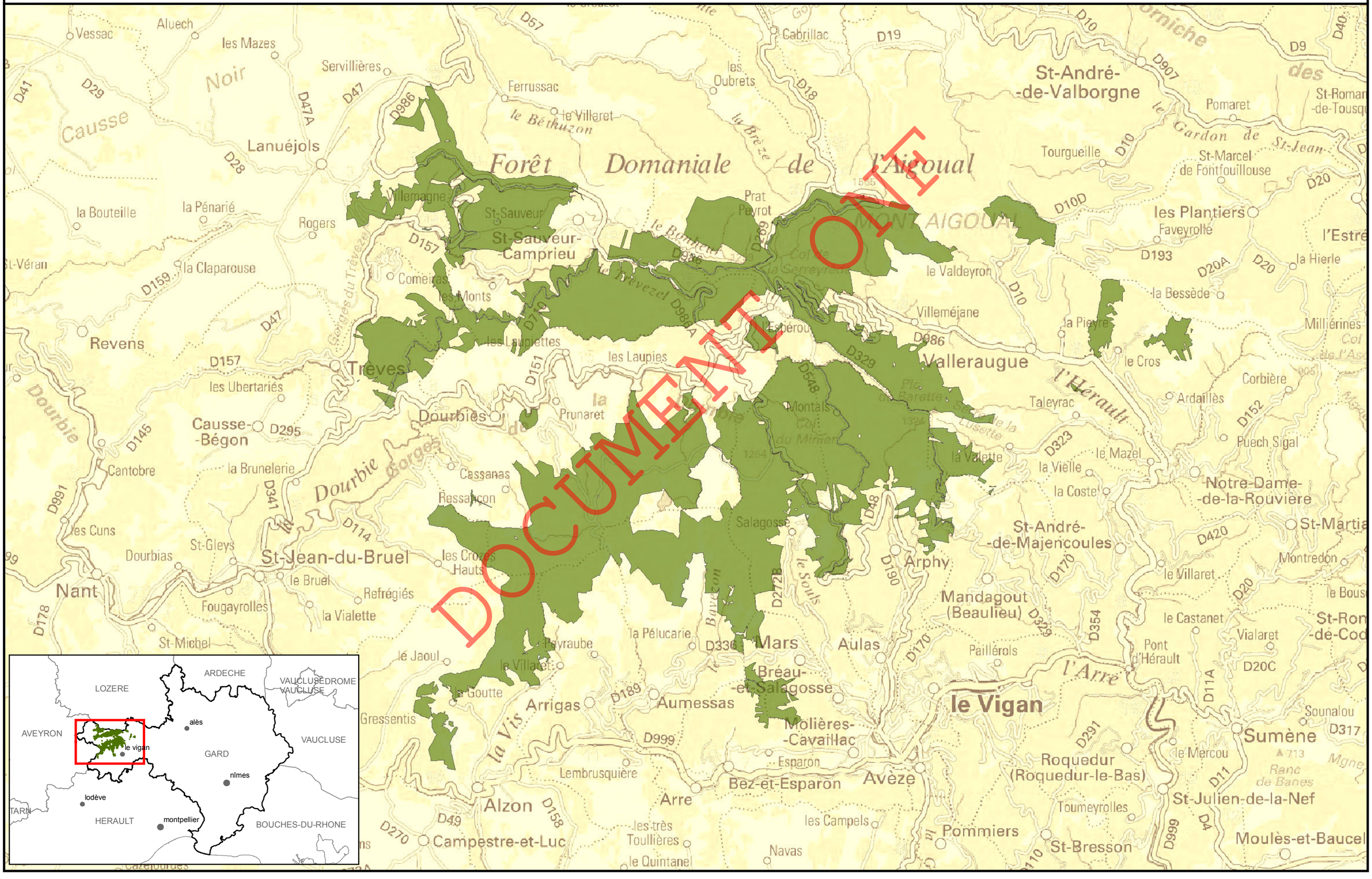
Kilomètres
0 2

Source : Fond IGN Scan 100

Forêt domaniale de l'Aigoual

Annexe C1

Carte de situation



Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

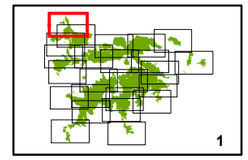
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse



DOCUMENT ONE

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse



DOCUMENT EN COURS

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse



DOCUMENT NON CONTRACTUEL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

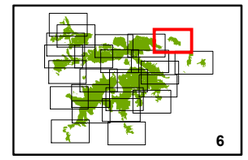
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse



DOCUMENT ONE

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

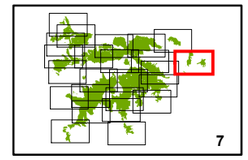
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse



DOCUMENT ONF

157
156
384

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

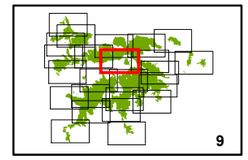
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse



DOCUMENT FINAL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

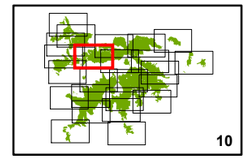
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse



DOCUMENT NON CONTRACTUEL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

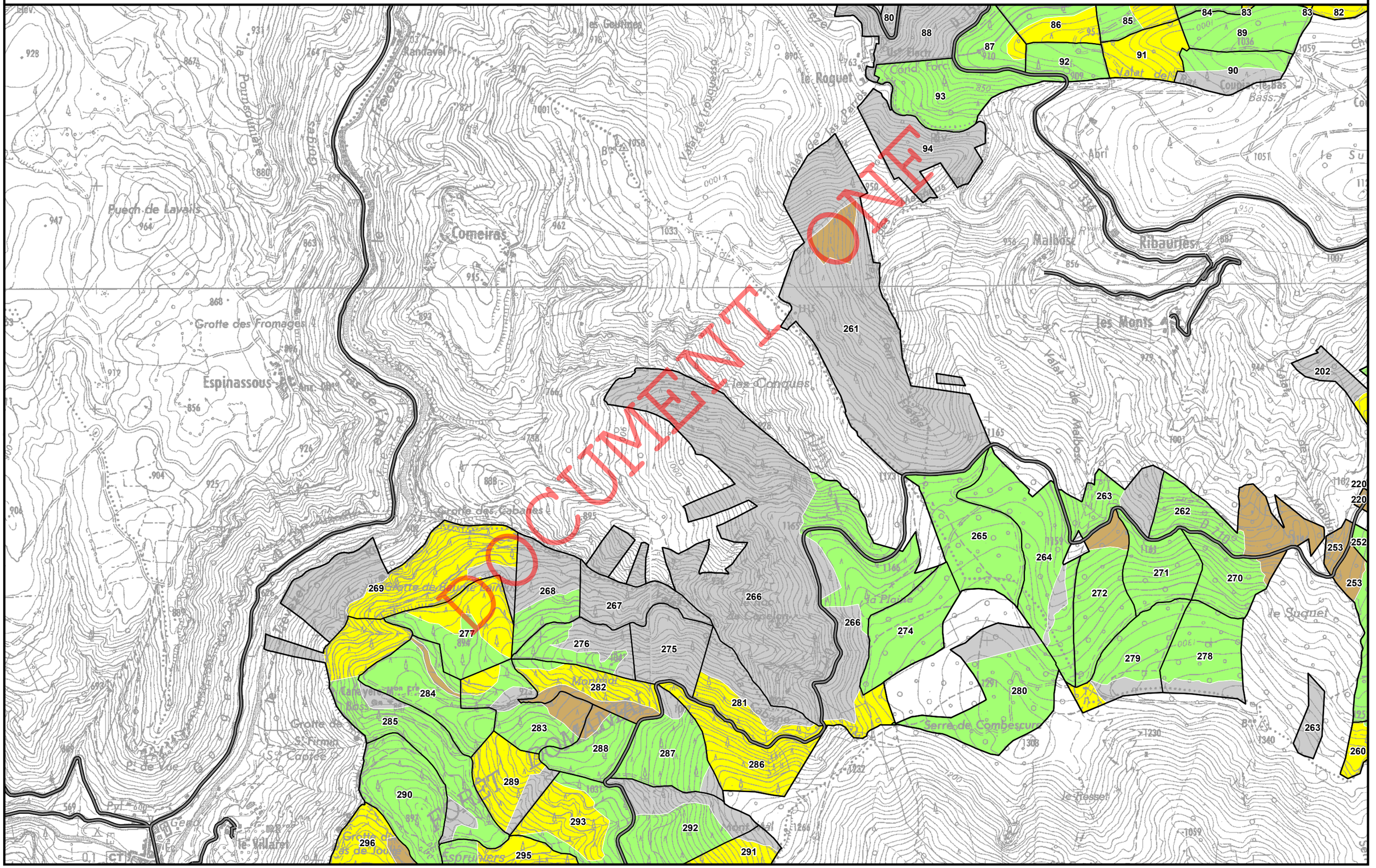
0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse




80
88
87
86
85
84
83
83
82
89
92
91
90
93
94
261
202
263
262
265
264
271
270
253
252
253
272
266
274
279
278
280
263
260
269
268
267
266
277
276
275
284
282
281
285
283
288
287
286
289
290
293
292
296
295
291
Puech de Lavaris
Comeiras
Grotte des Fromages
Espinassous
Grotte des Cabanes
Grotte de la Baume Laire
Grotte de St-Firmat
Grotte des Capucs
Grotte des Epsprunyers
les Goutines
le Roguet
Malbosc
Ribaurles
les Monts
la Plaine
Serre de Combescure
le Suquet
le Resset
les Conques
Gorges de la Trevezel
Le Pounsounière
Randavel
Valat de Malbosc
Valat de Ribaurles
Valat de Monts
Valat de Roquesalade
Valat de las Parros
Cond. Forc.
Cond. le Bas
Abri
Le Villaret
Le Capelan
Le Mondal
Le Cabanon
Le Cabanon
Le Cabanon

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

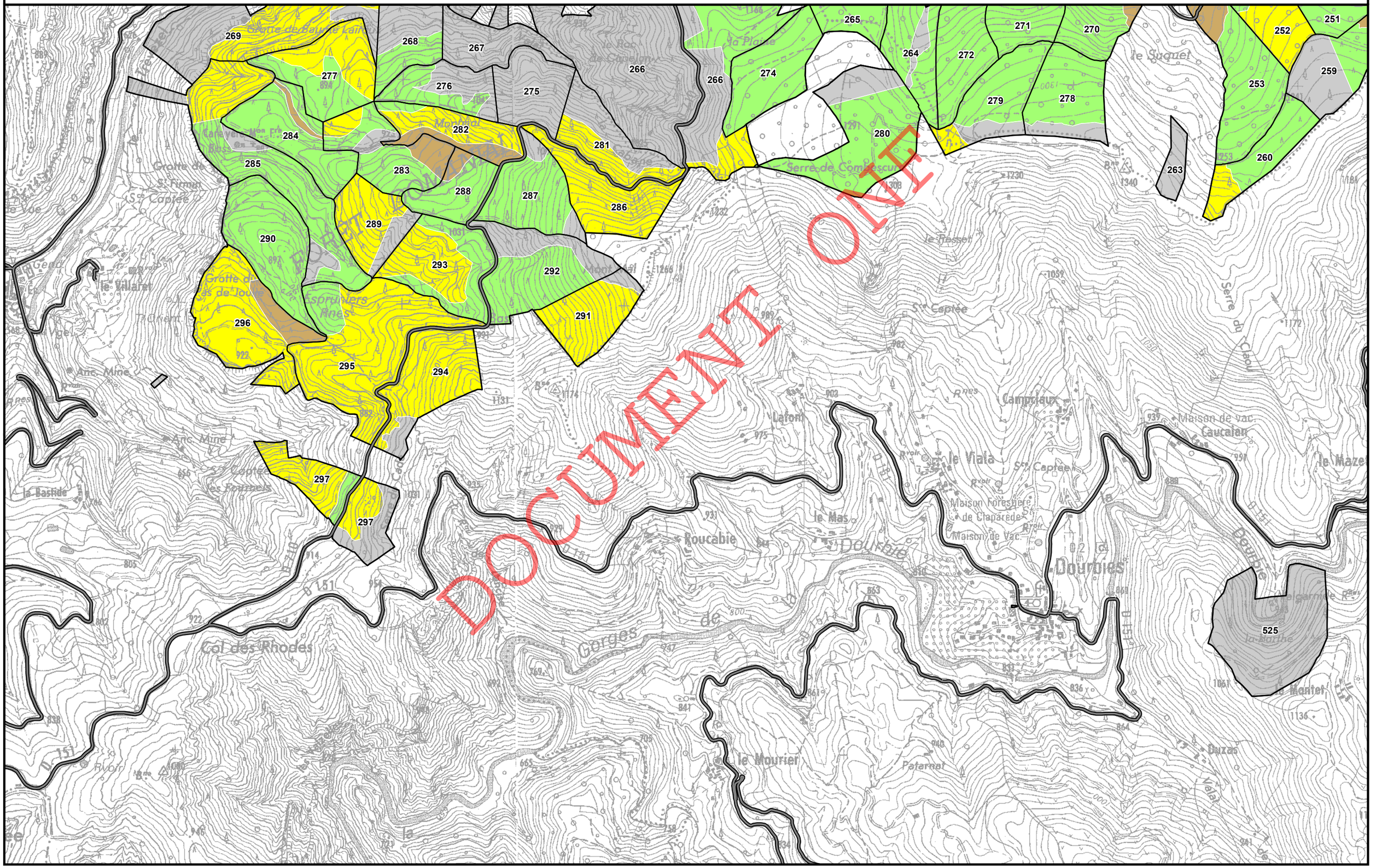
0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse





Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

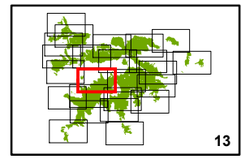
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

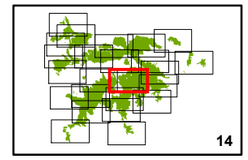
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse



DOCUMENT ONF
FORET DOMANIALE DE L'AIGOUAL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse



DOCUMENT TEST ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

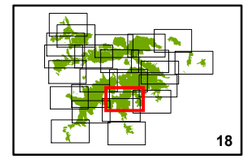
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

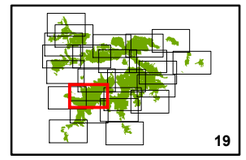
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse



DOCUMENT DE TRAVAIL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

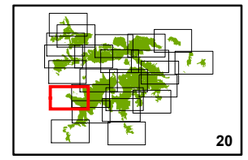
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

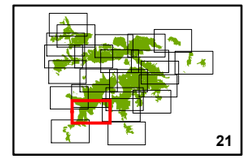
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu fort
Enjeu moyen
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse



DOCUMENT NON CONTRACTUEL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

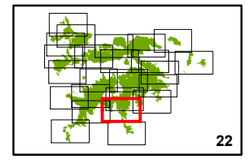
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

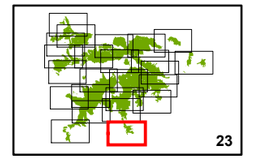
N

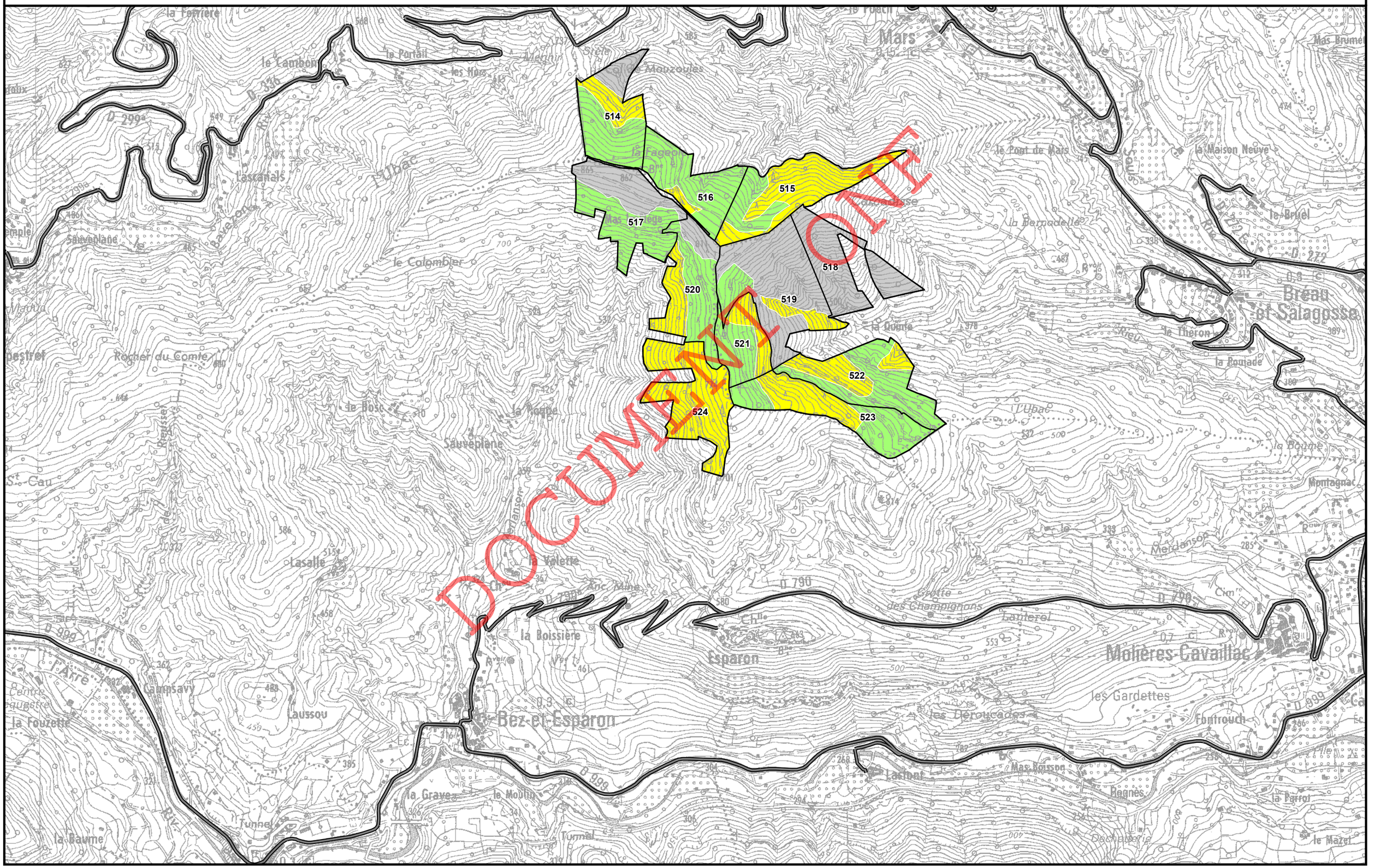
0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse





DOCUMENT
FINAL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

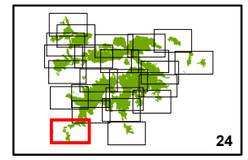
N

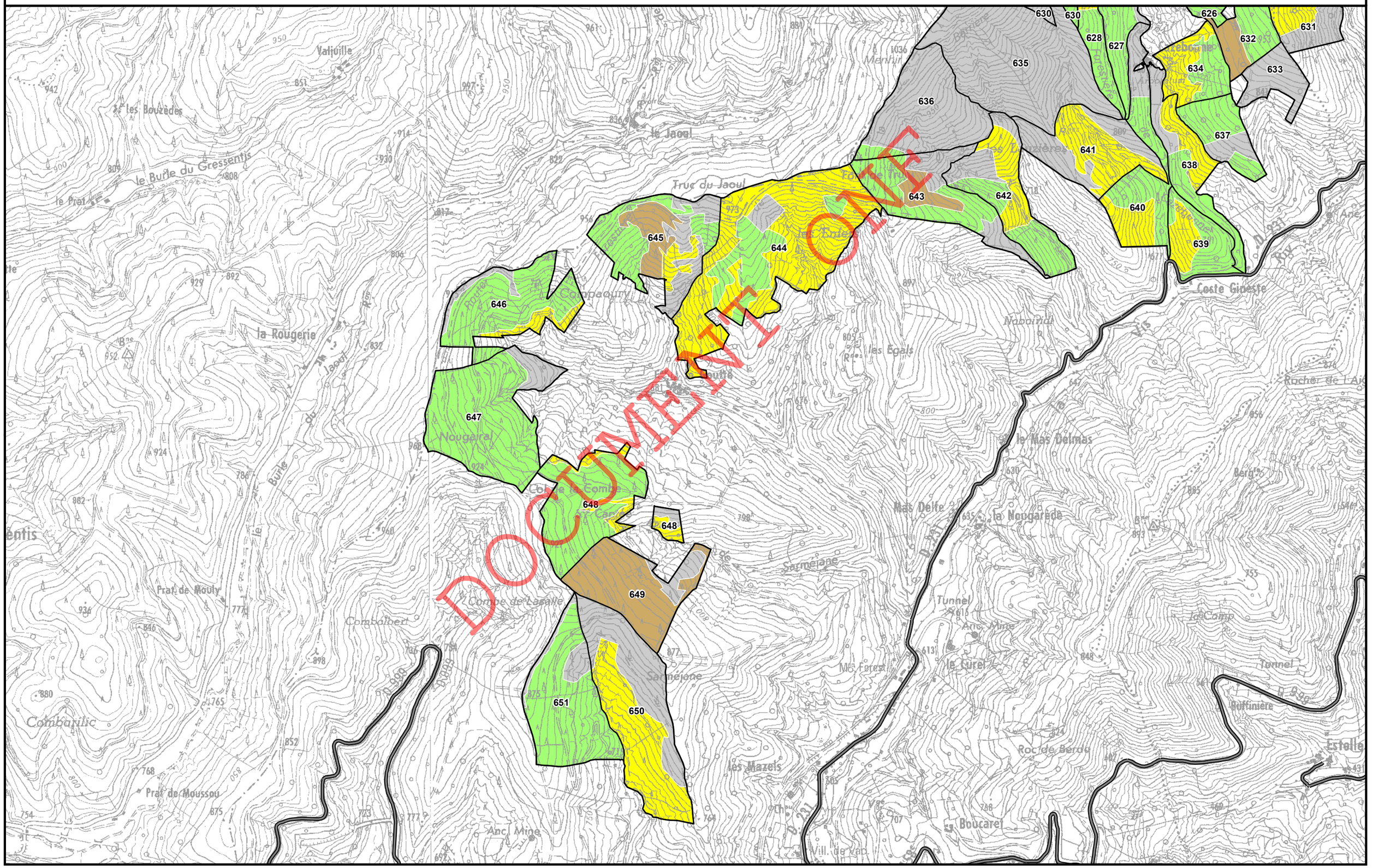
0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort
sans objet

Annexe C2-1

Carte de la fonction de production ligneuse





Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 1 000 2 000
Mètres
Source: IGN Scan 100

- Enjeu fort
- Enjeu reconnu
- Enjeu reconnu (zone hors Parc national des Cévennes)

Annexe C2-2

Carte de la fonction écologique

DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 1 000 2 000
Mètres
Source: IGN Scan 100

Enjeu fort
Enjeu reconnu

Annexe C2-3

Carte de la fonction sociale

DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 1 000 2 000
Mètres
Source: IGN Scan 100

Sans objet
Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu fort

Annexe C2-4

Carte de la fonction de protection contre es risques naturels

DOCUMENT ONE

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

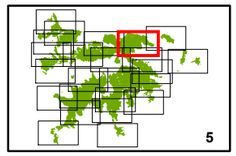
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

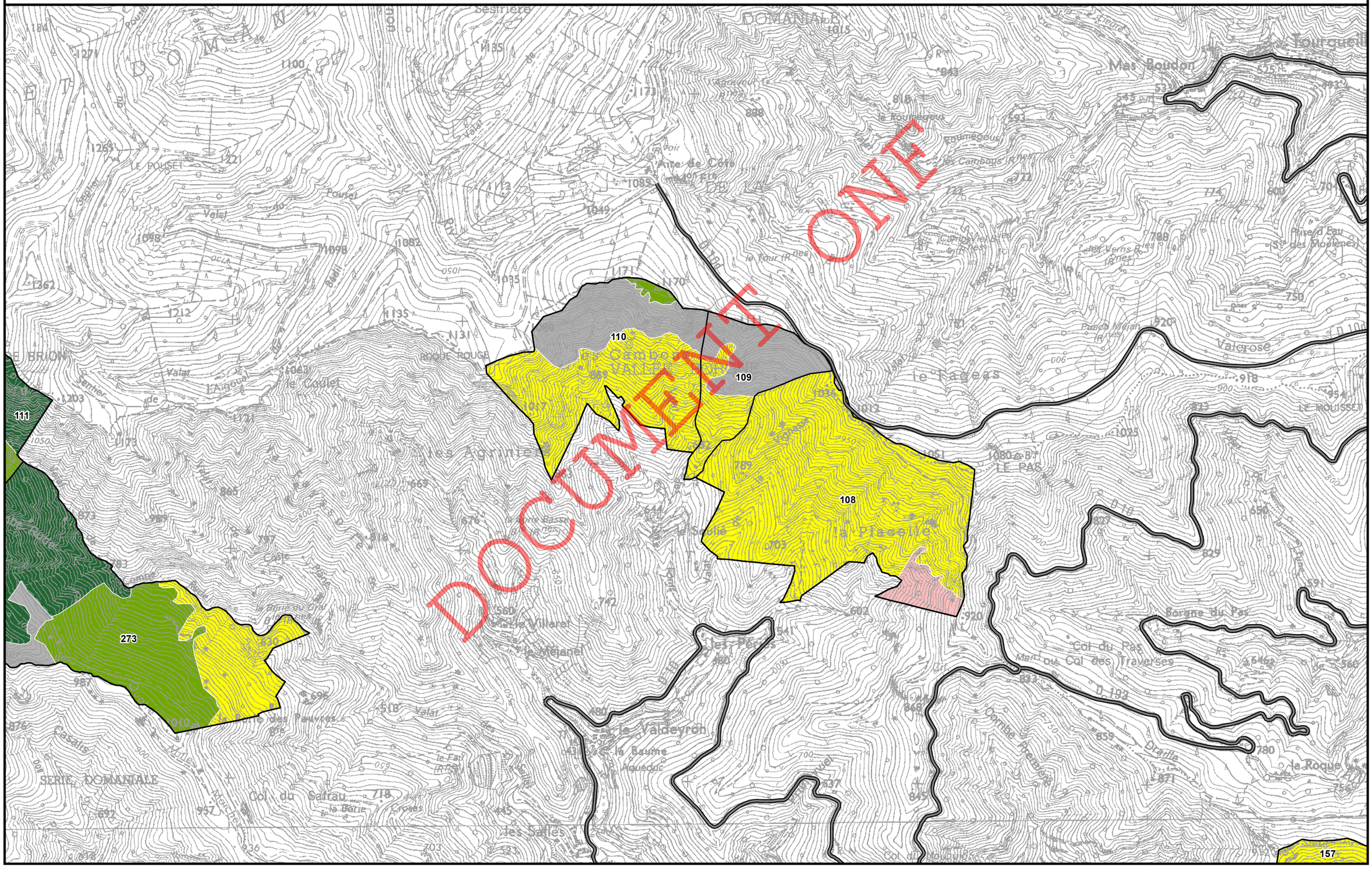
0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée





Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

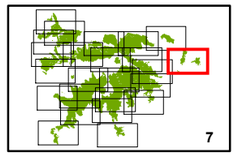
N

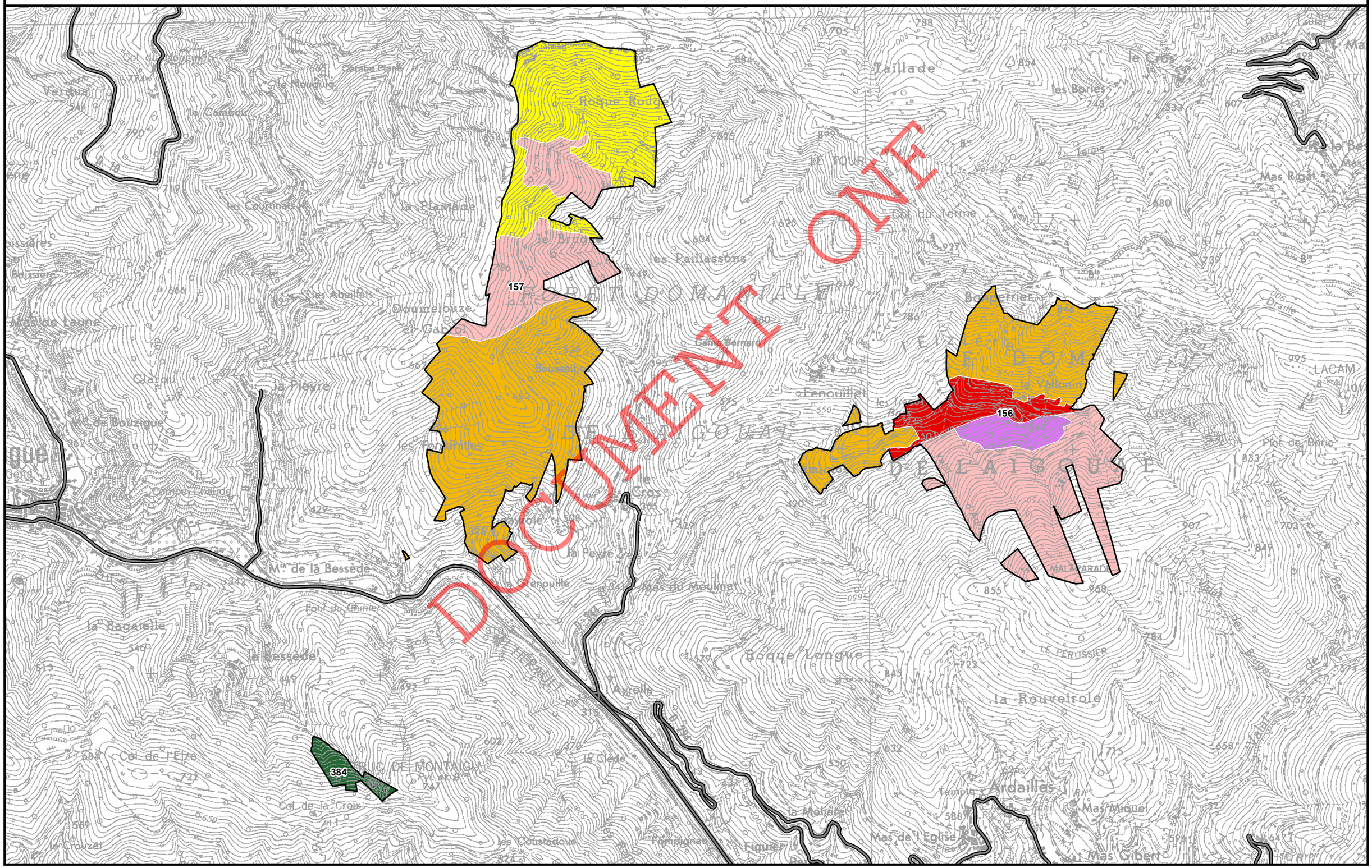
0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée





Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

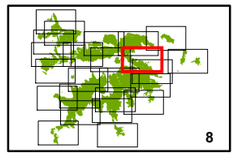
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

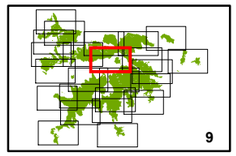
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

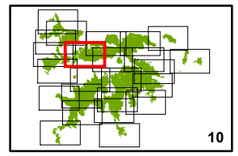
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée



DOCUMENT INFO ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

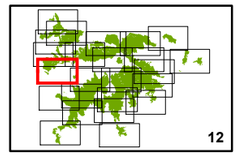
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

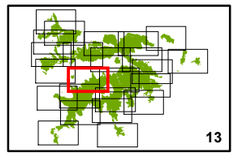
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée



DOCUMENT HORS FORÊT DOMANIALE DE L'AIGOUAL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

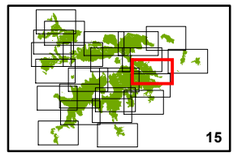
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

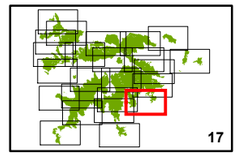
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée



DOCUMENT

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

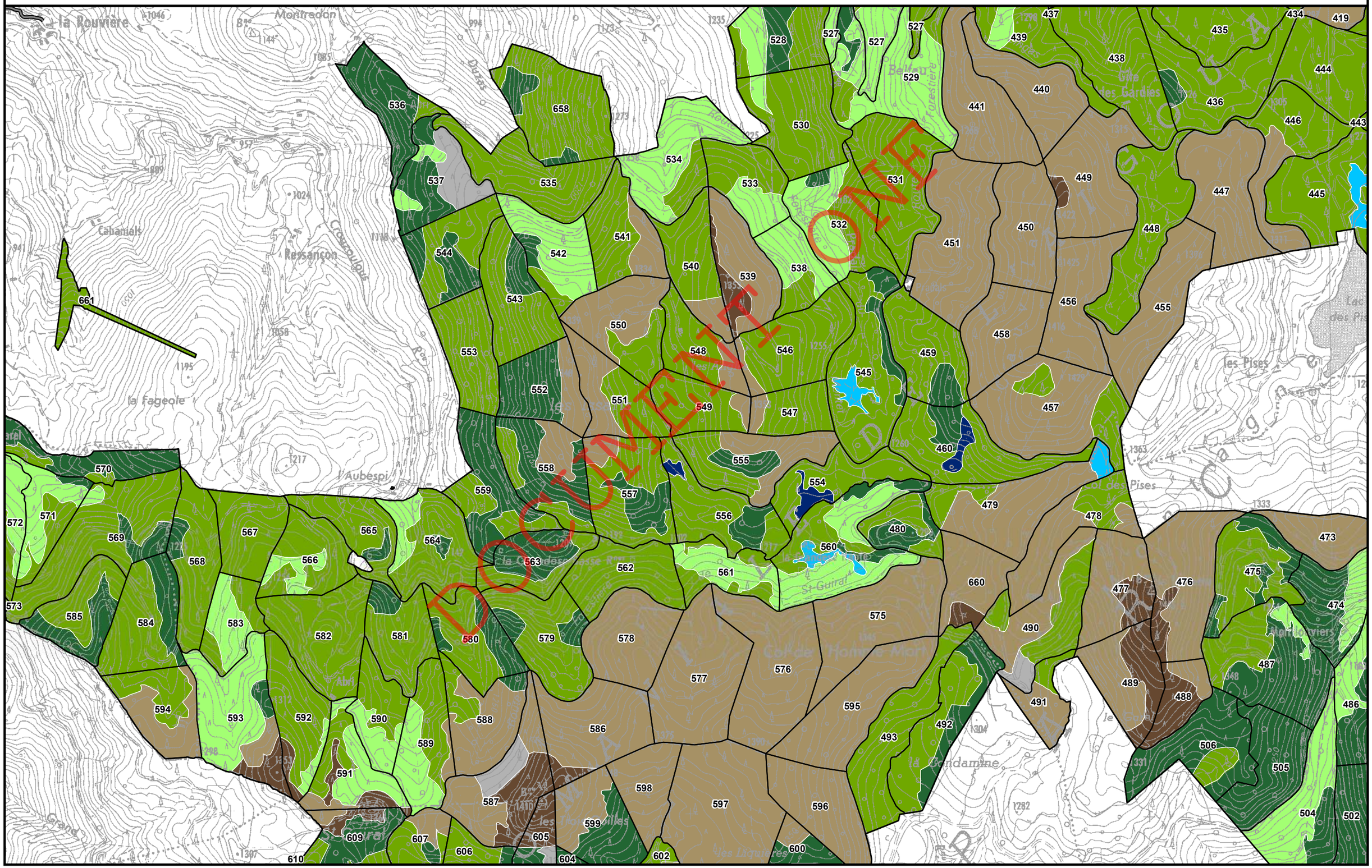
0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée





Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

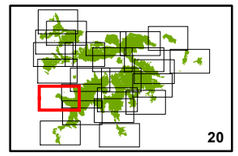
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée



DOCUMENT ONE

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

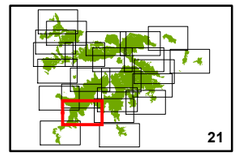
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

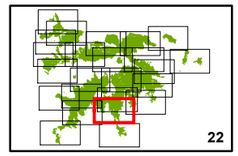
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée



DOCUMENT OFFICIEL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

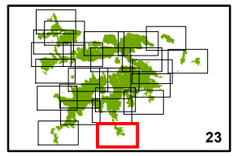
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée



514
515
516
517
518
519
520
521
522
523
524

DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

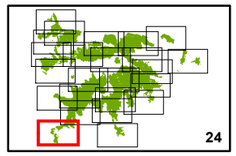
N

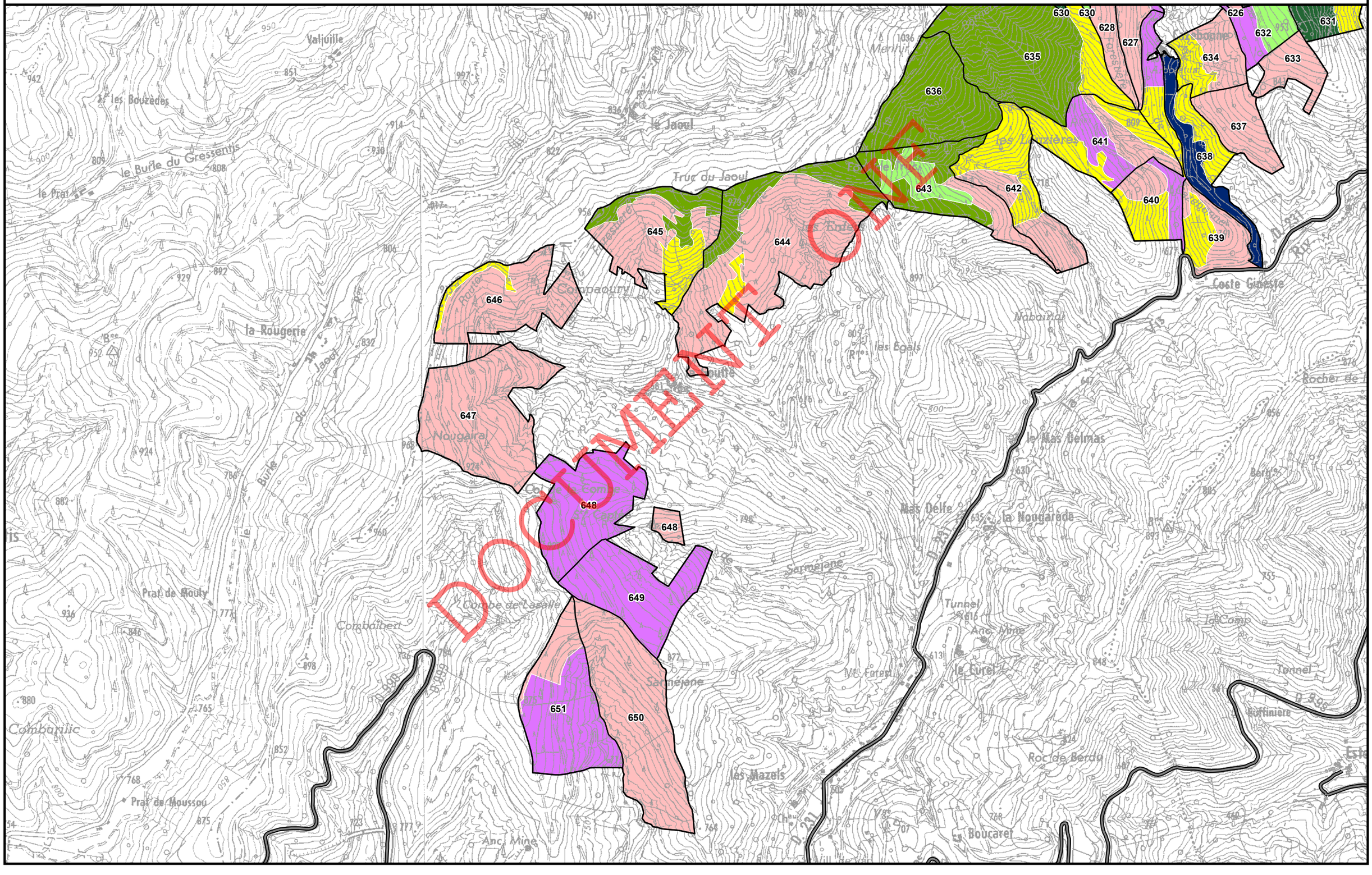
0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Montagnard inférieur calcaire frais
- Montagnard inférieur siliceux frais
- Montagnard inférieur siliceux peu sec
- Montagnard inférieur siliceux sec à très sec
- Montagnard supérieur siliceux frais
- Montagnard supérieur siliceux peu sec
- Montagnard supérieur siliceux sec à très sec
- Mésoméditérranéen siliceux peu sec
- Mésoméditérranéen siliceux sec à très sec
- Supraméditérranéen siliceux frais
- Supraméditérranéen siliceux peu sec
- Supraméditérranéen siliceux sec à très sec
- Ripisylve montagnarde
- Asylvatique humide
- Asylvatique rocheux

Annexe C3

Carte des unités stationnelles DT Méditerranée





Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires



DOCUMENT OFFICIEL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

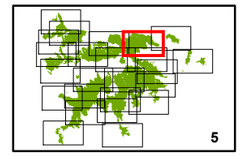
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires



DOCUMENT

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

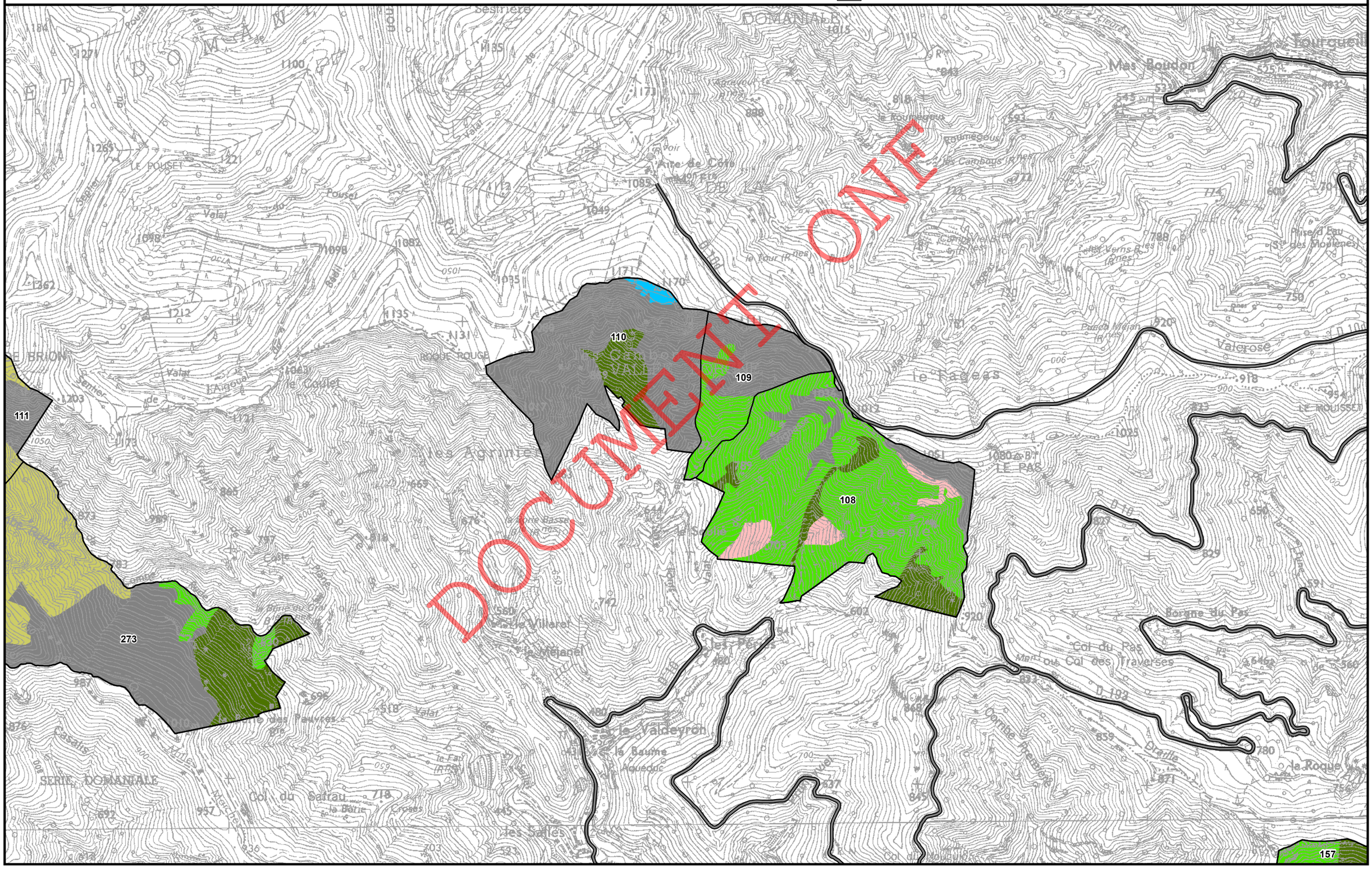
0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires




110
109
108
111
273
157
Les Agrunes
Le Villaret
Les Pesses
le Valdeyron
la Baume
Col du Safrau
Col du Pas
Col des Traverses
Borne du Pas
la Roque
Valerose
Le Tageas
Mas Boudon
Le Pas
Le Poujet
Roche Rouge
Le Brion
Les Cambous
Le Mouisset
Puech Merlan
Les Verns
Les Salles
Les Pauvres
Le Coulet
Le Mejanel
Le Rouergous
Le Tour
Le Fau
Aqueduc
Crottes
Oratille
Cornice Fresque
Sentier de l'Aigoual
Sentier de Brion
Sentier du Poujet
Sentier de Valat
Sentier de Valat
Sentier de Valat

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

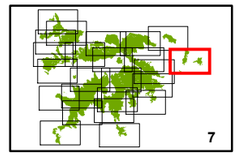
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

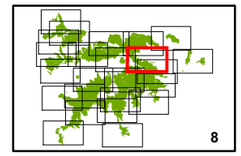
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires



DOCUMENT ONE

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

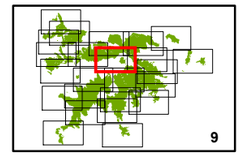
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

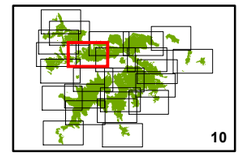
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires



DOCUMENT NON CONTRACTUEL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires



DOCUMENT ONF
DOCUMENT ROMANET

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

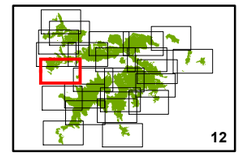
N

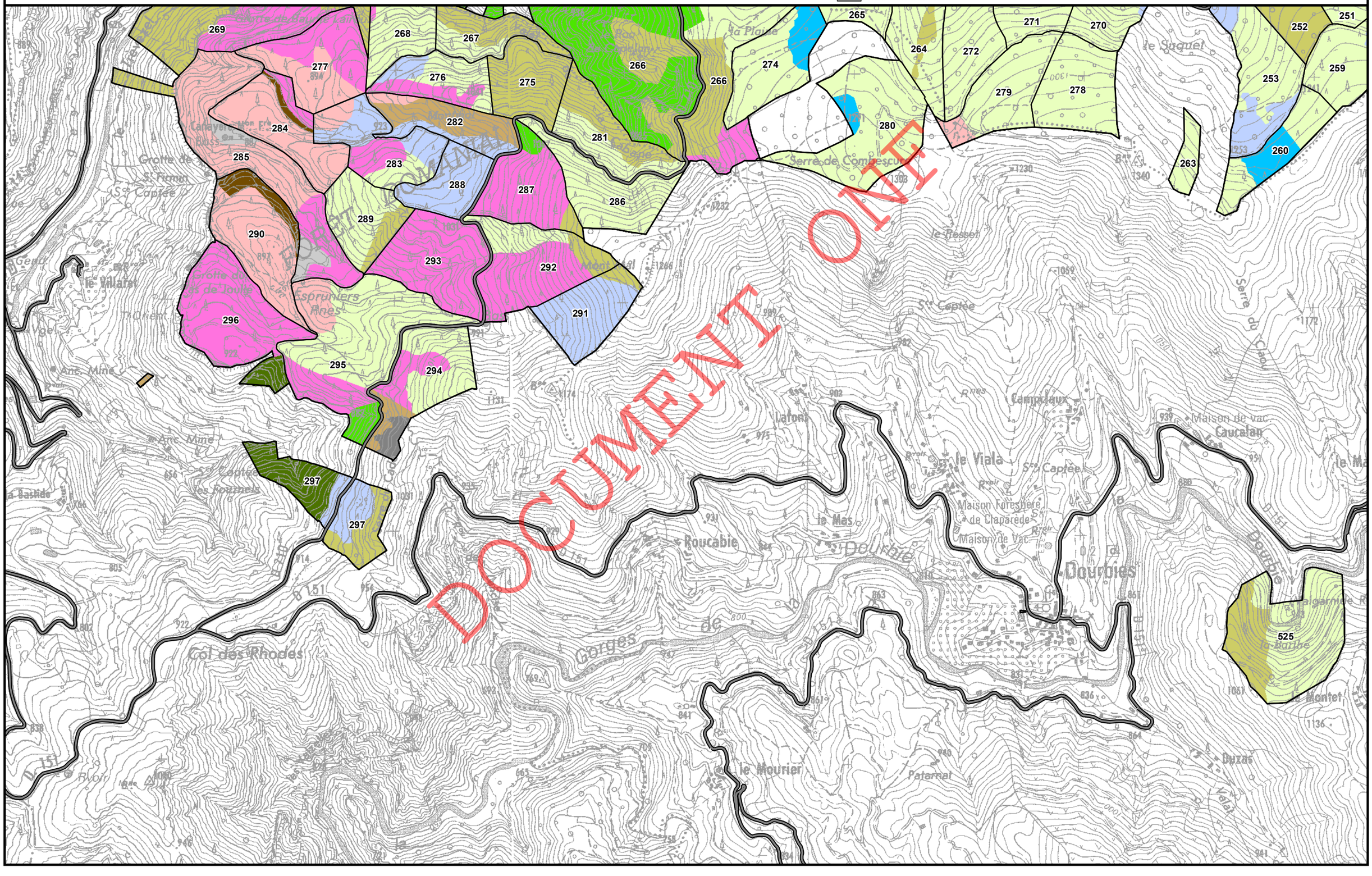
0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires




269
268
267
277
276
275
266
266
265
274
264
271
270
272
252
251
259
253
279
278
284
282
281
260
285
283
263
288
287
286
289
290
293
292
291
296
295
294
297
297
525
la Plaine
le Suquet
Serre de Combescure
le Plessel
Serre du Chaos
Grotte de St Firmet
Grotte du Trou de Joulle
Espruniers
Rnes
le Villaret
Anc. Mine
les Fournels
Col des Rhodes
Gorges de la Dourbie
Roucabie
le Mas Dourbie
Dourbies
le Mourier
Lafont
le Viala
Maison Forestière de Claparède
Maison de Vac
Maison de Vac Caucalau
Campdaux
Patarnat
Montet
Duzas
la Barthe
Dourbie
Bonheur
Vialas
D 151
D 151
D 151
Bonheur
Bonheur
Bonheur

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

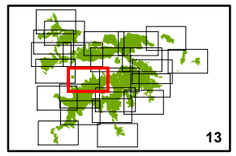
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

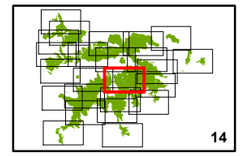
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires



DOCUMENT
FORET DOMANIALE DE L'AIGOUAL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

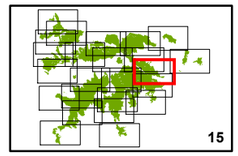
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

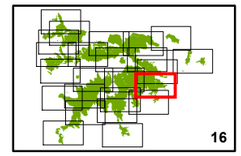
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

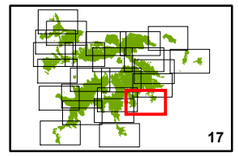
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

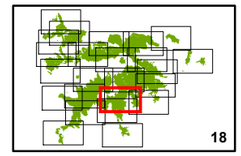
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires



DOCUMENT ONE

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires



DOCUMENT HORS ZONE

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

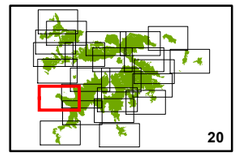
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

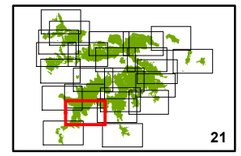
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires



DOCUMENT

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

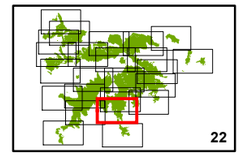
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

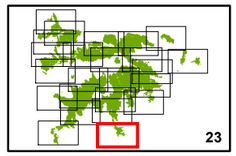
N

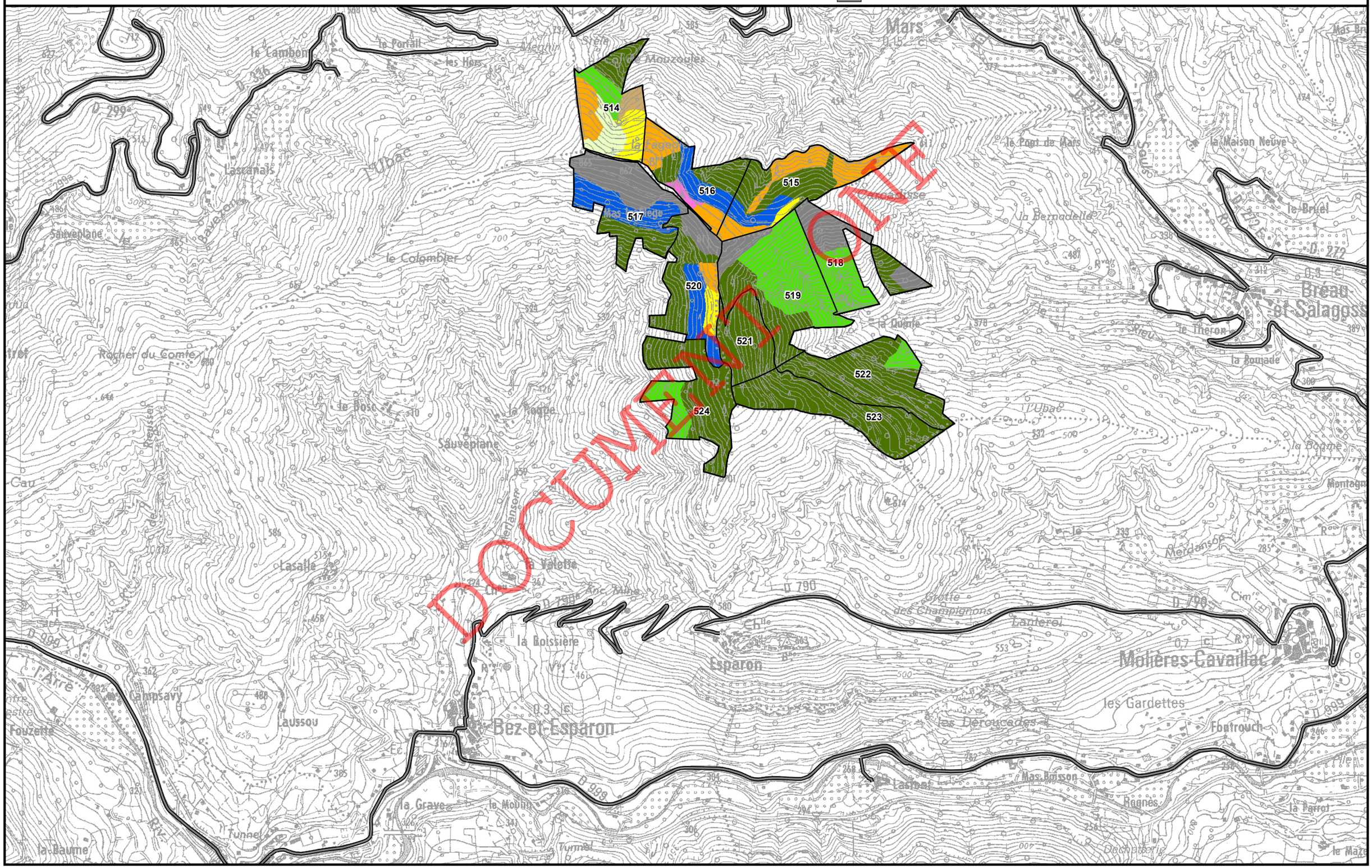
0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires





Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

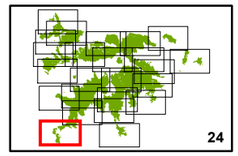
N

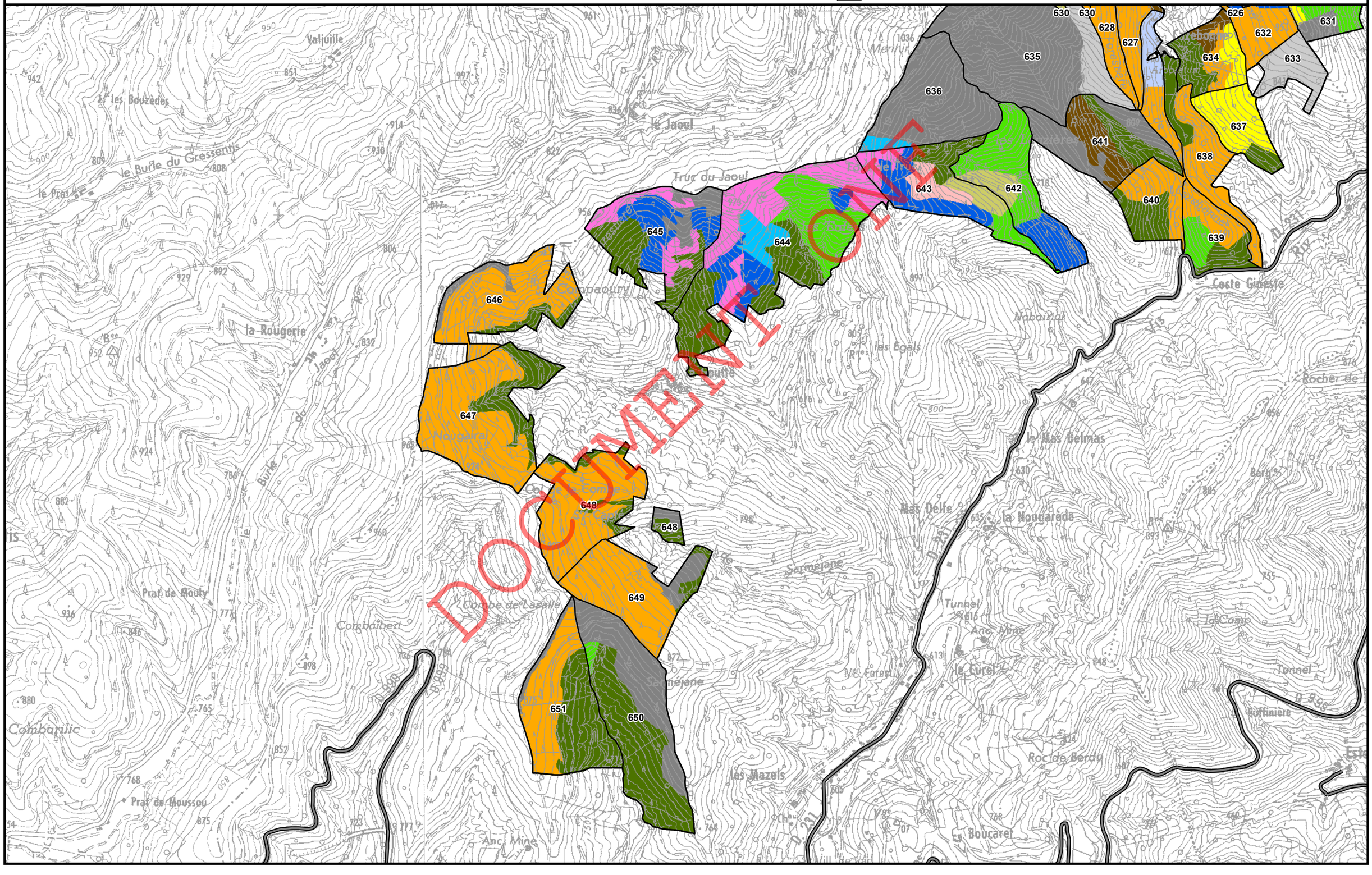
0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Futaie de hêtre
- Futaie de chêne sessile et pubescent
- Futaie d'autre feuillu
- Futaie de sapin
- Futaie d'épicéa commun
- Futaie de douglas
- Futaie de pin noir d'Autriche
- Futaie de pin laricio de Corse
- Futaie de pin sylvestre
- Fuatie de pin à crochet
- Futaie d'autre résineux
- Taillis de hêtre
- Taillis de chêne
- Taillis de châtaignier
- Milieu ouvert
- Vide non boisable

Annexe C4

Carte des peuplements élémentaires





DOCUMENT FINAL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

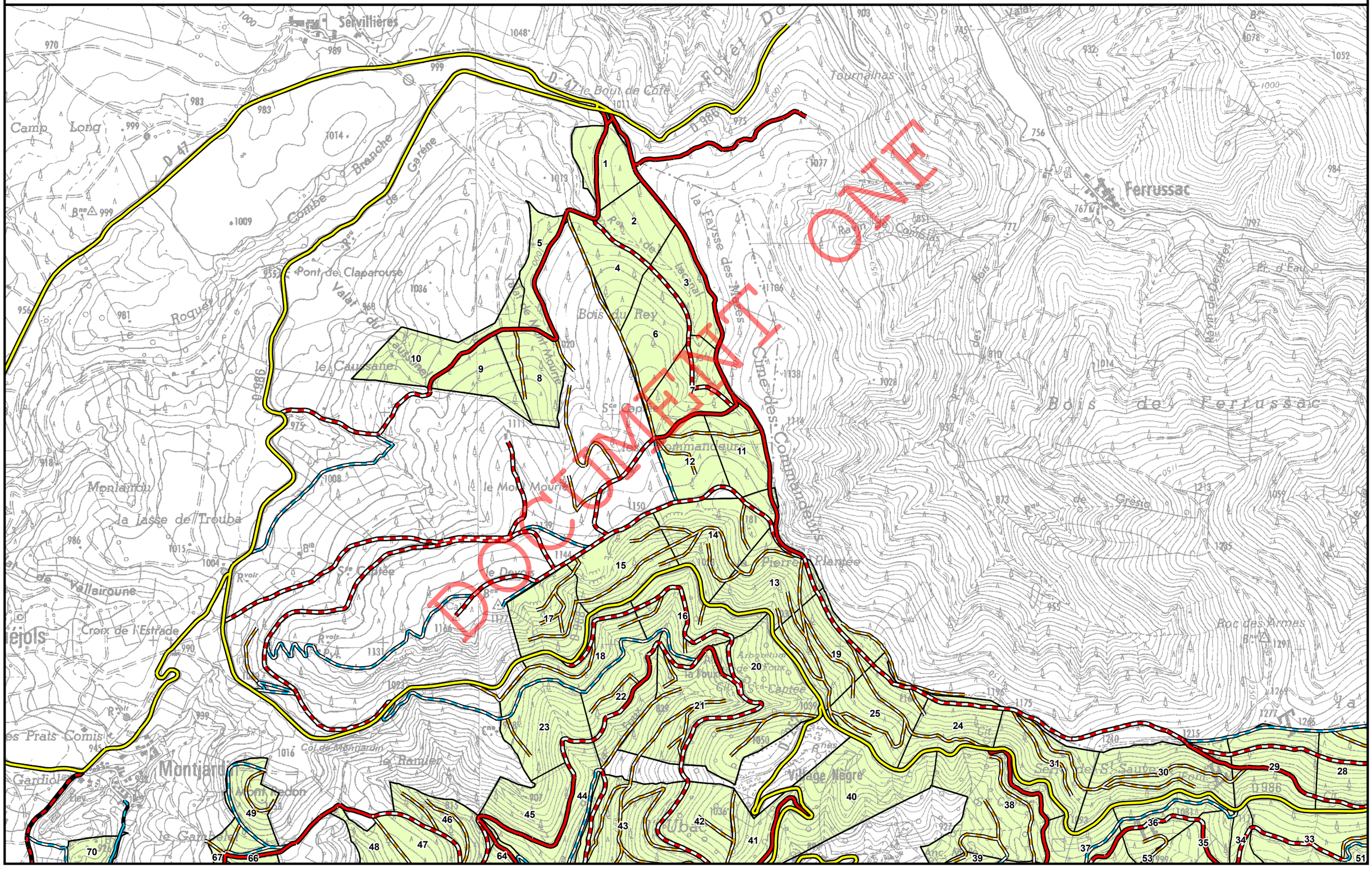
0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière





Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT HORS CONTEXTE

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

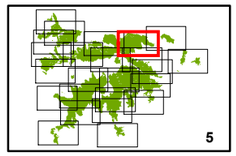
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

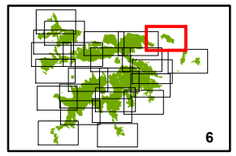
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

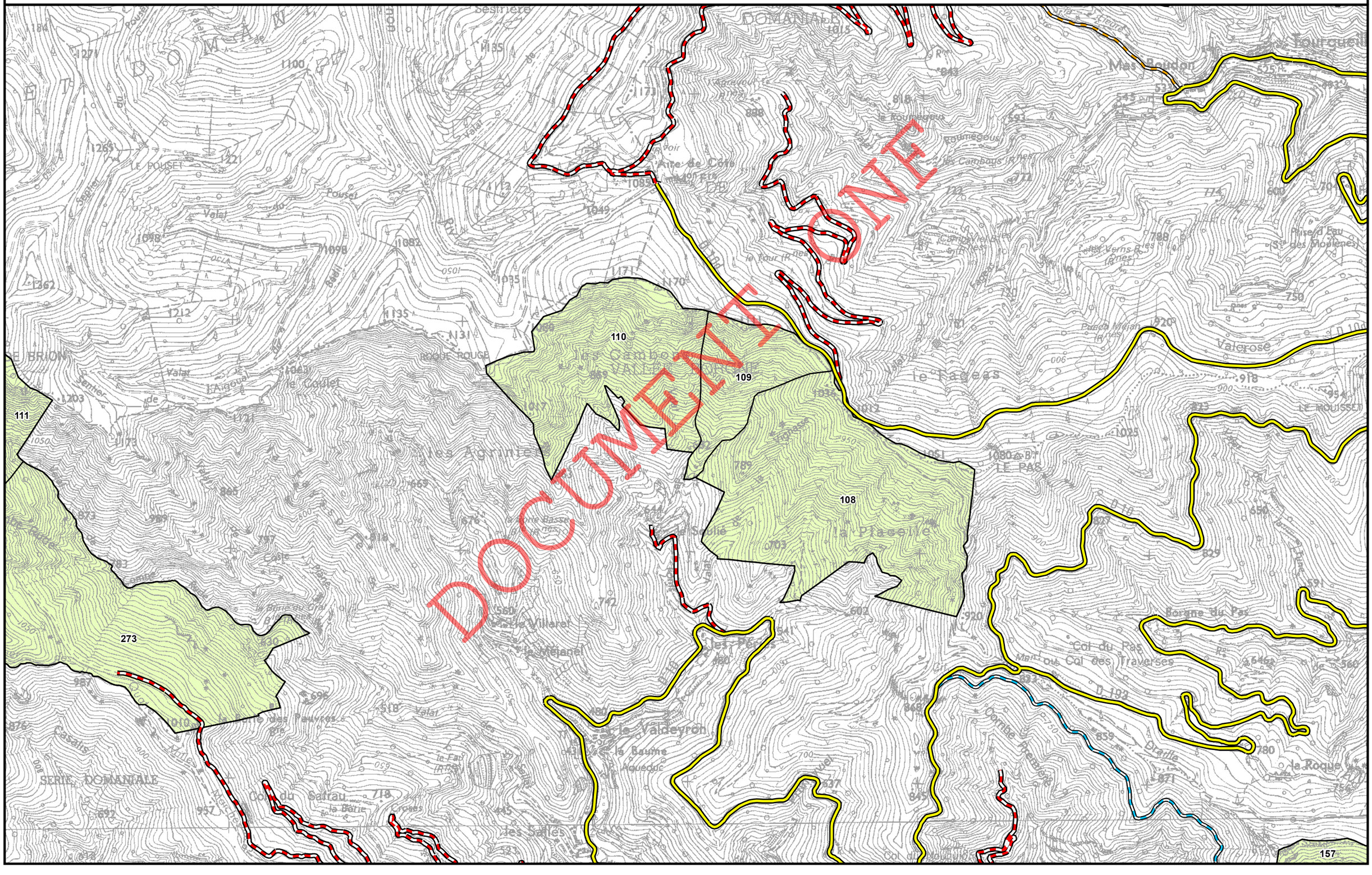
- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT EN COURS



Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

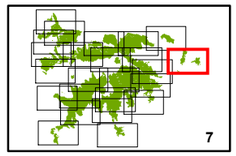
N

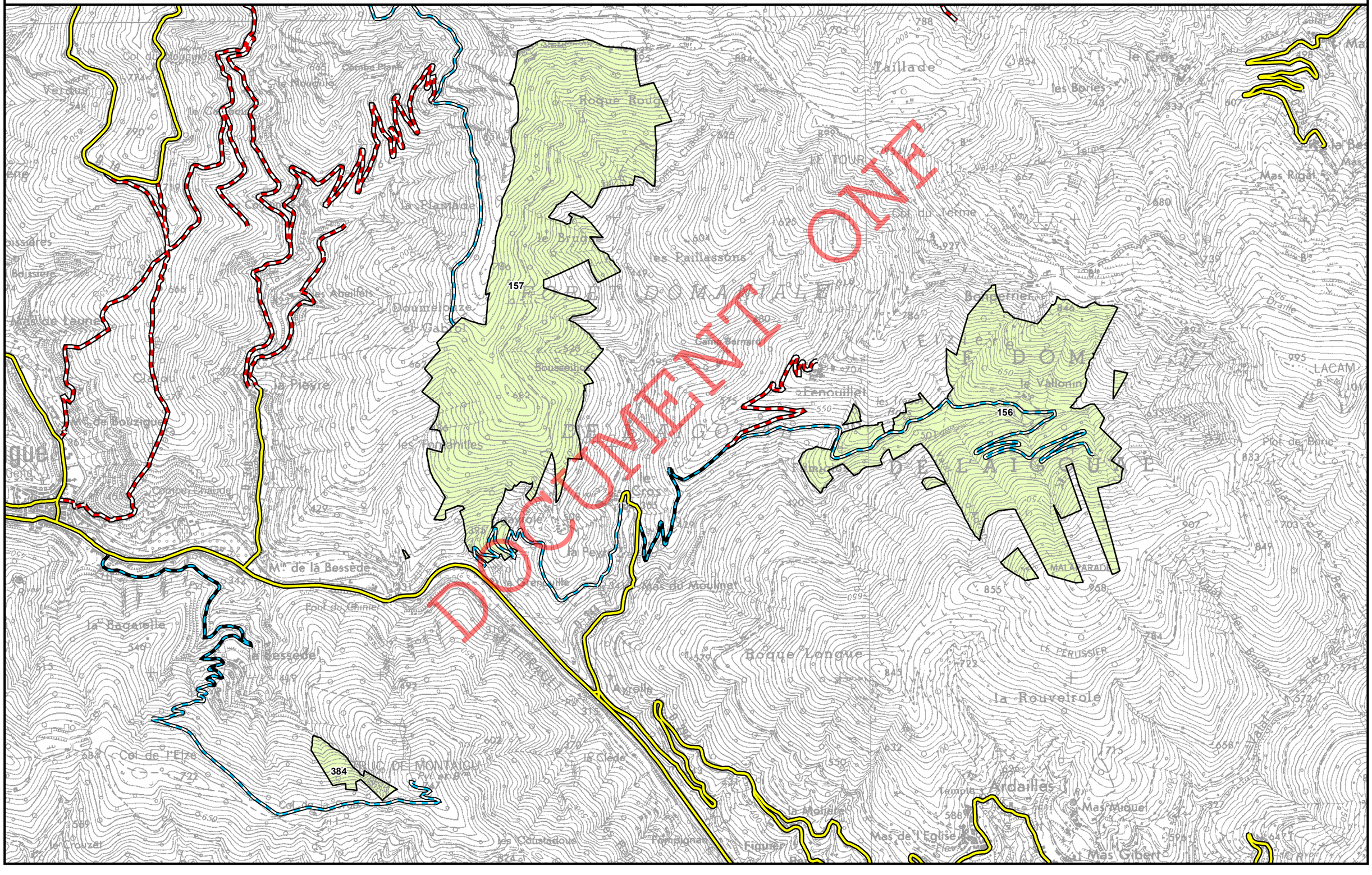
0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière





Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

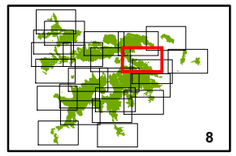
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT ONE

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

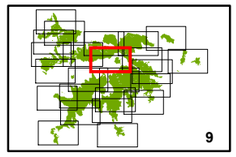
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

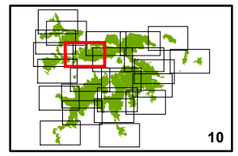
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT CONFIDENTIEL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT ONF
FORÊT DOMANIALE

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

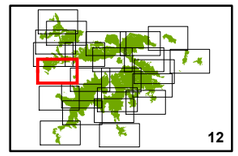
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

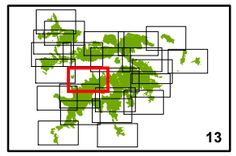
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT NON CONTRACTUEL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

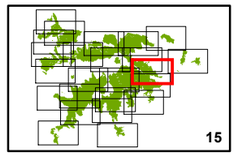
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT DE TRAVAIL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

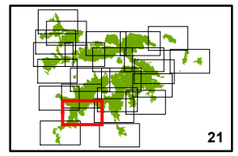
0 150 300
Mètres

Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

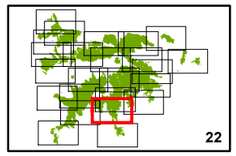
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

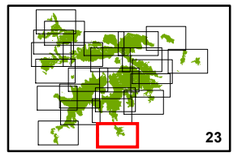
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

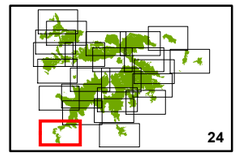
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Route départementale
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste empierrée accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage

Annexe C5

Carte de la desserte forestière



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

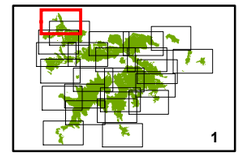
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

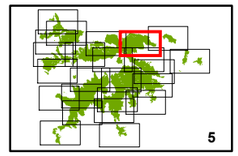
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

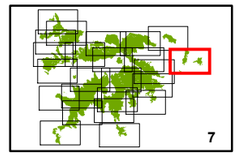
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

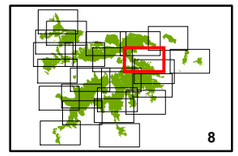
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT ONE

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

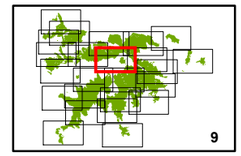
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

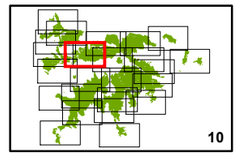
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT INFO

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

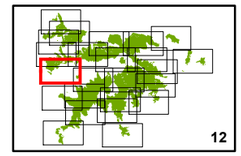
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT NON CONTRACTUEL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

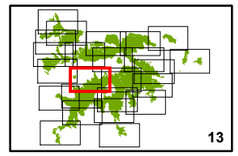
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

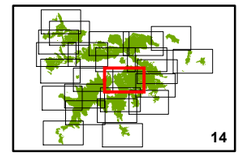
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT NON CONTRACTUEL
FORÊT DOMANIALE DE L'AIGOUAL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

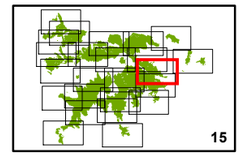
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

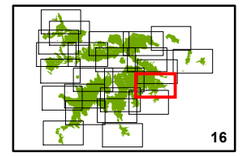
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

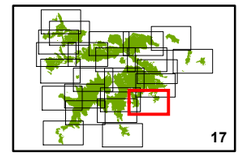
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

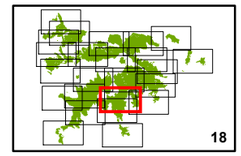
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

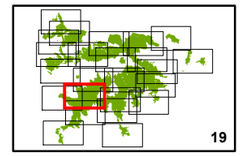
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

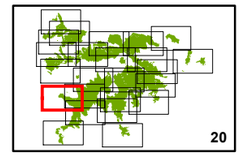
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

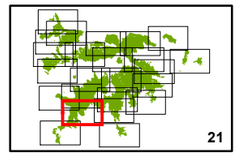
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT ONF
DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

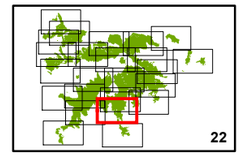
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

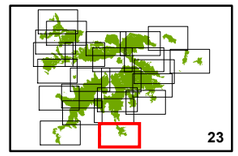
N

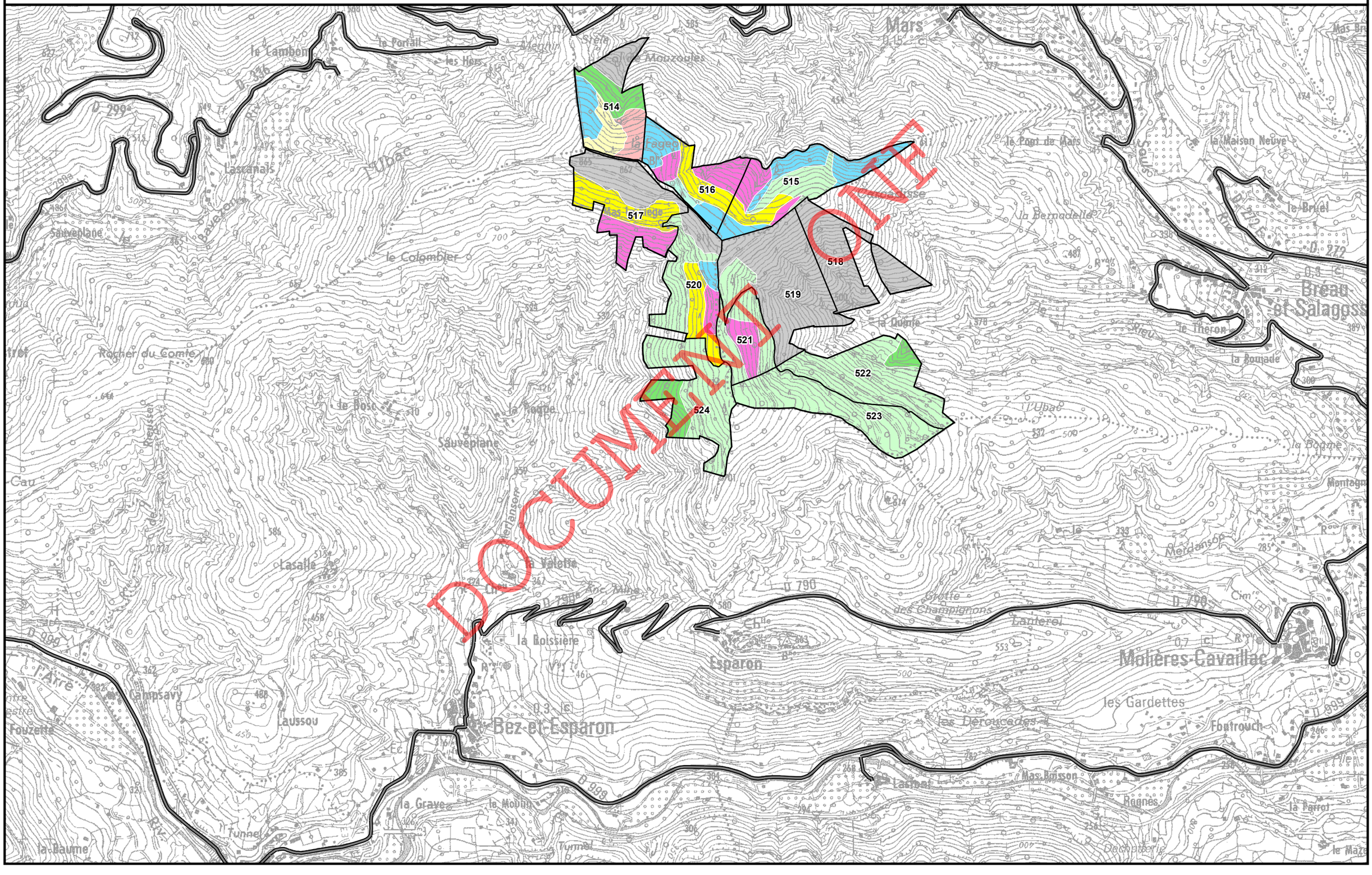
0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif





Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement 2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

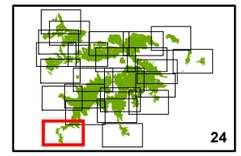
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Hêtre
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Frêne commun
- Sapin
- Sapin de Vancouver
- Douglas
- Cédre de l'Atlas
- Méléze d'Europe
- Epicéa
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Pin Laricio
- Pin à crochet
- Hors sylviculture
- Vide boisable

Annexe C6

Carte des essences objectif



DOCUMENT PROVISOIRE

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

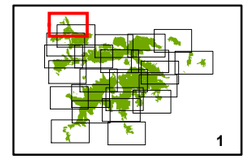
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

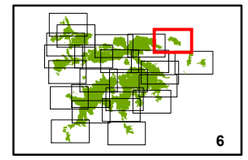
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT ONE

110
109
108
111
273
157

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

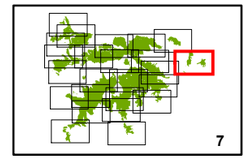
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT ONF

157

156

384

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT ONE

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

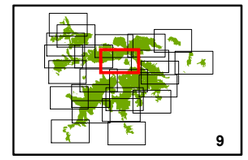
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

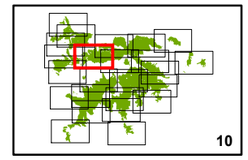
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT EN COURS

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT ENVIRONNEMENTAL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

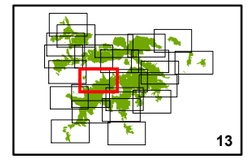
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT EN COURS

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

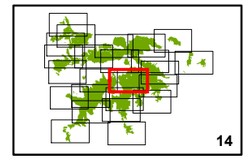
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT DE TRAVAIL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

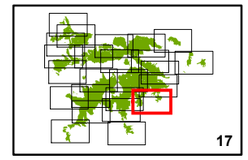
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

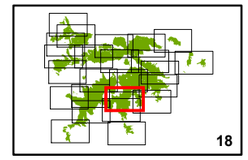
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

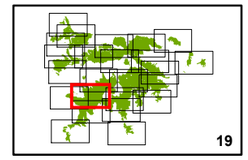
N

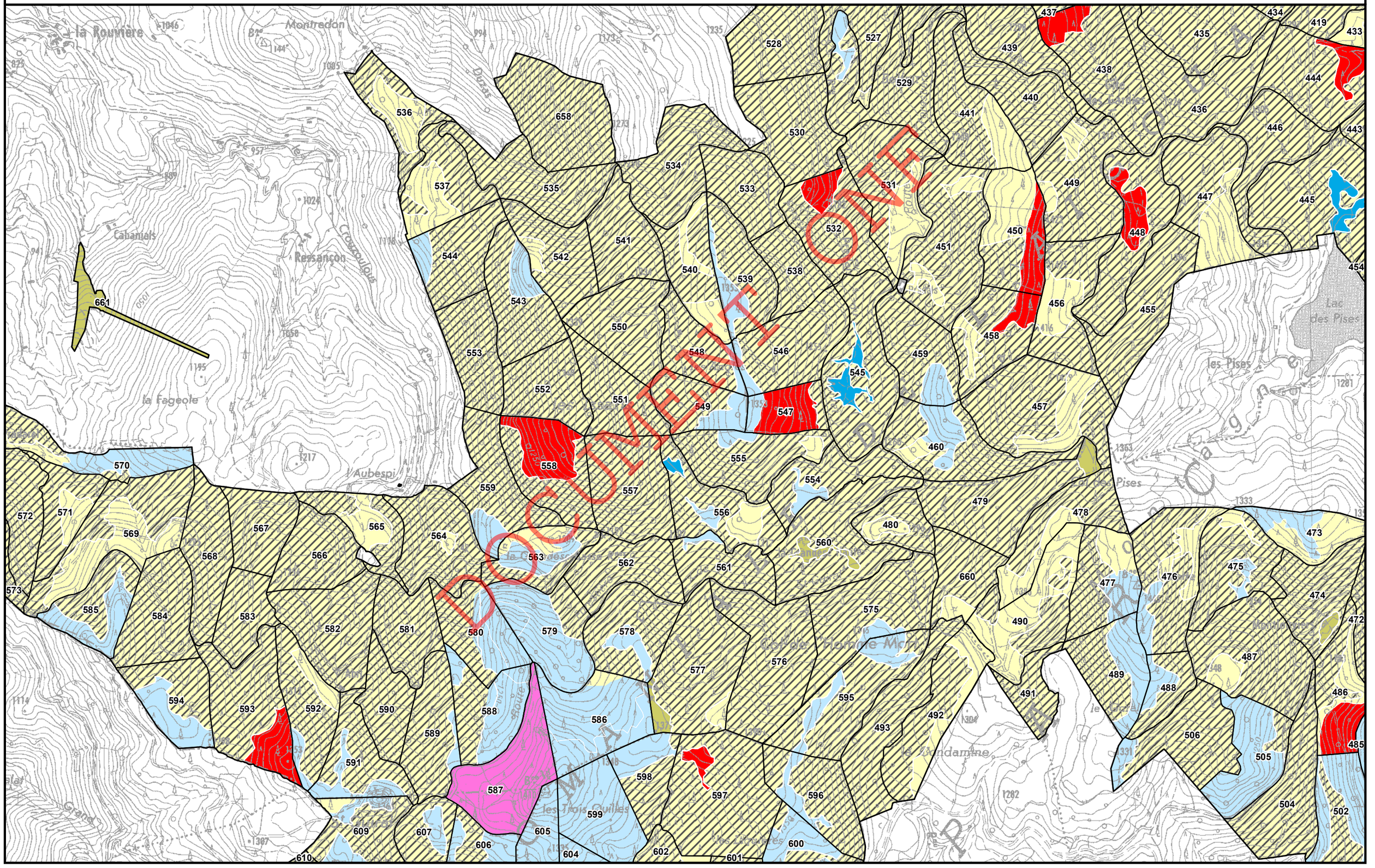
0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement





DOCUMENT DE TRAVAIL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

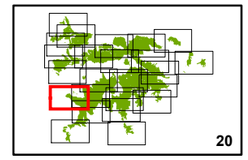
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

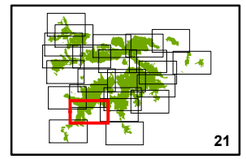
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

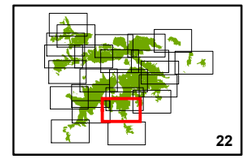
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement



DOCUMENT DE TRAVAIL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

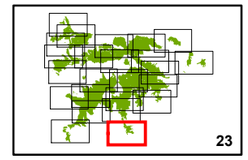
N

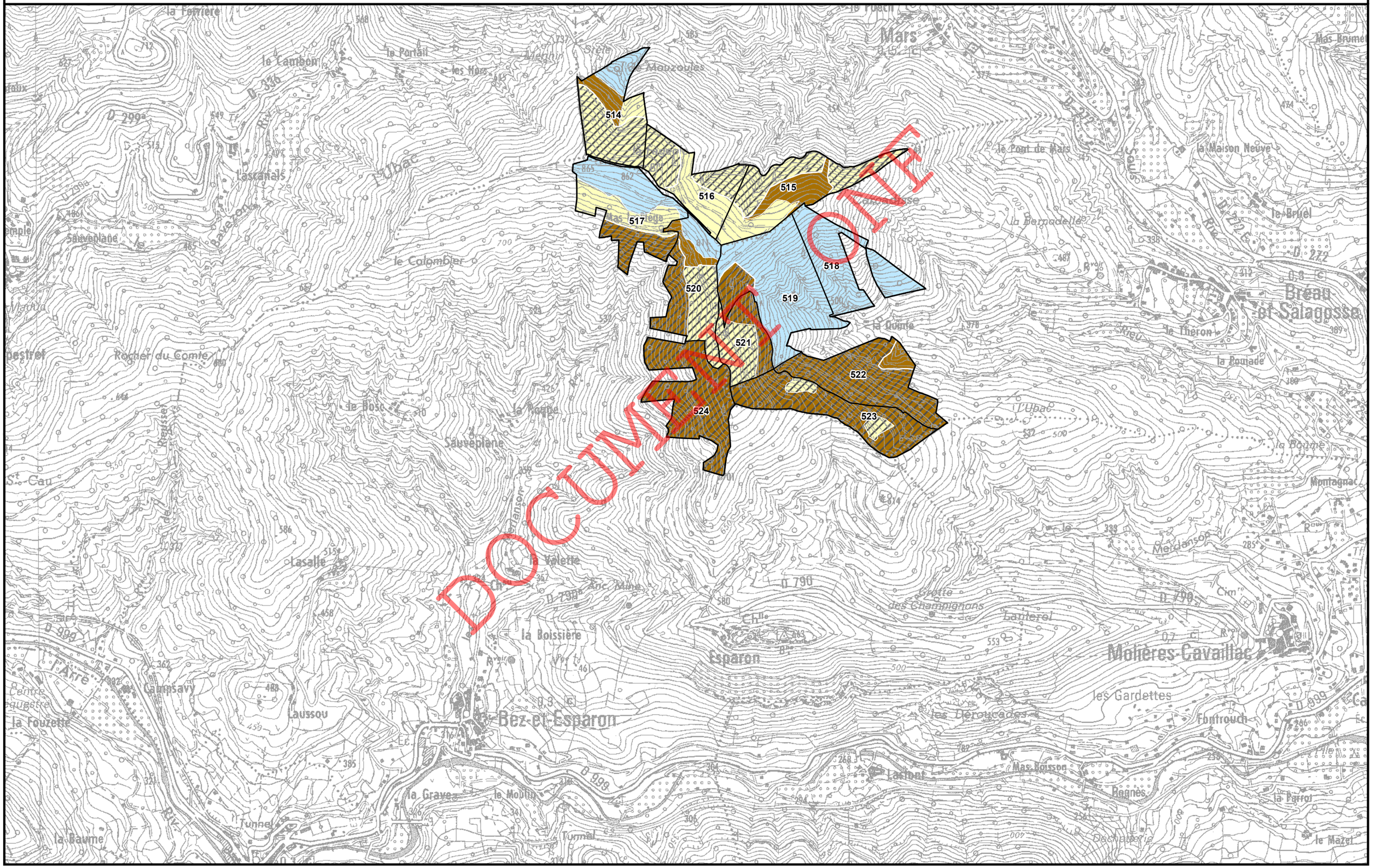
0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement





Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

janvier 2017

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

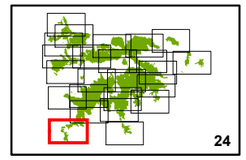
N

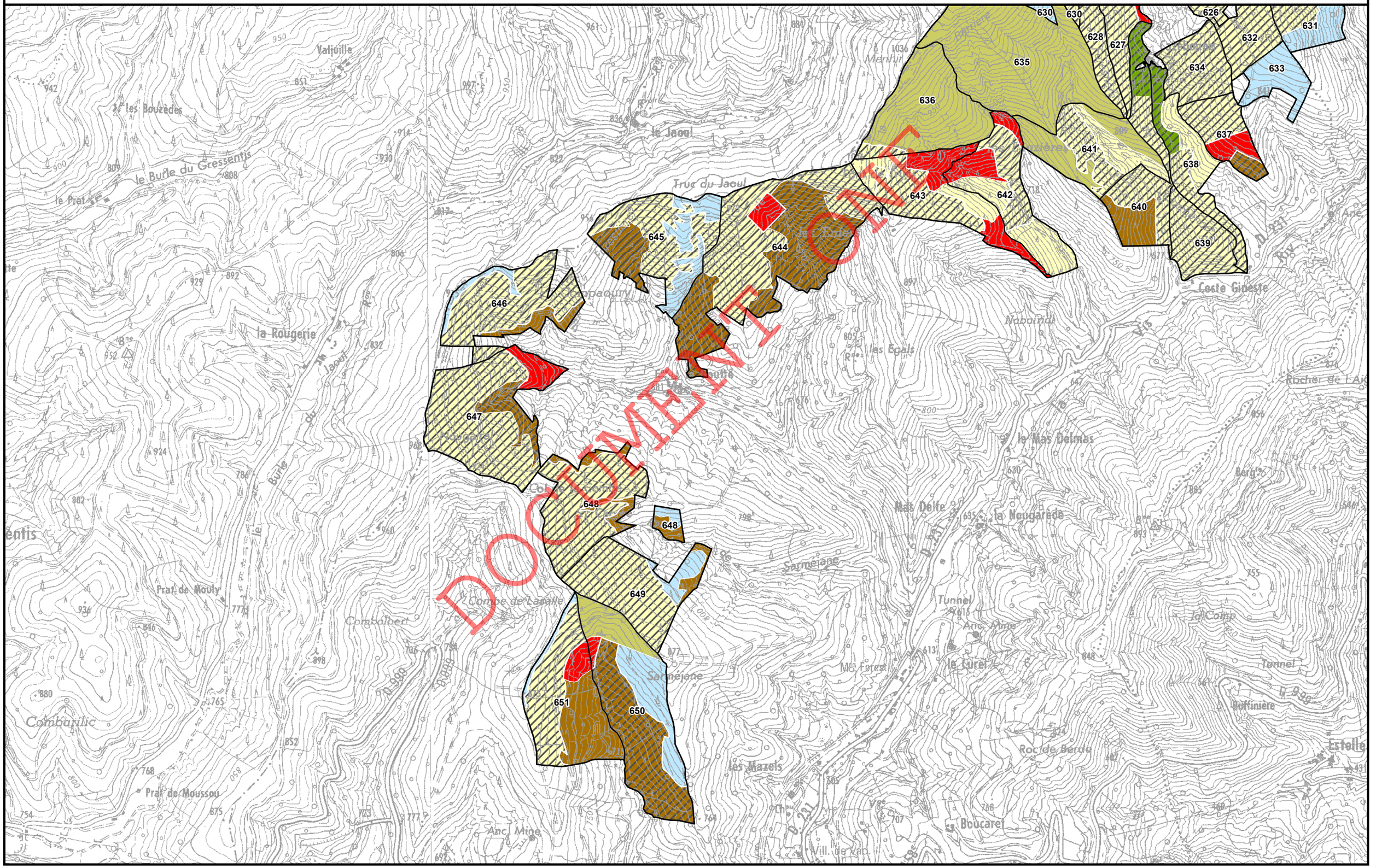
0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

- Irrégulier
- Taillis
- Hors sylviculture avec intervention (pâturage)
- Hors sylviculture avec intervention (arboreta)
- Hors sylviculture avec intervention (milieu humide)
- Hors sylviculture avec intervention (RBD)
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture en évolution naturelle (RBI)
- Ilot de sénescence
- UG avec coupes

Annexe C7

Carte d'aménagement





DOCUMENT OFFICIEL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600
Mètres
Source: IGN EDR 25

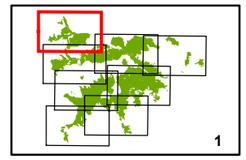
Classe d'aléa après intégration des relevés IFN 2009

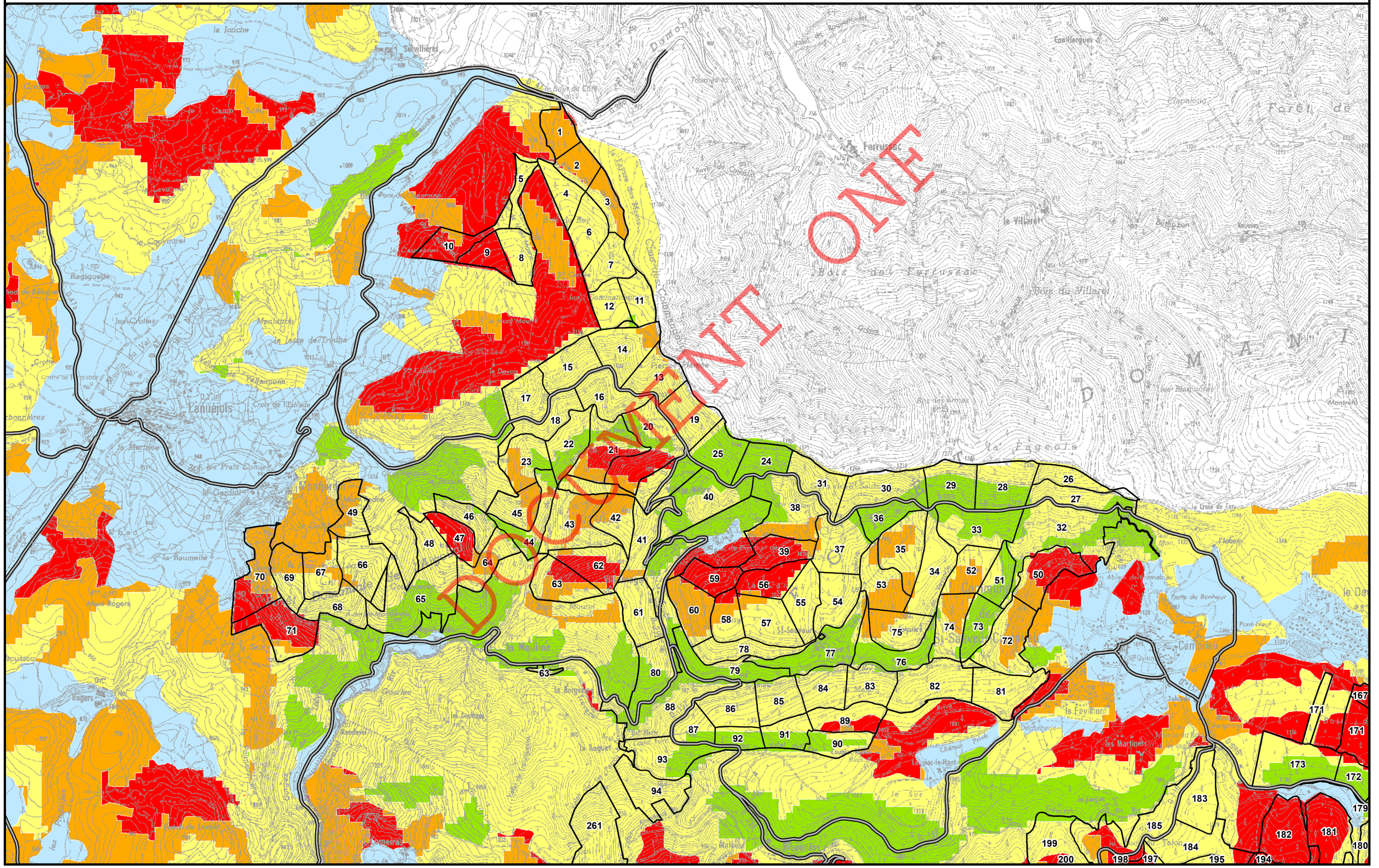
- Non évalué
- Nul
- Faible
- Modéré
- Elevé
- Très élevé

Annexe C8

Carte de l'aléa feu de forêt

(Source : DDTM 30 - 2011)





Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600
Mètres
Source: IGN EDR 25

Classe d'aléa après intégration des relevés IFN 2009

- Non évalué
- Nul
- Faible
- Modéré
- Elevé
- Très élevé

Annexe C8

Carte de l'aléa feu de forêt

(Source : DDTM 30 - 2011)



DOCUMENT NON CONTRACTUEL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600
Mètres
Source: IGN EDR 25

Classe d'aléa après intégration des relevés IFN 2009

- Non évalué
- Nul
- Faible
- Modéré
- Elevé
- Très élevé

Annexe C8

Carte de l'aléa feu de forêt

(Source : DDTM 30 - 2011)



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600
Mètres
Source: IGN EDR 25

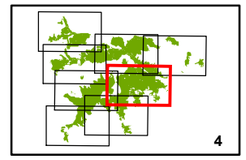
Classe d'aléa après intégration des relevés IFN 2009

- Non évalué
- Nul
- Faible
- Modéré
- Elevé
- Très élevé

Annexe C8

Carte de l'aléa feu de forêt

(Source : DDTM 30 - 2011)



DOCUMENT ONF
FORÊT DOMANIALE DE L'AIGOUAL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600
Mètres

Source: IGN EDR 25

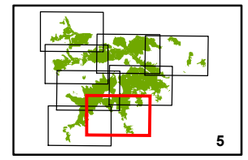
Classe d'aléa après intégration des relevés IFN 2009

- Non évalué
- Nul
- Faible
- Modéré
- Elevé
- Très élevé

Annexe C8

Carte de l'aléa feu de forêt

(Source : DDTM 30 - 2011)



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600

Mètres

Source: IGN EDR 25

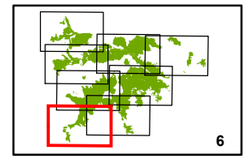
Classe d'aléa après intégration des relevés IFN 2009

- Non évalué
- Nul
- Faible
- Modéré
- Elevé
- Très élevé

Annexe C8

Carte de l'aléa feu de forêt

(Source : DDTM 30 - 2011)



DOCUMENT DE TRAVAIL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600
Mètres
Source: IGN EDR 25

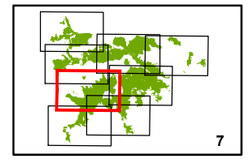
Classe d'aléa après intégration des relevés IFN 2009

- Non évalué
- Nul
- Faible
- Modéré
- Elevé
- Très élevé

Annexe C8

Carte de l'aléa feu de forêt

(Source : DDTM 30 - 2011)



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600
Mètres
Source: IGN EDR 25

Classe d'aléa après intégration des relevés IFN 2009

- Non évalué
- Nul
- Faible
- Modéré
- Elevé
- Très élevé

Annexe C8

Carte de l'aléa feu de forêt

(Source : DDTM 30 - 2011)



DOCUMENT
REMIS

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

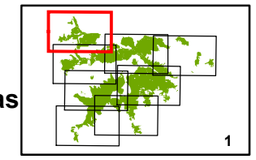
0 300 600
Mètres
Source: IGN Scan 25

- Difficultés de circulation majeure
- Aire de Croisement
- Aire de Retournement
- Impasse non Aménagée
- Impasse Aménagée
- Barrière DFCI
- Citerne
- Bassin et point d'eau naturel
- Point d'eau non opérationnel
- Hydrant en zone non urbaine
- Hydrant en zone urbaine
- 1ère catégorie
- 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- Hors catégorie
- Débroussaillement
- Gendarmerie
- BS Centre de secours
- BF Base forestière
- Tour de guet

Annexe C9-1

Carte des équipements DFCI
Catégorie des pistes figurant à l'atlas

(Source: DDTM 30 - 2016)



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600
Mètres
Source: IGN Scan 25

- Difficultés de circulation majeure
- Aire de Croisement
- Aire de Retournement
- Impasse non Aménagée
- Impasse Aménagée
- Barrière DFCI
- Citerne
- Bassin et point d'eau naturel
- Point d'eau non opérationnel
- Hydrant en zone non urbaine
- Hydrant en zone urbaine
- 1ère catégorie
- 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- Hors catégorie
- Débroussaillement
- Gendarmerie
- Centre de secours
- Base forestière
- Tour de guet

Annexe C9-1

Carte des équipements DFCI
Catégorie des pistes figurant à l'atlas

(Source: DDTM 30 - 2016)



DOCUMENT FINAL ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600
Mètres
Source: IGN Scan 25

- Difficultés de circulation majeure
- Aire de Croisement
- Aire de Retournement
- Impasse non Aménagée
- Impasse Aménagée
- Barrière DFCI
- Citerne
- Bassin et point d'eau naturel
- Point d'eau non opérationnel
- Hydrant en zone non urbaine
- Hydrant en zone urbaine
- 1ère catégorie
- 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- Hors catégorie
- Débroussaillement
- Gendarmerie
- Centre de secours (CS)
- Base forestière (BF)
- Tour de guet

Annexe C9-1

Carte des équipements DFCI
Catégorie des pistes figurant à l'atlas

(Source: DDTM 30 - 2016)



DOCUMENT NON CONTRACTUEL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600
Mètres
Source: IGN Scan 25

- Difficultés de circulation majeure
- Aire de Croisement
- Aire de Retournement
- Impasse non Aménagée
- Impasse Aménagée
- Barrière DFCI
- Citerne
- Bassin et point d'eau naturel
- Point d'eau non opérationnel
- Hydrant en zone non urbaine
- Hydrant en zone urbaine
- 1ère catégorie
- 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- Hors catégorie
- Débroussaillement
- Gendarmerie
- Centre de secours
- Base forestière
- Tour de guet

Annexe C9-1

Carte des équipements DFCI
Catégorie des pistes figurant à l'atlas

(Source: DDTM 30 - 2016)



DOCUMENT D'ETUDE

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600
Mètres
Source: IGN Scan 25

- Difficultés de circulation majeure
- Aire de Croisement
- Aire de Retournement
- Impasse non Aménagée
- Impasse Aménagée
- Barrière DFCI
- Citerne
- Bassin et point d'eau naturel
- Point d'eau non opérationnel
- Hydrant en zone non urbaine
- Hydrant en zone urbaine
- 1ère catégorie
- 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- Hors catégorie
- Débroussaillement
- Gendarmerie
- Centre de secours
- Base forestière
- Tour de guet

Annexe C9-1

Carte des équipements DFCI
Catégorie des pistes figurant à l'atlas

(Source: DDTM 30 - 2016)



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600
Mètres
Source: IGN Scan 25

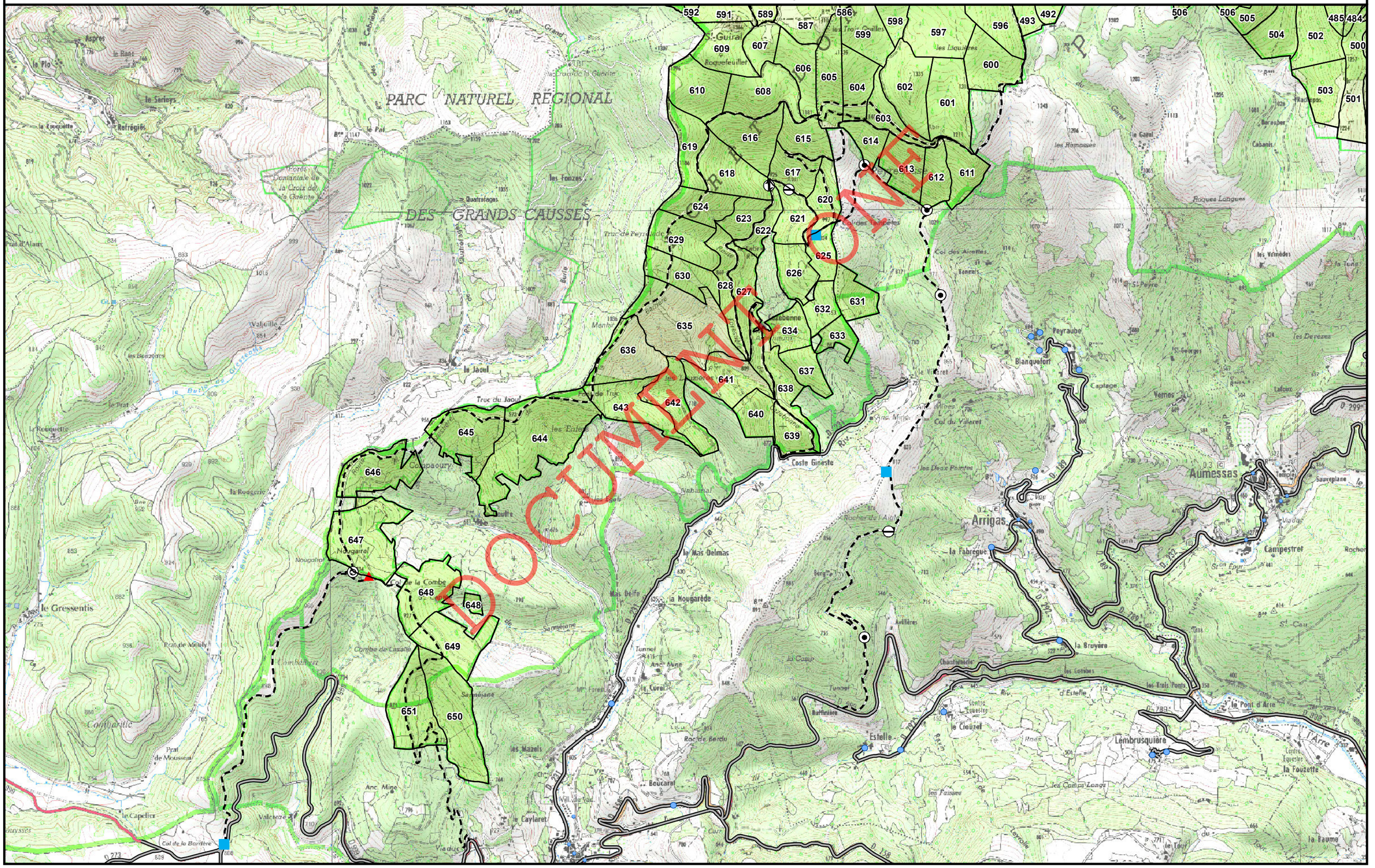
- Difficultés de circulation majeure
- Aire de Croisement
- Aire de Retournement
- Impasse non Aménagée
- Impasse Aménagée
- Barrière DFCI
- Citerne
- Bassin et point d'eau naturel
- Point d'eau non opérationnel
- Hydrant en zone non urbaine
- Hydrant en zone urbaine
- 1ère catégorie
- 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- Hors catégorie
- Débroussaillement
- Gendarmerie
- Centre de secours
- Base forestière
- Tour de guet

Annexe C9-1

Carte des équipements DFCI
Catégorie des pistes figurant à l'atlas

(Source: DDTM 30 - 2016)




PARC NATUREL RÉGIONAL
DES GRANDS CAUSSES
DOCUMENT DE TRAVAIL
DOCUMENT NON CONTRACTUEL
St-Guiral
Roquefeuillet
les Liquières
les Ramasses
le Garel
Roques Longues
Col des Tempêtes
Col des Airettes
Peyraube
Blanquefort
les Vernèdes
Aumessas
Arrigas
la Fabrègue
Campestret
la Nougarède
Estelle
Lembrusquière
la Fouzette
la Baume
Coste Gineste
le Mas Delmas
Col de la Combe
Col de la Barrière
le Gressentis
Combaillaux
Prat de Mouton
Nougairol
la Jasoul
Truc du Jasoul
Coupaoury
la Rouquette
la Rougerie
le Prat
le Capelier
Valcroze
le Caylaret
Boucarel
les Mazels
Anc. Mine
le Curel
la Bruyère
le Pont d'Arre
les Trois Ponts
les Combes
Chautagnède
Col du Villaret
le Villaret
les Deux Pointes
Rocher de l'Aigle
les Faisses
les Camps Longs
Col de la Croix de la Guérite
Forêt Domaniale de la Croix de la Guérite
les Fonzes
Quatrefages
Valjolille
les Bouzorcs
Aspres
le Rane
le Pla
le Serieys
la Roquette
le Refrégiès
le Pal
Traid d'Alaux
les Cabrières
Valat Grand
Truc de la Guérite
Truc de Peyrolade
Mont Forestier
Tunnel
Ruffinière
Les Eidets
Nabaurial
Samejane
Combe de Lasalle
Rac de Berdu
Les Tuiles
Les Devèzes
Cabanis
Barauber
Racampos
Lafoux
Vernes
Captage
Sauvegrane
Templet
Viaduc
Rivière
Ruisseau
Route
Chemin
Sentier
Limite de propriété
Limite de parcelle
Limite de forêt
Limite de commune
Limite de département
Limite de région
Limite de parc
Limite de réserve
Limite de site
Limite de zone
Limite de zone de protection
Limite de zone de protection spéciale
Limite de zone de protection spéciale
Limite de zone de protection spéciale

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

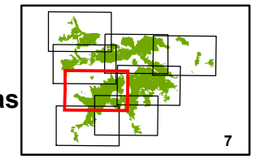
0 300 600
Mètres
Source: IGN Scan 25

- Difficultés de circulation majeure
- Aire de Croisement
- Aire de Retournement
- Impasse non Aménagée
- Impasse Aménagée
- Barrière DFCI
- Citerne
- Bassin et point d'eau naturel
- Point d'eau non opérationnel
- Hydrant en zone non urbaine
- Hydrant en zone urbaine
- 1ère catégorie
- 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- Hors catégorie
- Débroussaillement
- Gendarmerie
- BS Centre de secours
- BF Base forestière
- Tour de guet

Annexe C9-1

Carte des équipements DFCI
Catégorie des pistes figurant à l'atlas

(Source: DDTM 30 - 2016)



DOCUMENT HORS DOMANIALITE

PARC NATUREL REGIONAL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

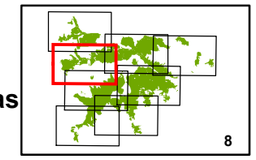
0 300 600
Mètres
Source: IGN Scan 25

- Difficultés de circulation majeure
- Aire de Croisement
- Aire de Retournement
- Impasse non Aménagée
- Impasse Aménagée
- Barrière DFCI
- Citerne
- Bassin et point d'eau naturel
- Point d'eau non opérationnel
- Hydrant en zone non urbaine
- Hydrant en zone urbaine
- 1ère catégorie
- 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- Hors catégorie
- Débroussaillement
- Gendarmerie
- Centre de secours
- Base forestière
- Tour de guet

Annexe C9-1

Carte des équipements DFCI
Catégorie des pistes figurant à l'atlas

(Source: DDTM 30 - 2016)



DOCUMENT OFFICIEL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600
Mètres
Source: IGN Scan 25

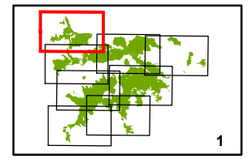
Proposition de catégorie attribuée après étude et approuvée CCDSA
(Commission Consultative Départementale Sécurité Accessibilité)

- 1CB (cat 1 avec BDS)
- 1CG (cat 1 avec gabarit)
- 2CB (cat 2 avec BDS)
- 2CG (cat 2 avec gabarit)
- HC (hors catégorie)
- Route départementale

Annexe C9-2

Carte du réseau DFCI structurant

(Source: DDTM 30 - 2016)



DOCUMENT D'ETUDE

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600
Mètres
Source: IGN Scan 25

Proposition de catégorie attribuée après étude et approuvée CCDSA (Commission Consultative Départementale Sécurité Accessibilité)

- 1CB (cat 1 avec BDS)
- 1CG (cat 1 avec gabarit)
- 2CB (cat 2 avec BDS)
- 2CG (cat 2 avec gabarit)
- HC (hors catégorie)
- Route départementale

Annexe C9-2

Carte du réseau DFCI structurant

(Source: DDTM 30 - 2016)



DOCUMENT
ARCHIVE ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600
Mètres
Source: IGN Scan 25

Proposition de catégorie attribuée après étude et approuvée CCDSA (Commission Consultative Départementale Sécurité Accessibilité)

- 1CB (cat 1 avec BDS)
- 1CG (cat 1 avec gabarit)
- 2CB (cat 2 avec BDS)
- 2CG (cat 2 avec gabarit)
- HC (hors catégorie)
- Route départementale

Annexe C9-2

Carte du réseau DFCI structurant

(Source: DDTM 30 - 2016)



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600
Mètres
Source: IGN Scan 25

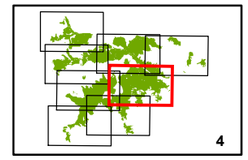
Proposition de catégorie attribuée après étude et approuvée CCDSA
(Commission Consultative Départementale Sécurité Accessibilité)

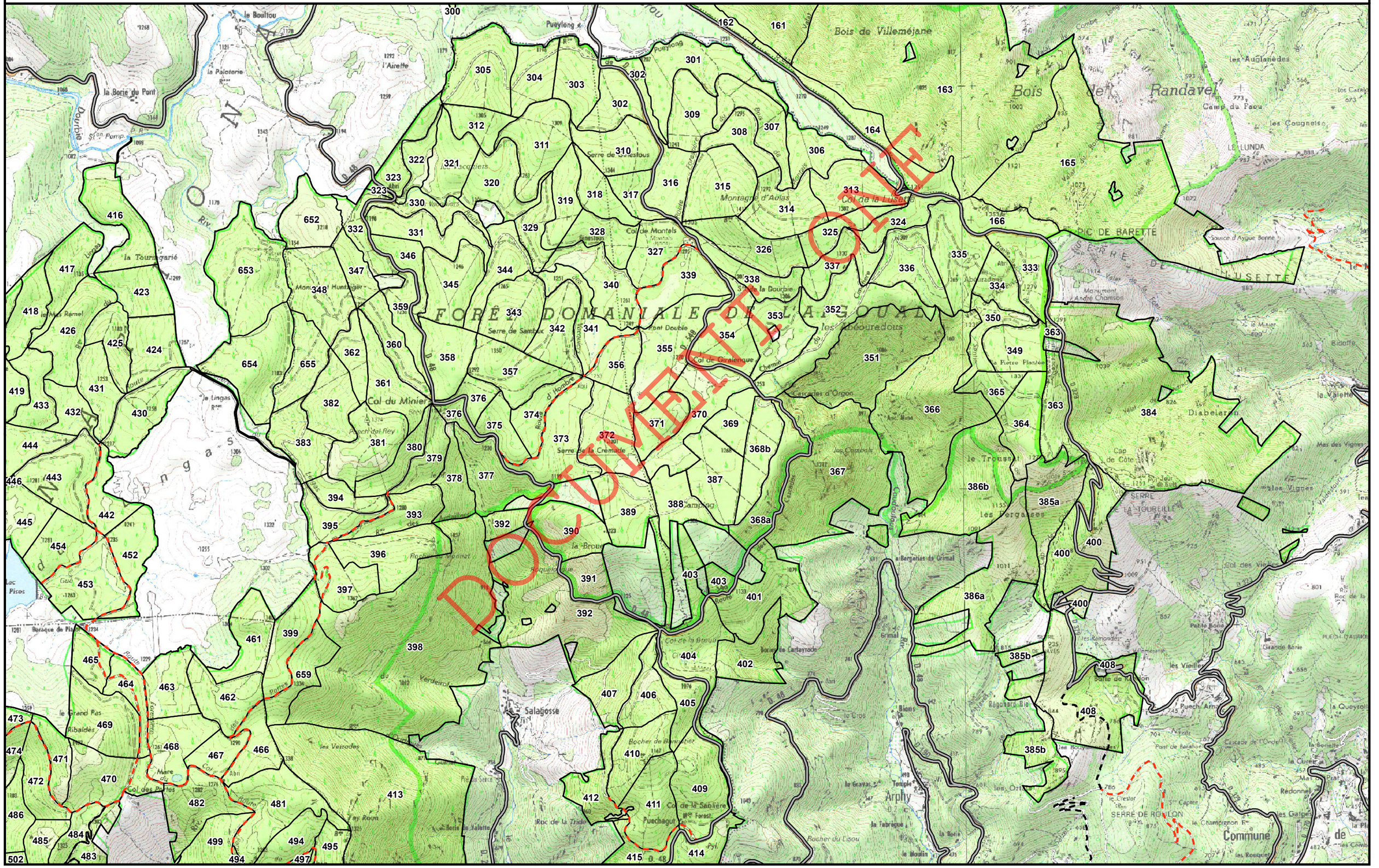
- 1CB (cat 1 avec BDS)
- 1CG (cat 1 avec gabarit)
- 2CB (cat 2 avec BDS)
- 2CG (cat 2 avec gabarit)
- HC (hors catégorie)
- Route départementale

Annexe C9-2

Carte du réseau DFCI structurant

(Source: DDTM 30 - 2016)




FORÊT DOMANIALE DE L'AIGOUAL
Col de Montels
Col du Minier
Col de la Sablière
Salagosse
Arphy
Commune
Bois de Villeméjane
Bois de Randavel
PIC DE BARETTE
SERRE DE RONDON
SERRE DE LA TOUREILLE
Montagne d'Aïlas
Serre de Samtoux
Serre de la Crémade
Col de Graiengue
Col de la Brouc
Col de la Lusette
Col de la Sablière
les Abeouredous
les Cougnets
les Auglanèdes
les Vignes
les Vergasses
Diabelarem
Cascades d'Orgon
Puechagut
Font Double
Puech del Rey
Roc de la Trade
Rocher du Lisou
Rocher de Bonnetier
Puech Arnal
Puech Mairon
Grande Bérie
Petite Bérie
Source d'Aygue Bonne
Camp du Faou
Monument André Chamson
Pierre Plantée
Cap de Côte
Col des Portes
Col des Vieilles
Col des Vieilles
Col de la Sablière
Col de la Brouc
Col de Graiengue
Col du Minier
Col de la Lusette
Col de Montels
Col des Portes

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600
Mètres

Source: IGN Scan 25

Proposition de catégorie attribuée après étude et approuvée CCDSA
(Commission Consultative Départementale Sécurité Accessibilité)

- 1CB (cat 1 avec BDS)
- 1CG (cat 1 avec gabarit)
- 2CB (cat 2 avec BDS)
- 2CG (cat 2 avec gabarit)
- HC (hors catégorie)
- Route départementale

Annexe C9-2

Carte du réseau DFCI structurant

(Source: DDTM 30 - 2016)



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600
Mètres
Source: IGN Scan 25

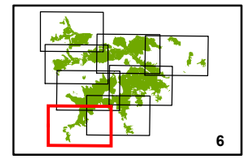
Proposition de catégorie attribuée après étude et approuvée CCDSA (Commission Consultative Départementale Sécurité Accessibilité)

- 1CB (cat 1 avec BDS)
- 1CG (cat 1 avec gabarit)
- 2CB (cat 2 avec BDS)
- 2CG (cat 2 avec gabarit)
- HC (hors catégorie)
- Route départementale

Annexe C9-2

Carte du réseau DFCI structurant

(Source: DDTM 30 - 2016)



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600
Mètres
Source: IGN Scan 25

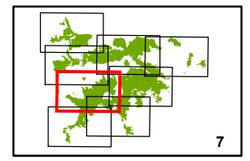
Proposition de catégorie attribuée après étude et approuvée CCDSA
(Commission Consultative Départementale Sécurité Accessibilité)

- 1CB (cat 1 avec BDS)
- 1CG (cat 1 avec gabarit)
- 2CB (cat 2 avec BDS)
- 2CG (cat 2 avec gabarit)
- HC (hors catégorie)
- Route départementale

Annexe C9-2

Carte du réseau DFCI structurant

(Source: DDTM 30 - 2016)



DOCUMENT DE TRAVAIL
FORET DOMANIALE DE L'AIGOUAL
PARC NATUREL REGIONAL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 300 600
Mètres
Source: IGN Scan 25

Proposition de catégorie attribuée après étude et approuvée CCDSA (Commission Consultative Départementale Sécurité Accessibilité)

- 1CB (cat 1 avec BDS)
- 1CG (cat 1 avec gabarit)
- 2CB (cat 2 avec BDS)
- 2CG (cat 2 avec gabarit)
- HC (hors catégorie)
- Route départementale

Annexe C9-2

Carte du réseau DFCI structurant

(Source: DDTM 30 - 2016)



DOCUMENT DE TRAVAIL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 Groupe 4 Groupe 7 Groupe 10 Groupe 13
Groupe 2 Groupe 5 Groupe 8 Groupe 11
Groupe 3 Groupe 6 Groupe 9 Groupe 12

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 Groupe 4 Groupe 7 Groupe 10 Groupe 13
Groupe 2 Groupe 5 Groupe 8 Groupe 11
Groupe 3 Groupe 6 Groupe 9 Groupe 12

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 | Groupe 2 | Groupe 3 | Groupe 4 | Groupe 5 | Groupe 6 | Groupe 7 | Groupe 8 | Groupe 9 | Groupe 10 | Groupe 11 | Groupe 12 | Groupe 13

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 | Groupe 2 | Groupe 3 | Groupe 4 | Groupe 5 | Groupe 6 | Groupe 7 | Groupe 8 | Groupe 9 | Groupe 10 | Groupe 11 | Groupe 12 | Groupe 13

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT D'ATTENTION

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 | Groupe 2 | Groupe 3 | Groupe 4 | Groupe 5 | Groupe 6 | Groupe 7 | Groupe 8 | Groupe 9 | Groupe 10 | Groupe 11 | Groupe 12 | Groupe 13

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

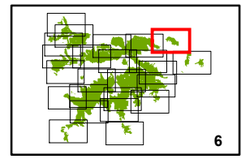
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 | Groupe 2 | Groupe 3 | Groupe 4 | Groupe 5 | Groupe 6 | Groupe 7 | Groupe 8 | Groupe 9 | Groupe 10 | Groupe 11 | Groupe 12 | Groupe 13

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT ONE

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

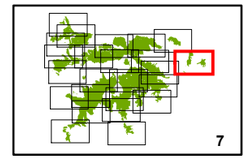
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1
Groupe 2
Groupe 3
Groupe 4
Groupe 5
Groupe 6
Groupe 7
Groupe 8
Groupe 9
Groupe 10
Groupe 11
Groupe 12
Groupe 13

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT ONF

157
156
384

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 | Groupe 2 | Groupe 3 | Groupe 4 | Groupe 5 | Groupe 6 | Groupe 7 | Groupe 8 | Groupe 9 | Groupe 10 | Groupe 11 | Groupe 12 | Groupe 13

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts
Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

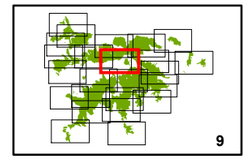
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 | Groupe 2 | Groupe 3 | Groupe 4 | Groupe 5 | Groupe 6 | Groupe 7 | Groupe 8 | Groupe 9 | Groupe 10 | Groupe 11 | Groupe 12 | Groupe 13

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

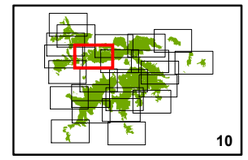
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 | Groupe 2 | Groupe 3 | Groupe 4 | Groupe 5 | Groupe 6 | Groupe 7 | Groupe 8 | Groupe 9 | Groupe 10 | Groupe 11 | Groupe 12 | Groupe 13

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT NON CONTRACTUEL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 | Groupe 2 | Groupe 3 | Groupe 4 | Groupe 5 | Groupe 6 | Groupe 7 | Groupe 8 | Groupe 9 | Groupe 10 | Groupe 11 | Groupe 12 | Groupe 13

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT NON CONTRACTUEL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 | Groupe 2 | Groupe 3 | Groupe 4 | Groupe 5 | Groupe 6 | Groupe 7 | Groupe 8 | Groupe 9 | Groupe 10 | Groupe 11 | Groupe 12 | Groupe 13

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT OFFICIEL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

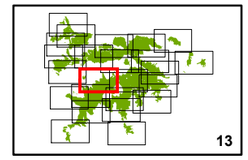
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 Groupe 4 Groupe 7 Groupe 10 Groupe 13
Groupe 2 Groupe 5 Groupe 8 Groupe 11
Groupe 3 Groupe 6 Groupe 9 Groupe 12

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 | Groupe 2 | Groupe 3 | Groupe 4 | Groupe 5 | Groupe 6 | Groupe 7 | Groupe 8 | Groupe 9 | Groupe 10 | Groupe 11 | Groupe 12 | Groupe 13

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT FORÊT DOMANIALE DE L'AIGOUAL

Office National des Forêts
Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 | Groupe 4 | Groupe 7 | Groupe 10 | Groupe 13
Groupe 2 | Groupe 5 | Groupe 8 | Groupe 11
Groupe 3 | Groupe 6 | Groupe 9 | Groupe 12

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts
Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 | Groupe 2 | Groupe 3 | Groupe 4 | Groupe 5 | Groupe 6 | Groupe 7 | Groupe 8 | Groupe 9 | Groupe 10 | Groupe 11 | Groupe 12 | Groupe 13

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

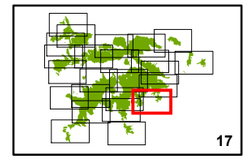
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 | Groupe 2 | Groupe 3 | Groupe 4 | Groupe 5 | Groupe 6 | Groupe 7 | Groupe 8 | Groupe 9 | Groupe 10 | Groupe 11 | Groupe 12 | Groupe 13

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

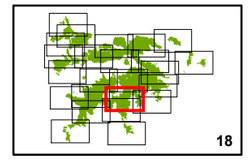
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 | Groupe 2 | Groupe 3 | Groupe 4 | Groupe 5 | Groupe 6 | Groupe 7 | Groupe 8 | Groupe 9 | Groupe 10 | Groupe 11 | Groupe 12 | Groupe 13

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

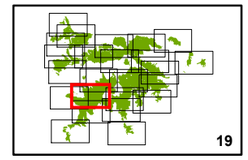
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 | Groupe 2 | Groupe 3 | Groupe 4 | Groupe 5 | Groupe 6 | Groupe 7 | Groupe 8 | Groupe 9 | Groupe 10 | Groupe 11 | Groupe 12 | Groupe 13

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT DE TRAVAIL

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

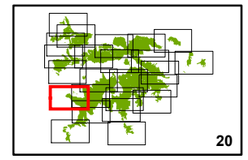
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 | Groupe 2 | Groupe 3 | Groupe 4 | Groupe 5 | Groupe 6 | Groupe 7 | Groupe 8 | Groupe 9 | Groupe 10 | Groupe 11 | Groupe 12 | Groupe 13

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

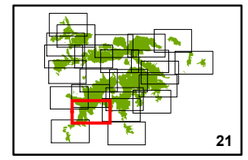
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 | Groupe 2 | Groupe 3 | Groupe 4 | Groupe 5 | Groupe 6 | Groupe 7 | Groupe 8 | Groupe 9 | Groupe 10 | Groupe 11 | Groupe 12 | Groupe 13

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

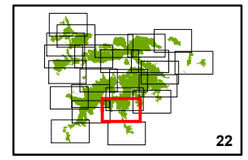
N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 | Groupe 2 | Groupe 3 | Groupe 4 | Groupe 5 | Groupe 6 | Groupe 7 | Groupe 8 | Groupe 9 | Groupe 10 | Groupe 11 | Groupe 12 | Groupe 13

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"



DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

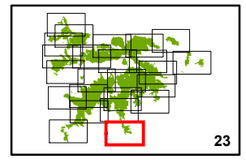
N

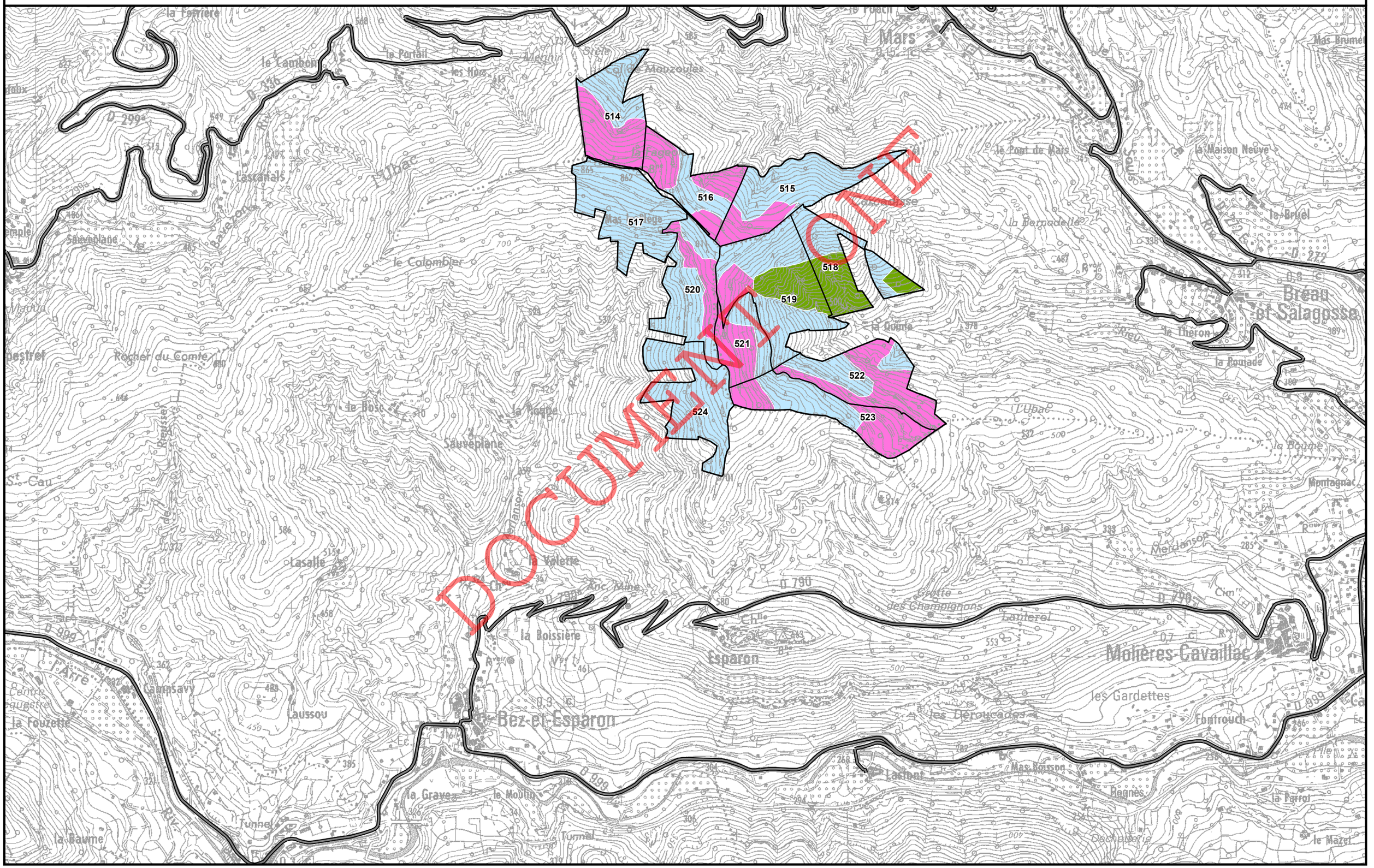
0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 | Groupe 4 | Groupe 7 | Groupe 10 | Groupe 13
Groupe 2 | Groupe 5 | Groupe 8 | Groupe 11
Groupe 3 | Groupe 6 | Groupe 9 | Groupe 12

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"





DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG

novembre 2016

Forêt domaniale de l'Aigoual
Révision d'aménagement
2017-2036
Surface : 11 452,45 Ha

N

0 150 300
Mètres
Source: IGN EDR 25

Groupe 1 Groupe 4 Groupe 7 Groupe 10 Groupe 13
Groupe 2 Groupe 5 Groupe 8 Groupe 11
Groupe 3 Groupe 6 Groupe 9 Groupe 12

Annexe C10

Carte des groupes stationnels
Typologie "Boisssier"

